

Document de Référence 2007

Groupe Steria SCA

Société en commandite par actions au capital de 28 301 009 euros
Siège Social : 12 rue Paul Dautier
78140 VELIZY VILLACOUBLAY
344 110 655 RCS Versailles



Le présent Document de référence a été déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 19/05/2008 conformément à l'article 212-13 de son règlement général. Il pourra être utilisé à l'appui d'une opération financière s'il est complété par une note d'opération visée par l'Autorité des Marchés Financiers.

En application de l'article 28 du règlement (CE) n° 809/2004 de la Commission Européenne, les informations suivantes sont incluses par référence dans le présent Document de référence :

- Le rapport d'activité, les comptes sociaux, le rapport général des Commissaires aux comptes, les comptes consolidés, le rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés, le rapport des Commissaires aux comptes relatif aux conventions visées à l'article L. 226-10 du Code de commerce et conclues par Groupe Steria SCA pour l'exercice 2005 tels que présentés aux pages 28 à 122 (incluses) du Document de référence déposé auprès de la Commission des Opérations de Bourse le 21/04/2006 sous le numéro D.06-0310
- Le rapport d'activité, les comptes sociaux, le rapport général des Commissaires aux comptes, les comptes consolidés et le rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés, le rapport des Commissaires aux comptes relatif aux conventions visées à l'article L. 226-10 du Code de commerce et conclues par Groupe Steria SCA pour l'exercice 2006 tels que présentés aux pages 28 à 105 (incluses) du Document de référence déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 18/04/2007 sous le numéro D.07-0355

Les autres informations contenues dans les documents de référence visés ci-dessus ne sont pas incorporées par référence dans le présent Document de référence car sans objet ou couvertes par le présent Document de référence

Les Documents de référence ci-dessus visés sont consultables sur le site de l'AMF (www.amf-france.org) et sur le site de l'émetteur (www.steria.com).

Profil du Groupe et chiffres clés des trois derniers exercices

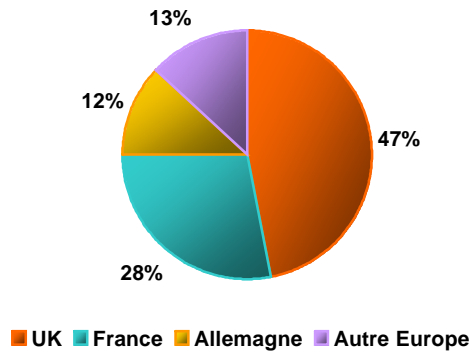
En millions d'Euros	2005	2006	2007 ⁽¹⁾
Chiffre d'affaires	1 174,9	1 262,0	1416,2
Marge opérationnelle ⁽³⁾	65,5	89,6	103,6
Rentabilité opérationnelle en %	5,6 %	7,1%	7,3%
Bénéfice net	38,5	54,9	50,2
% du CA	3,3 %	4,3%	3,5%
Bénéfice net part du Groupe	38,3	54,3	50,0
% du CA	3,3 %	4,3%	3,5%
Bénéfice net courant part du Groupe	81,1	61,1	61,1
Résultat net Courant dilué par action	2,52	2,96	2,80
Effectif moyen (équivalent temps plein)	8 962	9 940	10.698 ⁽²⁾

(1) Xansa consolidé par mise en équivalence entre le 01/08/2007 et le 16/10/2007 pour la part de capital détenue par Steria sur cette période (25,4%) et par intégration globale entre le 17/10/2007 et le 31/12/2007.

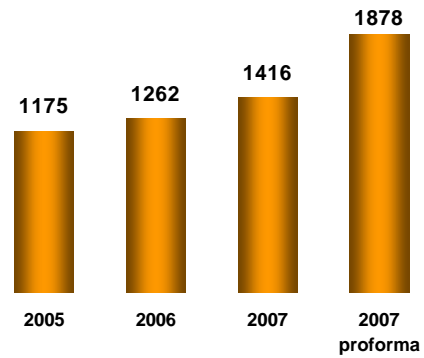
(2) Effectif moyen hors Xansa. Les effectifs moyens 2007 des sociétés Xansa sont de 8.094 personnes.

(3) Avant amortissement des actifs incorporels identifiés lors de regroupement d'entreprises

Profil du Groupe et chiffres clés

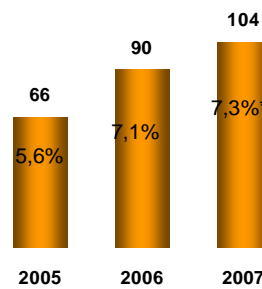
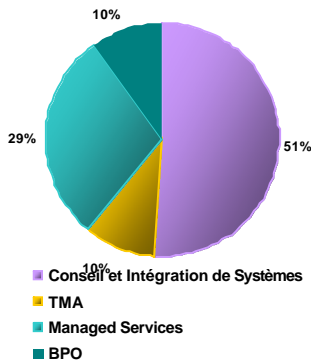


Chiffre d'affaires (en millions d'euros)



Chiffre d'affaires par pays (pro forma 2007)¹

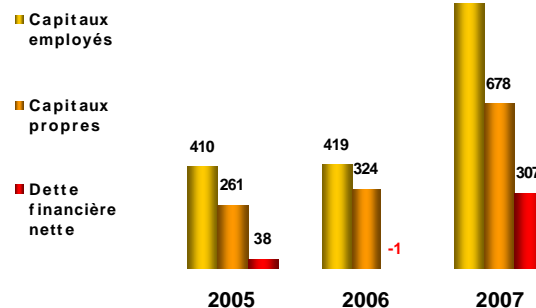
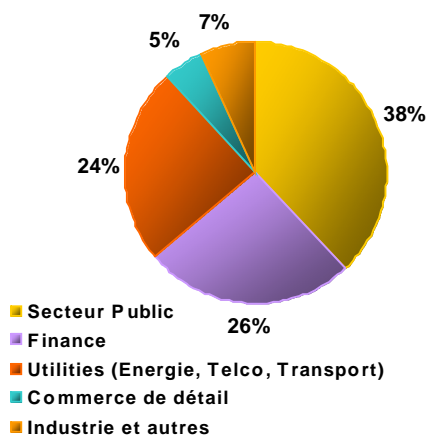
Marge opérationnelle (en millions d'euros et en pourcentage du chiffre d'affaires)



* Avant amortissement des actifs incorporels identifiés lors de regroupements d'entreprises

Chiffre d'affaires par métier (pro forma 2007)¹

Bilan (en millions d'euros)

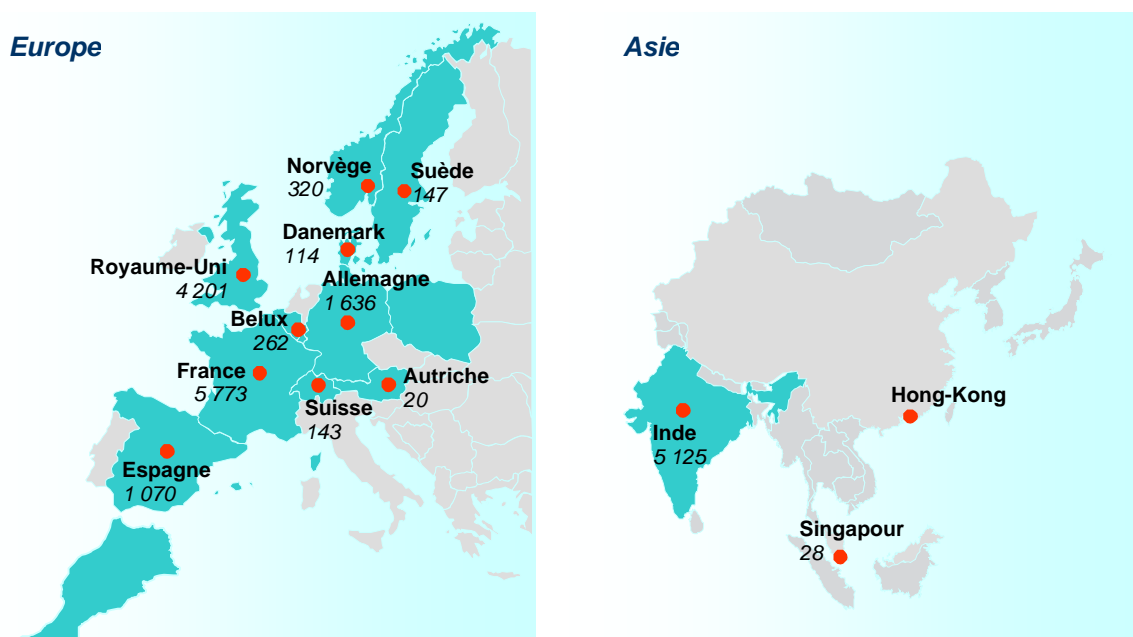


Ratio dette nette / capitaux propres	2005	2006	2007
Ratio dette nette / capitaux propres	15%	0%	45%

Chiffre d'affaires par secteur d'activité (pro forma 2007)¹

⁽¹⁾ Xansa intégré sur 12 mois

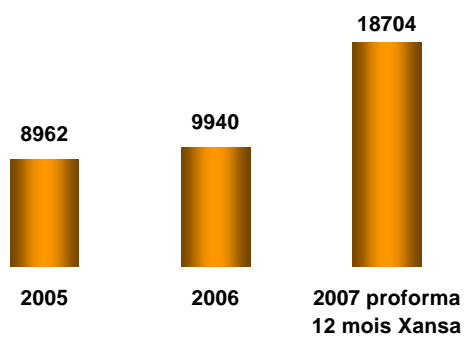
Implantations Groupe et effectifs au 31/12/07 – Emplois Temps Plein



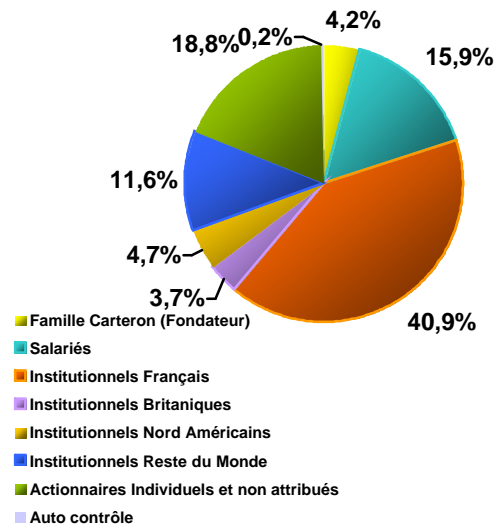
Effectif Groupe : 18 839

Implantations : 16

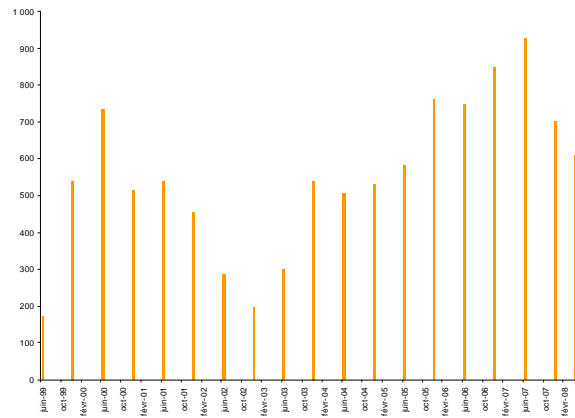
Effectif moyen – Emplois Temps Plein



Information sur le capital et l'évolution du cours de l'action

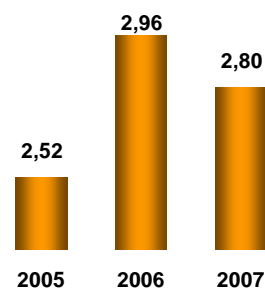
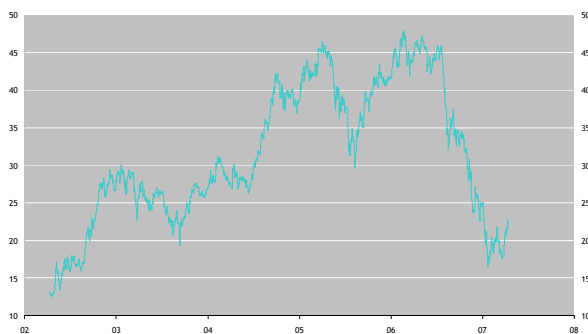


Capitalisation boursière depuis 1999
(en millions d'euros)



Répartition du capital au 28/02/2008

Evolution du bénéfice net courant par action
(en euros)



Evolution du cours de l'action au 10/04/08
(en euros)

Gouvernance

Gérant :

- François Enaud

Conseil de surveillance :

- Jacques Bentz
Président du Conseil depuis le 01/02/2007, Gérant de Tecnet Participations
- Eric Hayat
Vice-Président du Conseil, Administrateur de Syntec Informatique
- Patrick Boissier
Directeur Général de Cegelec
- Séverin Cabannes
Membre du Comité exécutif de la Société Générale - Directeur des Ressources Groupe Société Générale
- Elie Cohen
Directeur de Recherche au CNRS, Sciences PO-CAE
- Pierre-Henri Gourgeon
Directeur Général Exécutif du Groupe Air France
- Charles Paris de Bollardièrre
Trésorier du Groupe Total
- Jacques Lafay
Président du FCPE Steria

Commandité :

- Soderi SAS
Représentant l'Actionariat salarié du Groupe

Commissaires aux comptes :

- PIMPANEAU & ASSOCIES
NEXIA INTERNATIONAL
23, rue Paul Valéry
75116 Paris
S.A.S. au capital de € 120.000

*Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie régionale de Paris*
- ERNST & YOUNG et Autres
41, rue Ybry
92576 Neuilly-sur-Seine Cedex
S.A.S. à capital variable

*Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie régionale de Versailles*

Calendrier de communication financière 2008

15 février 2008 (avant 9h)	Chiffre d'affaires 4 ^{ème} trimestre 2007
25 mars 2008 (après 17h30)	Résultats annuels 2007
26 mars 2008 à 14h30	Réunion SFAF
15 mai 2008 (avant 9h)	Chiffre d'affaires 1 ^{er} trimestre 2008
6 juin 2008 (14h00)	Assemblée Générale
14 août 2008 (avant 9h)	Chiffre d'affaires 2 ^{ème} trimestre 2008
29 août 2008 (après 17h30)	Résultats semestriels 2008
1 ^{er} septembre 2008 à 11h30	Réunion SFAF
14 novembre 2008 (avant 9h)	Chiffre d'affaires du 3 ^{ème} trimestre 2008

Message de François Enaud, Gérant Exécutif

Quels ont été les faits majeurs de l'exercice 2007 ?

Dans un contexte de marché des services informatiques en profonde mutation, l'année 2007 aura été pour Steria une année de transformation majeure tournée vers la construction de son futur.

Cette transformation s'est matérialisée par une refonte et une harmonisation de nos offres autour d'un portefeuille à valeur ajoutée pour nos clients, par l'accélération de notre processus d'industrialisation avec l'ouverture de deux centres « nearshore » en Pologne et au Maroc et pour finir, par ce qui constitue l'évènement majeur de cet exercice, l'acquisition de Xansa.

Avec maintenant près de deux milliards d'euros de chiffre d'affaires, 19 000 collaborateurs, une position forte de numéro 10 dans les services informatiques en Europe et une position de numéro 9 au Royaume Uni, 5 000 collaborateurs indiens, deux centres « nearshore » en Pologne et au Maroc, un renforcement de son portefeuille d'offres à valeur ajoutée et une position de leader sur le marché prometteur du « Business Process Outsourcing » en Europe, Steria dispose de nombreux atouts pour affronter l'avenir avec succès.

L'exercice 2007 aura aussi été, pour Steria, l'occasion de démontrer l'efficacité de son modèle économique. Notre taux de marge opérationnel a, en effet, progressé pour la cinquième année consécutive pour atteindre 7,3%¹, avec une progression de la marge sur toutes nos zones géographiques. Notre cash flow opérationnel a, par ailleurs, plus que doublé sur l'exercice.

L'évolution de notre titre en 2007 n'a, certes, pas été satisfaisante. Notre action a souffert d'un contexte de marché globalement difficile, particulièrement marqué pour les valeurs du secteur informatique et pour la plupart des valeurs moyennes. Ce contexte s'est trouvé amplifié, pour Steria, jusqu'à la finalisation du refinancement de l'acquisition de Xansa. En revanche, depuis début novembre 2007, le titre Steria évolue conformément aux titres de ses principaux concurrents.

Il est important de souligner que malgré un contexte particulièrement difficile sur les marchés financiers au second semestre 2007, Steria a mené avec succès le refinancement du rachat de Xansa en levant plus de 350 millions d'euros de capitaux propres. Ces opérations ont permis d'afficher une situation financière particulièrement saine et solide au 31 décembre 2007, avec des capitaux propres de 678 millions, un ratio de dette financière nette rapportée aux capitaux propres limité à 45% et des « covenants » bancaires largement respectés.

Comment l'acquisition de Xansa s'est-elle inscrite dans votre schéma stratégique ?

La stratégie de Steria s'articule autour de trois principes majeurs :

- *la taille pour se garantir l'accès direct à nos grands clients grâce à la visibilité et l'éligibilité,*
- *la spécialisation sur un nombre limité de secteurs d'activité de manière à apporter différence et valeur ajoutée à nos clients,*
- *l'innovation sociale au travers d'une culture d'entreprise et d'une gouvernance originales, de façon à développer un haut niveau d'attractivité et d'engagement de nos collaborateurs actuels et futurs.*

Sur chacun de ces objectifs stratégiques, Xansa a constitué une réponse idéale.

Cette acquisition a tout d'abord permis à notre Groupe d'augmenter sa taille de plus de 40% pour s'approcher des 2 milliards d'euros de chiffre d'affaires en confortant solidement sa position au sein des 10 premiers acteurs de services informatiques européens.

¹ Avant amortissement des actifs incorporels identifiés lors de regroupement d'entreprises

Ensuite, cette opération a conforté notre spécialisation sectorielle avec 88% de notre chiffre d'affaires réalisé sur trois secteurs d'activité : les Administrations et les Services publics, les services financiers et les grands opérateurs de services (Télécommunication, Energie, Transport).

Enfin, la proximité culturelle entre Steria et Xansa est forte, tant du point de vue de leurs valeurs fondatrices que du point de vue de la philosophie entrepreneuriale reposant sur un actionnariat salarié fort.

Quels sont les apports majeurs de cette acquisition ?

Cette opération nous a permis de répondre à trois défis majeurs pour le Groupe : la volonté de disposer d'une plateforme « offshore » indienne significative pour compléter notre dispositif d'industrialisation, la nécessité de renforcer notre présence sur le marché britannique, et la volonté de devenir un leader du « Business Process Outsourcing » en Europe.

Premièrement, avec Xansa, Steria a acquis un modèle industriel de production, éprouvé depuis plus de 10 ans, parmi les plus avancés du secteur informatique en Europe. S'appuyant sur plus de 5 000 collaborateurs en Inde, il repose sur organisation totalement intégrée entre les ressources onshore et offshore permettant d'offrir aux clients des services personnalisés et flexibles s'inscrivant dans une logique de « multi sourcing ».

Deuxièmement, cette opération a totalement transformé le profil de nos activités au Royaume-Uni en y triplant notre taille avec près de 900 millions de chiffre d'affaires, en y disposant d'une position de numéro 9 sur le marché des services informatiques et de numéro 4 sur le segment des services publics et en offrant à nos clients, grâce à la complémentarité totale de nos activités, un spectre d'intervention plus large allant de la gestion d'infrastructures au développement applicatif.

Enfin, Xansa nous apporte la « brique métier » du « Business Process Outsourcing » où il occupe une position très forte en Europe. Cette activité s'inscrit en parfait complément de nos offres relatives à la transformation des processus métiers de nos clients et offre des perspectives de croissance particulièrement intéressantes dans une perspective de déploiement en Europe continentale.

Comment envisagez-vous l'avenir de Steria ?

Je considère que les mutations engagées ces dernières années et la transformation majeure apportée par l'acquisition de Xansa font de Steria une des sociétés informatiques européennes disposant d'un des profils les mieux adaptés pour affronter l'avenir.

L'existence d'une forte composante « nearshore » et « offshore », la focalisation sur un nombre de secteurs limités avec une recherche permanente de valeur ajoutée grâce à la capacité de transformation des processus métiers de nos clients ou encore le « Business Process Outsourcing » constituent des atouts indéniables sur un marché européen en profonde mutation.

Ces atouts devraient permettre à Steria, conformément aux objectifs de notre plan 2010, d'atteindre une croissance organique moyenne supérieure à celle du marché tout en continuant à afficher une progression continue de notre marge opérationnelle.

Depuis son introduction en bourse, Steria a multiplié par 8 son chiffre d'affaires et accru son bénéfice par action, en moyenne, de quasiment 30% par an. Je suis confiant dans la poursuite de son développement et de son succès.

François Enaud
Gérant Exécutif

SOMMAIRE

Profil du Groupe et chiffres clés des trois derniers exercices	2
Message de François Enaud, Gérant Exécutif	7
SOMMAIRE	9
1 Présentation du Groupe et de ses activités	11
1.1 Historique du Groupe	11
1.2 Gouvernance du Groupe et Organigramme Juridique	13
1.3 Marchés - Positionnement	18
1.4 Les métiers du groupe Steria – Investissements et Innovation	22
1.4.1 Les métiers	22
1.4.2 Les investissements et l'innovation	25
1.5 Responsabilité Sociale de l'Entreprise (RSE)	27
1.5.1 Formalisation d'une politique Responsabilité Sociale de l'Entreprise (RSE)	27
1.5.2 Les quatre chantiers Responsabilité Sociale de l'Entreprise de Steria	27
1.5.3 Exemples de réalisations	28
1.6 Le projet d'entreprise	32
1.6.1 Cinq valeurs fondatrices : le socle du succès de Steria	32
1.6.2 La gouvernance participative	32
1.7 Ressources Humaines : Le moteur du développement collectif et personnel dans un environnement international	34
1.7.1 « Steria Unique » - La différenciation	34
1.7.2 « Steria Up » - La progression	35
1.7.3 « Steria Academy » - La formation	37
1.7.4 « Steria Best » - La gestion des ressources	38
1.8 Facteurs de Risques	40
1.8.1 Risques de marché	48
1.8.2 Risques liés aux engagements de rachat auprès des actionnaires minoritaires	48
1.8.3 Risques juridiques	48
1.8.4 Risques industriels	49
1.8.5 Risques liés à l'environnement	49
1.8.6 Autres risques liés à l'activité de Steria	49
1.8.7 Assurances	54
2 Exercice 2007, évolutions récentes et perspectives	56
2.1 Activité Générale du Groupe	56
2.1.1 Situation du Groupe et son activité au cours de l'exercice 2007 – progrès réalisés et difficultés rencontrées	56
2.1.2 Résultats de l'exercice	56
2.1.3 Activité de recherche et de développement	56
2.1.4 Evènements importants survenus depuis la clôture de l'exercice	56
2.1.5 Situation au 31.03.2008 – résultats 1 ^{er} trimestre 2008	56
2.1.6 Evolution prévisible et perspectives d'avenir	56
2.2 Filiales et Participations	62

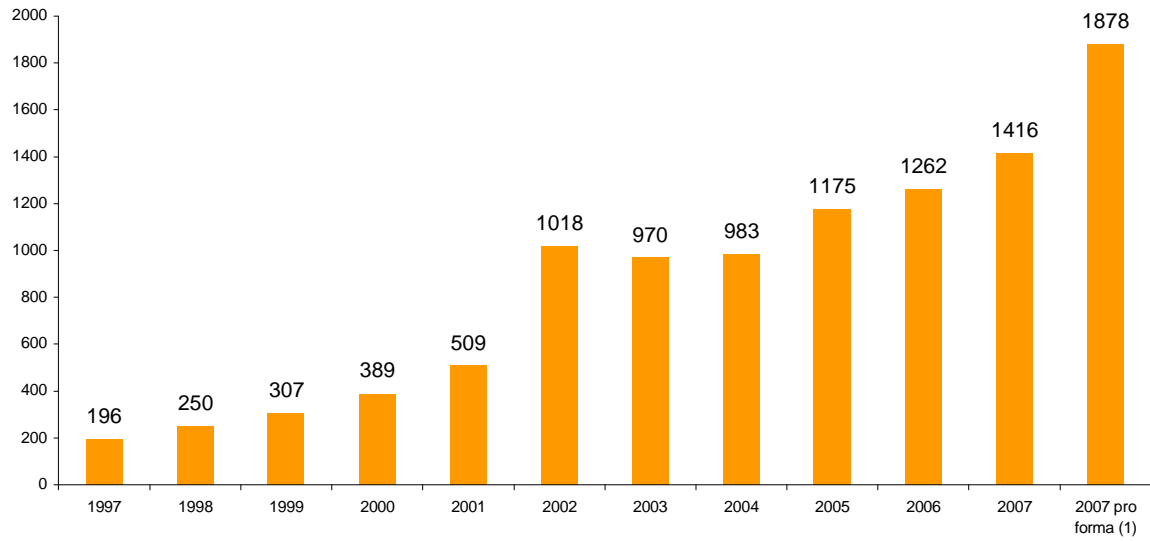
3	Comptes de Groupe Steria SCA	63
	3.1 Comptes consolidés au 31 décembre 2007	63
	3.2 Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés au 31 décembre 2007	114
	3.3 Comptes sociaux au 31 décembre 2007	116
	3.5 Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions réglementées	146
	3.6 Responsables du contrôle des comptes	148
	3.6.1 Mandats	148
	3.6.2 Honoraires des Commissaires aux comptes 2007	149
4	Gouvernance d'Entreprise et Contrôle Interne	150
	4.1 Rapport du Président du Conseil de surveillance	152
	4.1.1 Conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil de surveillance	152
	4.1.2 Procédures de contrôle interne	158
	4.2 Rapport des Commissaires aux comptes sur le rapport du Président	167
	4.3 Mandataires sociaux et dirigeants	169
	4.3.1 Mandats et fonctions	152
	4.3.2 Renseignements particuliers concernant les mandataires sociaux et dirigeants	152
	4.3.3 Rémunération et avantages accordés aux mandataires sociaux et principaux dirigeants du Groupe	152
5	Renseignements de caractère général concernant Groupe Steria SCA et son capital	177
	5.1 Renseignements juridiques concernant la société	177
	5.2 Renseignements concernant le capital	178
	5.2.1 Capital social	178
	5.2.2 Répartition du capital social	178
	5.2.3 Répartition actuelle du capital et des droits de vote ; évolution au cours des trois dernières années	179
	5.2.4 Historique : Evolution du capital social de Groupe Steria SCA depuis 5 ans	180
	5.2.5 Capital potentiel	181
	5.2.6 Capital autorisé mais non émis	183
	5.2.7 Programme de rachat d'actions	184
	5.3 Groupe Steria SCA et la Bourse	187
	5.3.1 Données boursières	187
	5.3.2 Politique de distribution de dividendes	191
	5.3.3 Information financière	191
	5.4 Responsable du document de référence	192
6	Documents accessibles au public	193
7	Table de concordance	209

1 Présentation du Groupe et de ses activités

■ 1.1 Historique du Groupe

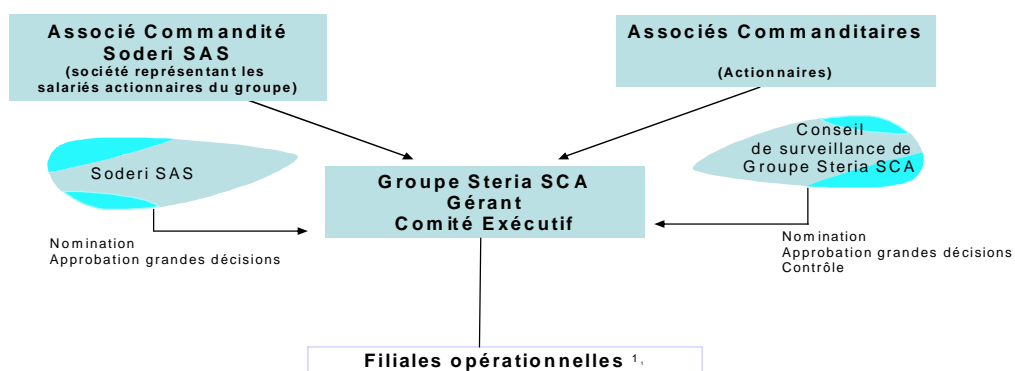
- 1969** Création de Steria par Jean Carteron : la SSII se spécialise dans les grands contrats.
- 1973** Signature du contrat d'automatisation de l'Agence France Presse.
- 1978** Début de l'internationalisation de Steria : création d'une filiale en Suisse.
- 1981** Maîtrise d'œuvre du projet Télétel 3V qui marque le lancement du Minitel en France.
- 1986** Signature du plus gros contrat à l'exportation remporté par une SSII française : l'informatisation complète de la Banque Centrale d'Arabie Saoudite.
- 1987** Renforcement stratégique du positionnement de Steria sur l'intégration de systèmes et l'infogérance.
Réalisation de projets de grande envergure comme l'automatisation de la conduite de la ligne A du RER.
- 1990-1993** Création de filiales et de bureaux en Allemagne, en Espagne, en Arabie Saoudite.
Elaboration du système d'information de l'aéroport de Djakarta.
- 1994** Steria remporte des contrats significatifs auprès de grands comptes comme la réalisation du système de gestion de la Centrale des Règlements Interbancaires.
- 1998** François Enaud est nommé Président Directeur Général du Groupe.
- 1999** Introduction sur le Marché de la Bourse de Paris.
- 2000** Acquisition des sociétés Tecsi et Groupe Eqip.
Acquisition de l'activité infogérance d'Experian.
- 2001** Acquisition de l'essentiel des activités de service de BULL en Europe (Integris) : Royaume Uni, Allemagne, Danemark, Norvège, Suède, Belgique, Luxembourg, Suisse et Espagne.
- 2002** Direction Générale du Groupe : Séverin Cabannes rejoint le Groupe en juin 2002 en qualité de Directeur Général Adjoint. Il est nommé Directeur Général Délégué par décision du Conseil d'administration de Steria SA en date du 11 juin 2003.
- 2003** Ouverture du plan d'épargne entreprise aux salariés européens du Groupe.
- 2005** Acquisition de la société Mummert Consulting en Allemagne (à effet du 1er janvier 2005).
Signature du contrat OMNI (Offender Management National Infrastructure), au Royaume-Uni, pour 365 millions d'euros sur 10 ans.
- 2006** Entrée du 10 000ème collaborateur du Groupe.
Trophées de l'Innovation Orange Business Services - Syntec Informatique : Steria remporte le prix « Solutions de Mobilité, Solutions Nouvelles Technologies ».
Steria récompensé meilleur employeur du secteur des NTIC en Scandinavie.
- 2007** Evolution des Statuts pour mise en œuvre d'une « gouvernance participative » particulièrement innovante.
Signature avec le Ministère des Finances français du contrat « Chorus », le plus important projet SAP en France.
Ouverture de deux centres "*nearshore*" en Pologne et au Maroc
Acquisition de Xansa le 17 octobre 2007 permettant au Groupe de faire progresser son chiffre d'affaires à près de 1,9 milliards d'euros et de doubler ses effectifs pour atteindre près de 19 000 personnes dont 5 000 en Inde.

Evolution du chiffre d'affaires de Steria depuis 1997



(1) Chiffre d'affaires pro forma incluant 12 mois de Xansa

■ 1.2 Gouvernance du Groupe et Organigramme juridique



¹ Renvoi est fait à l'organigramme juridique Groupe ci-après

Principes de gouvernance

Groupe Steria a mis en place un système de gouvernance particulièrement innovant, voire unique, dont la vocation est d'être un levier puissant de différenciation, de développement et d'attractivité de l'entreprise. Cette gouvernance utilise de façon originale la structure juridique des Sociétés en Commandite par Actions (SCA). Contrairement aux sociétés en Commandite par actions habituelles, elle n'a pas pour vocation à protéger un fondateur ou un management dans la mesure où :

- l'Associé Commandité est unique et ne représente que la communauté des salariés actionnaires,
- le Gérant et l'Associé Commandité sont deux personnes différentes, le premier reportant au second,
- le but est d'impliquer les salariés actionnaires dans la gouvernance de l'entreprise de façon à développer leur esprit entrepreneurial et leur engagement.

Une telle gouvernance constitue un avantage compétitif majeur dans une activité de services où le principal actif de l'entreprise repose sur la dimension humaine. Elle favorise d'une part l'implication et l'engagement des collaborateurs et constitue, d'autre part, un atout significatif dans l'attractivité du Groupe sur un marché de l'emploi très concurrentiel.

Elle permet en effet, de proposer aux salariés existants et futurs un projet qui dépasse largement la seule dimension de la fonction qui leur est confié. Un tel projet intègre une dimension entrepreneuriale permettant aux salariés, pour peu qu'ils soient actionnaires, de prendre part à la définition et à l'implémentation de la stratégie du Groupe.

Le Gérant

La fonction de Gérant consiste à diriger et à agir dans l'intérêt général de la société, dans les limites de son objet social, dans le respect des pouvoirs attribués par la loi ou/et les statuts de la Société au Conseil de surveillance, aux assemblées générales d'actionnaires et à l'Associé Commandité.

La Gérance du Groupe est assurée par François Enaud.

Le Comité Exécutif du Groupe

Le Gérant est assisté par le Comité Exécutif dont la présidence est assurée par le gérant lui-même.

- François Enaud
Gérant de Groupe Steria SCA
- Mukesh Aghi
Directeur Général Inde - Directeur Groupe "Business Process Outsourcing"
- Valérie Hughes-Daeth
Directeur des Ressources Humaines Groupe
- Laurent Lemaire
Directeur Financier Groupe
- François Mazon
Vice-Président, DG France & Asie - Maroc
- Jürgen Sponnagel
Vice-Président, DG Europe Centrale
- John Torrie
Vice-Président, DG Royaume-Uni - Inde
- Olivier Vallet
Directeur des Opérations

Le Conseil de surveillance

Le Conseil de surveillance exerce le contrôle permanent de la gestion du Groupe pour le compte de ses actionnaires. Il est composé de :

- Jacques Bentz
*Président du Conseil depuis le 01/02/2007,
Gérant de Tecnet Participations*
- Eric Hayat
*Vice-Président du Conseil
Administrateur de Syntec Informatique*
- Patrick Boissier
Directeur Général de Cegelec
- Séverin Cabannes
*Membre du Comité exécutif de la Société Générale
Directeur des Ressources Groupe Société Générale*
- Elie Cohen
Directeur de Recherche au CNRS, Sciences PO-CAE
- Pierre-Henri Gourgeon
Directeur Général Exécutif du Groupe Air France
- Charles Paris de Bollardière
Trésorier du Groupe Total
- Jacques Lafay
Président du FCPE Steria

- Jean Carteron
Président d'Honneur du Conseil de Surveillance

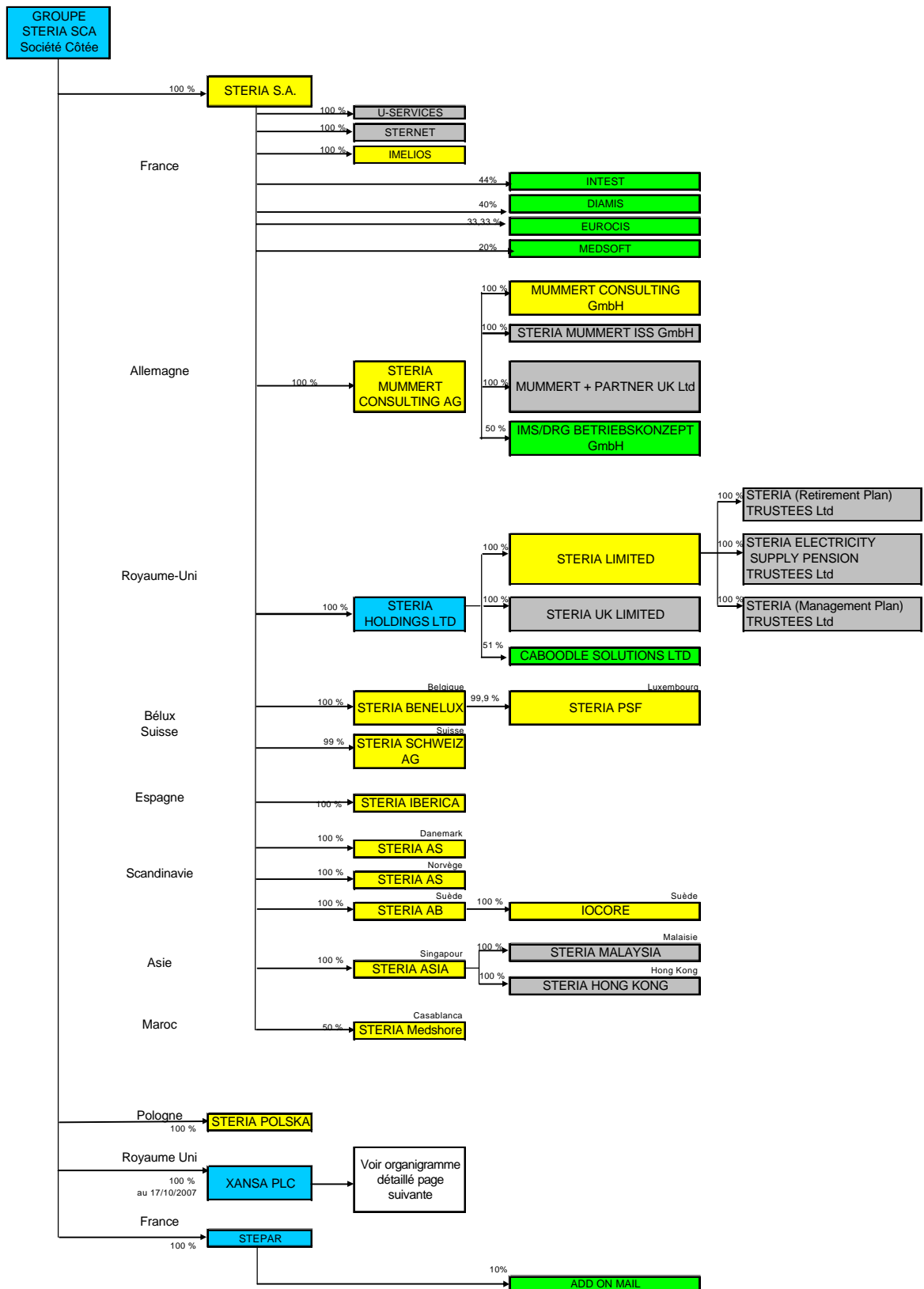
Au sein du Conseil de Surveillance existent différents Comités : Comité Stratégique, Comité d'Audit, Comité des Nominations et rémunérations. Plus de précisions sont apportées sur ce point en partie 4 « Gouvernance d'entreprise » du présent Document.

L'Associé Commandité (Soderi SAS)

Soderi est une société par actions simplifiée (SAS) à capital variable qui regroupe l'ensemble des salariés actionnaires de Groupe Steria. Soderi SAS est dirigée par un Conseil d'administration composé à ce jour de 15 membres élus par l'Assemblée Générale de Soderi, c'est-à-dire l'Assemblée Générale de la société représentant les salariés actionnaires de Steria. Le Conseil d'administration élit en son sein un Président pour le représenter. Depuis le 1^{er} février 2007, **Yves Rouilly est le Président de Soderi.**

La Gouvernance du Groupe est détaillée à la partie 4 du présent document de référence.

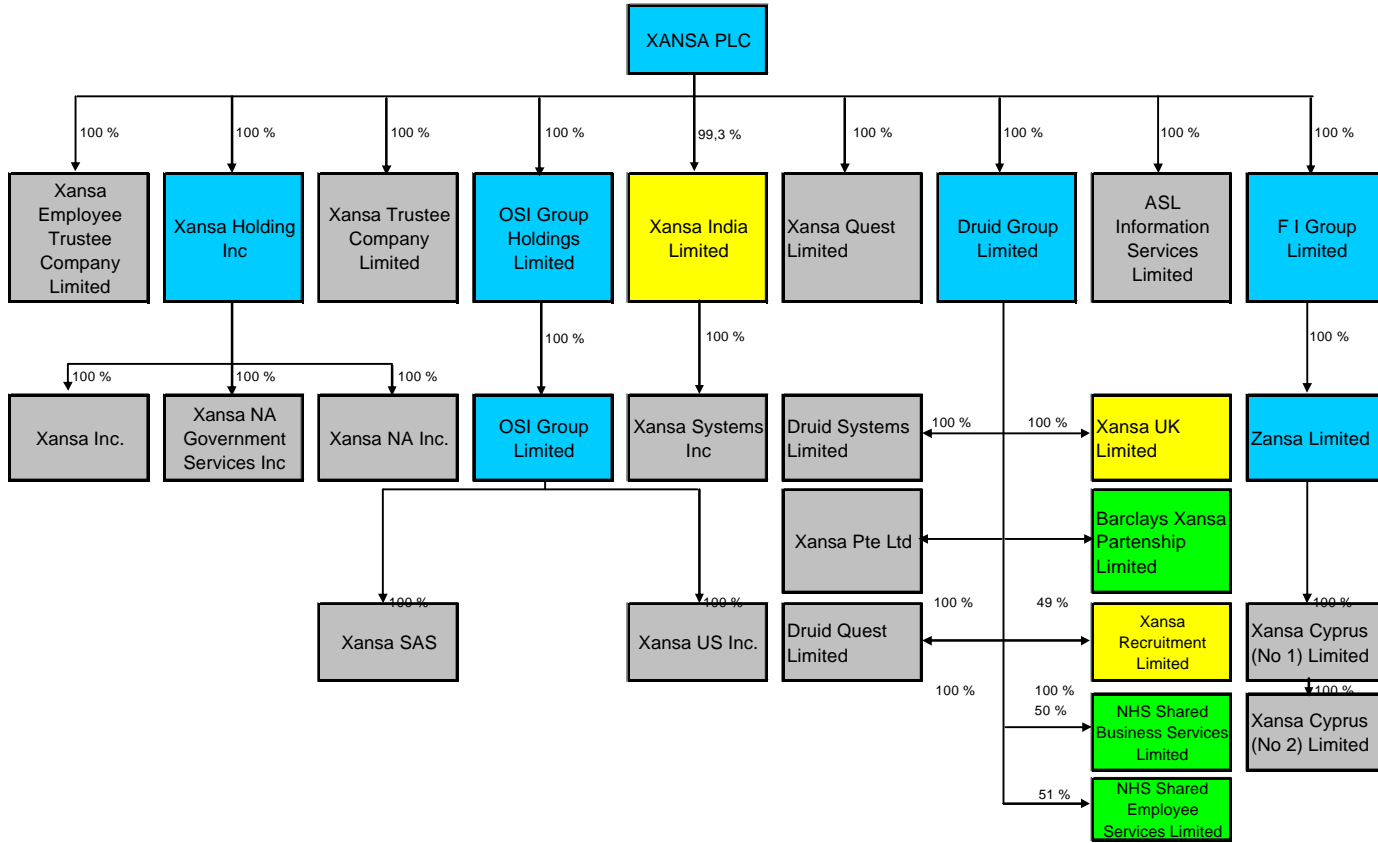
Organigramme juridique de Groupe Steria post-acquisition de Xansa (30 avril 2008)



Unité géographique Europe Centrale : Allemagne, Autriche, Belux et Suisse
 Unité géographique Europe du Sud : France, Espagne et Asie
 Unité géographique Europe du Nord : Royaume-Uni et Scandinavie

Sociétés de tête
 Sociétés opérationnelles
 Sociétés en partenariat
 Sociétés sans activité

Organigramme du groupe Xansa (31 Mars 2008)



- Sociétés opérationnelles
- Sociétés mères
- Participations
- Sociétés sans activité (les plus significatives)

Les principaux établissements du Groupe sont situés :

- en France : 46, rue Camille Desmoulins – 92130 Issy-les-Moulineaux ;
12, rue Paul Dautier – 78140 Vélizy-Villacoublay ;
- au Royaume-Uni : Three Cherry Trees Lane, Hemel Hempstead – Hertfordshire - HP2;
7AH ;
Holborn Centre, 120 Holborn, London, EC1N 2TD
- en Allemagne : Hans-Henny-Jahnn-Weg 29 – 22085 Hambourg.

Relations mère-filiales

A ce jour la société Groupe Steria SCA n'a pas d'activité opérationnelle propre, les activités opérationnelles du groupe étant menées par des filiales françaises et étrangères.

Groupe Steria SCA détient 100% de Steria Polska, de Xansa Plc et de Steria SA qui détient elle-même 100 % des filiales européennes (hors Xansa Plc) dont l'activité est dans le cœur de métier du Groupe.

Groupe Steria SCA détient également 100 % de Stepar qui a pour vocation à détenir des participations minoritaires ou des filiales dont l'activité n'entre pas dans l'activité principale de Steria.

Depuis octobre 2007, les fonctions d'animation et de coordination du Groupe ont été transférées de Steria SA à Groupe Steria SCA. Cette entité regroupe les Directions fonctionnelles, principalement la Communication, la Stratégie, le Marketing, le contrôle des Risques et l'Audit, les Ressources Humaines, les Systèmes d'Information, la Direction Financière et la Direction Juridique. Groupe Steria SCA fournit par ailleurs, dans un souci d'efficacité, certaines prestations centralisées aux filiales qui donnent lieu à refacturation.

Groupe Steria SCA assure par ailleurs la négociation, la contractualisation et le suivi des assurances (police Master) pour le Groupe qu'elle refacture à ses filiales.

Au 31 décembre 2007, l'effectif de Groupe Steria SCA était de 63 personnes.

En dehors des conventions mentionnées dans le rapport spécial des commissaires aux comptes figurant ci-après en partie 3, il n'existe pas de convention particulière entre la société Groupe Steria SCA et le reste du Groupe.

■ 1.3 Marchés - Positionnement

Les services informatiques en Europe représentent un marché de 132,7 milliards d'euros en 2006² (en excluant les ventes de matériel informatique et de progiciels ainsi que les services de maintenance).

Ce marché présente trois caractéristiques principales :

- Trois pays (le Royaume-Uni, l'Allemagne et la France) concentrent à eux seuls 64 % des dépenses en Europe¹. Steria réalise sur ces trois pays 87% de son activité (sur la base du chiffre d'affaires pro-forma 2007).
- Les activités d'infogérance (y compris le "*Business Process Outsourcing*") représentent quasiment la moitié de ces dépenses¹. Steria y réalise également la moitié de son chiffre d'affaires.
- Enfin, les secteurs les plus demandeurs de services informatiques sont les banques et les compagnies d'assurance ainsi que les organismes publics. Ils totalisent 41% des dépenses en Europe¹. Steria réalise sur ces deux secteurs 64% de son chiffre d'affaires.

Le marché des services informatiques a fortement évolué et gagné en maturité depuis le début des années 2000. Cette évolution s'est caractérisée par un positionnement toujours plus marqué des activités informatiques comme moteur de la performance des organisations. Cette situation a conduit les clients à adapter leurs modes opératoires en privilégiant toujours plus, dans leurs choix d'investissements, le critère de valeur ajoutée apportée aux processus métiers et en adoptant une politique de sélectivité croissante de leurs fournisseurs basée sur leur capacité à apporter des solutions à valeur ajoutée.

Les attentes des clients s'articulent aujourd'hui autour de trois grands axes :

- l'excellence du service,
- la contribution de la prestation de service informatique à leurs enjeux opérationnels et économiques de façon à aligner leur système d'information aux enjeux stratégiques de l'entreprise,
- l'amélioration continue de la productivité.

L'excellence du service dépend non seulement de la couverture géographique et de la palette de compétences du prestataire mais également de la qualité et de la sécurité des prestations qu'il réalise ainsi que de sa capacité à prendre des engagements mesurables à partir d'indicateurs de performance précis.

Pour pouvoir offrir des solutions à valeur ajoutée d'amélioration et de transformation des processus opérationnels, les prestataires informatiques se doivent d'avoir une connaissance toujours plus pointue des processus métiers de leurs clients. Ce niveau de connaissance constitue un élément différenciant revêtant une importance croissante dans la perception et les critères de choix des clients.

Les gains de productivité, quant à eux, dépendent des efforts d'industrialisation réalisés par le prestataire de services informatiques : standardisation des processus de développement et de maintenance, uniformisation des outils, recours au *global sourcing*, recherche d'économies d'échelle.

² Source Rapport Gartner avril 2007

EVOLUTION DU POSITIONNEMENT DU GROUPE AU TRAVERS DE L'ACQUISITION DE XANSA

- Une acquisition hautement stratégique

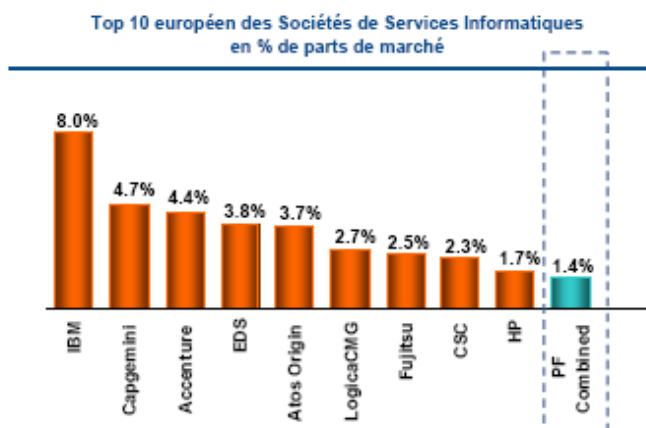
L'acquisition de la société Xansa a considérablement contribué au renforcement du positionnement de Steria tout en s'inscrivant parfaitement dans le cadre des trois grands objectifs stratégiques définis par l'entreprise : taille, focalisation, innovation sociale.

Après avoir mené avec succès deux acquisitions stratégiques majeures, l'une en 2002 lors de l'acquisition d'Integris et l'autre en 2005 avec l'acquisition de Mummert, l'acquisition par Groupe Steria de Xansa annoncée le 30 juillet 2007 et effective depuis le 17 octobre 2007 constitue une nouvelle accélération dans la mise en œuvre de la stratégie du Groupe. Cette acquisition apporte trois actifs majeurs au Groupe : une position d'acteur majeur au Royaume-Uni couvrant une gamme étendue de services, un modèle industriel offshore totalement intégré reposant sur 5 000 personnes en Inde et 10 ans d'expérience et une solide expertise en *Business Process Outsourcing*, secteur fortement complémentaire des activités du Groupe et présentant un profil de croissance attractif.

- Accroissement de la visibilité du Groupe

L'acquisition de la société Xansa permet au Groupe de conforter sa position parmi les dix premières sociétés de services informatiques européennes.

Le nouveau Groupe, avec un chiffre d'affaires pro forma 2007 de 1,88 milliard d'euros³, accroît significativement sa visibilité et devient un acteur européen de poids présent sur l'ensemble de la chaîne de valeur des services informatiques (Conseil, Intégration de Systèmes, Infogérance, *Business Process Outsourcing*). Cette acquisition met en outre le Groupe en position de réaliser l'objectif annoncé de s'approcher de 2 milliards d'euros de chiffre d'affaires en 2008.



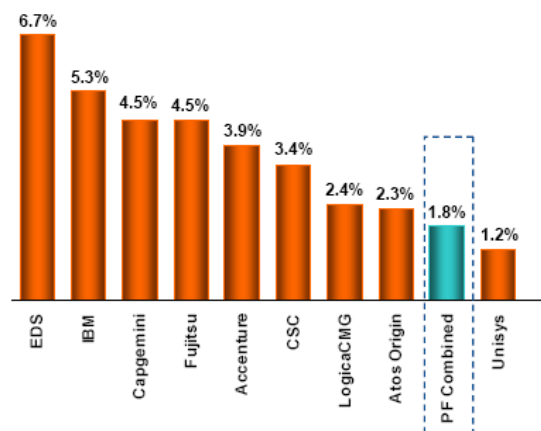
Source : analyse du Top 10 issue du rapport Gartner avril 2007 (uniquement revenus liés aux services professionnels. N'inclut que les prestataires de services globaux et exclut les sociétés de services captives).

L'acquisition de la société Xansa permet également à Steria de devenir un acteur majeur parmi les dix premières sociétés de services informatique⁴ au Royaume-Uni, le plus grand marché en Europe et sur lequel le nouveau Groupe réalise dorénavant 47 % de son chiffre d'affaires. Du fait de l'acquisition de Xansa, le Groupe devient notamment l'un des quatre principaux prestataires de services informatiques de l'administration britannique avec environ 400 millions d'euros de chiffre d'affaires.

³ Chiffre d'affaires pro forma 2007 incluant 12 mois de Xansa.

⁴ Source Gartner- avril 2007

Top 10 au Royaume-Uni des Sociétés de Services Informatiques en % de parts de marché

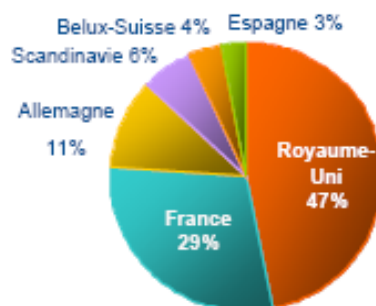


Source : analyse du Top 10 issue du rapport Gartner avril 2007 (uniquement chiffre d'affaires lié aux services professionnels. N'inclut que les prestataires de services globaux et exclut les sociétés de services captives).

A l'issue de cette opération, Steria réalise plus de 85% de son chiffre d'affaires dans les trois pays européens qui totalisent près des deux tiers du marché européen des services informatiques⁵, à savoir le Royaume-Uni, l'Allemagne et la France, en occupant dans chacun de ses pays une position de référence parmi les grands acteurs.

Ce positionnement devrait permettre au Groupe de renforcer sa capacité à participer dans des conditions favorables à des appels d'offre européens.

Présence Géographique Combinée



Chiffre d'affaires 2007 proforma intégrant Xansa sur 12 mois.

- Amélioration du leadership et de la valeur ajoutée des offres du Groupe

L'acquisition de Xansa est de nature à accélérer la mise en œuvre du plan stratégique du Groupe, fondé sur le développement d'une forte capacité à transformer les processus métiers de ses clients de façon à aligner leur système d'information sur leurs enjeux économiques et, une fois transformés, à gérer ces processus métiers de façon performante et industrialisée.

⁵ Source Gartner avril 2007

Les activités de Xansa permettent au Groupe de renforcer ses offres de *Business Transformation* et de *Business Operations*, métiers sur lesquels Xansa bénéficie d'une expertise reconnue et d'un portefeuille de clients de premier plan, présentant de surcroît des opportunités importantes de ventes croisées entre les deux bases de clientèle.

La capacité du Groupe à gérer les processus métiers de ses clients est considérablement renforcée, notamment grâce à l'offre de Business Process Outsourcing (externalisation des processus métiers) qui représente 30 % du chiffre d'affaires de Xansa à fin 2007. Xansa s'est en effet construit une position de référence dans le domaine du BPO au Royaume-Uni, avec des clients de renom, tant sur des process horizontaux tels que Finance ou RH que sur des process métiers verticaux plus spécialisés. Cette offre de BPO a vocation à être déployée progressivement sur l'ensemble des implantations géographiques du Groupe.

D'un point de vue industriel, le Groupe disposait, avant l'acquisition de Xansa, d'un modèle industriel comprenant des centres de services spécialisés en gestion d'infrastructure en développement d'application et en tiers maintenance applicative. Ces centres étaient principalement situés en France, au Maroc, en Espagne et en Pologne. L'acquisition de Xansa, qui dispose d'une plateforme performante de plus de 5 000 personnes en Inde, va permettre au Groupe de franchir une nouvelle étape majeure dans son processus d'industrialisation. Le Groupe va ainsi disposer d'un modèle de *global delivery* totalement intégré, bénéficiant de l'expérience de plus de dix ans de Xansa en Inde et incluant des services tant *onshore*, *nearshore*, qu'*offshore*. Ce modèle va être progressivement testé et déployé sur les différents pays. Les économies d'échelle et les gains de productivité générés par ce modèle devraient contribuer à l'amélioration de la rentabilité du Groupe.

- Renforcement de la différence au travers d'une signature et d'un style particulier

Groupe Steria et Xansa partagent des cultures d'entreprise similaires, articulées autour de la volonté d'entreprendre, de l'innovation, de la proximité avec les clients et de la qualité du service qui leur est rendu tout en ayant fait de l'implication historique des salariés dans la vie et les décisions de l'entreprise un facteur de succès fortement différenciant.

Preuve de cette spécificité, les salariés de Steria et de Xansa réunis détiennent au 28 février 2008 environ 15,9% du capital de l'entreprise dans le cadre d'une Gouvernance qui leur permet de participer activement aux réflexions et décisions stratégiques de l'entreprise.

■ 1.4 Les métiers du groupe Steria – Investissements et Innovation

1.4.1 Les métiers

Les systèmes d'information sont perçus par les leaders d'entreprises privées ou d'organismes publics comme un des leviers majeurs pour optimiser la performance, gagner des parts de marché, gérer le respect de la réglementation et diminuer les risques. L'infrastructure et les applications informatiques constituent un actif essentiel pour les aider à anticiper les transformations auxquelles ils doivent procéder pour s'adapter à un environnement en changement rapide.

Groupe Steria a pour vocation de fournir aux grandes entreprises et aux organismes publics des solutions leur permettant de s'adapter aux évolutions rapides de leur environnement économique ou réglementaire. Présent dans 16 pays et fort de plus de 18 000 collaborateurs à fin décembre 2007, Groupe Steria, répond à de telles demandes non seulement en proposant des services de transformation des processus métiers de ses clients (Conseil IT, Conseil métier, Intégration de systèmes) mais également grâce à sa capacité à prendre en charge la gestion de ces processus métiers (Infogérance, *Business Process Outsourcing*).

Conseil et Intégration de Systèmes

Afin d'améliorer les opérations quotidiennes de ses clients, Groupe Steria s'appuie sur des expertises métiers développées à l'échelle européenne pour un certain nombre de secteurs d'activités sur lesquels la Société s'est spécialisée. Il s'agit d'offres verticales « packagées » pour les services publics, la finance, les télécommunications, les services et les transports. La transformation des processus de ses clients peut également rendre nécessaire l'utilisation de compétences plus techniques que la Société propose au travers des offres horizontales qui intègrent une composante de forte innovation (Data Quality Management, Test to Market, CRM, Business Process Management, Sécurité, etc.).

Les consultants ont pour mission d'assister les clients dans leur choix en matière de systèmes d'information, que ce soit en termes de définition des besoins, d'architecture de systèmes ou de mise en œuvre de solutions optimales, en matière d'organisation et de transformation de leurs grandes fonctions (finances, ressources humaines, achats) et de leur processus métier. Les consultants qui assurent ces missions sont des professionnels expérimentés qui maîtrisent les spécificités des secteurs sur lesquels ils interviennent. Ils participent à l'élaboration des « offres leader » de Groupe Steria et sont intégrés aux entités opérationnelles pour favoriser la synergie entre le conseil et la réalisation.

L'intégration de systèmes se définit comme la conception et la réalisation, avec la responsabilité de la maîtrise d'œuvre, d'un système complet intégrant des développements spécifiques et des éléments hétérogènes provenant de fournisseurs différents. Cette prestation comprend donc la sélection de progiciels, le paramétrage et l'intégration de ces progiciels, le développement de « briques » de programmes spécifiques, le développement d'interfaces avec les applications présentes chez le client, et enfin l'optimisation du système d'information du client dans sa nouvelle configuration.

Au 31 décembre 2007, les activités de conseil et d'intégration de systèmes représentaient 51% du chiffre d'affaires pro forma (incluant Xansa sur 12 mois) du Groupe.

Infogérance

Les activités d'infogérance représentent, à fin décembre 2007, 29% du chiffre d'affaires pro forma du Groupe (en incluant Xansa sur 12 mois)

Steria assure tout ou partie de l'exploitation des infrastructures informatiques en délivrant des prestations telles que :

- le service desk : assistance technique et métier auprès des utilisateurs ou des help desk client,
- la supervision des infrastructures systèmes et réseaux,
- l'administration et l'exploitation des infrastructures systèmes et réseaux,
- l'hébergement des infrastructures au sein de « data centers » de niveau 4 et les plans de continuité de services associés

Business Process Outsourcing

L'acquisition de Xansa a considérablement renforcé la capacité du Groupe à transformer et à opérer les processus métiers de ses clients notamment grâce à son offre de *Business Process Outsourcing* qui représente 30 % du chiffre d'affaires de Xansa à fin décembre 2007. Xansa a, en effet, construit une position de référence dans le domaine du *Business Process Outsourcing* au Royaume-Uni.

Le *Business Process Outsourcing* consiste à prendre en charge, à la place du client, l'exploitation de l'ensemble d'une fonction de l'entreprise. Steria intervient dans trois principaux domaines :

- L'exploitation des fonctions Finance & Administration (F&A), domaine dans lequel Xansa a été classé 7^{ème} acteur mondial par Gartner,
- L'exploitation des fonctions Ressources Humaines, notamment autour de l'administration du personnel
- L'exploitation de processus métiers spécialisés, comme par exemple la gestion de la détection des fraudes sur cartes bancaires pour des établissements financiers ou la gestion des cartes de fidélités pour des acteurs de la grande distribution.

Les activités de *Business Process Outsourcing* représentent à fin décembre 2007 10% du chiffre d'affaires pro forma (en incluant Xansa sur 12 mois) du Groupe.

Organisation de la production

Afin de faire bénéficier ses clients du meilleur rapport qualité-prix tout en leur permettant de profiter d'un retour sur investissement mesurable, Groupe Steria a développé, au travers de la mise en place d'un département dénommé *Global Delivery Unit*, une coordination globale de l'ensemble des plateformes de production. Il s'agit des centres de production hautement sécurisés, des activités mutualisées de tierce maintenance et de recette applicative et des centres de support utilisateurs. Ces centres de services mutualisés partagent des outils et processus communs pour un service standardisé à travers le monde.

L'organisation de la production repose également sur un principe de proximité adaptée à l'attente de chaque client. Le Groupe dispose de centres de services mutualisés :

- pour le support technique (à Roanne en France, Warrington au Royaume-Uni, Noida en Inde, Katowice en Pologne),
- pour l'administration des infrastructures (à Louvain, en Belgique, Copenhague au Danemark, Nanterre et Sophia-Antipolis en France, Madrid en Espagne, Oslo en Norvège, Londres au Royaume-Uni, Stockholm en Suède, Noida en Inde),
- pour l'intégration de systèmes (Vélizy, en France) mais aussi en Allemagne, en Autriche, en Espagne, en Scandinavie et en Suisse.

Les centres de service du Groupe Steria sont interconnectés assurant ainsi une redondance en terme de production de services et permettant de combiner la production *on shore* (Europe de l'Ouest) et *Offshore et nearshore* (Inde et Pologne).

Le *Global Delivery Model* de Steria permet de proposer des solutions d'infogérance combinant une approche industrielle de la production et un *sourcing* sélectif avec la possibilité de fournir tout ou partie des prestations depuis des centres *offshore* (Inde) et *nearshore* (Pologne).

Les équipes de développement du Groupe travaillent en conformité avec les dernières normes de qualité : CMMI pour la gestion de projet et l'assurance qualité des développements informatiques, avec l'objectif d'atteindre l'homologation niveau 5, pour les processus de conception, de correction et d'évolution des applications.

En 2005, Steria s'est doté d'un centre de services de Tierce Maintenance Applicative de 3^{ème} génération à Nantes, en France, accrédité CMMI2.

Répartition du chiffre d'affaires par métier

	2005		2006		2007	
	M €	% CA	M €	% CA	M €	% CA
Intégration de systèmes*	687	58	725	57 %	756 817	53%
Infogérance	488	42	537	43 %	550 076	39%
Xansa					110 246	8%
TOTAL	1 175	100	1262	100 %	1 416 164	100%

* y compris TMA (tierce maintenance applicative) et conseil

Répartition du chiffre d'affaires par zone géographique (exercice 2007)

(en milliers d'euros)	France	Royaume-Uni	Allemagne	Reste de l'Europe	Xansa	Total Groupe
Chiffre d'affaires	534 345	304 854	227 741	238 978	110 246	1 416 164
% du Chiffre d'affaires	38%	21%	16%	17%	8%	100%

Le chiffre d'affaires 2006, en appliquant les taux de change moyens 2007 et les méthodes comptables 2007, s'élève à 1 254 662 milliers d'euros. Le chiffre d'affaires à taux de change et méthodes comptable constants enregistre ainsi en 2007 une augmentation de 4,2% par rapport à 2006.

Répartition du chiffre d'affaires par secteur d'activité

	2005		2006		2007	
	M €	% CA	M €	% CA	M €	% CA
Banque & Assurances	307	26	309	24 %	308	22
Télécommunications	129	11	133	11 %	136	10
Secteur Public	432	37	483	38 %	513	36
Utilities, Transport, Industrie	307	26	337	27 %	349	25
XANSA (17/10/2007 au 31/12/2007)					110	8
TOTAL	1 175	100	1262	100 %	1 416	100

Clients

Les vingt clients les plus importants du groupe Steria représentent environ 40 % du chiffre d'affaires, sans qu'aucun client, toutefois, pris individuellement, ne représente plus de 5 % du chiffre d'affaires.

Steria poursuit une politique active de partenariat, d'une part avec de grands éditeurs de logiciels et, d'autre part, avec des clients, des industriels ou même d'autres sociétés de services informatiques, parfois au sein de structures dédiées. Par ailleurs, Steria entretient des relations avec un réseau de sociétés spécialisées qui interviennent en sous-traitance dans le cadre des projets qui lui sont confiés. Le recours à cette sous-traitance concerne tant les projets en intégration de systèmes que les projets d'infogérance.

1.4.2. Les investissements et l'innovation

Investissements

Les principaux investissements réalisés par les sociétés du Groupe, en dehors des acquisitions de sociétés, concernent le matériel informatique et les achats de licence ainsi que le mobilier et le matériel de bureau (cf. note 4.3 en annexe aux comptes consolidés).

La politique de la société est par principe de privilégier l'utilisation de bureaux et sites de production en location simple.

L'immeuble du siège social à Vélizy-Villacoublay fait l'objet d'un contrat de crédit-bail signé avec UNICOMI pour l'achat du bâtiment. Ce contrat signé en juin 1990 a une durée de 20 ans et porte sur un investissement d'origine de 20 millions d'euros pour une superficie utile de 8.000 m² environ. La valeur nette de cet immeuble au 31 décembre 2007 s'élève à 15 millions d'euros.

Le Groupe est aussi détenteur de bâtiments et terrain en Inde provenant des activités de Xansa avec une valeur nette au 31 décembre 2007 qui s'élève à 26 millions d'euros.

Principaux investissements réalisés au cours des trois derniers exercices

Groupe Steria a dépensé les montants suivants en investissements industriels au cours des trois dernières années :

Dépenses d'investissements industriels exprimés en % du chiffre d'affaires de l'exercice

2007 (*)	2,1%
2006	2,0%
2005	1,5%

*Chiffres Steria pour la période 1^{er} janvier – 31 décembre, chiffres Xansa pour la période 17 octobre–31 décembre

Ces montants incluent notamment les investissements en capacité de production, les investissements consentis pour développer l'industrialisation du Groupe, les investissements en outils internes et en matériels informatiques et les investissements dédiés aux clients dans le cadre des contrats.

Innovation

L'innovation s'inscrit depuis de nombreuses années au cœur de la stratégie de Steria. Elle permet en effet de maximiser la valeur ajoutée apportée aux clients, de contribuer à la différenciation de la société vis-à-vis de ses concurrents et de contribuer à accroître la rentabilité.

Elle consiste pratiquement à répondre de manière toujours plus adéquate aux attentes des clients en y intégrant des solutions technologiques novatrices soit développées à l'extérieur, soit issues de travaux internes.

Pour maximiser ses chances de succès et en optimiser les paramètres économiques, le Groupe dispose d'une démarche structurée qui s'articule autour :

- d'une veille active continue des nouveaux besoins des clients,
- d'une démarche proactive pour identifier en amont les technologies émergentes et les futurs partenaires technologiques de référence,
- de l'existence de réseaux internes d'échange et d'outils de capitalisation de connaissances,
- d'une démarche d'animation interne à travers l'organisation d'un concours annuel de l'innovation entre les différentes entités opérationnelles,
- d'un processus de qualification et de diffusion des innovations majeures entre les différents pays du Groupe.

■ 1.5 Responsabilité Sociale de l'Entreprise (RSE)

La création de Steria en 1969, sur la base de l'actionnariat salarié, se voulait, selon la vision de son fondateur, Jean Carteron, un projet social où la participation des salariés au capital se conjugait avec une culture d'innovation, d'entrepreneuriat et de solidarité. Dès l'origine, la culture de Steria s'est enracinée dans une approche responsable et humaniste, traduite aujourd'hui par cinq valeurs qui irriguent la vie du Groupe dans ses relations avec ses parties prenantes: simplicité, créativité, indépendance, respect et ouverture.

Steria est attentive à la mise en œuvre d'une mondialisation ouverte et juste. C'est pourquoi Steria s'est joint à l'initiative internationale lancée par le secrétaire général des Nations Unies, Kofi Annan, en signant le Pacte Mondial qui rassemble les entreprises et la société civile autour de principes relatifs aux droits de l'homme, au droit du travail, à la lutte contre la corruption et à l'environnement.

Plus d'information sur www.unglobalcompact.org

1.5.1 Formalisation d'une politique de Responsabilité Sociale de l'Entreprise (RSE)

En 2006, Steria a constitué un réseau Responsabilité Sociale de l'Entreprise, composé de représentants de la Fondation Steria-Institut-de-France et de différentes directions fonctionnelles du Groupe afin de structurer sa politique RSE et d'assurer la cohérence et la coordination des multiples initiatives développées par ses filiales dans ce domaine.

En 2007, ce réseau a défini quatre champs d'action. Pour certains, comme par exemple l'implication des salariés à la gouvernance de l'entreprise, Steria mène une action de longue date unanimement reconnue. Pour d'autres, comme l'environnement, Steria s'est engagée dans la mise en œuvre de plans d'action volontaristes devant permettre d'atteindre les meilleurs standards de la profession.

Steria a par ailleurs mis en place un Comité Consultatif RSE qui regroupe des experts extérieurs à l'entreprise (associations, administrations, entreprises privées) et des collaborateurs des entités opérationnelles. Il a pour mission, grâce à sa forte ouverture sur le monde extérieur, d'anticiper et d'identifier les meilleures pratiques qui continueront à faire de Steria un acteur en pointe sur ses sujets dans son secteur d'activité. Ce Comité est par ailleurs chargé de veiller au bon déroulement du plan d'actions et à la qualité de la mise en œuvre des initiatives.

1.5.2 Les quatre chantiers Responsabilité Sociale de l'Entreprise de Steria

Le Groupe a privilégié une approche structurée autour de 4 axes majeurs qui pour chacun se déclinent autour des principales thématiques mentionnées ci-dessous.

La responsabilité économique :

- Actionnaires : gouvernance, transparence, information
- Clients : éthique, solutions et services adaptés
- Fournisseurs : développement durable dans nos contrats de sous-traitance
- Acteurs locaux : intégration, responsabilité de l'employeur et de l'investisseur
- Gouvernement : respect des réglementations locales et internationales, lutte contre la corruption

La responsabilité sociale :

- Respect des droits de l'homme et du droit du travail
- Egalité des chances, non-discrimination
- Dialogue social/information aux collaborateurs
- Conditions de travail (santé et sécurité)
- Evolution de carrière (formation, acquisition de compétences, mobilité, évolution)

La responsabilité envers les communautés :

- Emploi des personnes défavorisées
- Aide aux ONG et aux organisations poursuivant un but d'intérêt général
- Aide au développement économique des collectivités
- Adaptation de produits et services pour les personnes défavorisées

La responsabilité environnementale :

- Impact environnemental (émission de CO2, ...) et gestion des ressources naturelles
- Traitement des déchets et recyclage
- Certification environnementale (ISO...)

1.5.3 Exemples de réalisations

La responsabilité économique

Groupe Steria dispose, pour une société cotée, d'un modèle de gouvernance particulièrement innovant conférant aux salariés un rôle majeur dans l'entreprise. En effet, le Gérant exécutif de Steria reporte à deux conseils : le Conseil de Surveillance (représentant les Associés Commanditaires) et à Soderi (Associé Commandité) qui regroupe les salariés actionnaires. A travers Soderi, les salariés actionnaires ont la possibilité de débattre, d'entériner ou de refuser les orientations stratégiques proposées par le Gérant exécutif (mode de croissance, évolution de l'offre, projet d'acquisitions). Tous les deux ans, les salariés actionnaires élisent leurs représentants au Conseil de Soderi. Ce mode de gouvernance participative répond à une double vocation : une vocation entrepreneuriale impliquant les salariés dans les décisions stratégiques et une vocation patrimoniale permettant aux salariés de participer aux fruits de la croissance de l'entreprise via la performance de l'action.

En 2007, le Conseil d'Administration de Soderi a été renouvelé pour moitié, avec l'élection de 9 représentants allemands, britanniques et français.

Après accord de l'Assemblée Générale des actionnaires de Steria, une augmentation de capital réservée aux salariés a également été réalisée le 27 août 2007. A cette occasion, plus de 400.000 actions ont été souscrites et plus de 800 nouveaux salariés ont rejoint l'actionnariat interne.

L'actionnariat salarié est appelé, sous l'impulsion de la Direction Générale, à être élargi dès 2008 aux salariés britanniques et indiens de Xansa, société acquise en 2007. Au 1er mars 2008, 15,9% du capital de Steria étaient détenus, directement ou indirectement, par les collaborateurs.

Pour supporter sa démarche d'acteur économiquement responsable, Steria s'est joint à l'initiative de l'ONU en signant le Pacte Mondial, qui rassemble les entreprises autour de dix principes universels, relatifs aux droits de l'homme, aux normes du travail, à l'environnement et à la lutte contre la corruption. Steria a par ailleurs rédigé une charte éthique pour formaliser les principes qui guident son action en la matière.

La responsabilité sociale

Convaincue que le multiculturalisme est source d'enrichissement et de créativité pour l'entreprise et ses collaborateurs, Steria favorise la diversité culturelle, ethnique et sociale dans le cadre de sa politique de recrutement et de gestion des carrières. Steria s'engage à promouvoir l'égalité des droits et des chances pour tous et accorde une attention particulière au respect du dialogue social.

- En France :

Le Groupe est signataire de la Charte de la Diversité initiée par l'Institut Montaigne et s'engage à suivre le « cadre pour agir et rendre compte » proposé par la HALDE (Haute Autorité de Lutte contre les Discriminations et pour l'Égalité).

En décembre 2007, Steria et l'Agefiph (Fonds pour l'insertion professionnelle des personnes handicapées) ont signé une convention de partenariat pour développer l'intégration, la formation et le maintien dans l'emploi des personnes en situation de handicap. Des actions de reconversion pour former des personnes en situation de handicap à l'informatique afin de les intégrer au sein de Steria seront également mises en œuvre.

La Fondation Steria – Institut de France soutient quant à elle six projets liés au handicap, qu'il s'agisse de déficiences moteur, neurologiques, intellectuelles ou de personnes non-voyantes.

- Au Royaume-Uni :

Steria a établi un document traitant de l'égalité des chances - The Equal Opportunity Charter - et a inclus une sensibilisation à la diversité dans son programme de formations et d'intégration des nouveaux entrants.

- En Norvège :

Steria mène des actions visant à renforcer la représentativité des femmes dans son personnel et collabore avec des universités pour promouvoir les études informatiques auprès des femmes.

La responsabilité envers les communautés

Pour Steria, permettre à ses collaborateurs de s'investir dans des projets solidaires est un facteur de fierté et participe au développement de l'esprit d'équipe et de l'ouverture sur le monde. L'enrichissement en termes de compétences et d'expérience humaine qui en découlent font un engagement riche de sens à la fois pour l'entreprise, ses collaborateurs, ses clients et les associations soutenues.

Via sa Fondation, placée sous l'égide de l'Institut de France, et les différents programmes de soutien à la société civile menés par ses filiales en Europe et en Asie, Steria permet à ses collaborateurs de mettre leur expertise technologique et leur humanisme au service des plus démunis.

Exemples de projets menés par la Fondation Steria-Institut-de-France :

La Fondation Steria apporte un soutien à la fois financier et logistique à des projets de solidarité grâce au bénévolat des collaborateurs de Steria. La Fondation est née en 2001, de la volonté de Steria de partager ses compétences en matière de technologies de l'information et de les mettre au service de publics en difficulté. Elle apporte son soutien dans les domaines de l'éducation, du développement de solutions innovantes pouvant améliorer les conditions de vie de publics en difficulté et encourage les initiatives d'entrepreneurs sociaux. Elle a soutenu en 2007 huit associations, mobilisant une cinquantaine de bénévoles.

La Bourse de la Fondation Steria–Institut de France a été créée pour permettre aux élèves d'écoles d'ingénieurs ou de commerce de s'impliquer, dans le cadre de leurs études, dans des projets citoyens répondant aux objectifs de la Fondation. En 2007, deux écoles ont été lauréates : l'ESSEC avec le projet de médiathèque pour enfants malades en long séjour à l'hôpital de Margency dans le Val d'Oise et l'EFREI avec un projet de formation d'étudiants et de formateurs à l'informatique dans quatre écoles du Burkina Faso.

Passerelles Numériques au Cambodge

La Fondation et Steria France poursuivent leur soutien à l'association Passerelles Numériques qui a créé il y a deux ans à Phnom-Penh le *Center for Information Systems Training* (CIST). Ce centre a pour vocation de former des jeunes défavorisés au métier d'ingénieurs système. En 2007, six bénévoles de Steria sont partis aider le personnel local à sécuriser l'infrastructure du centre. En 2008, quatre bénévoles partiront pour des missions au contenu à la fois technique et pédagogique. Ce projet, qui a suscité beaucoup d'enthousiasme auprès des équipes de Steria France a fait l'objet d'un livre et d'une exposition de photographies itinérante.

www.passerellesnumeriques.org

Le Groupement des Intellectuels Aveugles ou Amblyopes (GIAA)

La Fondation a soutenu le GIAA dans la refonte de son site Internet pour en améliorer l'ergonomie et l'accessibilité aux déficients visuels, tout en mettant à leur disposition un catalogue de livres sonores sous le format international DAISY. L'équipe du GIAA, qui a été conseillée par un parrain bénévole de Steria, peut désormais administrer et actualiser les contenus de manière autonome. Depuis la mise en ligne du nouveau site, le nombre des consultations ont triplé.

www.giaa.org

Exemples de projets menés par les filiales :

En Allemagne, Steria Mummert Consulting s'est engagé dans un partenariat avec un institut qui s'occupe d'enfants gravement malades, pour leur permettre de mettre en place des échanges à distance avec leurs familles, via des équipements informatiques financés par Steria.

En Allemagne, deux consultants sont mis à la disposition de la Fondation Mascheski pour une étude de faisabilité visant à créer un système d'alerte pour la protection de l'enfance.

En Espagne, Steria a conclu un contrat de sous-traitance avec la Fondation Once, qui travaille avec des personnes déficientes visuelles, pour se fournir en cadeaux clients et avoir accès à des services de recrutement.

En Belgique, Steria soutient Toemeka, un organisme de formation socioculturelle pour la promotion de l'accès au vote électronique des personnes handicapées.

Au Royaume-Uni, Steria travaille avec l'association Hope for Children qui vient en aide à des enfants sri-lankais souffrant de troubles de la vue.

Steria fait partie du club des 1% au Royaume-Uni et en Inde : les directeurs opérationnels sont autorisés à dépenser jusqu'à 1% de leur bénéfice avant impôts pour soutenir l'investissement de ces deux pays dans des actions de solidarité. En 2007, cette somme s'élevait à 193 672 euro.

De plus, chaque année, un événement appelé « Do More Day » est organisé pour sensibiliser les collaborateurs et les clients aux actions de solidarité de Steria et pour les inciter à y participer. Cette journée d'action permet non seulement de réunir des fonds, mais également de redynamiser la communauté des bénévoles autour de projets citoyens.

En Norvège, Steria soutient le programme « Schools for Africa » de l'UNICEF qui scolarise 4 millions d'enfants dans 6 pays d'Afrique les plus pauvres. L'UNICEF aide les gouvernements et autorités locales à construire et entretenir leurs écoles. Steria donne 0,12 € par heure facturable à l'UNICEF.

En Inde, Steria entend poursuivre les projets de Xansa dans le domaine éducatif. Ouverture de centres informatiques, de laboratoires de sciences et de bibliothèques dans les écoles et les orphelinats, aide alimentaire, Xansa s'est investi pour que les enfants les plus démunis bénéficient d'une éducation de qualité. Des formations sont également proposées aux professeurs.

La responsabilité environnementale

Le groupe Steria s'engage à adopter une approche responsable et proactive pour répondre aux défis environnementaux. La société a pour objectif de se positionner, dans les pays où elle opère, sur des standards plus ambitieux que ceux fixés par les cadres réglementaires en vigueur.

Le Groupe soutient des initiatives visant à réduire l'impact environnementale de ses activités internes (recyclage des équipements informatiques, du papier et des consommables, promotion des systèmes de visio conférences, travail à distance, achat de matériel à consommation d'énergie optimisée...).

Il contribue par ailleurs à promouvoir activement auprès de ses clients des offres favorisant la protection de l'environnement : gestion électronique de documents, infrastructures à consommation énergétique optimisée (consolidation et virtualisation de serveurs), outils favorisant le travail à distance ou encore applicatifs et solutions technologiques spécifiques leur permettant de mieux gérer leur impact environnemental (gestion optimisée de flottes automobiles, gestion des nuisances sonores aéroportuaires...)

■ 1.6 Le projet d'entreprise

La culture de Steria est fondée depuis l'origine sur un projet d'entreprise laissant une large part aux valeurs humaines et sur une gouvernance participative dotée d'un actionnariat salarié fort.

Projet d'entreprise et gouvernance participative ont connu certaines adaptations du fait de la forte croissance du Groupe et de l'évolution de l'environnement, mais ils sont restés ancrés sur les fondamentaux initiaux, constituant un élément de différenciation et de succès majeur du Groupe.

1.6.1 Cinq valeurs fondatrices : le socle du succès de Steria

En 2001, Steria a mis l'accent sur cinq valeurs fondatrices : la simplicité, la créativité, l'indépendance, le respect et l'ouverture. Les relations de Steria avec ses différentes parties prenantes – collaborateurs, clients, actionnaires – s'articulent autour de ces valeurs.

- La simplicité : une partie de notre ambition tient dans notre volonté d'être une source de progrès et de succès pour nos clients en rendant simples leurs projets complexes ; cette simplicité s'exprime également au quotidien dans les relations interpersonnelles au sein de l'entreprise ;
- la créativité : nos solutions innovantes sont nées de l'esprit d'entreprendre que nous encourageons et de notre expertise reconnue dans le domaine des technologies de l'information ;
- l'indépendance : l'indépendance de Steria se traduit par la liberté de prendre les meilleures décisions stratégiques dans un cadre pérenne, ceci pour mieux servir l'intérêt de nos clients, de nos actionnaires et de nos collaborateurs ;
- le respect : l'ambition de notre politique Ressources Humaines est d'être un terrain d'opportunités favorisant l'accomplissement personnel, l'échange d'idées et la coopération ;
- l'ouverture : ouverts sur le monde, nous sommes au carrefour des talents et des idées neuves, forts de notre volonté de rapprocher l'Homme des technologies de l'information.

1.6.2 La gouvernance participative

Dès sa création en 1969, Steria a mis en place un mode de gouvernance original associant les actionnaires salariés et s'appuyant sur les valeurs fondatrices de Respect, Ouverture et Indépendance.

L'actionnariat salarié est l'expression de la volonté du management de faire que les collaborateurs développent leur esprit entrepreneurial, adhèrent et s'impliquent dans le projet d'entreprise. Une telle gouvernance est le gage d'un niveau élevé d'engagement et de motivation des collaborateurs, élément clef au sein d'une société de services.

Les salariés constituent encore aujourd'hui le premier actionnaire du Groupe, avec une participation de 15,9% du capital (hors fondateur) est détenu par les collaborateurs du Groupe (y compris les collaborateurs retraités, et en incluant le trust Xansa pour 4,95%).

Au delà des valeurs qu'il incarne, l'actionnariat salarié permet à tout collaborateur Steria d'être au cœur des décisions stratégiques de l'entreprise mais aussi de bénéficier des fruits de la croissance du Groupe. Il allie ainsi une double vocation :

- une vocation entrepreneuriale (association au projet d'entreprise et aux décisions stratégiques) ;
- une vocation patrimoniale (association à la croissance de l'entreprise via la performance de l'action).

Steria a concrétisé cette gouvernance en regroupant la communauté des actionnaires salariés au sein de Soderi, commandité de la société holding de tête du Groupe, et pivot de la gouvernance participative.

En devenant actionnaires de Steria, les collaborateurs acquièrent le droit d'adhérer à Soderi et d'acheter un nombre d'actions Soderi égal au nombre de leurs actions Steria. Ils deviennent ainsi des actionnaires salariés actifs.

Le Conseil d'Administration de Soderi, qui représente les actionnaires salariés, est consulté sur toutes les orientations et décisions stratégiques de l'entreprise. Il s'est par exemple prononcé sur l'acquisition de Xansa en 2007. Il a été renouvelé pour moitié en 2007, avec l'élection de 9 représentants dont des représentants allemands, britanniques et français. 18 candidats s'étaient présentés.

Soderi a également décidé en 2007 de renforcer sa communication interne auprès des salariés actionnaires. A titre d'illustration, le Conseil d'Administration a saisi l'occasion de l'assemblée générale de Soderi pour en faire un événement de communication interne, en invitant un conférencier pour sensibiliser les actionnaires salariés aux enjeux de la gouvernance de Steria. En outre, une lettre trimestrielle sur l'intranet a été lancée, avec un objectif d'information mais aussi de diffusion d'éléments de base de culture économique aux salariés actionnaires.

En 2007, une nouvelle campagne du Plan d'Epargne Groupe a été lancée, avec l'objectif d'accroître significativement le nombre de salariés actionnaires et de renforcer la base européenne de Soderi en cohérence avec l'évolution du groupe. Le plan a été ouvert avec une formule classique et une formule avec effet de levier, proposée pour la première fois à l'ensemble des filiales de Steria en Europe. Plus de 800 nouveaux souscripteurs sont entrés au Plan d'Epargne, portant le nombre de salariés actionnaires à environ 3500, et 88% des 550.000 actions offertes ont été souscrites.

■ **1.7 Ressources Humaines : Le moteur du développement collectif et personnel dans un environnement international**

EFFECTIFS ⁶ au 31 décembre 2007 hors Xansa					
GROUPE	FRANCE	ALLEMAGNE	ROYAUME UNI	AUTRE EUROPE	HEAD QUARTER
10 834	5 739	1 656	1 321	2 056	62

EFFECTIFS ⁷ au 31 décembre 2007 incluant Xansa						
GROUPE	FRANCE	ALLEMAGNE	ROYAUME UNI	INDE	AUTRE EUROPE	HEAD QUARTER
18 839	5 739	1 656	4 201	5 125	2 056	62

La politique de ressources humaines s'attache à faire de Steria un employeur de référence en poursuivant les objectifs suivants :

- être une entreprise performante et innovante
- favoriser un environnement de travail basé sur la confiance, le dialogue et la qualité des relations entre les personnes
- faire de l'actionnariat salarié et de la gouvernance participative un moteur du succès

Dans un marché du travail particulièrement dynamique sur le secteur des activités informatiques en 2007, Steria a bénéficié de son caractère différenciant pour continuer à attirer les meilleurs talents externes et a poursuivi activement la mise en place de ses plans d'action de développement et de détection des talents internes.

La politique Ressources Humaines a, en 2007, été particulièrement tournée vers le développement du capital humain de Steria, avec la mise en place de 4 programmes :

- la différenciation : "Steria Unique"
- la progression : "Steria Up"
- la formation : "Steria Academy"
- la gestion des ressources : "Steria Best".

1.7.1 « Steria Unique » - La différenciation

L'objectif de « Steria Unique » est d'assurer la cohérence globale du Groupe autour de la nécessité d'un « One Steria », en identifiant les domaines à partager tout en respectant la spécificité des pays en matière de type d'activités.

⁶ ETP (équivalent temps plein) : effectif tenant compte du pourcentage d'activité des collaborateurs à temps partiel; exemple : un collaborateur travaillant à 80% est compté pour 0,8 ETP

⁷ ETP (équivalent temps plein) : effectif tenant compte du pourcentage d'activité des collaborateurs à temps partiel; exemple : un collaborateur travaillant à 80% est compté pour 0,8 ETP

1.7.1.1 « Copropriété et Co-entrepreneuriat »

Steria promeut son modèle de gouvernance original, associant copropriété de l'entreprise (avec l'actionnariat salarial étendu à tout le Groupe) et co-entrepreneuriat. Les collaborateurs actionnaires de la Société deviennent actionnaires de Soderi et participent ainsi à la gouvernance du Groupe, intervenant, via leurs représentants nommés, sur les décisions stratégiques du Groupe.

En 2007, une nouvelle campagne du Plan d'Epargne Groupe a été lancée, avec l'objectif d'accroître significativement le nombre de salariés actionnaires et de renforcer la base européenne de Soderi en cohérence avec l'évolution du groupe. Le plan a été ouvert avec une formule classique et une formule avec effet de levier proposée pour la première fois à l'ensemble des filiales en Europe. Plus de 800 nouveaux souscripteurs sont entrés au Plan d'Epargne.

1.7.1.2 Enquête d'opinion « Stereo »

Steria souhaite donner la parole à l'ensemble des salariés dans une enquête d'opinion interne, appelée "Stereo", conduite tous les deux ans par un prestataire externe. Elle donne lieu à des restitutions par équipe conduites par les managers et permettant la mise en place de plans d'actions d'amélioration.

Stereo a eu lieu en 2007, avec un taux de participation de 74% et une note globale en légère progression.

1.7.1.3 « European Work Council » (Comité d'entreprise européen)

Le Comité d'Entreprise européen est composé de 13 membres issus de 9 pays. Son rôle est de garantir les droits des collaborateurs à être informés et consultés et de favoriser un dialogue transnational constructif, notamment sur les questions portant sur l'évolution économique, financière, commerciale, organisationnelle du groupe.

Le Comité s'est réuni à plusieurs reprises en 2007 et a traité, notamment, de l'intégration de Xansa.

1.7.1.4 Développement de la Responsabilité Sociale de l'Entreprise (RSE)

La Responsabilité Sociale de l'Entreprise constitue un élément différenciateur fort de Steria. La société conduit de nombreuses actions visant à toujours plus l'intégrer dans le quotidien de l'entreprise, tant dans son fonctionnement interne que dans ses relations commerciales.

Ce point est détaillé au paragraphe 1.5 pour les détails relatifs aux actions menées.

1.7.2 « Steria Up » - La progression

« Steria Up » est le moteur de progrès de Steria. Il est constitué des meilleurs talents de l'entreprise qui sont mis en réseau et associés à la définition et à la mise en œuvre de l'ambition du Groupe. « Steria Up » assure également la reconnaissance des talents au travers d'une politique de rémunération adaptée.

1.7.2.1 La gestion des talents

Face à la « guerre des talents » qui s'est intensifiée en 2007 et qui se traduit par la raréfaction des candidats, la détection et le développement des talents internes s'imposent plus que jamais.

L'entretien de performance et de développement individuel constitue la fondation de l'édifice. Il permet à chaque collaborateur de connaître l'appréciation de sa hiérarchie sur sa performance de l'année écoulée. Cet entretien lui permet également d'exprimer ses aspirations en termes d'évolution de carrière et de définir un plan personnel de formation et de développement. Le taux d'entretien de performance individuel est mesuré chaque année, il a été de 79% en 2007.

Des parcours par filière sont définis (Management, Commercial, Avant-vente, Direction de projet, Technique, Conseil, fonctions support) et permettent d'avoir un référentiel commun de postes au sein du Groupe.

Les Comités d'Evaluation et de Développement des Ressources de l'Entreprise (CEDRE), conduits chaque année, permettent au management d'évaluer collectivement le potentiel et le talent de chaque collaborateur.

Ces réunions permettent au Groupe de se projeter dans l'avenir, d'identifier ses forces et ses faiblesses, de s'assurer que le rôle de chacun est défini au mieux de ses compétences, d'avoir une vision d'ensemble du potentiel humain de l'entreprise et d'évaluer le niveau d'employabilité de chacun au sein de l'organisation, d'identifier des mobilités potentielles, de décider de nouvelles affectations en termes de management et d'orienter le plan de recrutement et de formation pour l'année à venir.

1.7.2.2 Les talents mis en réseau

Dans la droite ligne du « One Steria », le Groupe met en réseau ses meilleurs talents en mêlant l'approche terrain (principe de décentralisation) et la cohérence d'ensemble Groupe (Steria Unique).

Trois réseaux de management international sont ainsi actifs :

- le « *Group Management Board* » rassemble les responsables des pays et les directeurs fonctionnels du Groupe. Il s'est réuni 4 fois en 2007, autour de sujets tels que la politique de ressources humaines, les grands comptes européens, l'innovation;
- le « *Move Ahead* » est composé d'une centaine de managers sélectionnés par l'EXCOM et représentatifs de la communauté des entrepreneurs Steria. Ils contribuent à élaborer la vision stratégique du Groupe et incarnent les valeurs de l'entreprise. Ils démultiplient la communication et contribuent à la synergie et à la mise en réseau au sein du groupe. Le « *Move Ahead* » se réunit deux fois par an ;
- le « *Group Management Network* » rassemble tous les managers de Steria (environ 400 personnes), responsables de centres de profit ou de fonction support. Ils constituent la courroie de transmission de la communication vers les équipes sur le terrain.

Par ailleurs, Steria, en plus de son approche personnalisée des talents (le CEDRE) et de ses réseaux de management, développe également des réseaux autour de ses offres (European sales network) et de ses consultants (European consulting network) contribuant à renforcer le leadership de ses communautés d'experts.

1.7.2.3 Reconnaissance des talents par la politique de rémunération

La politique de rémunération vise à reconnaître les talents en rémunérant à la fois la performance individuelle et la performance collective. Elle se caractérise par :

La compétitivité par rapport au marché :

Steria propose des salaires compétitifs correspondant à la fonction tenue et aux compétences mises en œuvre. Pour être en accord avec le marché, Steria participe chaque année à des enquêtes destinées à mesurer son positionnement par rapport à ses proches compétiteurs.

La reconnaissance de la performance par la rémunération variable :

Pour les managers, les commerciaux, la plupart des consultants et directeurs de projet et pour certains fonctionnels, la rémunération variable constitue un levier naturel de reconnaissance et de rétribution.

Ces populations ont une part de leur rémunération basée sur l'atteinte d'objectifs annuels individuels et collectifs. Les objectifs correspondants sont fixés par la hiérarchie et revus annuellement. Les objectifs quantitatifs sont basés sur les chiffres du budget et sont tous mesurables.

Les objectifs des managers opérationnels sont fixés en cohérence avec les orientations générales de l'entreprise en matière de croissance, de rentabilité, de trésorerie ainsi que sur les programmes de transformation du Groupe.

Les objectifs 2008 des membres du Comité Exécutif se décomposent de la manière suivante : 40 % sur la performance du Groupe (chiffre d'affaires et rentabilité), 60 % sur des objectifs individuels fixés par le gérant exécutif et approuvés par le comité des rémunérations.

Pour les autres managers opérationnels, les objectifs contiennent une partie sur la performance collective (chiffre d'affaires et rentabilité de l'entité supérieure à laquelle ils appartiennent) et une partie sur des objectifs individuels (à savoir : chiffre d'affaires, rentabilité, trésorerie et programmes de transformation de l'entité à laquelle ils appartiennent).

Le système de rémunération variable est revu chaque année après prise en compte, d'une part des observations formulées par le terrain, d'autre part des enjeux de l'année à venir. Une grande attention est portée à ce que ce système garantisse une relation directe entre la rémunération variable versée et la performance.

L'individualisation :

L'augmentation de salaire de chaque collaborateur est basée sur sa performance individuelle et collective (équipe), en tenant compte de sa position dans la tranche de salaire qui lui correspond.

Les politiques d'augmentation de rémunération fixe et de rémunération variable sont arrêtées annuellement au niveau du Groupe puis déclinées pays par pays pour tenir compte des mesures collectives légales dans certains pays.

Dans les pays où la loi le prévoit, des négociations collectives sont menées avec les instances représentatives des salariés.

L'association des salariés aux résultats :

Les accords relatifs au partage des profits diffèrent selon les pays en fonction des législations locales.

L'association des salariés à la création de la valeur de l'entreprise :

Les salariés ont la possibilité de devenir actionnaires de Steria en participant au Plan d'Epargne Groupe et aux augmentations de capital réservées aux salariés.

La communication et la transparence :

La rétribution d'un collaborateur ne reposant pas uniquement sur la rémunération directe mais aussi sur certains avantages sociaux ou non (retraite, prévoyance, congés...), un bilan social personnalisé a été adressé en 2007 à chacun des collaborateurs français afin de fournir une information exhaustive sur la rétribution de chacun.

1.7.3 « Steria Academy » - La formation

L'investissement en matière de formation a connu une forte croissance en 2007.

Les formations sont composées pour deux tiers de formations techniques, en lien avec les besoins des clients et l'évolution des technologies, et pour un tiers de formation au management (leadership et communication, commercial, management de la performance, conduite d'équipe, gestion de projet, connaissance du métier des clients...).

Parmi ces formations, l'e-learning prend une part croissante.

Le nombre de jours de formation dispensés (hors formation sur contrats) et leurs coûts associés (hors coûts internes) figurent dans le tableau ci-dessous.

FORMATION	2005	2006	2007
Nombre de jours	15 642	20 457	33 174
Coût	7 625 K€	7 311 K€	10 852 K€

« Steria Academy », l'école de management du Groupe, a pour objectif de développer les compétences des managers et leur capacité à travailler en réseau sur de grands projets internationaux. Les programmes centraux de cette école de management ont été revus en 2007 et sont composés de :

1.7.3.1 « *Driving for Excellence* »

Ce programme s'adresse aux responsables de « Centre de profits » du Groupe (130 personnes). Il vise à faire progresser en compétences cette communauté de managers, en renforçant leurs capacités de leadership, en les faisant travailler sur le management de la performance et le

développement collectif et personnel de leurs équipes, et en les aidant à fédérer leurs collaborateurs en réseaux.

Il comprend trois modules de développement de deux jours, conçus et coordonnés par les équipes du Siège, et délivrés localement en partenariat avec l'Oxford Group :

- Stratégie et management de la performance ;
- Leadership et management d'équipe ;
- Développement commercial « business excellence » ;

1.7.3.2 « *Leadership in Motion* »

Ce programme s'adresse aux hauts potentiels, avec l'objectif de permettre le développement de leaders européens talentueux, futurs « Managers de haut niveau » du Groupe. Conçu en partenariat avec « The Danish Institute – MANNIZ », ce programme se déroule en plusieurs modules relatifs au leadership personnel, à la stratégie et l'innovation, aux marchés et clients de Steria, à la conduite du changement. De plus, chacun des participants bénéficie d'un outil « 360 » permettant de mesurer son leadership personnel en début et en fin de programme de manière à évaluer les progrès effectués individuellement dans ce domaine.

Dans le cadre de ce programme, les hauts potentiels sont amenés à contribuer concrètement à des projets en lien avec la stratégie du Groupe. Ils ont notamment été amenés en fin de programme à proposer au Comité Exécutif du Groupe des projets stratégiques tels que SPI (Steria Project Institute) en France pour la formation des chefs de projet, Consulting en Allemagne, Sales Academy chez Xansa au Royaume Uni.

1.7.3.3 « *Move Ahead* »

Ce programme concerne la centaine de managers sélectionnés par le Comité Exécutif qui jouent un rôle clé dans le développement du Groupe. L'objectif des sessions est de permettre aux contributeurs clés du Groupe d'avoir une vision claire et commune de la stratégie et des pratiques managériales, afin de développer les synergies et les bonnes pratiques dans l'ensemble de l'entreprise

1.7.3.4 « *Steria Ambassadors* »

Mis en place en 2005, ce programme a été fin 2007 dispensé à plus de 3000 collaborateurs. Il est ouvert à tous les collaborateurs avec pour objectif de permettre à chacun de présenter Steria, sa stratégie, ses métiers, ses offres à tout client ou personne externe.

Il permet une appropriation large de la stratégie, la compréhension des facteurs de différenciation du Groupe et vise à faire de tous les collaborateurs des ambassadeurs du Groupe au quotidien.

1.7.4 « *Steria Best* » - La gestion des ressources

Les objectifs de « *Steria Best* » sont au nombre de cinq :

- 1) garantir la mobilité interne des talents
- 2) leur offrir une visibilité sur leur évolution
- 3) disposer, au bon moment, des meilleures ressources et des meilleures compétences
- 4) intensifier les recrutements sur un marché de l'emploi particulièrement concurrentiel
- 5) réduire les départs naturels non souhaités.

Recrutement et intégration

Le succès et la croissance organique de Steria dépendent de sa capacité à attirer et à faire évoluer les meilleurs talents. Une fois évalués leurs compétences et leur savoir-faire, le Groupe s'efforce de sélectionner les hommes et les femmes qui cultivent ses valeurs: respect, simplicité, créativité et ouverture aux autres. La politique de recrutement met l'accent sur l'embauche :

- de jeunes diplômés via des partenariats avec les meilleures écoles et universités de chaque pays,
- de profils d'experts et de consultants connaissant parfaitement le métier de nos clients,
- d'architectes de systèmes d'information.

En 2007, Steria a réalisé 2 664 recrutements externes (dont 34% de débutants), qui se répartissent ainsi :

- 1 184 en France,
- 514 en Allemagne,
- 302 au Royaume-Uni (hors Xansa),
- 665 dans les autres pays.

Steria porte une attention toute particulière à l'intégration des nouveaux embauchés grâce à des journées d'accueil spécifiques visant à mieux connaître l'entreprise et sa stratégie et à rencontrer les dirigeants.

Steria porte par ailleurs une attention particulière à l'information, l'intégration, l'évolution et la gestion des équipes informatiques reprises dans le cadre de projets d'externalisation.

En France, la reprise de personnel s'effectue dans le cadre très précis de la Charte Sociale Steria. Au-delà des obligations légales, Steria s'engage sur 24 points spécifiques répartis tout au long d'une opération d'externalisation : bilan de compétences personnalisé, informations régulières sur l'avancement du projet pendant la phase de transition, bilan d'intégration dans les six mois qui suivent le transfert de personnel. Enfin le salarié «transféré» a la possibilité d'accéder à l'ensemble du dispositif régissant l'actionnariat salarié du Groupe, ainsi qu'au programme d'évolution et de formation continue.

Au Royaume-Uni, Steria poursuit son programme basé sur la charte de bonne conduite, « Gérer le changement au XXIème siècle » qui traduit des engagements semblables.

Management des ressources, mobilité et évolution de carrière

En 2007, Steria a procédé, suite au rachat de Xansa, à la refonte de ses différentes familles de métiers. A l'issue de ce processus, 11 familles de métiers, communes à l'ensemble du Groupe, ont été définies.

Par ailleurs, la France, en conformité avec la législation en vigueur, a développé un système de gestion prévisionnelle des compétences applicable dès 2008.

Autres chiffres clés

	Hors XANSA			Avec XANSA
	2005	2006	2007	2007
Evolution du Taux de Turnover (*)	11 %	13,8%	16,61%	18,6%

(*) Le turn over se calcule de la façon suivante : Somme des départs volontaires de collaborateurs en CDI et CDD sur l'année divisée par l'effectif au 31 décembre de l'année précédente.

	Hors XANSA			Avec XANSA
	2005	2006	2007	2007
Evolution de l'âge moyen	37 ans	36,8 ans	37 ans	36 ans

■ 1.8. Facteurs de Risques

1.8.1 Risques de marché

Le Groupe porte une attention particulière à la gestion de ses risques. Il dispose pour ce faire d'un processus structuré d'identification et de pilotage des mesures correctives, tant au niveau du siège que des entités opérationnelles des différents pays.

Ce processus est placé sous la responsabilité globale de la Direction Financière Groupe, qui s'appuie sur des experts métiers pour la composante relative à la gestion des grands projets et les enjeux à fort contenu technologique. Ce processus donne lieu à une revue mensuelle des différents risques et plans d'action des entités opérationnelles et à la réalisation d'un document de synthèse Groupe présenté à la Direction Générale.

Le Groupe dispose par ailleurs d'une organisation financière gérant de façon centralisée l'ensemble de ses risques financiers de liquidité, de change, de taux et de contrepartie.

Chaque Zone d'activité opérationnelle dispose d'une Direction financière locale, chacun des Directeurs financiers de ces Zones reportant fonctionnellement au Directeur Financier Groupe.

Une revue régulière des différents risques financiers et opérationnels est réalisée au Comité d'Audit.

Les principaux risques de marché auxquels le Groupe est soumis sont décrits ci-après.

1.8.1.1 Risques de liquidité

Politique de couverture

La politique globale a pour objectif de sécuriser et d'optimiser la liquidité du groupe. Chaque décision de financement externe est centralisée au niveau du Groupe sous la responsabilité de la Direction de la Gestion Financière.

Une revue de la situation de trésorerie et des lignes de crédit disponibles est conduite mensuellement avec le Directeur Financier du Groupe et à chaque Comité d'Audit avec ses membres.

Structure de Financement

La ligne de crédit existante au 31 décembre 2006, de 250 millions d'euros, a été annulée et son utilisation intégralement remboursée lors de la signature de la nouvelle convention de crédit en 2007.

En vue de l'acquisition de Xansa, la Société a conclu une convention de crédit multidevises le 29 juillet 2007, pour un montant d'environ 1 milliard d'euros auprès d'une banque de premier ordre, pour une durée de cinq ans. Ce crédit multidevises a été syndiqué par la suite auprès d'un pool bancaire.

Les opérations de refinancement du quatrième trimestre 2007 couronnées de succès – i.e. l'émission des obligations convertibles hybrides et l'augmentation de capital –, pour un montant global de 352 millions d'euros, ont permis de rembourser intégralement le prêt relais (facilité B1 de 340 millions d'euros du nouveau crédit syndiqué) en Décembre 2007.

La répartition des **lignes de financement** au 31 décembre 2007 est détaillée ci-dessous :

	Montant		Utilisation au 31 déc.2007		Taux d'utilisation au 31 déc. 2007	Échéance	Taux ** au 31 déc. 2007
	en M€	en M£	en M€	en M£			
Crédit syndiqué							
Facilité A1 A	274		274		100%	Amortissable 2012	5.69%
Facilité A1 B		46		46	100%	Amortissable 2012	7.20%
Facilité A2		54		54	100%	Amortissable 2012	7.20%
Facilité B2	11		11		100%	2008	5.39%
Facilité C	53		0		0%	In Fine 2012	N/A
Crédit renouvelable	200			16	11%	In Fine 2012	7.20%
Autres		2		2	100%	Amortissable 2009	6.53%
Découvert	46		7		16%	N/A	4.24%
Total par devises	584	102	292	118			
Total équivalent €*	724		454		63%		6.18%

* au 31 déc. 2007 : 1 EUR = 073335 GBP

** taux : taux d'utilisation de la ligne = taux interbancaire de la monnaie de tirage concernée + marge fixe

Les taux d'intérêt sur le crédit syndiqué égalent le taux interbancaire de la monnaie concernée au moment des tirages, plus une marge définie pour une période de six mois en fonction du ratio de levier (leverage).

Covenants Bancaires

La convention de crédit contient l'engagement pour la Société de respecter deux ratios financiers, calculés semestriellement sur la base des comptes consolidés publiés, sur une base glissante de 12 mois.

Le premier ratio financier, dit **ratio de levier** (leverage) qui calcule le rapport **dettes financières nettes / EBITDA** ne doit pas dépasser à chaque date de calcul le niveau suivant :

Décembre 2007	2.75
Juin 2008	2.75
Décembre 2008 à Décembre 2012	2.25

Les dettes financières nettes désignent sur une base consolidée, l'ensemble des emprunts et dettes financières assimilées (excluant les dettes intra-groupes), plus les déficits de fonds de pensions net d'impôts, diminué de la trésorerie et équivalents de trésorerie disponibles.

L'EBITDA est la marge opérationnelle consolidée majorée des dotations aux amortissements et provisions courantes.

Pour les périodes se terminant le 31 décembre 2007 et le 30 juin 2008, L'EBITDA pris en compte pour le calcul des ratios sera un EBITDA pro forma intégrant l'EBITDA de Xansa et de ses filiales pour les périodes correspondantes.

Au 31 décembre 2007 le ratio dettes nettes / EBITDA est largement respecté et se calcule de la façon suivante :

Dettes Financières nettes (y compris engagements de retraite)

Emprunts & dettes financières (< 1 an)	66.2 M€
Emprunts & dettes financières (> 1 an)	387.8 M€
Trésorerie & équivalents de trésorerie	(147.2) M€
Engagement de retraite	68.5 M€
IDA sur engagement de retraite	(14.5) M€
Total dettes nettes	360.9 M€

EBITDA

Steria (hors Sociétés Xansa)	123.8 M€
Xansa 12 mois Proforma	47.2 M€
Total proforma EBITDA	171.0 M€

Ratio Dettes nettes / EBITDA

2.11

Le second ratio financier, dit **ratio de couverture** des intérêts (interest coverage) qui calcule le rapport **EBIT / coût de l'endettement financier net**, net doit pas être inférieur, à chaque date de calcul, au niveau suivant :

Décembre 2007	3.75
Juin 2008	3.75
Décembre 2008	3.75
Juin 2009 à Décembre 2012	5.00

L'EBIT est la marge opérationnelle consolidée, avant amortissement des actifs intangibles identifiés lors du rapprochement d'entreprises.

Le coût de l'endettement financier net est celui publié dans les comptes consolidés semestriels et annuels.

Au 31 décembre 2007 le ratio EBIT / coût de l'endettement financier net est largement respecté et se calcule de la façon suivante :

EBIT

Steria (hors sociétés Xansa)	94.5 M€
Xansa 12 mois Proforma	34.0 M€
Total proforma EBIT	128.5 M€

Coût de l'endettement financier Net	
Steria (hors sociétés Xansa)	11.6 M€
Xansa Proforma	5.1 M€
Total proforma coût de l'endettement net	16.7 M€
Ratio EBIT / coût de l'endettement net	7.69

En sus du non respect des engagements financiers décrits ci-dessus, la convention de crédit prévoit un certain nombre de cas de remboursement anticipé obligatoire du prêt, en tout ou partie selon le cas :

- remboursement obligatoire anticipé en totalité en cas de changement de contrôle de la Société tel que défini, ou de cession de tous ou substantiellement tous les actifs de la Société ;
- remboursement obligatoire anticipé de prêts relais sur le produit d'une augmentation de capital (hors augmentation de capital liée à la conversion des obligations hybrides convertibles subordonnées).
- Au-delà d'un seuil, remboursement à hauteur des produits des cessions d'actifs ;
- Au-delà d'un seuil, remboursement à hauteur de toute nouvelle dette souscrite pas la Société.

Enfin en garantie de ses obligations au titre de la convention de crédit, la Société a consenti aux banques prêteuses : le nantissement des actions de Xansa acquises par la Société tant que le leverage ratio est supérieur à 2.0.

Echéancier de remboursement de la dette

<i>En millions d'euros</i>	2008	2009	2010	2011	2012	Plus de 5 ans	Total
Dette à taux fixe	0	0	0	0	0	0	0
Dette à taux variable	64	51	61	72	206	0	454
Total	64	51	61	72	206	0	454

Au 31 décembre 2007 l'endettement net du Groupe se répartit comme suit :

Dettes Nettes Financières au 31 décembre 2007				
<i>En millions d'euros</i>	A moins d'un an	De un à cinq ans	A plus de cinq ans	Total
Passifs Financiers <i>(Emprunts et dettes financières – note N4.11 de l'annexe)</i>	66	388	-	454
Actifs Financiers <i>(Trésorerie et équivalent de trésorerie – note N4-10 de l'Annexe)</i>	(147)	-	-	(147)
Endettement net	(81)	388	-	307

Les actifs financiers comprennent les disponibilités et les placements à court terme : leur valeur nette comptable est égale à leur valeur de marché au 31 décembre 2007.

1.8.1.2 Risques de taux

Politique de couverture

L'objectif du Groupe est de se prémunir contre les fluctuations de taux d'intérêts en swappant à taux fixe une partie de la dette financière variable.

Les instruments financiers dérivés autorisés afin de couvrir la dette sont des contrats de swap pris auprès d'établissements financiers de premier plan et sont gérés par le département Trésorerie du Groupe.

Toutes les couvertures de taux du Groupe ont été réalisées par l'intermédiaire de la société mère (Groupe STERIA SCA).

Situation au 31 décembre 2007

Le Groupe a souscrit à plusieurs contrats d'échange de conditions d'intérêts (swaps de taux et cap synthétiques - i.e. swaps associés à des floors -), dont le détail est présenté ci-dessous :

Dérivés de taux <i>En millions d'euros</i>	Montant nominal	Taux reçu (variable)	Taux moyen payé (fixe)	MTM*
Caps synthétiques	300	Euribor 3 mois	4.21%	3.8
Actif	300			3.8
Swaps	109	Libor GBP 3 mois	5.6950%	-0.4
Passif	109			-0.4

* Mark To Market : valeur de marché

Au regard des contrats de couverture de taux existant au 31 décembre 2007, le total des dettes financières brutes soumises à un risque de taux d'intérêt s'élève à 454 millions d'euros.

A endettement et change constant par rapport au 31 décembre 2007 et tenant compte des dérivés de taux en portefeuille à cette date, une augmentation de 100 points de base des taux variables augmenterait les charges financières annuelles de 0,5 million d'euros.

1.8.1.3 Risques de change

Le Groupe est soumis à deux grandes catégories de risques liés à l'évolution des taux de change. Premièrement, le risque de conversion dans les différents états financiers des comptes consolidés du Groupe d'activités réalisés dans les pays ayant une monnaie fonctionnelle différente de l'Euro. Deuxièmement, le risque transactionnel relatif à des flux opérationnels d'achat ou de ventes de prestations dans des devises différentes de celle du pays où la prestation est comptabilisée.

Politique de couverture

Dans le cadre de sa politique globale de gestion des risques, le Groupe Steria a pour pratique de systématiquement couvrir les risques commerciaux présentant un caractère significatif à l'échelle du Groupe. Ces risques commerciaux résultent pour l'essentiel de prestations intra groupe entre des pays ayant des monnaies fonctionnelles différentes. Bien que représentant une part très faible de l'activité du Groupe, certains contrats export peuvent donner lieu à des facturations hors Groupe dans une monnaie différente de la monnaie fonctionnelle du pays assurant la prestation.

Steria a conclu et continue à mettre en œuvre des opérations visant à couvrir son exposition aux risques de change basée sur des achats et ventes à terme des devises. Les sous-jacents relatifs à ces contrats de change ont généralement une échéance maximale de six mois. . A ce jour, la société ne réalise aucune opération de couverture de change utilisant des instruments financiers dérivés optionnels.

Les instruments financiers dérivés sont comptabilisés à la juste valeur au bilan et les variations de juste valeur sont enregistrées en résultat (comptabilisation en mark-to-market).

Les gains / pertes de change générés par la revalorisation de ces couvertures de change lors de la clôture sont comptabilisés dans le compte de résultat sous le poste Résultat Financier ; la contrepartie de ce gain / cette perte impacte quant à elle le poste client / fournisseur (pour 1.6 M£ au 31 décembre 2007).

La valeur de marché d'un contrat de change à terme ou d'un swap de change à terme est égale à la différence entre la valeur à l'origine de ces contrats au cours de change à terme initial et la valorisation à terme de ces mêmes contrats, à la clôture.

Situation au 31 décembre 2007

Le Royaume-Uni représente environ 47 % du chiffre d'affaires cumulé du Groupe Steria et de Xansa pro forma pour l'exercice 2007. Les variations de taux de change euro-livre sterling pourraient potentiellement, par effet de conversion dans les comptes consolidés du Groupe, avoir un effet significatif sur le chiffre d'affaires, le résultat opérationnel et la situation financière du Groupe.

La structure de l'endettement du Groupe, dont une partie est tirée en livre sterling, constitue une couverture naturelle, bien que partielle, contre le risque de conversion sur la situation nette, constatée directement au bilan.

Au 31 décembre 2007, la répartition par nature et devise de l'endettement brut du Groupe se présente comme suit :

<i>En millions d'euros</i>	Devises d'origine			
	Euro	Livre Sterling	Autres	Total
Emprunts auprès établis. de crédit	251	140	0	391
Emprunts auprès établis. de crédit - part < 1 an	34	21	0	55
Emprunts et intérêts liés au crédit-bail	5	2	0	7
Concours bancaires (trésorerie passive)	7	0	0	7
Autres	-6	0	0	-6
Endettement brut	291	163	0	454

Par ailleurs, la taille significative des activités de production en Inde induit un risque de change transactionnel lié à la refacturation eu euro et en livre sterling de prestations aux différents pays du Groupe. Ce risque est géré localement, sous la supervision du Groupe.

1.8.1.4 Risques de contrepartie

Toutes les couvertures de change et de taux (cf. ci-dessus) sont effectuées auprès d'établissements bancaires de premier plan. Le risque de contrepartie bancaire peut être considéré comme négligeable à ce titre.

Les placements financiers sont principalement effectués sur des supports de nature monétaire gérés par des établissements financiers de premier plan. Ils sont soumis à l'approbation du Groupe et respectent les principes de prudence définis par le Groupe. Ces placements à court terme n'exposent donc pas le Groupe à un risque de contrepartie significatif.

1.8.1.5 - Actions / Placements

Placements

Le portefeuille de valeurs mobilières de placement du Groupe se décompose de la façon suivante au 31 décembre 2007 :

<i>En millions d'euros</i>	Placements court terme	Avance de fonds contrat de liquidité	Total du portefeuille de valeurs mobilières
Position à l'actif	37,4	0,6	38,0
Hors bilan	-		-
Position nette globale	37,4	0,6	38,0

Les placements court terme sont pour majeure partie des placements monétaires overnight.

A change constant par rapport au 31 décembre 2007 et tenant compte des placements à court terme en portefeuille à cette date, une diminution de 100 points de base des taux variables diminuerait les produits financiers annuels de 0,4 million d'euros.

Actions propres

Les actions propres, quelle que soit leur utilisation, sont comptabilisées en normes IFRS en déduction des capitaux propres pour un montant de 36,1 millions d'euros.

Leur valeur de marché au 31 décembre 2007 est de 36,6 millions d'euros, calculée sur la base du dernier cours de bourse à la clôture.

1.8.2 Risques liés aux engagements de rachat auprès des actionnaires minoritaires

A ce jour, il n'existe pas de tel risque, le Groupe n'ayant pris aucun engagement de rachat auprès d'actionnaires minoritaires.

1.8.3 Risques juridiques

La maîtrise des risques juridiques du Groupe est sous la responsabilité de la Direction Juridique qui comprend :

- une Direction Juridique Groupe ;
- une Direction Juridique dans chaque pays d'implantation importante. A défaut de Direction Juridique locale, c'est la Direction Juridique centrale qui intervient via la sollicitation des managers locaux.

Les missions de la Direction Juridique Groupe sont les suivantes :

Litiges – contentieux / procédures judiciaires et d'arbitrage

Au regard de sa taille et de son niveau de chiffre d'affaires, le Groupe maintient un faible niveau de litiges et contentieux. Cela résulte en grande partie de la qualité du traitement des projets mais aussi des processus internes de validation des propositions et des contrats, ainsi que par le suivi particulier de la direction des opérations, dédiée à la gestion des risques opérationnels.

Un certain nombre de litiges et procédures ont été identifiés et sont régulièrement revus notamment au niveau du Comité des risques, mensuellement, en présence de la direction des opérations, de la direction juridique, de la direction financière et de la direction des ressources humaines.

Les conséquences éventuelles de ces litiges sont soit couvertes par les polices d'assurance en place, soit provisionnées de manière adéquate eu égard à l'analyse du risque, analyse réalisée avec la direction des opérations, la direction financière et la direction juridique.

A la connaissance de la Société, il n'existe pas de litiges, arbitrages ou procédures susceptibles d'avoir ou ayant eu au cours des douze derniers mois une incidence significative sur la situation financière, le résultat, l'activité et le patrimoine de la Société.

Une directive interne prévoit l'information et la saisine de la Direction Juridique Groupe de tout contentieux dès réception, ce qui permet notamment une information immédiate des compagnies d'assurance et le cas échéant la saisine d'un avocat.

L'évaluation des risques est faite sur la base d'une analyse du département opérationnel concerné, du département des risques, de la direction financière et de la direction juridique. Les provisions financières sont établies suite à cette analyse commune sur le risque réel encouru conformément aux pratiques comptables en vigueur.

Le Comité des Risques Groupe dresse chaque mois un bilan des risques majeurs.

Veille juridique

Les différentes Directions Juridiques mènent une veille juridique régulière afin de se tenir informées de l'actualité juridique et de l'évolution de la réglementation. Cela se traduit, en pratique, par la mise à jour des contrats standards, des principes contractuels et des directives au sein du Groupe.

Assurance

Ce point est détaillé au paragraphe 1.8.7, ci-après.

Marques / Brevets

La gestion des marques est centralisée et gérée au niveau de la Direction Juridique Groupe. A ce jour, le patrimoine du Groupe est composé de 227 marques suivies et gérées par la Direction Juridique Groupe. Compte tenu de l'activité du Groupe et de la réglementation en matière de droit d'auteur, aucun brevet n'est déposé par le Groupe.

Suivi des Sociétés

La Direction Juridique Groupe assure le secrétariat social des sociétés de tête du Groupe (Assemblées générales, Conseils d'administration, dépôt des comptes, enregistrements, mandats...). Concernant les filiales européennes, les Directions Juridiques et/ou Financières locales assurent le secrétariat social des filiales locales concernées, la Direction Juridique Groupe consolidant l'ensemble des informations transmises. Elle suit également et veille au respect de la réglementation en vigueur relative aux marchés financiers, à la responsabilité des dirigeants, etc.

Les « participations » (sociétés non contrôlées) sont gérées par les partenaires et actionnaires majoritaires. Steria, sans disposer du contrôle, suit cependant activement leur performance à travers un contact régulier et veille à l'exercice de ses droits et au respect des accords.

Contrats

Groupe Steria a mis en place un processus d'approbation de ses contrats commerciaux tant lors de la soumission des propositions au client que lors de leur signature. Ce processus intègre pour les opérations importantes à l'échelle du Groupe un dispositif spécifique de revues et d'approbation par les équipes fonctionnelles du siège et par la Direction Générale.

Les contrats sont gérés et signés par les différentes entités opérationnelles concernées en fonction des délégations de pouvoir, utilisant soit des contrats standards élaborés par la Direction juridique, soit l'assistance de la direction juridique et des directions fonctionnelles dans le respect des règles de délégation.

Des formations de sensibilisation sur les aspects juridiques et contractuels sont dispensées aux différents managers du Groupe.

La directive « délégation de pouvoir et de responsabilité du Groupe » précise les pouvoirs de délégation, de signature et de responsabilité, de même que les processus à respecter en interne en fonction des différents engagements concernés. Cette directive fait l'objet d'une adaptation pays par pays afin de tenir compte notamment des contraintes juridiques locales.

1.8.4 Risques industriels

Ces risques sont décrits ci-dessous dans le paragraphe 1.8.6.

1.8.5 Risques liés à l'environnement

Exerçant son activité dans l'univers des services, le Groupe considère présenter un profil de risque environnemental modéré.

Steria conduit néanmoins une politique active en termes de responsabilité environnementale. Dans ce cadre, le Groupe mène de nombreuses actions pour réduire les impacts environnementaux directs de ses activités, tant en termes de consommations énergétiques que de recyclage (pour plus de détail, se référer au paragraphe 1.5).

1.8.6 Autres risques liés à l'activité de Steria

Risques liés aux ressources humaines

La réussite de Steria, dont les actifs sont avant tout intellectuels et humains, dépend dans une large mesure, de la compétence, de l'expérience, de la performance et de l'engagement de ses collaborateurs et membres clés de son management.

Sur un marché des services informatiques et du conseil qui connaît une demande importante de collaborateurs de talent et de dirigeants qualifiés, la société pourrait connaître des situations de tension si elle devait faire face à un taux d'attrition élevée ou à des difficultés de recrutement. Sa performance financière pourrait alors se trouver affectée, du fait de son incapacité à délivrer certains contrats dans les conditions économiques prévues ou encore du fait de son incapacité à gagner de nouveaux contrats faute de ressources compétentes pour les exécuter.

Les principaux risques à caractère humains encourus par la société sont liés :

- au recrutement et à la sélectivité ;
- à l'implication des salariés et à leurs conditions de travail ;
- à la compétence des collaborateurs et à leur adéquation vis-à-vis des besoins des clients, à leur employabilité ;
- au maintien des personnes-clés et managers ;
- au plan de remplacement de ces derniers ;
- à l'attrition

Steria attache donc beaucoup d'importance au développement et au maintien de son capital humain, la Direction des Ressources Humaines jouant un rôle essentiel dans la maîtrise de ces risques.

L'organisation mise en place par Steria repose sur des Responsables Ressources Humaines proches des départements opérationnels afin de les assister dans le recrutement, le suivi, la formation, l'évolution et la mobilité des collaborateurs.

Un reporting Groupe mensuel centralisé recense les informations RH clés de chacune des entités opérationnelles, permettant ainsi de disposer des indicateurs permettant d'appréhender la situation et de mettre en œuvre avec réactivité les plans d'action nécessaires.

Tous les éléments de différenciation de Steria (gouvernance originale associant les salariés actionnaires, responsabilité sociale de l'entreprise, Fondation,...) sont mis en avant pour attirer les talents et assurer ainsi le recrutement nécessaire, tant en quantité qu'en qualité.

En outre, Steria a mis en place une politique de gestion de la performance reposant sur la définition d'objectifs clairs, la mesure des résultats obtenus ainsi que l'évaluation des compétences et des comportements en lien avec les valeurs du projet d'entreprise.

Steria accorde une attention particulière au développement des carrières, grâce à un ensemble d'outils permettant d'offrir aux collaborateurs une évolution de leur responsabilité en favorisant la promotion interne et la mobilité.

Des parcours de carrières par filière sont définis (Management, Commercial, Avant-vente, Management de projet, Technique, Management du risque et des opérations, Conseil, Fonctions support) qui permettent d'avoir un référentiel commun de postes au sein du Groupe.

Chaque année, au cours du Comité d'évaluation et de développement des ressources de l'entreprise, une évaluation des compétences et du potentiel de tous les collaborateurs est faite par le Management à l'aide de ce référentiel commun de postes, de manière à favoriser la mobilité et le développement des collaborateurs.

Par ailleurs, une enquête d'opinion relative à la motivation et l'adhésion à la stratégie du groupe est menée tous les deux ans auprès de l'ensemble des collaborateurs du Groupe.

Risques sur projets (management et gestion des projets)

Steria, dans le cadre de son activité, signe des contrats de services informatiques dans lesquels la société prend des engagements de moyen et/ou de résultat. Le défaut ou la mauvaise qualité de l'exécution des services définis dans ces contrats peut engendrer un risque pour Groupe (risques de pénalités, risques de dommages et intérêts, risques de non-paiement, risques de résiliation anticipée des contrats).

Dans le cadre spécifique des « contrats au forfait », Steria est exposé à des dépassements de coûts, des pertes d'exploitation ou des pénalités de retard qui peuvent affecter sa situation financière. Ces situations peuvent résulter pour l'essentiel de difficultés techniques rencontrées, d'une sous estimation initiale de la charge de travail, d'une sous-estimation du coût de la phase de transition dans les contrats d'infogérance et de "business process outsourcing" ou encore de divergences d'appréciation du périmètre contractuel avec le client ou avec d'autres prestataires intervenant sur le projet.

En outre, des erreurs humaines, des omissions, des infractions aux règles internes, aux réglementations ou aux lois qui ne seraient pas, ou ne pourraient être en pratique, identifiées à temps, peuvent causer des dommages engageant la responsabilité de Steria ou entachant sa réputation.

Malgré l'attention et les contrôles dans l'exécution des projets, il est impossible d'exclure la notion de risque dans les projets.

Afin d'encadrer ces risques sur projets et de les réduire au maximum, Steria dispose d'une organisation et de processus spécifiques :

- une gouvernance visant à encadrer les risques dans les différentes phases de vie des projets :
 - Une procédure encadrant la signature de contrats selon des règles strictes visant à évaluer au mieux les risques techniques, humains, contractuels et financiers embarqués,
 - Une procédure de revue régulière des projets dans les entités opérationnelles en présence des équipes gestion des risques, finance et juridiques locales complétée par un Comité mensuel de synthèse en présence de ces différents acteurs,
 - Un mécanisme de revue et de reporting mensuel entre les entités opérationnelles et le Groupe donnant lieu à une présentation finale à la Direction Générale du Groupe,
- des directions opérationnelles proches des clients et des projets («Sector Units», «Profit Centers ») pour assurer l'identification rapide des risques et la réactivité de la société dans leur traitement
- des directions fonctionnelles en support actif aux directions opérationnelles :
 - la Direction des Ressources Humaines et la Direction des Risques Opérations vérifient l'adéquation des directeurs de projets choisis par la ligne managériale. Ces Directions sont aussi responsables de la formation et du suivi de ces directeurs de projets,
 - la Direction des Risques Opérations anime le processus global de contrôle des risques projets, coordonne son amélioration continue s'assure de sa diffusion et de son application,
 - la Direction Juridique intervient en support pour aider les directions opérationnelles à encadrer et prévenir les risques au plan contractuel,
 - la Direction de la Qualité définit les principaux processus internes permettant d'assurer la qualité des fournitures ; elle veille notamment à la certification ISO 9001:2000 dans chacun des pays où le Groupe est présent,
 - La Direction de l'Audit Interne évalue l'application des règles internes.

Risques liés aux opérations en Inde

Une part importante et croissante des activités de production du Groupe sera effectuée en Inde suite à l'acquisition de Xansa.

L'Inde est un pays présentant différentes caractéristiques pouvant constituer des facteurs d'instabilité. Des perturbations politiques, économiques, sociales, des catastrophes naturelles ou certaines pandémies sur cette région du monde pourraient fortement complexifier, voire rendre temporairement très difficile, la réalisation d'opérations nécessaires à la bonne marche du Groupe et avoir des conséquences financières significatives.

Risques clients

A ce jour aucun client ne représente plus de 5 % du chiffre d'affaires du Groupe. Par ailleurs, 38 % du chiffre d'affaires est réalisé avec des administrations et des entités gouvernementales qui ne présentent à priori pas de risque de contrepartie. Une part marginale du chiffre d'affaires est faite avec des clients résidants hors de l'OCDE (moins de 1%) et une part significative du chiffre d'affaires est réalisée, conformément à la stratégie commerciale du Groupe, avec des grands comptes. Les 20 premiers clients représentent, à ce jour, environ 40% du chiffre d'affaires du Groupe.

Le risque de contrepartie clients est suivi par la Direction Financière dans le cadre d'une procédure Groupe en régissant les principaux aspects, à savoir principalement les règles d'ouverture d'un nouveau compte, la définition de limites de crédit, la mise en place de sûretés quand nécessaire, les procédures de relance ou le traitement des litiges.

Pour les clients privés – hors grands comptes – des enquêtes financières sont menées préalablement à toute prise d'engagements et la mise en place d'un schéma financier sécurisant les flux de trésorerie est systématiquement mis en place quand nécessaire. Le Groupe dispose par ailleurs d'une Procédure Export encadrant strictement ces activités en fonction du risque politique, financier, juridique et humain.

La Direction financière Groupe réalise mensuellement, avec les entités opérationnelles, une revue détaillée des activités de trésorerie. Elle intègre une analyse spécifique des principaux paramètres clés relatifs à la gestion du poste clients (délais moyen de paiement, créances échues, évolution des provisions pour risques...) et la définition de plans d'actions spécifiques quand nécessaire.

Le Groupe peut avoir à faire face au non renouvellement de certains contrats majeurs, pour des motifs commerciaux ou dans certains cas du fait de changement de contrôle actionnarial chez le client. Bien qu'aucun client ne représente plus de 5% du chiffre d'affaires, ces non renouvellement peuvent cependant entraîner une baisse non négligeable du chiffre d'affaires et de la rentabilité, affectant sensiblement la performance économique de Steria.

Risques stratégiques

Le marché des prestations de services informatiques est un marché très compétitif et en permanente mutation.

Il se caractérise par :

- un niveau de consolidation des acteurs encore faible, bien que croissant, dans un contexte de fusions/acquisitions historiquement très soutenu ;
- l'émergence continue de nouveaux acteurs de références, plus spécifiquement indiens ;
- une évolution particulièrement rapide de l'environnement technologique ;
- une mutation constante des offres et du paysage capitalistique des industries du logiciel et du matériel ;
- une évolution continue des besoins et attentes clients et de l'organisation de leurs services informatiques.

Les concurrents de Steria sont multiples :

- des grands groupes internationaux disposant d'activités en Europe ;
- de grandes sociétés, implantées dans des pays à faibles coûts salariaux, et affichant des ambitions importantes sur le marché européen ;
- de nombreux acteurs locaux dans les différents pays, dont une proportion importante de sociétés de taille réduite, se positionnant soit sur des segments de niche à forte valeur ajoutée, soit sur des prestations banalisées.

Le marché des services informatiques présente par ailleurs, historiquement, une corrélation assez forte de son activité avec les cycles économiques, pouvant conduire les acteurs à procéder à des ajustements dans la mise en œuvre de leurs orientations stratégiques.

Dans ce contexte de mutation rapide et permanente de son environnement concurrentiel, source d'opportunités mais aussi de risques, Steria veille à adapter en continue sa stratégie et dispose pour ce faire d'une organisation Groupe qui s'articule autour :

- d'un Plan Stratégique à 3 ans révisé annuellement dans le cadre d'un processus formalisé, synthèse des travaux spécifiques des entités opérationnelles et des équipes Groupe de la Stratégie et du *Business Développement*, puis discuté, amendé et validé par le Comité Exécutif du Groupe ;
- d'un Comité Stratégique se réunissant régulièrement, reportant au Conseil de Surveillance, analysant et validant les grandes orientations stratégiques ;
- d'une cellule Fusion Acquisition assurant une veille continue des opportunités potentielles alignées avec les orientations stratégiques du Groupe.

Risques liés à l'informatique, aux réseaux de télécommunications et à la sécurité

La défaillance éventuelle des systèmes d'information de l'entreprise ou des réseaux de télécommunications pourrait impacter le pilotage de l'entreprise, affecter sensiblement les opérations du Groupe et les services rendus à ses clients, avec des conséquences possibles sur la réputation, les activités, le chiffre d'affaires, sa situation financière ou ses perspectives.

Les principaux risques inhérents à l'activité du Groupe se décomposent comme suit :

- le risque lié au fonctionnement des réseaux de télécommunications,
- les risques des sites de production,
- le risque lié au Système d'Information interne.

Réseaux de télécommunication

Engagé dans une accélération de son modèle de développement des activités de production distant de lieu de commercialisation (modèle "nearshore" et "offshore"), Steria affiche une dépendance forte au bon fonctionnement des réseaux de télécommunications.

En matière de réseaux de télécommunications, Steria a diversifié les opérateurs et les canaux de télécommunications en passant des contrats de service auprès de deux grands opérateurs internationaux de télécommunications en fonction de leur couverture géographique. Dans les deux cas, il s'agit de réseaux virtuels à très haut débit (MPLS), dont chaque interconnexion avec le réseau Steria est doublée de manière à disposer de connexions de secours sur toutes les lignes principales en place.

Les centres d'appels du Groupe (France, Royaume Uni, Pologne...) sont interconnectés en voix et données, permettant ainsi à l'un quelconque des centres de reprendre les appels d'un autre centre en cas d'interruption momentanée du service.

Centres de production

La sécurité des sites de production informatique est assurée de la façon suivante :

- l'accès physique aux sites est sécurisé pour les protéger des intrusions ;
- l'alimentation électrique des équipements est assurée par deux accès distincts au réseau du fournisseur d'électricité, et les centres sont équipés d'un groupe électrogène permettant de secourir les équipements en cas de panne prolongée du réseau du fournisseur d'électricité ;
- des systèmes de détection d'incendie alertent et déclenchent des extincteurs automatiques ;
- les risques de défaillance liés au matériel (panne matériel, problème lié au service de maintenance) sont pris en compte en répliquant les éléments clés ;
- enfin, les directives et règles des sites assurent l'intégrité des données, leur confidentialité et leur sauvegarde, avec des moyens adaptés à la criticité des informations à protéger.

Les différents sites disposent :

- de la redondance des matériels, logiciel et données nécessaires en fonction de la criticité des activités exercées ;
- de plans de reprise d'activité régulièrement testés.

Plusieurs entités du Groupe sont certifiées ISO 27001 («Business Continuity»).

Suite au rachat récent de Xansa, une refonte du plan de reprise d'activité global du Groupe et une harmonisation des procédures est en cours de réalisation.

Systemes d'information internes

Les systèmes d'information internes (principalement Comptables et Financiers, Ressources Humaines, Commerciaux, Gestion de Projet) sont en quasi-totalité hébergés et exploités dans des centres de production du Groupe où sont appliquées, au même titre que pour des clients externes, les procédures standards de sécurité de Steria.

Concernant les aspects relatifs à la sécurité des accès et l'intégrité des données, ces différents applicatifs font l'objet de revues lors des missions d'Audit Interne du Groupe pour s'assurer de la conformité des pratiques avec les standards.

Le Groupe dispose d'un système Comptable et Financier unifié, déployé ou en cours de déploiement dans la quasi-totalité de ses entités opérationnelles.

L'intégration de Xansa va donner lieu à une migration progressive de ses différents systèmes vers ceux de Steria, qui devrait s'étaler sur l'exercice 2008 et le premier semestre 2009.

Malgré toutes les mesures prises pour maîtriser les risques relatifs à ses systèmes d'information internes et aux processus de migration, le Groupe reste soumis à un risque résiduel qui peut, dans certaines conditions, altérer sensiblement son fonctionnement et sa performance.

Risques fournisseurs / partenaires

Tant les projets d'intégration que les contrats d'infogérance deviennent de plus en plus complexes et nécessitent de travailler avec de nombreux partenaires (éditeurs, constructeurs, sociétés de conseil, sociétés de services informatiques...).

En cas de défaillance de l'un de ses fournisseurs, Steria pourrait ne pas être en mesure de respecter ses obligations contractuelles envers ses clients, ce qui pourrait avoir un effet significatif défavorable sur son chiffre d'affaires, ses activités, sa situation financière ou ses perspectives

Afin d'encadrer ce risque, des contrats cadre de partenariat ont été établis et sont suivis au niveau du Groupe ou au niveau local avec des partenaires choisis.

Projet par projet ensuite, les contrats de fourniture, de sous-traitance, et/ou de co-traitance sont négociés et signés avec les partenaires conformément au projet global sur la base de nos contrats standards ou après analyse.

En outre, le Groupe a mis en place des procédures de référencement et de contrôle des fournisseurs et des partenaires.

Le Groupe reste néanmoins soumis à un risque résiduel de défaillance de ses fournisseurs.

Risques liés aux dépréciations comptables des écarts d'acquisition

Le Groupe procède annuellement, conformément aux normes en vigueur, aux tests de juste valeur visant à mesurer l'adéquation de la valeur des actifs au bilan et les performances économiques futures.

Ayant conduit au cours des dernières années une politique d'acquisition soutenue, avec le rachat des activités européennes de services informatiques de Bull en 2002, de Mummert Consulting en Allemagne en 2005 et plus récemment de Xansa au Royaume Uni et en Inde en octobre 2007, le Groupe a été conduit à enregistrer à son bilan un montant de survaleurs évaluées à 831,2 Millions d'euros au 31 décembre 2007. Le montant fera l'objet de tests de valeurs périodiques afin de vérifier qu'il n'y ait pas lieu d'enregistrer des charges de dépréciations.

Risques liés aux « fonds de pensions »

Steria en Angleterre ont des régimes de retraite appelés « defined benefit », dans le cadre desquels l'employeur est dans l'obligation de supporter l'éventuel déficit existant. En vertu de la loi, un exercice formel d'analyse doit être accompli tous les trois ans afin d'évaluer en accord avec l'employeur, la période non prise en compte dans le déficit, ainsi que le montant de la contribution associée. Une telle analyse est actuellement en cours concernant les fonds de Steria Angleterre et de Xansa. La conclusion de cette analyse sur les fonds de Xansa ne conduit pas à prévoir de modification sur le montant de la contribution à laquelle Xansa procédait. Côté Steria, l'analyse est toujours en cours à la date de rédaction du présent document.

1.8.7 Assurances

Toutes les sociétés du Groupe sont assurées au titre des programmes d'assurance souscrits pour leur compte par Groupe Steria SCA. Les garanties sont délivrées soit directement au titre de la police dite "Master" pour les entités situées dans un pays appliquant les dispositions de la directive "Libre Prestation de Services", soit à travers un mécanisme dit "DIC/DIL" (Différence de conditions/Différences de limites) en complément des polices émises localement.

Le Groupe a mis en place quatre programmes d'assurance:

- Responsabilité Civile Exploitation et Professionnelle prévoyant une limite contractuelle d'indemnité générale de 85 millions d'euros par sinistre et par année d'assurance ;
- Dommages et Pertes d'Exploitation prévoyant une limite contractuelle d'indemnité générale (tous dommages et pertes d'exploitation confondus) de 150 millions d'euros par an et par sinistre pour l'année 2007 ;
- Fraude ;
- Responsabilité Civile Rapports Sociaux (*Employment Practice Liability*).

Par ailleurs, Groupe Steria a contracté pour les dirigeants du Groupe une police d'assurance couvrant la responsabilité civile des mandataires sociaux et dirigeants.

Tous les programmes d'assurance cités couvrent l'ensemble des entités du Groupe y compris Xansa et ses filiales à l'exception du programme Dommages et Pertes d'Exploitation. Xansa Plc a conclu un contrat de longue durée pour couvrir ces mêmes risques arrivant à échéance le 1er mai 2009. Le Groupe a d'ores et déjà engagé des démarches avec le support de son conseil pour consolider ce programme au sein de celui souscrit par Groupe Steria SCA dans le respect de ses objectifs de synergies.

2 Exercice 2007, évolutions récentes et perspectives

■ 2.1. Activité Générale du Groupe

2.1.1. Situation du Groupe et son activité au cours de l'exercice 2007 – Progrès réalisés et difficultés rencontrées

Le Groupe s'était fixé quatre grandes priorités pour l'exercice 2007 : renforcer sa position au sein des premiers acteurs européens de services informatiques, intensifier l'industrialisation de la production de ses services, accroître la valeur ajoutée de ses offres et aligner l'ensemble de ses implantations géographiques sur la stratégie du Groupe.

De façon à atteindre ces objectifs, Steria a engagé de profondes transformations.

A l'issue de l'exercice 2007 et sous l'effet des programmes menés, le profil du Groupe a été significativement modifié et son positionnement concurrentiel nettement renforcé.

En premier lieu, le Groupe a réalisé une acquisition hautement stratégique qui a significativement renforcé sa position parmi les dix plus grands acteurs européens de services informatiques⁸. Elle a permis au Groupe :

- de se positionner à la 9^{ème} place sur le marché des services informatiques britanniques en élargissant son offre de services
- d'accélérer son industrialisation et d'établir de nouveaux standards d'excellence dans les services rendus aux clients, grâce à la mise en place d'un modèle de Global Delivery entre l'Europe et l'Inde reposant sur 10 années d'expérience et 5 100 collaborateurs indiens hautement qualifiés ;
- et d'acquérir une position de référence sur le marché du BPO (Business Process Outsourcing) qui offre des perspectives de croissance particulièrement significatives pour les prochaines années.

En second lieu, Steria a travaillé en 2007 au renforcement de l'industrialisation de la production de ses services. En plus du modèle offshore intégré qu'a permis de s'adjoindre l'acquisition de Xansa, le Groupe s'est attaché à harmoniser ses procédures et à standardiser ses outils. Il a ouvert, le 15 octobre 2007, un *Global Services Center* à Katowice, en Pologne, dont la vocation est d'assurer, sur une plateforme mutualisée multilingue, les services de supports et de pilotage des infrastructures à distance. Une plateforme de développement applicatif a également été créée à Casablanca, au Maroc, en Novembre 2007, de façon à offrir une alternative de production nearshore, notamment à nos clients français.

En troisième lieu, dans la logique de la stratégie développée depuis plusieurs années, le Groupe s'est attaché à accroître la valeur ajoutée de ses prestations. Un portefeuille de 12 offres transverses à forte valeur ajoutée a été élaboré et diffusé à l'ensemble des forces commerciales du nouveau périmètre (Xansa compris). En France, les effectifs de conseil IT et métiers ont été renforcés et l'exposition aux prestations à valeur ajoutée moins élevée a été fortement réduite. A titre d'illustration, le taux de sous-traitance est passé de 13,5% à fin 2006 à 6,7% fin 2007 pour ne conserver que celle qui s'inscrit dans notre politique d'offres selectives.

Tout en engageant ses grands programmes de transformation, le Groupe a amélioré ses performances au cours de l'exercice 2007.

Avec 1416,2 M€ de chiffre d'affaires, la croissance s'élève à +12,2% par rapport à l'exercice précédent. Ce chiffre intègre 2,5 mois d'activité de Xansa qui est consolidé par intégration globale depuis le 17 octobre 2007. La croissance organique s'est établie, quant à elle, à +4,2%.

En France, le chiffre d'affaires 2007 a progressé de façon organique de +1,3%. Cette évolution reflète le programme de transformation des activités vers une valeur ajoutée accrue. Le ratio de prises de commandes sur chiffre d'affaires s'élève à 1,08 à fin décembre 2007.

Au Royaume-Uni, où la fusion opérationnelle des équipes Steria et Xansa a commencé au cours du quatrième trimestre, le chiffre d'affaires annuel a crû de façon organique de +6%.

Confirmant la solidité de son modèle, l'Allemagne a enregistré une forte croissance sur l'exercice 2007. Son chiffre d'affaires a progressé de +12,1% en organique.

⁸ Source : Gartner. Analyse Top 10 basé sur la base de données Gartner (Avril 07, CA services uniquement) comprenant les acteurs à couverture globale et excluant les sociétés informatiques captives

La performance de la zone Autre Europe (+1,6%) tient compte de la cession, sur le quatrième trimestre 2007, d'une activité non stratégique en Norvège (ayant réalisé un chiffre d'affaires de 2,2 millions d'euros sur le quatrième trimestre 2006) ainsi que d'une diminution des ventes de matériels de 7,6 millions d'euros.

En ce qui concerne la rentabilité, Steria a amélioré en 2007, pour la cinquième année consécutive, sa rentabilité opérationnelle. La marge opérationnelle progresse de 15,7% à 103,6 M€. Le taux de marge opérationnelle s'élève à 7,3%, en hausse de 0,2 point par rapport à l'exercice précédent. Cette amélioration provient tant du périmètre Steria historique (dont le taux de marge opérationnelle progresse de 0,1 point à 7,2%) que de la contribution de Xansa sur la période de consolidation en intégration globale s'étendant du 17 octobre au 31 décembre 2007 (taux de marge opérationnelle de 8,3%).

Sur la période, toutes les zones géographiques ont amélioré leur rentabilité opérationnelle avant frais de groupe. En France, le taux de marge opérationnelle s'améliore de 0,4 point par rapport à 2006 pour s'établir à 9,7%. Au Royaume Uni, avant intégration de Xansa, le taux de marge opérationnelle progresse de 0,2 point à 9,8%. En Allemagne, le taux de marge opérationnelle s'est accru à 8,3% contre 7,9% en 2006. Sur la zone Autre Europe, le taux de marge opérationnelle s'améliore de 0,1 point à 4,3%.

2.1.2 Résultats de l'exercice

La marge opérationnelle 2007 s'est établie à 103,7 M€ avant amortissement des actifs incorporels identifiés lors du regroupement d'entreprises et imputation des autres produits et charges d'exploitation, le résultat opérationnel 2007 s'élève à 95,7 millions.

Le résultat financier est négatif de -16,3 millions d'euros. Il comprend le coût de l'endettement financier net pour -13,2 millions d'euros qui reflète principalement le coût du financement de l'acquisition de Xansa. Les autres produits et charges financiers s'élèvent à -3,1 millions d'euros et reflètent principalement l'amortissement exceptionnel de frais sur des lignes de crédit remplacées dans le cadre de l'opération Xansa.

L'exercice 2007 tient compte d'une hausse, non récurrente, de la charge d'impôt à 28 millions d'euros contre 23,4 millions d'euros en 2006. La baisse des taux d'imposition en Allemagne et au Royaume-Uni a eu pour conséquence, circonscrite à l'exercice 2007, de réduire la valeur comptable des impôts différés actifs et d'engendrer une charge fiscale exceptionnelle faisant monter le taux effectif d'imposition de l'exercice à 35,8%.

Compte tenu de ces éléments, le Résultat Net part du Groupe ressort à 50 millions d'euros. Le résultat net courant part du Groupe, qui exclut les autres produits et charges opérationnels, les amortissements d'actifs intangibles et des frais d'emprunts liés au regroupement d'entreprise ainsi que les éléments exceptionnels ayant affecté le résultat de Xansa lors de la période de mise en équivalence dans les comptes du Groupe, s'établit quant à lui à un niveau quasiment équivalent à celui de 2006.

Enfin, corrigé de l'effet non récurrent lié à l'impôt, le Résultat Net part du Groupe progresse de +0,4%.

Le cash flow libre d'exploitation⁹ a significativement progressé au cours de l'exercice 2007 (+153,1%) à 85,8 millions d'euros, conduisant à une dette financière nette au 31/12/2007 de 306,9 millions d'euros. Le Groupe dispose ainsi d'une situation financière saine et solide :

- Dette essentiellement à moyen terme
- *Gearing* limitée à 45,3% des capitaux propres qui s'élèvent à 677,5 M€
- *Covenants* bancaires très largement respectés
- Facilité de tirage additionnelle de 277,6 M€ à fin décembre 2007
- Engagements de retraite bilantiels, nets d'impôt, limité à 54 M€ (Xansa inclus) à comparer à 60,3 M€ à fin 2006.

Les capitaux investis s'élèvent à 1085,9 millions d'euros contre 418,7 millions d'euros au 31 décembre 2006. Cette évolution reflète principalement l'acquisition de Xansa.

Les capitaux propres du Groupe passent de 323,5 millions d'euros en 2006 à 677,5 millions d'euros en 2007 principalement du fait de l'augmentation de capital réalisée le 11 décembre 2007 pour un montant net de 197,8 millions d'euros (8,66 millions de titres créés), de l'émission d'une obligation convertible hybride subordonnée pour un montant net de 149,3 millions d'euros le 20 novembre 2007, classée en IFRS en capitaux propres, d'un résultat de 50 millions d'euros, de variations de taux de change de (34) millions d'euros, de rachats d'actions pour (34) millions d'euros d'augmentations de capital liées à des levées d'options, PEE, BSA pour 30 millions d'euros et du versement d'un dividende pour 8 millions d'euros.

2.1.3 Activité de recherche et de développement

La Société n'a effectué, au cours de l'exercice écoulé, aucune activité de recherche et développement du type de celle mentionnée à l'article L.232-1 du Code de Commerce. Les dépenses d'innovation et de développement des offres du Groupe sont prises en charge dans l'exercice au cours duquel elles sont engagées.

2.1.4 Evénements importants survenus depuis la clôture de l'exercice

Depuis la clôture de l'exercice, Groupe Steria SCA a cédé la société Sysinter le 4 janvier 2008, société d'interim en informatique, n'entrant pas dans le cœur de métier de Steria.

2.1.5 Situation au 31.03.2008 – Résultats 1^{er} trimestre 2008

- Le chiffre d'affaires consolidé du premier trimestre 2008 progresse de +38,3% à 438,5 millions d'euros.
- Hors effet de périmètre et effet de change, le chiffre d'affaires est quasiment stable (-0,3% par rapport au premier trimestre 2007).
- Au Royaume-Uni, sur le périmètre Steria historique, la croissance organique s'élève à +8,6%. L'évolution du chiffre d'affaires sur l'ensemble du périmètre reflète notamment l'impact, attendu, de la non reconduction des contrats Learning & Skills Council et MyTravel.
- En Allemagne, la croissance organique s'établit à 14,4%.
- En France, le premier trimestre 2008 est la dernière période impactée par les effets du programme de transformation initié en 2007 avant un retour à la croissance prévu dès le deuxième trimestre 2008.

Chiffre d'affaires consolidé du premier trimestre 2008

En millions d'euros	Premier trimestre 2007	Premier trimestre 2008	Croissance
Chiffre d'affaires	317,1	438,5	38,3%
Variation de périmètre	+131,0		
Variation de taux de change	-8,3		
Chiffre d'affaires pro forma	439,9	438,5	-0,3%

⁹ Capacité d'autofinancement diminuée de la variation du Besoin en Fonds de Roulement, des investissements industriels nets des cessions et des restructurations

Chiffre d'affaires du premier trimestre 2008 par zone géographique

En millions d'euros	Premier trimestre 2007*	Premier trimestre 2008	Croissance organique
France	135,0	129,8	-3,8%
Royaume-Uni	198,6	193,6	-2,5%
Allemagne	51,1	58,4	14,4%
Autre Europe	55,2	56,6	2,5%
Total	439,9	438,5	-0,3%

Chiffre d'affaires du premier trimestre 2008 par métier

En millions d'euros	Premier trimestre 2007*	Premier trimestre 2008	Croissance organique
Infogérance et BPO	172,2	175,7	2,0%
Conseil & Intégration de Systèmes	267,7	262,7	-1,8%

* Chiffre d'affaires à périmètre et taux de change constants (base 2008)

Sur le premier trimestre 2008, le chiffre d'affaires consolidé du Groupe qui intègre le chiffre d'affaires de Xansa, progresse de +38,3%. A périmètre et taux de change constants, le chiffre d'affaires est quasiment stable (-0,3%). Au 31 mars 2008, sur l'ensemble du Groupe, le ratio de prises de commandes sur chiffre d'affaires s'établit à 1,1.

En France, le ratio de prises de commandes sur chiffre d'affaires de 1,19 au 31/03/08 souligne la bonne dynamique commerciale actuelle et permet de tabler sur un chiffre d'affaires de nouveau en croissance à partir du deuxième trimestre 2008 après un premier trimestre qui continue à être impacté par le programme de transformation des activités. Ce programme de montée en valeur ajoutée des prestations, accompagné en 2007 d'une politique de recrutement plus sélective, s'est poursuivi, au cours du trimestre, avec une réorganisation importante des équipes afin de favoriser le déploiement des nouvelles offres du Groupe et de l'offshore.

Au Royaume-Uni, l'évolution du chiffre d'affaires sur le premier trimestre est, pour l'essentiel, imputable au déclin observé sur les contrats Learning & Skills Council et MyTravel qui fait suite à la décision, antérieure à la prise de contrôle de Xansa par Steria, de non reconduction de ces contrats par les clients et dont le plein impact interviendra au deuxième trimestre. Sur cette zone, le Groupe n'a pas constaté de modification majeure de son environnement. A noter, dans le domaine de la défense, le report du démarrage d'un contrat significatif du premier semestre au deuxième semestre 2008.

L'Allemagne confirme sa forte dynamique en affichant une croissance organique de 14,4% qui s'accompagne d'un très bon niveau de prise de commandes.

La zone autre Europe affiche une bonne dynamique. A noter qu'en Scandinavie, retraits de la cession de l'activité terminaux de paiements qui a eu lieu quatrième trimestre 2007, la croissance est de 8,9%.

L'intégration de Xansa se déroule conformément au plan, tant du point de vue de l'intégration des équipes, du déploiement des offres que de la réalisation des synergies de coûts.

2.1.6 Evolution prévisible et perspectives d'avenir

Stratégiquement bien positionné en termes d'implantations géographiques, de métiers, d'offres et de capacité de production, le Groupe est confiant dans ses perspectives de développement futur. Le nouveau profil du Groupe est déjà perçu par les clients comme un avantage compétitif réel et de nature à générer des opportunités de développement nouvelles pour Steria. Par ailleurs, le caractère résilient du Groupe au travers de ses activités récurrentes se trouve significativement renforcé grâce à sa nouvelle capacité offshore.

Concernant l'exercice en cours, l'intégration de Xansa se déroule conformément au plan, ce qui permet de confirmer un objectif d'économies de coûts liées à l'acquisition d'environ 23 millions d'euros sur 2008.

Compte tenu de la répartition des économies de coûts sur l'année, des investissements réalisés pour accroître la valeur ajoutée des prestations en France, déployer le *BPO* et l'*offshore* dans le Groupe, les objectifs reposent sur un taux de marge opérationnelle¹⁰ stable sur le premier semestre et un taux au moins égal à 8% sur l'ensemble de l'exercice 2008, comme indiqué dans l'actualisation du document de référence du 12 novembre 2007.

¹⁰ Avant amortissements d'actifs incorporels identifiés lors du regroupement d'entreprises

Rapport des Commissaires aux comptes sur les prévisions

PIMPANEAU ET ASSOCIES
NEXIA INTERNATIONAL
23, rue Paul Valéry
75116 Paris
S.A.S. au capital de € 120.000

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Paris

ERNST & YOUNG et Autres
41, rue Ybry
92576 Neuilly-sur-Seine Cedex
S.A.S. à capital variable

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles

Groupe Steria S.C.A.

Rapport des commissaires aux comptes sur les prévisions de résultat

Monsieur le Gérant,

En notre qualité de commissaires aux comptes et en application du règlement (CE) N° 809/2004, nous avons établi le présent rapport sur les prévisions de résultat de la société Groupe Steria incluses dans la partie 2.3 de l'actualisation du document de référence daté du 12 novembre 2007.

Ces prévisions et les hypothèses significatives qui les sous-tendent ont été établies sous votre responsabilité, en application des dispositions du règlement (CE) N° 809/2004 et des recommandations CESR relatives aux prévisions.

Il nous appartient d'exprimer, dans les termes requis par l'annexe I, point 13.3 du règlement (CE) N° 809/2004, une conclusion sur le caractère adéquat de l'établissement de ces prévisions.

Nous avons effectué nos travaux selon la doctrine professionnelle applicable en France. Ces travaux ont comporté une évaluation des procédures mises en place par la direction pour l'établissement des prévisions ainsi que la mise en œuvre de diligences permettant de s'assurer de la conformité des méthodes comptables utilisées avec celles suivies pour l'établissement des informations historiques de la société Groupe Steria. Ils ont également consisté à collecter les informations et les explications que nous avons estimées nécessaires permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les prévisions sont adéquatement établies sur la base des hypothèses qui sont énoncées.

Nous rappelons que, s'agissant de prévisions présentant par nature un caractère incertain, les réalisations différeront parfois de manière significative des prévisions présentées et que nous n'exprimons aucune conclusion sur la possibilité de réalisation de ces prévisions.

A notre avis :

- les prévisions ont été adéquatement établies sur la base indiquée,
- la base comptable utilisée aux fins de cette prévision est conforme aux méthodes comptables appliquées par la société Groupe Steria.

Ce rapport est émis aux seules fins de l'offre au public en France et dans les autres pays de l'Union européenne dans lequel le prospectus visé par l'AMF serait notifié et ne peut être utilisé dans un autre contexte.

Paris et Neuilly-sur-Seine, le 12 novembre 2007

Les Commissaires aux Comptes

PIMPANEAU ET ASSOCIES
NEXIA INTERNATIONAL

Olivier Juramie

ERNST & YOUNG et Autres

François Rochmann

■ 2.2. *Filiales et Participations*

Le tableau des filiales et participations est annexé au bilan des comptes consolidés (Note 2.3).
Pour plus d'informations, un renvoi est fait au paragraphe « 2.1 Activité générale du Groupe ».

3 Comptes de Groupe Steria SCA

■ 3.1 Comptes consolidés au 31 décembre 2007

COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE

		En milliers d'Euros		
	Notes	31/12/07	31/12/06 retraité	31/12/06 Publié
Chiffre d'affaires	4.15	1 416 164	1 256 582	1 262 046
Achats consommés et sous-traitances		(259 427)	(287 424)	(286 594)
Charges de personnel		(788 831)	(663 736)	(669 959)
Charges externes		(210 324)	(172 923)	(172 320)
Impôts et taxes		(27 763)	(20 458)	(20 925)
Variation des stocks		964	326	326
Autres produits et charges d'exploitation		6 919	4 978	4 806
Dotations nettes aux amortissements		(31 259)	(24 006)	(24 046)
Dotations nettes aux provisions	4.16	(3 303)	(2 976)	(2 953)
Dotations nettes sur dépréciation des actifs circulants	4.16	(689)	(809)	(809)
Marge opérationnelle		102 451	89 554	89 572
<i>Rentabilité opérationnelle</i>		7.2%	7.1%	7.1%
Autres produits et charges opérationnels	4.17	(6 745)	(8 486)	(8 485)
Résultat opérationnel		95 706	81 068	81 087
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie		471	58	73
Coût de l'endettement financier brut		(13 688)	(4 307)	(4 250)
Coût de l'endettement financier net	4.18	(13 217)	(4 249)	(4 177)
Autres produits et charges financiers	4.18	(3 061)	1 006	1 013
Résultat Financier		(16 278)	(3 243)	(3 164)
Charges d'impôt	4.7	(28 025)	(23 367)	(23 632)
Q-P de résultat des mises en équivalence	4.4	(280)	998	603
Résultat net des activités poursuivies		51 123	55 456	54 894
Résultat net des activités destinées à être cédées	4.20	(877)	(562)	
Résultat net		50 246	54 894	54 894
Dont Part du groupe		50 018	54 332	54 332
Dont Part des minoritaires		228	562	562
Résultat par action (en euros)	4.19	2,36	2,72	2,96
Résultat dilué par action (en euros)	4.19	2,29	2,64	2,87

BILAN CONSOLIDE

ACTIF

	Notes	En milliers d'Euros		
		31/12/07	31/12/06 retraité	31/12/06 publié
Ecarts d'acquisition	4.1	831 166	241 241	241 241
Immobilisations incorporelles	4.2	81 626	14 240	14 260
Immobilisations corporelles	4.3	103 559	68 380	68 403
Participations dans les entreprises associées (MEQ)	4.4	10 641	4 810	2 976
Actifs disponibles à la vente	4.5	2 367	2 360	2 360
Autres actifs financiers	4.6	11 790	969	969
Actifs d'impôts différés	4.7	26 467	39 221	39 262
Autres actifs non courants		1 309		
Actif non courant		1 068 925	371 221	369 471
Stock	4.8	15 489	11 392	11 392
Clients et comptes rattachés net	4.9	334 582	278 471	279 396
Montants dus par les clients	4.9	168 688	120 888	121 522
Autres actifs courants	4.9	25 995	10 668	12 567
Part <1 an des actifs non courants	4.9	2 291	1 537	1 538
Actifs d'impôts exigibles	4.9	9 313	6 163	6 163
Paievements d'avance	4.9	29 230	17 914	17 921
Trésorerie et équivalents de trésorerie	4.10	147 173	58 303	58 308
Actif courant		732 761	505 336	508 807
Actifs non courants destinés à être cédés	4. 20	1 250		
Total Actif		1 802 936	876 557	878 278

BILAN CONSOLIDE

PASSIF

	Notes	En milliers d'Euros		
		31/12/07	31/12/06 retraité	31/12/06 publié
Capital émis		28 155	18 623	18 623
Prime d'émission		382 623	164 361	164 361
Actions propres		(36 124)	(1 582)	(1 582)
Obligations convertibles hybrides subordonnées		149 300		
Ecart de conversion		(31 276)	2 924	2 924
Autres réserves		132 783	83 795	83 795
Résultat de l'exercice		50 018	54 332	54 332
Capitaux Part du Groupe		675 479	322 453	322 453
Intérêts minoritaires		2 021	1 039	1 041
Total des capitaux propres		677 500	323 492	323 494
Emprunts et dettes financières (> 1an)	4.10	387 830	48 948	48 948
Engagement de retraite	4.11	68 509	74 827	74 852
Provisions pour risques et charges (> 1an)	4.12	18 009	5 680	5 680
Passifs d'impôts différés	4.7	12 755	2 068	2 068
Autres passifs non courants	4.13	968	19	19
Passif non courant		488 071	131 542	131 567
Emprunts et dettes financières (< 1 an)	4.10	66 239	8 535	8 535
Provisions pour risques et charges (< 1 an)	4.12	14 935	15 478	15 527
Fournisseurs et comptes rattachés nets	4.14	175 166	134 984	135 355
Montants bruts dus aux clients	4.14	89 705	46 499	46 674
Avances et acomptes reçus	4.14	23 780	12 184	12 184
Passifs d'impôt exigible	4.14	20 242	15 709	15 865
Autres passifs courants	4.14	246 106	188 134	189 076
Passif courant		636 173	421 523	423 217
Passifs liés à des actifs non courants destinés à être cédés	4.20	1 192		
Total Passif		1 802 936	876 557	878 278

TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDE

	Notes	31/12/07 Retraité	31/12/06 Retraité	31/12/06 Publié
Résultat net total consolidé (y compris intérêts minoritaires)		50 246	54 894	54 894
Ajustements :				
Elim. du résultat des stés mises en équivalence		280	(998)	(603)
Dotations nettes aux amortissements et provisions (à l'exclusion de l'actif circulant)		31 301	15 859	15 778
Charges et produits calculés liés aux stock-options et assimilés		3 863	1 974	1 974
Profits et pertes de réévaluation à la juste valeur		(253)		
Plus et moins values de cession		(6 487)	(271)	(271)
Dividendes (titres non consolidés)		(1)	(2)	(2)
Capacité d'autofinancement après coût de l'endettement financier net et impôts		78 949	71 456	71 770
Coût de l'endettement financier net		13 218	4 223	4 177
Charge d'impôts (y compris impôts différés)		28 032	23 428	23 632
Capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier net et impôts		120 200	99 107	99 579
Moins impôts versés		(40 762)	(6 140)	(6 162)
Variation du BFR lié à l'activité		49 154	(29 335)	(29 541)
FLUX NET DE TRESORERIE GENERE PAR L'ACTIVITE		128 591	63 632	63 876
Décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations incorporelles		(14 467)	(6 517)	(6 546)
Décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations corporelles		(20 365)	(19 284)	(19 300)
Encaissements liés aux cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles		5 535	315	316
Décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations financières (titres non consolidés)		193	8	8
Encaissements liés aux cessions d'immobilisations financières (titres non consolidés)				
Prêts et avances consentis		(7 529)	(441)	(442)
Remboursements reçus sur prêts et avances consentis (y compris affacturage)		2 540	8 480	8 480
Incidence de variations de périmètre				
- Acquisition de sociétés consolidées, trésorerie acquise déduite		(659 561)		
- Cession d'activités et de sociétés consolidées, sous déduction de la trésorerie cédée		9 914	374	374
- Incidence des autres variations de périmètre			17	
Autres flux liés aux opérations d'investissement		118	326	372
Dividendes reçus (sociétés mises en équivalence, titres non consolidés)		397	415	193
FLUX DE TRESORERIE LIES AUX OPERATIONS D'INVESTISSEMENT		(683 225)	(16 307)	(16 545)
Sommes reçues des actionnaires lors d'augmentation de capital		223 725	11 574	11 575
Dividendes mis en paiement au cours de l'exercice :				
- Dividendes versés aux actionnaires de la société mère		(7 402)	(5 614)	(5 614)
- Dividendes versés aux minoritaires des sociétés intégrées		(223)		
Cessions/(acquisition) d'actions propres dans le cadre du contrat de liquidité		(362)	294	294
Encaissement lié à l'émission d'obligations convertibles hybrides		152 449		
Encaissements liés aux nouveaux emprunts		445 743	15 831	15 831
Remboursement d'emprunts (y compris contrats de location-financement)		(138 339)	(62 657)	(62 657)
Décaissements liés aux engagements de retraite	Note 1.15	(14 556)	(10 231)	(10 231)
Intérêts financiers versés (y compris contrats de location-financement)		(18 750)	(4 567)	(4 567)
FLUX DE TRESORERIE LIES AUX OPERATIONS DE FINANCEMENT		642 285	(55 370)	(55 369)
Incidence de la variation des taux de change		(3 712)	131	131
Incidence des changements de méthodes				
VARIATION DE LA TRESORERIE		83 940	(7 912)	(7 907)
Trésorerie d'ouverture		55 673	63 585	63 585
Trésorerie de clôture	Note 4.10	139 613	55 673	55 678

VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

Capitaux propres Groupe	Nombre d'actions existantes	Capital	Primes	Obligations convertibles hybrides subordonnées	Réserves consolidées	Ecart de conversion	Résultat	Total part du groupe
Situation au 1^{er} janvier 2006 (part groupe)	18 121 652	18 122	149 662		51 592	2 377	38 286	260 038
Affectation du résultat de l'exercice N-1					38 286		(38 286)	
Dividendes versés					(5 614)			(5 614)
Augmentation de capital	501 605	502	14 699					15 201
Variation des taux de change						547		547
Part du groupe dans le résultat							54 332	54 332
Valorisation des paiements en action et instruments de trésorerie					(2 101)			(2 101)
Divers					50			50
Situation au 31 décembre 2006 (part groupe)	18 623 257	18 624	164 361		82 213	2 924	54 332	322 453
Affectation du résultat de l'exercice 2006					54 332		(54 332)	0
Dividendes versés					(8 417)			(8 417)
Augmentations de capital	9 532 162	9 532	218 262					227 794
Emission d'obligations subordonnées à durée indéterminée et à option de conversion et/ou échange en actions nouvelles (note 2.1)				149 300				149 300
Variation des taux de change						(34 201)		(34 201)
Part du groupe dans le résultat							50 018	50 018
Rémunération en actions : stocks options, actions gratuites et Plan d'Epargne Groupe (note 4.17)					3 690			3 690
Bons de Souscriptions d'Actions exercés en 2007					(3 757)			(3 757)
Rachat d'actions propres par Groupe Steria SCA					(422)			(422)
Rachat d'actions propres par des entités consolidées					(34 184)			(34 184)
Gains et pertes sur instruments financiers de couverture (note 4.6)					3 313			3 313
Divers					(109)			(109)
Situation au 31 décembre 2007 (part groupe)	28 155 419	28 156	382 623	149 300	96 659	(31 277)	50 018	675 479

Intérêts minoritaires	Nombre d'actions existantes	Capital	Primes	Obligations convertibles hybrides subordonnées	Réserves consolidées	Ecart de conversion	Résultat	Total intérêts minoritaires
Situation au 1er janvier 2006 (part minoritaires)					288	9	224	520
Affectation du résultat de l'exercice N-1					224		(224)	0
Dividendes versés								
Augmentation de capital								
Variation des taux de change						9		9
Part des minoritaires dans le résultat							562	562
Autres mouvements (transfert résultats négatifs vers groupe)					(50)			(50)
Situation au 31 décembre 2006 (part minoritaires)					462	18	562	1 041
Affectation du résultat de l'exercice N-1					562		(562)	
Dividendes versés								
Augmentation de capital								
Variation des taux de change						(53)		(53)
Part des minoritaires dans le résultat							228	228
Part des minoritaires dans l'acquisition Xansa						722		722
Diverses régularisations							83	83
Situation au 31 décembre 2007 (part minoritaires)					1 024	687	311	2 021
Total des Capitaux Propres au 31 décembre 2007	28 155 419	28 156	382 623	149 300	97 683	(30 590)	50 329	677 500

Les augmentations de capital en 2007 sont dues d'une part à des levées de stock options pour un montant de 9 096 milliers d'euros, à des créations d'actions dans le cadre du Plan d'Epargne Groupe pour un montant de 17 243 milliers d'euros et à des levées de Bons de Souscription d'Actions pour un montant de 3 669 milliers d'euros.

D'autre part, dans le cadre du financement de l'acquisition de XANSA, le Groupe a lancé le 12 novembre 2007 une augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription consistant en l'émission de 8 663 204 actions nouvelles au prix de souscription par action de 23,20 euros. L'augmentation de capital a été réalisée le 11 décembre 2007 et représente un montant total de 197 786 milliers d'euros dont (3 305) milliers d'euros de frais nets d'impôt.

Par ailleurs, dans le cadre du financement de l'acquisition de XANSA, le Groupe a également lancé le 12 novembre 2007 l'émission d'obligations subordonnées à durée indéterminée et à option de conversion et/ou échange en actions nouvelles. Au 14 novembre 2007, 4 080 549 obligations étaient émises pour un montant total de 152 449 milliers d'euros soit 149 300 milliers d'euros coupon couru déduit au 31 décembre 2007. Ces obligations sont des instruments de capitaux propres au regard des normes IFRS.

Les actions propres détenues par Groupe Steria SCA s'inscrivent dans le cadre du contrat de liquidité mis en place en 2006. En outre, depuis le 11 décembre 2007, des entités anglaises intégrées dans le périmètre de consolidation, détiennent 1 394 767 actions de Groupe Steria SCA.

Les dividendes versés aux actionnaires au cours de l'exercice 2007 s'élèvent à 8 417 milliers d'euros pour un nombre total d'actions au 31 décembre 2006 de 18 623 257, soit un montant de dividendes par action de 0,45 euros.

ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDES

NOTE 1: PRINCIPES COMPTABLES

N1.1 Normes appliquées

Les états financiers consolidés de Groupe Steria SCA au 31 décembre 2007 comprennent la société Groupe Steria SCA et ses filiales (l'ensemble désigné "Le Groupe") et la quote part du Groupe dans les entreprises associées ou sous contrôle conjoint. En application du règlement européen n° 1606/2002 du 19 juillet 2002, les comptes consolidés de l'exercice 2007 sont établis en conformité avec les normes comptables internationales : International Financial Reporting Standards (IFRS) applicables au 31 décembre 2007 telles qu'adoptées par l'Union Européenne.

Les états financiers consolidés du Groupe pour l'exercice 2007 ont été arrêtés par la gérance après consultation du conseil de surveillance en date du 21 mars 2008.

Les principes retenus pour l'établissement des informations financières résultent de l'application des normes et interprétations adoptées par l'Union Européenne et d'application obligatoire au 31 décembre 2007.

Les normes et interprétations suivantes sont d'application obligatoire depuis le 1^{er} janvier 2007 :

- IFRIC 7 sur les modalités pratiques de retraitement des états financiers selon IAS 29 lorsqu'une entité doit appliquer IAS 29 pour la première fois au cours d'une période (pas d'hyperinflation au cours de la période précédente),
- IFRIC 8 qui confirme l'application d'IFRS 2 aux transactions par lesquelles des actionnaires d'une entité ont contracté l'obligation de transférer de la trésorerie ou d'autres actifs pour des montants fondés sur le prix ou la valeur de l'action ou d'autres instruments de capitaux propres de l'entité,
- IFRIC 9 sur l'identification des dérivés incorporés,
- IFRIC 10 qui précise que les pertes de valeur comptabilisées lors des arrêts intermédiaires ne doivent pas être reprises lors d'arrêts ultérieurs.
- IFRS 7 Instruments financiers : informations à fournir
- IAS 1 amendée (présentation des états financiers) : information à fournir sur le capital

Ces nouvelles normes, amendements IFRS ainsi que les nouvelles interprétations IFRIC ci-dessus sont présentés pour la première fois dans les comptes consolidés du Groupe au 31 décembre 2007.

Aucune de ces normes, amendements de normes ou interprétations n'a eu d'impact sur les états financiers consolidés. La norme IFRS7 a modifié le contenu de l'information en annexe. Il en va de même de l'amendement de la norme IAS 1.

Par ailleurs, le Groupe a choisi de ne pas appliquer par anticipation des textes d'application obligatoire postérieurement au 31 décembre 2007 :

- l'IFRS 8 «Secteurs opérationnels: information à fournir »,
- IAS 23 « Coûts d'emprunts », amendement de la norme existante,
- IFRIC 11 sur les actions propres et transactions intragroupes,
- IFRIC 12 sur les concessions de service,
- IFRIC 13 sur les programmes de fidélisation clients,
- IFRIC 14 sur les actifs de régimes à prestations définies et obligations de financement minimum.

N1.2 Méthodes de consolidation

Les états financiers consolidés annuels comprennent les états financiers de Groupe Steria SCA et de ses filiales préparés au 31 décembre de chaque année. Les filiales sont consolidées à partir du moment où le groupe en prend le contrôle et jusqu'à la date à laquelle ce contrôle est transféré à l'extérieur du groupe.

Les sociétés, dans lesquelles Groupe Steria SCA exerce directement ou indirectement le contrôle, sont consolidées par intégration globale.

Les sociétés dans lesquelles le Groupe exerce un contrôle conjoint avec un nombre limité d'associés sont mises en équivalence. Suite au regroupement d'entreprise du Groupe avec le groupe Xansa, afin d'homogénéiser les pratiques comptables et d'appliquer la même méthode comptable à chaque catégorie de participations, les entités contrôlées conjointement ne sont plus consolidées en intégration proportionnelle (voir note 2.1 bis – changement de méthode).

Les sociétés dans lesquelles le Groupe exerce une influence notable sont mises en équivalence.

Toutes les transactions internes sont éliminées en consolidation.

N1.3 Regroupements d'entreprises et écart d'acquisition

Les regroupements sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition : les actifs, passifs et passifs éventuels de l'entreprise acquise sont évalués à leur juste valeur. L'écart résiduel entre le coût d'acquisition et la quote-part des actifs nets évalués à leur juste valeur, est comptabilisé en écart d'acquisition.

L'écart d'acquisition représente la différence constatée entre le coût d'acquisition des titres (y compris les éventuels compléments de prix qui sont enregistrés lorsqu'ils sont probables et que leur montant peut être mesuré de façon fiable) et la quote-part acquise de la juste valeur des actifs et passifs et passifs éventuels identifiés à la date d'acquisition.

Les écarts d'acquisition inscrits au bilan ne sont pas amortis mais font l'objet de tests de dépréciation sur une base annuelle.

N1.4 Dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles et des écarts d'acquisition

Le test de dépréciation est réalisé pour la ou les unités génératrices de trésorerie auxquelles l'écart d'acquisition a été affecté en comparant la valeur recouvrable et la valeur comptable des unités génératrices de trésorerie. L'unité génératrice de trésorerie est le pays.

La valeur recouvrable d'une unité génératrice de trésorerie est la valeur la plus élevée entre la juste valeur (généralement le prix de marché), nette des coûts de cession, et la valeur d'utilité. La valeur d'utilité est déterminée comme la valeur actualisée nette des flux de trésorerie futurs après impôt. Ces calculs s'appuient sur un plan prévisionnel à 5 ans élaboré par le management du pays et revu par la Direction Générale et la Direction Financière du Groupe. Les flux de trésorerie au-delà de la période de 5 ans sont extrapolés avec un taux de croissance perpétuelle estimé à 2,5%. L'ensemble des flux est actualisé avec un taux d'actualisation de 8,09% correspondant au coût moyen pondéré du capital du Groupe Steria après impôt.

Les hypothèses utilisées pour ces calculs comportent, comme toute estimation, une part d'incertitude et sont donc susceptibles d'être ajustées au cours des périodes ultérieures.

Si la valeur comptable de l'unité génératrice de trésorerie excède la valeur recouvrable, les actifs de l'unité génératrice de trésorerie sont dépréciés pour être ramenés à leur valeur recouvrable. La perte de valeur est imputée en priorité sur l'écart d'acquisition et enregistrée au compte de résultat.

N1.5 Conversion des monnaies étrangères

Les comptes consolidés du Groupe sont établis en euro.

Les actifs et les passifs des filiales étrangères dont la monnaie fonctionnelle n'est pas l'euro sont convertis en euro au taux de change de clôture. Les produits et les charges et les flux de trésorerie sont convertis en euro au taux de change moyen de l'exercice.

Tous les écarts de change en résultant sont comptabilisés en tant que composante distincte des capitaux propres (« Ecart de conversion »). Lors de la sortie d'une entité étrangère, les écarts de change cumulés sont comptabilisés dans le compte de résultat comme une composante du profit ou de la perte de sortie.

Tout écart d'acquisition et tout ajustement à la juste valeur provenant de l'acquisition d'une entité étrangère sont comptabilisés comme un actif ou un passif de la société acquise. Ils sont donc libellés dans la monnaie de l'activité à l'étranger et convertis au cours de clôture.

Les transactions libellées dans une monnaie différente de la monnaie fonctionnelle sont converties au taux de change en vigueur au moment de la transaction. En fin d'exercice, les actifs et passifs monétaires libellés en devises sont convertis au taux de change de clôture. Les écarts de conversion en résultant sont inscrits en compte de résultat (en autres produits et charges financiers).

Les instruments dérivés sont évalués comptabilisés conformément aux principes généraux décrits en note 1.21. En conséquence, les instruments dérivés de change sont comptabilisés au bilan à leur juste valeur.

N1.6 Immobilisations incorporelles

En conformité avec la norme IAS 38, les immobilisations incorporelles acquises séparément sont comptabilisées à leur coût dès lors que les avantages économiques futurs attribuables à l'immobilisation iront au Groupe et que ce coût a pu être évalué de façon fiable.

Dans le cadre de regroupement d'entreprises les immobilisations incorporelles sont comptabilisées à leur juste valeur à la date du regroupement, séparément de l'écart d'acquisition si elles remplissent les conditions définies dans IFRS 3.

Les immobilisations incorporelles dont la durée d'utilité est finie, sont amorties linéairement sur leur durée d'utilité.

Les immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée ne sont pas amorties. Elles font l'objet d'un test de dépréciation sur une base annuelle qui consiste à comparer leur valeur recouvrable et leur valeur comptable. Toute perte de valeur est comptabilisée au compte de résultat. Les immobilisations incorporelles amortissables font également l'objet d'un test de dépréciation en cas d'indice de perte de valeur.

La méthode utilisée pour la dépréciation des actifs incorporels est basée sur les flux de trésorerie futurs actualisés.

Les frais de développement sont inscrits en immobilisations incorporelles lorsque les critères requis par la norme IAS 38 sont réunis, à savoir :

- la faisabilité technique nécessaire à l'achèvement de l'immobilisation incorporelle en vue de sa mise en service ou de sa vente est établie ;
- le Groupe a l'intention d'achever l'immobilisation incorporelle et a l'intention et la capacité de l'utiliser ou de la vendre ;
- l'immobilisation incorporelle générera probablement des avantages économiques futurs.

Dans le cas d'immobilisation destinée à être utilisée, en interne :

- son utilité doit être reconnue ;
- la disponibilité de ressources techniques, financières et autres, appropriées pour achever le développement et utiliser ou vendre l'immobilisation incorporelle, est assurée ;
- les dépenses attribuables à l'immobilisation incorporelle au cours de son développement sont évaluées de façon fiable.

Les frais de développement ne répondant pas à ces critères sont enregistrés en charges de l'exercice où ils sont encourus.

Les coûts de production immobilisés au titre du développement de logiciels destinés à l'usage interne comprennent les seuls coûts liés à la conception détaillée de l'application, à la programmation, à la réalisation des tests et jeux d'essais et à l'élaboration de la documentation technique.

N1.7 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur.

Le cas échéant, le coût total d'un actif est réparti entre ses différents éléments constitutifs qui ont une durée d'utilité distincte, chaque élément étant comptabilisé séparément et amorti sur une durée distincte.

L'amortissement est calculé selon la méthode linéaire sur la durée d'utilité estimée de l'actif soit :

- Constructions 20 à 50 ans - linéaire
- Agencements 7 à 10 ans – linéaire
- Matériel de transport 5 ans – linéaire
- Matériel et mobilier de bureau 5 à 10 ans - linéaire
- Equipements informatiques 3 à 8 ans – linéaire

Les immobilisations financées par des contrats de location financement, sont inscrites à l'actif immobilisé du bilan et amorties suivant leurs durées d'utilité. La dette correspondant au principal à rembourser figure au passif du bilan au poste "Emprunts et dettes financières". Les frais financiers relatifs à cette dette sont enregistrés dans les charges financières.

N1.8 Participations dans les entreprises associées

Les participations dans les entreprises sur lesquelles le Groupe exerce une influence notable (entreprises associées) sont évaluées selon la méthode de la mise en équivalence : elles sont enregistrées initialement au coût et ensuite ajustées pour prendre en compte les évolutions de la quote-part du Groupe dans l'actif net de ces entreprises. Le solde de cette quote-part apparaît à l'actif du bilan. Sa variation sur l'exercice est indiquée au compte de résultat (Q-P de résultat des mises en équivalence).

N1.9 Actifs financiers

Tous les investissements sont initialement comptabilisés au coût qui correspond à la juste valeur du prix payé et qui inclut les coûts d'acquisition liés à l'investissement.

- Actifs disponibles à la vente :

Conformément à la norme IAS 39 les actifs financiers disponibles à la vente regroupent les actifs financiers autres que les prêts et créances émis par l'entreprise (autres actifs financiers), les placements détenus jusqu'à leur échéance ou les actifs financiers détenus à des fins de transaction (Valeur mobilières de placements). Sont considérés comme tels les titres de participation dans des sociétés non consolidées. Après la comptabilisation initiale, les investissements classés dans la catégorie "actifs disponibles à la vente" sont évalués à la juste valeur à la date de clôture. Les variations de juste valeur sur investissements disponibles à la vente sont comptabilisés en capitaux propres, sur une ligne spécifique, jusqu'à ce que l'investissement soit vendu ou jusqu'à ce qu'il soit démontré que l'investissement a perdu de la valeur, date à laquelle la variation de juste valeur cumulée enregistrée jusqu'alors en capitaux propres passe en résultat.

Les titres de participation dans des sociétés non consolidées, dont la juste valeur n'est pas déterminable de façon fiable (titres non cotés en bourse) sont comptabilisés à leur coût.

- Prêts et dépôts :

Les prêts et dépôts sont comptabilisés au coût amorti. Le cas échéant, ils peuvent faire l'objet d'une provision pour dépréciation. La dépréciation correspond à la différence entre

la valeur nette comptable et la valeur recouvrable et est comptabilisée en résultat. Une reprise de provision peut être réalisée en cas d'évolution favorable de la valeur recouvrable.

- Actifs détenus à des fins de transaction :

Les Valeurs mobilières de placements font partie de la catégorie des actifs financiers détenus à des fins de transaction et sont donc comptabilisées à leur juste valeur. Les profits et pertes sont comptabilisés en résultat.

N1.10 Impôts différés

Des impôts différés sont comptabilisés sur toutes les différences temporelles entre la base imposable et la valeur en consolidation des actifs et passifs.

Les actifs d'impôts différés ne sont pris en compte que s'il est probable que l'entreprise pourra les récupérer grâce à l'existence d'un bénéfice imposable attendu au cours des exercices futurs.

La valeur comptable des actifs d'impôt différé est revue à chaque date de clôture et réduite dans la mesure où il n'est plus probable qu'un bénéfice imposable suffisant sera disponible pour permettre l'utilisation de l'avantage de tout ou partie de cet actif d'impôt différé. Les actifs d'impôt différé non reconnus sont appréciés à chaque date de clôture et sont reconnus dans la mesure où il devient probable qu'un bénéfice futur permettra de les recouvrer.

Les actifs et passifs d'impôts sont évalués en utilisant le taux d'impôt et les règles fiscales en vigueur au 31 décembre 2007, soit :

Allemagne	31,91%
Autriche	25,00%
Belgique	33,99%
Canada	36,00%
Chypre	10,00%
Danemark	25,00%
Espagne	30,00%
Etats-Unis	35,00%
France	34,43%
Inde	33,99%
Norvège	28,00%
Royaume-Uni	28,00%
Singapour	20,00%
Suède	28,00%
Suisse	25,00%

Les actifs et passifs d'impôts différés, quelle que soit leur échéance, sont compensés lorsqu'ils concernent une même entité fiscale.

N1.11 Stock et travaux en cours

Les stocks sont évalués au plus bas du coût (selon le principe du premier entré et premier sorti) et de la valeur nette de réalisation.

Des coûts engagés dans la phase de démarrage d'un contrat peuvent être reconnus au bilan comme travaux en cours quand ils sont liés à des activités futures du contrat et à condition qu'il soit probable qu'ils généreront des avantages économiques futurs.

N1.12 Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent la trésorerie en banque, la caisse, les dépôts à court terme et tous placements monétaires soumis à un risque négligeable de changements de valeur.

N1.13 Actions propres

Les actions propres, quelle que soit leur utilisation, sont comptabilisées en déduction des capitaux propres.

N1.14 Comptabilisation des contrats

Les contrats de services se répartissent en trois familles :

- les contrats d'assistance technique et de maintenance qui sont facturés sur la base du temps passé, des achats et des dépenses effectués : le chiffre d'affaires est égal à la facturation et la marge est dégagée au prorata des coûts engagés ;
- les contrats au forfait qui sont facturés lors d'étapes prédéfinies et dont le chiffre d'affaires et la marge sont dégagés suivant la méthode de l'avancement des travaux. Ce principe entraîne la comptabilisation de produits constatés d'avance ou de factures à établir lorsque la facturation n'est pas en phase avec l'avancement des travaux. Si des incertitudes existent concernant l'acceptation par le client, le chiffre d'affaires n'est reconnu qu'à hauteur des coûts engagés récupérables. Les travaux en cours sont comptabilisés pour leur coût de production et n'incorporent ni frais administratifs ni frais commerciaux ;
- Les contrats au forfait qui sont facturés lors d'étapes prédéfinies et dont le chiffre d'affaires et la marge sont dégagés sur la base de services rendus. Ce principe entraîne la comptabilisation de produits constatés d'avance ou de factures à établir lorsque la facturation n'est pas en phase avec les services rendus. Par ailleurs, des coûts engagés dans la phase de démarrage d'un contrat peuvent être reconnus au bilan comme travaux en cours quand ils sont liés à des activités futures du contrat et à condition qu'il soit probable qu'ils généreront des avantages économiques futurs.

De façon plus générale, le chiffre d'affaires est évalué à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir.

Si le résultat ré estimé d'un contrat est déficitaire, la perte à terminaison est systématiquement provisionnée dans le poste provisions pour risques et charges.

Les prestations réalisées mais non encore facturées sont comptabilisées en montant dû par les clients.

Les prestations facturées par le Groupe à ses clients mais non encore réalisées sont comptabilisées en montant bruts dus aux clients.

Les paiements partiels reçus sur contrats, avant que les travaux correspondant n'aient été exécutés, sont comptabilisés en avances et acomptes reçus au passif.

Les prestations facturées au Groupe par des prestataires externes sont comptabilisées en paiements d'avance si elles ne sont pas encore réalisées.

Le chiffre d'affaires déterminé selon la méthode de l'avancement repose sur l'estimation des coûts à terminaison d'un contrat. Cette estimation est susceptible d'être modifiée lors des périodes ultérieures et d'entraîner des ajustements de chiffre d'affaires et éventuellement des provisions pour pertes à terminaison.

Par ailleurs, le Groupe comptabilise du chiffre d'affaires sur ses ventes de matériels informatiques et de logiciels dès lors qu'a été satisfait l'ensemble des conditions de reconnaissance de ventes de biens préconisées par la norme IAS 18.

N1.15 Avantages du personnel postérieurs à l'emploi

Suivant les pays, le Groupe participe à des régimes de retraite à cotisations définies et à des régimes de retraite à prestations définies.

Pour les régimes à cotisations définies, le Groupe comptabilise en charges les cotisations à payer lorsqu'elles sont dues et aucune provision n'est comptabilisée, le Groupe n'étant pas engagé au-delà des cotisations versées.

Pour les régimes à prestations définies, les provisions sont déterminées de la façon suivante :

- la méthode actuarielle utilisée est la méthode dite des unités de crédits projetées ("projected unit credit method ») qui stipule que chaque période de service donne lieu à constatation d'une unité de droit à prestation et évalue séparément chacune de ces unités pour obtenir l'obligation finale ;
- ces calculs intègrent des hypothèses de mortalité, de rotation du personnel et de projection des salaires futurs ;
- la méthode dite du corridor est appliquée. Ainsi seuls les écarts actuariels représentant plus de 10% du montant des engagements ou de la valeur de marché des placements sont comptabilisés et amortis sur la durée de vie active moyenne résiduelle des salariés du régime ;
- la charge représentative de l'évolution des engagements nets au titre des pensions et autres avantages postérieurs à l'emploi est comptabilisée dans la marge opérationnelle en charge de personnel à l'exception des charges d'intérêts sur la dette diminuées du rendement des actifs financiers qui sont comptabilisées dans les autres charges financières.

Les contributions au titre des régimes à prestations définies sont considérées comme charges de personnel pour la partie correspondant au coût des services rendus et comme provisions financières pour la différence entre le rendement des actifs et les intérêts sur obligations vis-à-vis des salariés. Toute contribution additionnelle au coût des services rendus est considérée comme un décaissement lié aux opérations de financement.

Les hypothèses de calcul actuariel des engagements de retraite à prestations définies comportent des incertitudes qui peuvent affecter la valeur des actifs financiers et des obligations vis à vis des employés. Ces hypothèses sont revues annuellement et peuvent entraîner des ajustements comptables.

N1.16 Provisions

Les obligations actuelles résultant d'événements passés à l'égard des tiers sont comptabilisées en provisions dès lors qu'il est probable qu'elles provoqueront une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci.

Les passifs éventuels ne sont pas comptabilisés et sont décrits en annexe lorsqu'ils sont significatifs, sauf dans le cas de regroupements d'entreprises où ils constituent des éléments identifiables.

- Provisions pour restructuration :

Dans le cas spécifique des restructurations, une obligation est constituée dès lors que la restructuration a fait l'objet d'une annonce et d'un plan détaillé ou d'un début d'exécution.

Ce coût correspond essentiellement aux indemnités de rupture de contrat, aux préretraites, aux coûts des préavis non effectués et coûts de formation des personnes devant partir et aux autres coûts liés aux fermetures de sites. Notamment, une provision est constituée pour le montant des loyers et frais annexes à payer, net des recettes estimées de sous-locations, sur tout bien immobilier, si le bien est sous-loué ou vacant et n'est pas destiné à être utilisé dans le cadre des activités principales.

Les mises au rebut d'immobilisations, dépréciations de stock et autres actifs, liées directement à des mesures de restructuration, sont également comptabilisées dans les coûts de restructuration.

- Provisions pour litiges :

Le Groupe constitue une provision chaque fois qu'un risque lié à un procès ou litige de toute nature (commerciale, réglementaire, fiscale ou sociale) est identifié, qu'il est probable qu'une sortie de ressources sera nécessaire pour éteindre ce risque et qu'une estimation fiable du coût lié à ce risque est possible. Dans de tels cas, le montant de la provision est déterminé sur la base de la meilleure estimation des coûts probables liés au procès ou litige.

Les provisions étant estimées sur la base de risques ou de charges futures, leurs montants comportent une part d'incertitude et sont susceptibles d'être ajustés au cours des périodes ultérieures.

N1.17 Emprunts

Les emprunts sont initialement enregistrés au coût, qui correspond à la juste valeur du montant reçu, net des coûts d'émission.

Postérieurement à la comptabilisation initiale, les emprunts sont évalués au coût amorti, en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif, qui prend en compte tous les coûts d'émission et toute décote ou prime de remboursement.

N1.18 Stock-options et actions gratuites

La juste valeur des options et des actions gratuites attribuées au personnel est comptabilisée en autres produits et charges opérationnels sur la période d'acquisition des droits.

Pour évaluer la juste valeur des options accordées, le modèle binomial d'évaluation d'options a été utilisé, modèle qui permet de valoriser des options pouvant être exercées à tout moment durant la vie de l'option. Les actions gratuites sont valorisées au cours du jour de l'attribution de l'action. Lorsque ces instruments de capitaux propres sont frappés de conditions d'incessibilité, leur juste valeur prend en compte le coût de l'incessibilité. Le cas échéant, l'impossibilité de percevoir des dividendes est également prise en compte dans le calcul de juste valeur.

En conformité avec IFRS 1, seuls les plans postérieurs au 7 novembre 2002 sont évalués et comptabilisés en autres charges opérationnelles.

N1.19 Présentation des états financiers

Le Groupe présente ses états financiers en conformité avec la norme IAS 1, le cadre conceptuel des IFRS et la recommandation du Conseil National de la Comptabilité n°2004-R.02 en date du 27 octobre 2004 relative aux formats de compte de résultat, de tableau de flux de trésorerie et de tableau de variation des capitaux propres. Il en résulte, notamment, les éléments suivants :

- Le compte de résultat est présenté par nature de produits et de charges afin de représenter au mieux le type d'activité du Groupe ;
- Le principal indicateur de performance du Groupe est la marge opérationnelle qui se définit comme la différence entre les revenus et les dépenses liés aux activités courantes ;
- Le résultat opérationnel est déterminé en retranchant à la marge opérationnelle la juste valeur estimée des paiements sur la base d'actions, l'impact des tests de dépréciation des écarts d'acquisition et d'autres produits et charges opérationnels liés aux activités non courantes du Groupe (cession d'activités, restructurations,...) ;
- Le résultat financier présente séparément le coût de l'endettement financier du Groupe et les autres charges et produits financiers ;
- Le bilan présente une ventilation des actifs et des passifs courants et non courants.

N1.20 Résultat par action

Le résultat de base par action est calculé en divisant le résultat attribuable aux porteurs d'actions ordinaires de l'entité mère par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période.

Pour le calcul du résultat dilué par action, le résultat attribuable aux porteurs d'actions ordinaires de l'entité mère ainsi que le nombre moyen pondéré d'actions en circulation sont ajustés des effets de toutes les instruments de capitaux propres potentiels dilutifs.

N1.21 Instruments dérivés

Le Groupe utilise des instruments financiers dérivés tels que des contrats de change à terme et des swaps de taux d'intérêt pour se couvrir contre les risques associés aux taux d'intérêts et à la fluctuation des cours des monnaies étrangères. Ces instruments financiers dérivés sont évalués à leur juste valeur.

Tous gains et pertes provenant des variations de juste valeur de dérivés qui ne sont pas qualifiés d'instruments de couverture sont comptabilisés directement dans le compte de résultat.

La juste valeur des contrats de change à terme est calculée par référence aux cours actuels pour des contrats ayant des profils de maturité similaires. La juste valeur des swaps de taux d'intérêt est déterminée par référence aux valeurs de marché d'instruments similaires.

Pour les besoins de la comptabilité de couverture, les couvertures sont qualifiées :

- soit de couvertures de juste valeur lorsqu'elles couvrent l'exposition aux variations de la juste valeur d'un actif ou d'un passif comptabilisé, ou d'un engagement ferme (excepté pour le risque de change) ;
- soit de couvertures de flux de trésorerie lorsqu'elles couvrent l'exposition aux variations de flux de trésorerie qui est attribuable soit à un risque particulier associé à un actif ou à un passif comptabilisé, soit à une transaction future hautement probable ou au risque de change sur un engagement ferme ;
- soit de couvertures d'un investissement net dans une activité à l'étranger.

Les instruments de couverture qui satisfont aux critères IAS 39 de la comptabilité de couverture sont comptabilisés de la manière suivante :

Couvertures de juste valeur

Les variations de juste valeur d'un dérivé qualifié de couverture de juste valeur sont comptabilisées en résultat. Les variations de juste valeur de l'élément couvert attribuables au risque couvert ajustent la valeur comptable de l'élément couvert et sont aussi comptabilisées en résultat.

Couvertures de flux de trésorerie

Le profit ou la perte correspondant à la partie efficace de l'instrument de couverture est comptabilisé directement en capitaux propres, alors que la partie inefficace est comptabilisée en résultat.

Les montants comptabilisés directement en capitaux propres sont inclus dans le résultat de la période au cours de laquelle la transaction couverte affecte le résultat.

Si le Groupe s'attend à ce que la transaction prévue ou l'engagement ne se réalisent pas, les montants préalablement comptabilisés directement en capitaux propres sont enregistrés en résultat. Si l'instrument de couverture arrive à maturité, est vendu, résilié ou exercé sans remplacement ou renouvellement, ou si sa désignation comme instrument de couverture est révoquée, les montants précédemment comptabilisés en capitaux propres y sont maintenus jusqu'à la réalisation de la transaction prévue ou de l'engagement ferme.

Couvertures d'un investissement net

Les couvertures d'un investissement net dans une activité à l'étranger, y compris la couverture d'un élément monétaire comptabilisé comme faisant partie de l'investissement net, sont comptabilisées de la même manière que les couvertures de flux de trésorerie.

Le profit ou la perte correspondant à la partie efficace de l'instrument de couverture est comptabilisé directement en capitaux propres, alors que la partie inefficace est comptabilisée en résultat.

Lors de la sortie de l'activité à l'étranger la valeur cumulée des profits ou des pertes qui a été comptabilisée directement en capitaux propres est comptabilisée en résultat.

Note 2: périmètre de consolidation

N2.1 Variations de périmètres et restructurations juridiques

- La société Skillsoft a été absorbée le 1er janvier 2007 par fusion avec la société Steria Ibérica.
- La société Mummert Logistic et Solutions a été liquidée le 1er janvier 2007.
- La société Mummert Partner Management Consulting a été liquidée le 1er janvier 2007.
- Les titres de participation dans la société Soltrx évalués au 31 décembre 2006 selon la méthode de la mise en équivalence ont été cédés le 25 juin 2007. Il a été convenu dans la cession que Groupe Steria SCA ne participait pas aux résultats de Soltrx sur le premier semestre 2007. La cession est donc effective au 1^{er} janvier 2007. L'impact comptable de la cession est présenté en notes 4.4 et 4.17.
- Le Groupe est engagé au 31 décembre 2007 dans un processus de cession de la société Sysinter. Conformément à la norme IFRS 5 « Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées », les actifs et passifs de Sysinter au 31 Décembre 2007 sont présentés séparément dans le bilan et ses résultats 2007 et 2006 sont présentés séparément dans les comptes de résultat 2007 et 2006 au titre des activités abandonnées.
- L'acquisition du Groupe Xansa fait l'objet de la note 2.2

Rappel des variations de périmètre intervenues sur l'exercice 2006 :

- Les parts de la société Assekurata détenues par Steria Mummert Consulting et représentant 25,10 % du capital de cette société ont été cédées au cours du premier semestre 2006.
- La société Steria Mummert GmbH a été absorbée le 1er janvier 2006 par fusion avec la société Steria Mummert AG.

N2.1 bis Changement de méthode comptable

- La société Diamis, sous contrôle conjoint et précédemment consolidée par intégration proportionnelle, est désormais comptabilisée selon la méthode de la mise en équivalence (voir note 1.2). Cette modification de méthode de consolidation constituant un changement de méthode comptable, conformément à IAS 1, le bilan et le compte de résultat comparatif 2006 sont retraités.
- Ce changement de méthode comptable n'a pas d'impact sur les capitaux propres.

N2.2 Acquisition du Groupe XANSA

Le 30 juillet 2007, Groupe Steria SCA a annoncé son intention d'acquérir en numéraire la société Xansa cotée sur le London Stock Exchange. Cette acquisition a été réalisée par voie de « scheme of arrangement » conformément à l'article 425 de la loi anglaise sur les sociétés. La présentation du Groupe Xansa et de l'acquisition a été intégrée dans l'actualisation du Document de référence déposée auprès de l'AMF le 12 novembre 2007.

La présente note décrit les principaux impacts de l'acquisition et de son financement dans les comptes du Groupe. Xansa est intégré dans les comptes consolidés du Groupe à compter du 17 octobre 2007. De ce fait et conformément à l'instruction n°2007-05 de l'AMF complétant les dispositions de la norme IFRS 3, des informations pro forma sont présentées en fin de note.

Impact de l'acquisition

Le Groupe a acquis 25.4% des titres XANSA au 30 Juillet 2007. Afin de respecter les différentes étapes du « scheme of arrangement », Groupe Steria SCA est devenu propriétaire de l'intégralité du capital de XANSA le 17 Octobre 2007.

La quote-part de 25,4 % du capital détenue entre le 30 Juillet et le 17 Octobre a été comptabilisée selon la méthode de la mise en équivalence. La quote-part de résultat de mise en équivalence intégrée dans le compte de résultat du Groupe s'élève à (82) milliers d'euros.

Conformément à IFRS 3 « Regroupements d'entreprise », l'acquisition de XANSA a été comptabilisée en appliquant la méthode de l'acquisition : le coût de l'acquisition est constitué des versements en numéraire effectués par Groupe Steria SCA, augmentés des coûts directement attribuables à l'acquisition et engagés par le Groupe.

Versement en numéraire effectué pour l'achat au 30 juillet de 25,4% des titres	170 319 milliers d'euros
Versements en numéraire effectué pour l'achat au 17 Octobre de 74.6% des titres	519 987 milliers d'euros
Coûts directement attribuables à l'acquisition	8 016 milliers d'euros
Total du coût d'acquisition	698 322 milliers d'euros

Conformément à la méthode de l'acquisition, le coût d'acquisition doit être affecté aux actifs acquis, aux passifs et aux passifs éventuels assumés.

L'affectation du coût d'acquisition de XANSA a conduit le Groupe à comptabiliser à sa juste valeur la relation clientèle XANSA. Des constructions et terrains ont par ailleurs été réestimés à leur juste valeur. L'attribution des justes valeurs aux actifs et passifs et passifs éventuels identifiables de Xansa a été réalisée de façon provisoire à la date d'arrêtés des comptes.

Relation clientèle	64 019 milliers d'euros
Impôts différés sur relation clientèle	(17 925) milliers d'euros
Réévaluation des constructions et terrains	7 268 milliers d'euros
Impôts différés sur réévaluation des constructions et terrains	(2 470) milliers d'euros
Total des actifs identifiés nets d'impôt	50 892 milliers d'euros

L'actif net hors actifs identifiés de Xansa étant de 18 334 milliers d'euros (dont 38 763 milliers d'euros de trésorerie et équivalents de trésorerie), l'écart d'acquisition non alloué est de 629 096 milliers d'euros. La majorité de cet écart d'acquisition est justifié par l'activité sur la zone Royaume-Uni, il est donc valorisé en Livres au 31 décembre 2007. En conformité avec IFRS 3, la valeur de l'écart d'acquisition et son allocation sur les différentes UGT du Groupe seront établies de façon définitive dans les douze mois suivant la prise de contrôle.

La relation clientèle identifiée lors de l'acquisition est amortissable sur 11 ans. L'amortissement reconnu dans les comptes du 31 décembre 2007 est de 1 188 milliers d'euros. Par ailleurs l'amortissement comptabilisé en 2007 lié à la réévaluation des constructions est de 45 milliers d'euros.

Financement de l'acquisition

Dans le cadre du financement de l'acquisition de Xansa, la Société a conclu une convention de crédit multidevises le 29 juillet 2007, pour un montant d'environ 1 milliard d'euros avec une échéance jusqu'en 2012, comprenant notamment un crédit relais pour un montant de 352 millions euros. Un crédit moyen terme renouvelable pour un montant de 200 millions d'euros et une autorisation de découvert pour un montant de 46 millions d'euros sont par ailleurs compris dans l'enveloppe globale de 1 milliard d'euros.

Groupe Steria SCA a par ailleurs, lancé le 12 novembre 2007 une augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription consistant en l'émission de 8 663 204 actions nouvelles au prix de souscription par action de 23,20 euros. L'augmentation de capital d'un total de 197 786 milliers d'euros (net des frais d'augmentation de capital) a été réalisée le 11 décembre 2007.

Enfin concomitamment à l'augmentation de capital, le Groupe a également lancé le 12 novembre 2007 l'émission d'obligations subordonnées à durée indéterminée et à option de conversion et/ou échange en actions nouvelles. Au 14 novembre 2007, 4 080 549 obligations étaient émises pour un montant total de 152 449 milliers d'euros soit 149 300 milliers d'euros au 31 décembre 2007, net du coupon couru. Ces obligations sont rémunérées par des coupons à un taux d'intérêt de 5.70%. Un montant de 999,9 milliers d'euros a été versé au titre de l'exercice 2007. Ces obligations sont considérées comme des capitaux propres au regard des IFRS, le montant des coupons est donc traité comme une distribution de dividendes.

Suite à l'augmentation de capital et à l'émission des obligations convertibles hybrides, le Groupe a remboursé le crédit relais.

Au 31 décembre 2007, les lignes de financement utilisées, liées à l'acquisition de XANSA s'élèvent à 421 millions d'euros. Une partie de ces lignes sont libellées en Livres pour un montant en euros de 136 millions au taux de clôture 2007.

Les intérêts supportés par le Groupe au titre de cet endettement sur l'exercice 2007 s'élèvent à 7 545 milliers d'euros. Les intérêts supportés au titre du crédit relais sont de 1 918 milliers d'euros.

Informations pro forma

En conformité avec l'instruction n°2007-05 de l'AMF complétant les dispositions de la norme IFRS 3, les agrégats présentés dans le tableau ci-dessous sont établis en simulant l'acquisition de XANSA au 1^{er} janvier 2007.

L'acquisition ayant eu lieu au 17 Octobre, les comptes consolidés sont retraités de compléments de coûts et de produits encourus ou estimés sur la période du 1^{er} janvier au 17 octobre :

- prise en compte des produits et charges des sociétés Xansa sur cette période,
- neutralisation des intragroupes sur la période,
- neutralisation de la quote-part de 25,4% de résultat enregistrée dans les comptes consolidés pour la période entre le 31 juillet et le 17 octobre (voir note 4.4),
- estimation, sur cette période, des intérêts d'emprunts complémentaires pour le financement de l'acquisition et estimation de leur impact sur l'impôt,
- prise en compte, sur la période, d'un complément d'amortissement des actifs identifiés lors de l'acquisition et de l'impact correspondant sur l'impôt,
- dans la période précédant l'acquisition, les sociétés Xansa ont encouru des coûts liés à l'acquisition : principalement des honoraires de conseil et d'intermédiaires et une accélération des levées de stock options. Ces frais sont retraités du résultat des sociétés Xansa entre le 1^{er} janvier et le 17 octobre.

	Chiffre d'affaires	Marge opérationnelle	Résultat opérationnel	Résultat financier	Résultat net
Consolidation au 31/12/2007	1 416 164	102 451	95 706	(16 278)	50 245
Xansa du 1 ^{er} janvier au 17 octobre	463 128	24 792	(1 885)	(2 839)	(4 783)
Intragroupes du 1 ^{er} janvier au 17 octobre	(892)				
Quote-part de résultat entre le 31 juillet et le 17 octobre					82
Intérêts d'emprunts du 1 ^{er} janvier au 17 octobre				(13 774)	(9 031)
Amortissement du 1 ^{er} janvier au 17 octobre des actifs identifiés lors de l'acquisition.		(4 685)	(4 685)		(3 363)
Coûts liés à l'acquisition encourus par Xansa dans la période pré-acquisition			14 018		13 186
Comptes pro forma	1 878 400	122 557	103 153	(32 890)	46 336

N2.3 Périmètre de consolidation au 31 décembre 2007

	Méthode de consolidation au 31/12/07	% d'intérêt au 31/12/07	% de contrôle au 31/12/07	Méthode de consolidation au 31/12/06 Retraité	% d'intérêt au 31/12/06 Retraité	% de contrôle au 31/12/06 Retraité
HOLDING (France)						
GROUPE STERIA SCA						
France						
DIAMIS	ME	40,00	40,00	ME	40,00	40,00
IMELIOS	IG	65,00	65,00	IG	65,00	65,00
INTEST	ME	43,99	43,99	ME	43,99	43,99
STERIA	IG	100,00	100,00	IG	100,00	100,00
STERNET	IG	100,00	100,00	IG	100,00	100,00
SEPAR	IG	100,00	100,00	IG	100,00	100,00
SYSINTER	ME	100,00	100,00	IG	100,00	100,00
U-SERVICES	IG	100,00	100,00	IG	100,00	100,00
ALLEMAGNE						
STERIA MUMMERT CONSULTING GmbH VIENNA	IG	100,00	100,00	IG	100,00	100,00
STERIA MUMMERT ISS GmbH	IG	100,00	100,00	IG	100,00	100,00
STERIA MUMMERT CONSULTING.AG	IG	100,00	100,00	IG	100,00	100,00
MUMMERT LOGISTIC SOLUTIONS	NI	-	-	IG	100,00	100,00
MUMMERT PARTNER MANAGEMENT CONSULTING	NI	-	-	IG	100,00	100,00
MUMMERT PARTNER UK LIMITED	IG	100,00	100,00	IG	100,00	100,00
SOLTR'X	NI			ME	49,00	49,00
GRANDE-BRETAGNE						
STERIA Limited	IG	100,00	100,00	IG	100,00	100,00
STERIA HOLDING Limited	IG	100,00	100,00	IG	100,00	100,00
STERIA UK Limited	IG	100,00	100,00	IG	100,00	100,00
XANSA (voir liste des principales filiales en page suivante)						
Caboodle	IG	51,00	51,00	IG	51,00	51,00
BELGIQUE/ LUXEMBOURG						
STERIA BENELUX	IG	100,00	100,00	IG	100,00	100,00
STERIA LUXEMBOURG	IG	100,00	100,00	IG	100,00	100,00
DANEMARK						
STERIA A/S	IG	100,00	100,00	IG	100,00	100,00
ESPAGNE						
SKILLSOFT FUSION AVEC STERIA IBERICA	NI	-	-	IG	100,00	100,00
STERIA IBERICA	IG	100,00	100,00	IG	100,00	100,00
NORVEGE						
STERIA A/S	IG	100,00	100,00	IG	100,00	100,00
SINGAPOUR						
STERIA ASIA	IG	100,00	100,00	IG	100,00	100,00
SUEDE						
STERIA A.B	IG	100,00	100,00	IG	100,00	100,00
IOCORE	IG	100,00	100,00	IG	100,00	100,00
SUISSE						
STERIA Schweiz AG	IG	100,00	100	IG	100,00	100,00
POLOGNE						
STERIA Poland	IG	100,00	100,00	IG	100,00	100,00

IG : Intégration Globale
ME : Mise en équivalence
NI : Non intégré

Principales filiales Xansa

	Méthode de consolidation au 31/12/07	% d'intérêt au 31/12/07	% de contrôle au 31/12/07	Méthode de consolidation au 31/12/06 Retraité	% d'intérêt au 31/12/06 Retraité	% de contrôle au 31/12/06 Retraité
FRANCE						
XANSA SAS	IG	100%	100%	NI		
INDE						
XANSA INDIA LIMITED	IG	100,00	100,00	NI		
GRANDE-BRETAGNE						
ASL INFORMATION SERVICES LIMITED	IG	100,00	100,00	NI		
DRUID GROUP LIMITED	IG	100,00	100,00	NI		
OSI GROUP HOLDINGS LIMITED	IG	100,00	100,00	NI		
XANSA EMPLOYEE TRUSTEE COMPANY LIMITED	IG	100,00	100,00	NI		
XANSA TRUSTEE COMPANY LIMITED	IG	100,00	100,00	NI		
FI GROUP LIMITED	IG	100,00	100,00	NI		
DRUID QUEST LIMITED	IG	100,00	100,00	NI		
OSI GROUP LIMITED	IG	100,00	100,00	NI		
BARCLAYS XANSA PARTNERSHIP LIMITED	IG	100,00	100,00	NI		
NHS SHARED EMPLOYEE SERVICES LIMITED	IG	51,00	51,00	NI		
NHS SHARED BENEFIT SERVICES LIMITED	ME	50,00	50,00	NI		
XANSA PLC	IG	100,00	100,00	NI		
XANSA UK LIMITED	IG	100,00	100,00	NI		
ZANSA LIMITED	IG	100,00	100,00	NI		
USA						
XANSA HOLDINGS INC.	IG	100,00	100,00	NI		
XANSA NA INC.	IG	100,00	100,00	NI		
XANSA INC.	IG	100,00	100,00	NI		
XANSA NA GOVERNMENT SERVICES INC.	IG	100,00	100,00	NI		
XANSA SYSTEMS INC.	IG	99,3	99,3	NI		
XANSA U.S INC.	IG	100,00	100,00	NI		
CHYPRE						
XANSA CYPRUS (N 1).LIMITED	IG	100,00	100,00	NI		
XANSA CYPRUS (N 2).LIMITED	IG	100,00	100,00	NI		
SINGAPOUR						
XANSA PTE LTD	IG	100,00	100,00	NI		

IG : Intégration Globale
ME : Mise en équivalence
NI : Non intégré

Note 3: Information Sectorielle

N3.1 Activités par zones géographiques

Groupe Steria SCA exerce son activité dans trois pays majeurs : la France, le Royaume-Uni et l'Allemagne. Les autres pays constitués de l'Espagne, la Norvège, la Suède, le Danemark, la Belgique, le Luxembourg et la Suisse ont été regroupés dans la zone géographique dénommée « Autre Europe ». Les sociétés du Groupe exercent leurs activités dans leur pays de localisation à l'exception :

- de Steria SA qui possède des activités en Afrique, et en Asie au travers de sa filiale située à Singapour,
- de Steria Mummert Consulting AG qui possède des activités en Autriche.

Ces activités dont la taille n'est pas encore significative ont été conservées dans la zone géographique de rattachement de leur management.

L'activité des sociétés Xansa a été présentée séparément dans l'information sectorielle au 31 décembre 2007 et n'a pas été ventilée par zone géographique ni par métier. En effet, l'acquisition ayant été réalisée le 17 octobre, l'impact de ces sociétés sur compte de résultat ne porte que sur une période de 10 semaines. En outre le travail d'analyse et d'affectation du coût d'acquisition de ces sociétés n'a pas été finalisé (voir note 2.2).

Exercice 2007

(en milliers d'euros)	France	Royaume-Uni	Allemagne	Autre Europe	Xansa (1)	Eliminations	Frais de Groupe	Total Groupe
Chiffre d'affaires externes	534 345	304 854	227 741	238 978	110 246			1 416 164
<i>% du Chiffre d'affaires</i>	37,7%	21,5%	16,1%	16,9%	7,8%			100,0%
Ventes inter-segments	2 181	2 681	2 033	2 531	237	(9 663)		
Chiffre d'affaires Total	536 526	307 535	229 774	241 509	110 483	(9 663)		1 416 164
Marge opérationnelle	43 484	26 795	16 408	7 829	7 935			102 451
<i>Taux de Rentabilité opérationnelle</i>	8,1%	8,8%	7,2%	3,3%	7,2%			7,2%
Frais de Groupe	8 233	3 039	2 470	2 460	565		(16 767)	
Marge opérationnelle	51 717 ⁽²⁾	29 834 ⁽²⁾	18 878 ⁽²⁾	10 289 ⁽²⁾	8 500 ⁽²⁾		(16 767)	102 451
<i>Taux de Rentabilité opérationnelle</i>	9,7% ⁽²⁾	9,8% ⁽²⁾	8,3% ⁽²⁾	4,3% ⁽²⁾	7,7% ⁽²⁾		(1,2)%	7,2%
Résultat opérationnel	51 373	28 540	18 985	15 406	4 906		(23 504)	95 706
Coût de l'endettement financier net								(13 216)
Autres produits et charges financiers								(3 061)
Charges d'impôts QP de res de MEQ								(28 025)
Résultat net des activités en cours de cession								(280)
Résultat net Part du Groupe								(877)
								50 245
								50 018

(1) Charges et produits du 17 octobre au 31 décembre (note 2.2)

(2) Avant frais de groupe

(en milliers d'euros)	France	Royaume- Uni	Allemagne	Autre Europe	Xansa	Total Groupe
Charges sans contrepartie de trésorerie :						
Dotations nettes aux amortissements et provisions hors actif circulant	(9 900)	(11 832)	(1 100)	(4 150)	(4 320)	(31 301)
Autres charges sans contrepartie en trésorerie	(3 843)				232	(3 611)

(en milliers d'euros)	France	Royaume- Uni	Allemagne	Autre Europe	Xansa	Non alloués	Total Groupe
Actifs sectoriels	302 729	221 313	172 065	165 649	879 293	61 887	1 802 935
Passifs sectoriels	250 486	129 848	50 058	62 195	145 782	1 164 566	1 802 935
Investissements	17 036	3 288	6 100	7 873	517		34 814

En conformité avec IAS 14 certains actifs et passifs ne sont pas alloués par segments :

- Actif d'impôt différé et impôt exigibles 35 781 milliers d'euros
- Actifs financiers : 26 106 milliers d'euros
 - Total actifs non alloués : 61 887 milliers d'euros
- Passifs d'impôts différés et impôts exigibles : 32 997 milliers d'euros
- Passifs financiers : 454 069 milliers d'euros
- Capitaux propres : 677 500 milliers d'euros
 - Total passifs non alloués 1 164 566 milliers d'euros

Exercice 2006 retraité

(en milliers d'euros)	France	Royaume-Uni	Allemagne	Autre Europe	Eliminations	Frais de Groupe	Total Groupe
Chiffre d'affaires externes	527 752	289 662	203 210	235 958			1 256 582
<i>% du Chiffre d'affaires</i>	42,2%	23%	16,1%	18,7%			100%
Ventes inter-segments	3 401	1 591	1 324	3 634	(9 950)		
Chiffre d'affaires Total	531 153	291 253	204 534	239 592	(9 950)		1 256 582
Marge opérationnelle	49 587	27 791	16 096	9 688		(13 609)	89 554
<i>Taux de Rentabilité opérationnelle</i>	9,4%	9,6%	7,9%	4,1%		(1,1)%	7,1%
Résultat opérationnel	48 392	26 562	14 789	6 908		(15 583)	81 068
Coût de l'endettement financier net							(4 249)
Autres produits et charges financiers							1 006
Charges d'impôts							(23 367)
Q-P de résultat des mises en équivalence							998
Résultat net Part du Groupe							54 894 54 332

(en milliers d'euros)	France	Royaume-Uni	Allemagne	Autre Europe	Total Groupe
Charges sans contrepartie de trésorerie :					
Dotations nettes aux amortissements et provisions hors actif circulant	(10 316)	(3 854)	4 746	(6 435)	(15 859)
Autres charges sans contrepartie en trésorerie	(15 898)	(5 338)	5 219	(2 554)	(18 570)

(en milliers d'euros)	France	Royaume-Uni	Allemagne	Autre Europe	Non alloués	Total Groupe
Actifs sectoriels	291 177	219 611	160 747	153 293	51 731	876 557
Passifs sectoriels	232 576	140 854	38 947	65 271	398 909	876 557
Investissements	6 749	13 280	3 945	6 266		30 240

En conformité avec IAS 14 certains actifs et passifs ne sont pas alloués par segments :

• Actif d'Impôt différé et impôt exigibles	45 425	milliers d'euros
• Actifs financiers :	6 306	milliers d'euros
• Total actifs non alloués :	51 731	milliers d'euros
• Passifs d'impôts différés et impôts exigibles :	17 932	milliers d'euros
• Passifs financiers :	57 483	milliers d'euros
• Capitaux propres :	323 494	milliers d'euros
• Total passifs non alloués	398 909	milliers d'euros

N3.2 Activités par secteurs

Steria exerce son activité sur deux métiers : l'infogérance et l'Intégration de Système (IS) qui inclut la Tierce Maintenance Applicative et le Conseil. Le poids économique de ces deux métiers est résumé ci-dessous :

Milliers d'euros	31.12.07	31.12.06 Retraité	31.12.06 Publié
Chiffre d'affaires IS hors sociétés Xansa	756 817	720 044	725 508
Chiffre d'affaires Infogérance hors sociétés Xansa	550 076	536 537	536 537
Chiffre d'affaires hors sociétés Xansa	1 306 893	1 256 582	1 262 046
Chiffres d'affaires des sociétés Xansa	110 246	-	-
Chiffres d'affaires du Groupe	1 416 164	1 256 582	1 262 046
Marge opérationnelle IS hors sociétés Xansa	63 053 8,3%	52 026 7,1%	52 044 7,1%
Marge opérationnelle Infogérance hors sociétés Xansa	47 665 8,7%	51 136 9,5%	51 136 9,5%
Frais de Groupe hors sociétés Xansa	(16 201)	(13 609)	(13 609)
Marge opérationnelle totale hors sociétés Xansa	94 516	89 554	89 572
Marge opérationnelle des sociétés Xansa	8 500 7,7%	-	-
Frais de Groupe des sociétés Xansa	(565)	-	-
Marge opérationnelle des sociétés Xansa	7 935	-	-
Marge opérationnelle du Groupe	102 451	89 554	89 572

Note 4: Explications sur les états financiers consolidés

Remarque préliminaire : tous les montants sont exprimés en milliers d'euros, sauf précision contraire.

N4.1 Ecarts d'acquisition

	Valeurs 31/12/06 Retraité	Variation de périmètre	Ecarts de conversion	Autres	Valeurs au 31/12/07
Groupe Xansa		629 096	(31 466)		597 630
France	10 396	(60)			10 336
Royaume-Uni	90 471		(7 630)		82 841
Allemagne	88 502			(229)	88 273
Norvège	21 148		744		21 892
Suède	8 455		(359)		8 096
Danemark	2 201		(1)		2 200
Espagne	8 598				8 598
Benelux	5 581				5 581
Suisse	5 889		(170)		5 719
Total Ecarts d'acquisition	241 241	629 036	(38 882)	(229)	831 166

Des Bons de Souscriptions d'Actions conditionnels, octroyés pour paiement de l'acquisition de Steria Mummert Consulting, ont été annulés en 2007, les conditions de levées d'options n'étant plus remplies suite aux départs de certains salariés bénéficiaires. L'écart d'acquisition afférent diminue pour un montant de 229 milliers d'euros, égal à la valeur des Bons de Souscription d'Actions annulés.

L'écart d'acquisition alloué à l'activité Sysinter est inclus aux actifs en cours de cession pour un montant de 60 milliers d'euros (note 4.20).

Le détail du calcul de l'écart d'acquisition sur XANSA est présenté en note 2.1.

Aucune perte de valeur sur les écarts d'acquisition du Groupe n'a été constatée au cours de l'exercice 2007. Les pertes de valeur constatées sur les exercices antérieurs s'élèvent à 1 422 milliers d'euros.

Des tests de sensibilité aux changements d'hypothèses ont été effectués : une augmentation de 1% du taux d'actualisation ou une diminution de 1% sur les taux de croissance dans les hypothèses utilisés pour les tests de valeur n'entraînent pas de nouvelles dépréciations significatives.

N4.2 Autres immobilisations incorporelles

(en milliers d'euros)	Total	Frais de développement	Concessions, brevets, licences, informatique, logiciels	Autres immobilisations incorporelles
Valeurs brutes au 31/12/06 Retraité	36 009	2 365	30 711	2 933
Variations de périmètre	95 223		31 204	64 019
Acquisitions	14 436	954	10 948	2 534
Cessions – mises au rebut	(13 874)		(13 874)	
Autres mouvements	(7 196)	(382)	(862)	(5 952)
Valeurs brutes au 31/12/07	124 598	2 937	58 127	63 534
Amortissements au 31/12/06 Retraité	21 769	1 142	20 435	192
Variations de périmètre	23 889		23 949	(60)
Dotations	7 336	232	5 816	1 288
Reprises – sorties	(8 475)	(382)	(8 063)	
Autres mouvements	(1 547)		(1 547)	
Amortissements au 31/12/2007	42 972	992	40 560	1 420
Valeurs nettes au 31/12/06 Retraité	14 240	1 223	10 276	2 741
Valeurs nettes au 31/12/2007	81 626	1 945	17 567	62 114

Les immobilisations incorporelles sont toutes à durée d'utilité finie.

L'augmentation des immobilisations incorporelles est essentiellement due à l'identification et à la valorisation à sa juste valeur de la relation clientèle de XANSA à la date d'acquisition (voir note 2.2).

Les impacts de change sur les immobilisations incorporelles sont de (3 583) milliers d'euros. Ils sont inclus dans les autres mouvements.

N4.3 Immobilisations corporelles

(en milliers d'euros)	Total	Installations techniques y compris en crédit bail	Terrains et constructions en crédit bail	Agencement et installations y compris en crédit bail	Matériels de bureau et informatique, mobiliers, matériels de transport et autres immobilisations corporelles
Valeurs brutes au 31/12/06 Retraité	172 794	9 053	20 265	27 602	115 874
Variations de périmètre	92 983	9 444	41 536	14 554	27 449
Acquisitions	18 751	1 991	110	4 734	11 916
Cessions – mises au	(16 802)	(637)	(167)	(2 994)	(13 004)
Autres mouvements	(4 395)	(358)	(1 442.)	613	(3 208)
Valeurs brutes au 31/12/2007	263 331	19 493	60 302	44 509	139 027
Amortissements au 31/12/06 Retraité	104 414	7 327	4 912	14 782	77 393
Variations de périmètre	51 193	6 632	14 134	11 041	19 386
Dotations	23 889	1 012	480	3 853	18 544
Reprises	(15 861)	(390)		(2 753)	(12 718)
Autres mouvements	(3 863)	(292)	(682)	260	(3 148)
Amortissements au 31/12/07	159 772	14 289	18 844	27 183	99 456
Valeurs nettes au 31/12/06 Retraité	68 380	1 726	15 353	12 820	38 481
Valeurs nettes au 31/12/07	103 559	5 204	41 458	17 326	39 571

Les impacts de change sur les immobilisations corporelles nettes sont inclus dans les autres mouvements pour un montant de (2 922) milliers d'euros.

L'augmentation des immobilisations corporelles est principalement liée à la comptabilisation des actifs de XANSA et notamment les terrains et constructions. Des terrains et constructions ont été réévalués à la date d'acquisition (voir note 2.2).

N4.4 Participations dans les entreprises associées

(en milliers d'euros)	Valeur des titres au 31/12/06 Retraité	Variations de périmètre	Résultat de la période	Ecart de conversion	Distribution	Valeur des titres au 31/12/07
Diamis	1 833		401		(371)	1 863
Intest	187		25		(25)	187
Steria Medshore		311				312
NHS Shared Business Services Ltd		9 353	(625)	(448)		8 280
Soltrx	2 790	(2 790)				
Total sur les entités mises en équivalence à la date de clôture	4 810	6 874	(199)	(448)	(396)	10 641
Quote part sur les résultats de XANSA (période du 31 juillet au 17 octobre) ⁽¹⁾			(81)			
Total du résultat des entités mises en équivalence			(280)			

⁽¹⁾ voir note 2.2

Les titres de participations de la société Soltrx ont été cédés au 25 juin 2007. Le résultat de cession de 890 milliers d'euros, pour un prix de cession de 3 680 milliers d'euros, est présenté en autres produits opérationnels (cf. notes 2.1 et 4.17).

La société Diamis est comptabilisée selon la méthode de mise en équivalence et non plus en intégration proportionnelle (voir note 1.2 et 2.1 bis).

Depuis le 1^{er} avril 2005, XANSA a créé une « joint venture » avec le Ministère de la Santé anglais. Détenue à 50% par XANSA et 50% par le Ministère de la Santé, NHS Share Business Services (NHS SBS) assure les services comptables et financiers des organismes de santé publique anglais.

Les parts de XANSA dans NHS SBS ont été constitués en contrepartie de l'évaluation à leur juste valeur de services futurs gratuits à délivrer par XANSA. Ces services futurs sont provisionnés à hauteur de 1 281 milliers d'euros au 31 décembre 2007.

La valeur de mise en équivalence de NHS SBS de 8 280 milliers d'euros résulte de la quote-part de XANSA dans l'actif net de NHS SBS pour un montant de (7 298) milliers d'euros et de l'écart d'acquisition constaté à la date de création de NHS SBS pour un montant de 15 478 milliers d'euros. La quote-part du Groupe dans la perte réalisée par NHS SBS entre le 17 octobre et le 31 décembre 2007 s'élève à (625) milliers d'euros. La quote-part du Groupe dans la perte réalisée par NHS SBS entre le 31 juillet et le 16 octobre 2007 s'élève à (411) milliers d'euros.

N4.5 Actifs disponibles à la vente

Les titres de participations non consolidés rentrent dans la catégorie bilancielle IFRS des actifs disponibles à la vente indépendamment de la volonté du Groupe de céder ces participations.

(en milliers d'euros)	Total	Aspheria	Travelsoft	Autres titres
Valeurs brutes au 31/12/06 Retraité	3 051	774	1 781	496
Augmentations	7			7
Diminutions				
Valeurs brutes au 31/12/07	3 058	774	1 781	503
Dépréciations sur titres au 31/12/06 Retraité	691	378		313
Augmentations				
Diminutions				
Dépréciations sur titres au 31/12/07	691	378	0	313
Valeurs nettes au 31/12/06 Retraité	2 360	396	1 781	183
Valeurs nettes au 31/12/07	2 367	396	1 781	190

Groupe Steria n'exerce pas d'influence notable sur la gestion de ces participations.

N4.6 Autres actifs financiers

(en milliers d'euros)	Total	Autres créances rattachées à des participations	Prêts	Dépôts et cautionnements et autres immobilisations financières	Instruments financiers Dérivés
Valeurs brutes au 31/12/06 Retraité	2 214	3	1 554	374	283
Variations de périmètre					
Augmentations	11 265		28	7 817	3 420
Diminutions	(294)			(11)	-283
Autres mouvements	(151)		70	(221)	
Valeurs brutes au 31/12/07	13 035	3	1 652	7 960	3 420
Dépréciations au 31/12/06 Retraité	1 245		1 245		
Dépréciations au 31/12/07	1 245		1 245		
Valeurs nettes au 31/12/06 retraité	969	3	309	374	283
Valeurs nettes au 31/12/07	11 790	3	407	7 930	3 420

Les impacts de change sur les autres actifs financiers sont de (378) milliers d'euros. Ils sont inclus dans les autres mouvements.

L'augmentation des autres actifs financiers est due à la variation des dépôts et à la variation de la valeur des instruments financiers dérivés.

Les dépôts sont essentiellement constitués des disponibilités détenues par les trusts anglais inclus dans le périmètre de consolidation du Groupe. Les actifs détenus par ces trusts sont principalement destinés à des versements au profit des salariés du Groupe. La forme juridique de ces entités ne permet pas au groupe de reconnaître les liquidités qu'elles détiennent comme de la trésorerie et équivalent de trésorerie au regard des normes IFRS. Le montant de ces disponibilités s'élève à 7 530 milliers d'euros au 31 décembre 2007.

Les montants comptabilisés au titre des dépôts constituent une approximation raisonnable de leur juste valeur.

Par ailleurs, le Groupe a pour objectif de se prémunir contre les fluctuations de taux d'intérêts en swappant à taux fixe une partie de la dette financière variable.

Les instruments financiers dérivés autorisés afin de couvrir la dette sont des contrats de swap pris auprès d'établissements financiers de premier plan et sont gérés par le département Trésorerie du Groupe.

Au 31 décembre 2007 le Groupe a souscrit à plusieurs contrats d'échange de conditions d'intérêts (swaps de taux et cap synthétiques - ie. swaps associés à des floors-). Le montant du notionnel de ces contrats est de 80 millions des livres sterling et 300 millions d'euros.

Au regard des contrats de couverture de taux existant au 31 décembre 2007, le total des dettes financières brutes soumises à un risque de taux d'intérêt s'élève à 461 millions d'euros.

Dans l'hypothèse de taux d'intérêt supérieurs en moyenne de 100 points de base par rapport aux taux de 2007, le coût additionnel aurait été pour le Groupe de 0,5 millions d'euros (net de l'impact des couvertures de taux) au regard du coût de l'endettement financier brut réel de 13,7 millions d'euros.

La juste valeur de ces contrats est de 3 420 milliers d'euros au 31 décembre 2007.

N4.7 Impôts sur le résultat

- Rapprochement entre la charge d'impôt totale comptabilisée et la charge théorique :

(en milliers d'euros)	31/12/07	31/12/06 retraité	31/12/06 publié
Résultat net consolidé	50 245	54 894	54 894
Impôts sur les bénéfices	28 025	23 367	23 632
Résultat avant impôt	78 270	78 261	78 526
Taux d'imposition en vigueur	34.43%	34.43%	34.43%
Charge d'impôt attendue théorique	26 949	26 945	27 037
Prise en compte de déficits antérieurs nets des déficits non activés	(1 522)	(5 692)	(5 692)
Différences permanentes	(702)	2 643	2 464
Résultat mise en équivalence	97	(343)	(208)
Différentiel de taux d'imposition	2 275	(347)	(354)
Autres y compris intégration fiscale	928	161	385
Charge d'impôt effective	28 025	23 367	23 632
Taux d'imposition effectif	35,80%	29,89%	30,09%

Au cours de l'année 2007, les taux d'imposition ont diminué en Allemagne (de 40,38% à 31,91% de taux moyen) et au Royaume-Uni (de 30% à 28%). Les entités Steria basées dans ces deux pays ont des stocks d'impôts différés actifs, liés à des déficits reportables en Allemagne et à des engagements de retraite au Royaume-Uni. La baisse de taux a ainsi entraîné une charge d'impôt liée à la diminution de la valeur des impôts différés actifs. L'impact sur la charge d'impôt du Groupe est de 3 993 milliers d'euros. Le taux d'imposition effectif du Groupe retraité de cet effet est de 30,7%.

Par ailleurs, des reports déficitaires antérieurs non activés sur le Danemark ont été consommés en 2007. L'impact de cette économie d'impôt est de 2 636 milliers d'euros.

Il n'a pas été constaté d'ajustement significatif au titre de l'impôt exigible des exercices antérieurs

- Ventilation entre les impôts exigibles et différés au compte de résultat :

(en milliers d'euros)	France au 31/12/07	International au 31/12/07	Total au 31/12/07	Total au 31/12/06 retraité	Total au 31/12/06 Publié
Impôt exigible	(6 804)	(7 130)	(13 934)	(18 176)	(18 405)
Impôt différé	(989)	(13 102)	(14 091)	(5 191)	(5 227)
Impôt	(7 793)	(20 232)	(28 025)	(23 367)	(23 632)

Impôts différés comptabilisés au 31 décembre 2007

(en milliers d'euros)	31/12/2006 retraité	Impact Résultat	Variation de périmètre	Ecart de conversion	31/12/2007
Immobilisations incorporelles	(455)	(87)	(17 925)	896	(17 571)
Immobilisations corporelles	196	640	(616)	(39)	181
Crédit bail sur immobilisations corporelles	(4 536)	(448)	(3)		(4 987)
Actifs financiers non courants	(1 432)	(355)		140	(1 647)
Stock, encours de service et encours de facturation	(880)	(819)		(1)	(1 700)
Autres actifs courants	(86)	1 432	1 539	(62)	2 823
Engagements de retraite	14 519	(4 450)	2 693	1 722	14 484
Provisions	3 747	(544)	3 403	(2 688)	3 918
Autres passifs courants	176	(2 674)	1 874	(107)	(731)
Reports fiscaux déficitaires	25 907	(6 959)		(6)	18 942
Total impôts différés actifs nets	37 153	(14 264)	(9 035)	(145)	13 712
Impôts différés actifs comptabilisés	39 221				26 467
Impôts différés passifs comptabilisés	2 068				12 755

• Actifs d'impôts différés non comptabilisés au 31 décembre 2007

Le montant total d'impôts différés non activés au 31 décembre 2007 s'élève à 15 846 milliers d'euros :

- sur déficit : 13 108 milliers d'euros
- sur décalages temporaires : 2 738 milliers d'euros

Répartition des actifs d'impôts différés non comptabilisés par pays	Total au 31/12/06	Total au 31/12/07	Date d'expiration	
			< 2 ans	> 2 ans
Allemagne		853		853
Autriche	702	744		744
Canada		2		2
Chypre		1		1
Danemark	5 125	2 663		2 663
Etats Unis		242		242
France	266	3 112		3 112
Luxembourg		153		153
Suède	3 971	4 432		4 432
Singapour		976		976
Grande Bretagne	1 024	2 668		2 668
Total impôts différés actifs non comptabilisés	11 088	15 846		15 846

N4.8 Stock

(en milliers d'euros)

Valeurs brutes au 31/12/06 retraité	12 210
Variations nettes de l'exercice	4 351
Valeurs brutes au 31/12/07	16 561
Dépréciations sur stock au 31/12/06 retraité	818
Variations nettes de l'exercice	254
Dépréciations sur stock au 31/12/07	1 072
Valeurs nettes au 31/12/06 retraité	11 392
Valeurs nettes au 31/12/07	15 489

L'augmentation des stocks est essentiellement due aux encours de services engagés lors de la phase de démarrage d'importants contrats d'infogérance initiés en Grande Bretagne en 2006 et s'étalant sur plusieurs exercices.

N4.9 Clients et autres débiteurs

Le Groupe n'entretient de relations commerciales qu'avec des tiers dont la santé financière est avérée.

La politique du Groupe est de vérifier la santé financière de tous les clients, les soldes clients faisant également l'objet d'un suivi permanent. Par ailleurs, une revue des créances encours est menée mensuellement par la Direction de la Gestion Financière du Groupe où sont analysées les éventuelles créances à risques. Une dépréciation de la créance peut être décidée et comptabilisée quand il existe une indication objective (telle qu'une probabilité de faillite ou des difficultés financières significatives du débiteur) que le Groupe ne sera pas en mesure de recouvrer les montants dus selon les termes contractuels de la facture.

Les créances clients ne portent pas d'intérêts et sont généralement payables à échéance de 30 à 90 jours

(en milliers d'euros)	31/12/07	31/12/06 retraité	31/12/06 publié
Créances clients- Valeur brute	337 181	280 600	281 525
Dépréciations	(2 599)	(2 129)	(2 129)
Clients et comptes rattachés	334 582	278 471	279 396
Montants dus par les clients	168 688	120 888	121 521
Avances et acomptes versés	655	753	754
Créances sur personnel et organismes sociaux et fiscaux	16 172	9 008	9 069
Comptes courants	2 938	21	1 859
Débiteurs – Valeur brute	4 382	940	939
Instruments financiers dérivés	2 220		
Dépréciations	(371)	(54)	(54)
Autres actifs courants	25 996	10 668	12 567
Prêts et cautionnements à 1 an	2 291	1 537	1 538
Parts à –1 an des actifs non courants	2 291	1 537	1 538
Actifs d'impôts exigibles	9 313	6 163	6 163
Paiements d'avance	29 229	17 914	17 921
Clients et autres débiteurs	570 099	435 641	439 106

Dans le cadre de sa politique globale de gestion des risques, le Groupe Steria a conclu et continue à mettre en œuvre des opérations visant à couvrir son exposition aux risques de change basée sur des achats et ventes à terme des devises. Les sous-jacents relatifs à ces contrats de change ont généralement une échéance maximale de six mois.

Les instruments financiers dérivés sont comptabilisés à la juste valeur au bilan et les variations de juste valeur sont enregistrées en résultat (comptabilisation en mark-to market).

Les gains ou pertes de change générés par la revalorisation de ces couvertures de change lors de la clôture sont comptabilisés dans le compte de résultat sous le poste Résultat Financier ; la contrepartie de ce gain / cette perte impacte quant à elle le poste client / fournisseur (pour 1.6 M£ soit 2,2 M€ au 31 décembre 2007).

Au 31 Décembre 2007, les créances clients s'élevaient à 337 181 milliers d'euros dont l'échéancier est résumé ci dessous :

(en milliers d'euros)	TOTAL	Non échues et non dépréciées	< 30 jours	30 < 60 jours	60<90 jours	90<120jours	> 120 Jours
2007	337 181	249 118	59 102	11 750	3 852	3 770	9 589
2006	280 600	210 876	42 942	11 435	4 225	3 312	7 810

Les créances non échues et non dépréciées représentent au 31 décembre 2007 un montant de 249 118 milliers d'euros soit **73,9%** du montant total des créances clients.

Ces dernières, ajoutées au montant des créances <30 jours, soit 308 220 milliers d'euros, représentent **91.4%** du montant total des créances clients.

Au cours de l'année 2007, les créances présentant une indication objective (telle qu'une probabilité de faillite ou des difficultés financières significatives) ont été dépréciées.

Détail des dépréciations des créances clients :

(en milliers d'euros)	31/12/07	31/12/06 retraité	31/12/06 publié
Au 1er janvier	(2 129)	(2 746)	(2 746)
Variations de périmètre	(275)		
Dotations de l'année	(979)	(879)	(879)
Reprises utilisées (pertes sur créances irrécouvrables)	726	1 351	1 495
Reprises non consommées	17	145	1
Ajustements liés aux taux d'actualisation	41		
Au 31 décembre	(2 599)	(2 129)	(2 129)

N4.10 Endettement net

Trésorerie nette figurant au tableau de trésorerie :

(en milliers d'euros)	31/12/07	31/12/06 retraité	31/12/06 publié
Autres valeurs mobilières	37 992	21 640	21 640
Disponibilités	109 181	36 663	36 668
Trésorerie et équivalent de trésorerie	147 173	58 303	58 308
Concours bancaires courants (note 4.10)	(7 421)	(2 530)	(2 530)
Intérêts courus non échus sur découverts bancaires (note 4.10)	(196)	(101)	(101)
Trésorerie nette figurant au bilan	139 556	55 673	55 678
Dépôts et caisse liés aux activités abandonnées (note 4.20)	57		
Trésorerie nette figurant au tableau de flux de trésorerie	139 613	55 673	55 678

Détail des emprunts et dettes financières figurant au bilan et détermination de l'endettement net :

Emprunts et dettes financières à +1 an	31/12/06 retraité	Variation de périmètre	Variations nettes de l'exercice	31/12/07
Emprunts auprès des établissements de crédit	43 353		341 063	384 416
Dettes financières de crédit-bail immobilier	4 448	593	(1 983)	3 058
Dettes financières de crédit-bail mobilier	428		(428)	0
Participation des salariés	504	(53)	(212)	239
Autres dettes financières	215		(98)	117
Total emprunts et dettes financières à + 1 an (a)	48 948	540	338 342	387 830
Emprunts et dettes financières à -1 an	31/12/06 retraité	Variation de périmètre	Variations nettes de l'exercice	31/12/07
Concours bancaires courants	2 530		4 891	7 421
Emprunts auprès des établissements de crédit	3 175	97 757	(46 262)	54 670
Autres dettes assimilées			122	122
Dettes financières de crédit-bail immobilier et mobilier	2 692	1 214	(115)	3 791
Participation des salariés	37	(4)	6	39
Intérêts courus non échus sur découverts bancaires	101		95	196
Total emprunts et dettes financières à - 1 an (b)	8 535	98 967	(41 263)	66 239
Endettement net	31/12/06 retraité	Variation de périmètre	Variations nettes de l'exercice	31/12/07
Total emprunts et dettes financières (c) = (a) + (b)	57 483	99 507	297 079	454 069
Total trésorerie et équivalent de trésorerie (d)	58 303	38 369	50 501	147 173
Endettement net (e) = (c) - (d)	(820)	61 138	246 578	306 896

L'évolution des emprunts et dettes financières est essentiellement due l'utilisation d'un crédit multi devises syndiqué mise en place dans le cadre du financement de l'acquisition Xansa. La capacité totale d'endettement bancaire du Groupe au 31 décembre 2007 a ainsi été portée à un équivalent euros de 736 millions. Ce montant se décompose comme suit :

- 100 millions de livres sterling de facilités bancaires (tous utilisés au 31 décembre 2007),
- 343 millions d'euros de facilités bancaires (dont 285 millions d'euros sont utilisés au 31 décembre 2007),
- 46 millions d'euros de lignes bancaires courantes (dont 7 millions d'euros sont utilisés au 31 décembre 2007)
- 200 millions d'euros de crédit revolving (dont 21 millions d'euros sont utilisés au 31 décembre 2007).

Le taux d'intérêt effectif de l'emprunt comprend les frais d'émission d'emprunt dont le montant s'élève à 6 409 milliers d'euros au 31 décembre 2007.

Les conditions bancaires auxquelles est assujetti ce crédit syndiqué sont décrites en note 1.8 du document de référence. Ces conditions comprennent notamment l'engagement de respecter les covenants bancaires décrits ci-dessous :

Covenants Bancaires

La convention de crédit contient l'engagement pour la Société de respecter deux ratios financiers, calculés semestriellement sur la base des comptes consolidés publiés, sur une base glissante de 12 mois.

Le premier ratio financier, dit ratio de levier (leverage) qui calcule le rapport dette financière nette / EBITDA ne doit pas dépasser à chaque date de calcul le niveau suivant :

Décembre 2007	2.75
Juin 2008	2.75
Décembre 2008 à Décembre 2012	2.25

Les dettes financières nettes désignent sur une base consolidée, l'ensemble des emprunts et dettes financières assimilées (excluant les dettes intra-groupes), augmenté des déficits de fonds de pensions net d'impôts provisionnés dans les comptes et diminué de la trésorerie et équivalents de trésorerie disponibles.

L'EBITDA est la marge opérationnelle consolidée majorée des dotations aux amortissements et provisions courantes.

Pour les périodes se terminant le 31 décembre 2007 et le 30 juin 2008, L'EBITDA pris en compte pour le calcul des ratios sera un EBITDA pro forma intégrant l'EBITDA de Xansa et de ses filiales pour les périodes correspondantes.

Au 31 décembre 2007 le ratio dette nette / EBITDA est largement respecté et se calcule de la façon suivante :

Dettes Financières nettes (y compris engagements de retraite)

Emprunts & dettes financières (< 1 an)	66.2 M€
Emprunts & dettes financières (> 1 an)	387.8 M€
Trésorerie & équivalents de trésorerie	(147.2) M€
Engagement de retraite provisionné	68.5 M€
IDA sur engagement de retraite	(14.5) M€
Total dettes nettes	360.9 M€

EBITDA		
	Steria (hors Societes Xansa)	123.8 M€
	Xansa 12 mois Proforma	47.2 M€
	 Total proforma EBITDA	 171.0 M€

Ratio Dettes nettes / EBITDA 2.11

Le second ratio financier, dit ratio de couverture des intérêts (interest coverage) qui calcule le rapport EBIT / coût de l'endettement financier net, net doit pas être inférieur, à chaque date de calcul, au niveau suivant :-

Décembre 2007	3.75
Juin 2008	3.75
Décembre 2008	3.75
Juin 2009 à Décembre 2012	5.00

L'EBIT est la marge opérationnelle consolidée avant amortissement des actifs intangibles identifiés lors du rapprochement d'entreprises

Le coût de l'endettement financier net est celui publié dans les comptes consolidés semestriels et annuels.

Au 31 décembre 2007 le ratio EBIT / coût de l'endettement financier net est largement respecté et se calcule de la façon suivante :

EBIT		
	Steria (hors sociétés Xansa)	94.5 M€
	Xansa 12 mois Proforma	34.0 M€
	 Total proforma EBIT	 128.5 M€

Coût de l'endettement financier Net		
	Steria (hors sociétés Xansa)	11.6 M€
	Xansa Proforma	5.1 M€

	Total proforma coût de l'endettement net	16.7 M€
	Ratio EBIT / coût de l'endettement net	7.69

N4.11 Engagements de retraite

Les provisions pour retraite couvrent essentiellement les engagements de Groupe Steria vis à vis de ses employés au titre des Indemnités de Fin de Carrière en France et au titre des régimes de retraite à prestations définies en Grande Bretagne, en Allemagne, au Benelux et en Norvège.

La valorisation des actifs et des obligations est réalisée annuellement en fin d'exercice.

Les montants comptabilisés en compte de résultat et bilan de l'année sont basés sur des projections effectuées en fin d'année précédente: coûts des services rendus, charges d'intérêts sur la dette et rendement attendu des actifs.

L'essentiel des engagements de retraite du Groupe se trouvent au Royaume-Uni. L'évolution des obligations et des actifs au Royaume-Uni sur les quatre derniers exercices est présentée dans le tableau ci-dessous :

Evolution des obligations et actifs au Royaume-Uni (en milliers d'euros)	31/12/2007	31/12/2006	31/12/2005	31/12/2004
Valeur actualisée de l'obligation en début de période	556 596	532 317	442 445	404 878
Obligations issues d'un regroupement d'entreprise	421 459			
Ecart de conversion	-69 503	11 142	12 594	(1 614)
Coût des services rendus	10 109	5 013	4 833	6 934
Coût des services passés	56			561
Intérêts	32 574	26 123	23 592	22 737
Contributions des employés	237	3 219	2 689	2 964
Gains et pertes actuariels	2 121	(6 198)	60 472	30 323
Prestations servies	(18 769)	(15 020)	(14 307)	(24 337)
Valeur actualisée de l'obligation en fin de période	934 880	556 596	532 317	442 445
Juste valeur des actifs du régime en début de période	492 064	441 602	366 927	342 594
Actifs acquis lors d'un regroupement d'entreprise	411 386			
Ecart de conversion	-64 606	9 702	10 444	(1 075)
Rendement attendu	34 601	29 022	22 285	22 993
Gains et pertes actuariels	-615	8 853	38 995	17 538
Cotisations de l'employeur	22 031	14 686	14 569	6 251
Contributions des employés	237	3 219	2 689	2 964
Prestations servies	(18 769)	(15 020)	(14 307)	(24 337)
Juste valeur des actifs du régime en fin de période	876 328	492 064	441 602	366 927

Au 31 décembre 2007, les actifs du régime de fonds de pension de Grande Bretagne se répartissent en quatre catégories :

En milliers d'euros

Actions	Obligations	Immobilisations	Autres actifs	Total
496 317	281 126	59 006	39 879	876 328

L'évolution des passifs nets des principaux engagements de retraite sur les exercices 2007 et 2006 est présentée dans les tableaux suivants.

(En milliers d'euros)	Fonds de pension à prestations définies Grande Bretagne	Fonds de pension à prestations définies Allemagne	Indemnités de Fin de Carrière (IFC) France
	31/12/2007	31/12/2007	31/12/2007
Hypothèses de calcul des dettes actuarielles			
Taux d'actualisation	5,90%	4,50%	5,25%
Taux moyen de rendements des actifs	6,75%	-	-
Taux d'inflation	3,15%	2,00%	2,00%
Augmentation des salaires	4,15%	N/A	2,00%
Age de départ à la retraite	Variable	60/63 ans	63 ans
Montants comptabilisés au bilan			
Valeur actualisée de l'obligation financée avec corridor	934 880	16 343	11 232
Juste valeur des actifs du régime	876 328	-	-
Différentiel	58 552	16 343	11 232
Pertes actuarielles non comptabilisées	(20 848)		(180)
Coût non comptabilisé des services passés			(2 827)
Passif net au bilan (provision après dotation de l'année)	37 704	16 343	8 225
Montants au bilan :			
Passifs	37 704	16 343	8 225
Actifs	-		
Obligation nette au bilan	37 704	16 343	8 225
Montants enregistrés au compte de résultat			
Coût des services rendus au cours de l'exercice	10 109	25	960
Intérêts sur l'obligation	32 574	892	439
Rendement attendu des actifs du régime	(34 601)		
Pertes actuarielles nettes comptabilisées au titre de l'exercice	-	146	-
Coût des services passés	56-		221
Pertes (profits) sur réductions et liquidations	-		-
Total des charges	8 138	1 063	1 620
Variations du passif			
Passif net à l'ouverture (avec corridor)	45 020	15 888	6 926
Charge nette comptabilisée dans le compte de résultat	8 138	1 063	1 620
Cotisations	(22 031)	(608)	(288)
Différences de change	(3 497)		
Passifs acquis dans le cadre de regroupements d'entreprise	10 074		
Changements de méthode	-		
Passif net à la clôture	37 704	16 343	8 225

Le Groupe comptabilise par ailleurs des engagements de retraite à long terme en Belgique et en Norvège pour des montants respectifs, au 31 décembre 2007, de 2 600 milliers d'euros et de 2 345 milliers d'euros. Des engagements à court ou moyen terme de pré-pension sont

également comptabilisés en Allemagne pour un montant de 845 milliers d'euros et en Belgique pour un montant de 735 milliers d'euros.

Evolution des engagements de retraite au cours de l'exercice 2006:

(En milliers d'euros)	Fonds de pension à prestations définies Grande Bretagne	Fonds de pension à prestations définies Allemagne	Indemnités de Fin de Carrière (IFC) France
	31/12/2006	31/12/2006	31/12/2006
Hypothèses de calcul des dettes actuarielles			
Taux d'actualisation	5,10%	4,50%	4,50%
Taux moyen de rendements des actifs	6,44%	-	-
Taux d'inflation	2,80%	2,00%	2,00%
Augmentation des salaires	3,80%	N/A	2,00%
Age de départ à la retraite	Variable	60/63 ans	63 ans
Montants comptabilisés au bilan			
Valeur actualisée de l'obligation financée avec corridor	556 596	15 888	9 803
Juste valeur des actifs du régime	492 064	-	-
Différentiel	64 532	15 888	9 803
Pertes actuarielles non comptabilisées	19 512		155
Coût non comptabilisé des services passés			(3 032)
Passif net au bilan (provision après dotation de l'année)	45 020	15 888	6 926
Montants au bilan :			
Passifs	45 020	15 888	6 926
Actifs	-		
Obligation nette au bilan	45 020	15 888	6 926
Montants enregistrés au compte de résultat			
Coût des services rendus au cours de l'exercice	5 013	24	961
Intérêts sur l'obligation	26 123	866	404
Rendement attendu des actifs du régime	(29 022)		
Pertes actuarielles nettes comptabilisées au titre de l'exercice	-	141	-
Coût des services passés	-		219
Pertes (profits) sur réductions et liquidations	-		(26)
Total des charges	2 113	1 031	1 558
Variations du passif			
Passif net à l'ouverture (avec corridor)	56 622	15 353	5 997
Charge nette comptabilisée dans le compte de résultat	2 113	1 031	1 558
Cotisations	(14 686)	(496)	(629)
Différences de change	970		
Passifs acquis dans le cadre de regroupements d'entreprise	-		
Changements de méthode	-		
Passif net à la clôture	45 020	15 888	6 926

Au 31 décembre 2006, les engagements de retraite à long terme en Belgique et en Norvège s'élevaient respectivement, à 2 732 milliers d'euros et à 2 393 milliers d'euros.

N4.12 Provisions pour risques et charges

2007 Provisions non courantes	Ouverture retraité	Variations de périmètre	Dotations	Reprises	Autres mouvements	Ecarts de conversion	Clôture
Provisions pour litiges	2 039		665	(588)		(106)	2 010
Provisions pour garanties			249			2	251
Provisions pour pertes sur contrats							
Autres provisions pour risques	2 602	6 854	1 196	(525)	205	(611)	9 721
Provisions pour restructurations	1 039	4 661	90	(623)	1 139	(279)	6 027
Provisions pour impôt							
Total provisions pour risques et charges non courantes	5 680	11 515	2 200	(1 736)	1 344	(994)	18 009

2007 Provisions courantes	Ouverture retraité	Variations de périmètre	Dotations	Reprises	Autres mouvements	Ecarts de conversion	Clôture
Provisions pour litiges	3 751		1 543	(2 816)		(25)	2 453
Provisions pour pertes sur contrats	1 332	3 975	1 342	(1 545)	(1 785)	(177)	3 142
Autres provisions pour risques	2 688	26	2 704	(692)	(205)	(255)	4 266
Provisions pour restructurations	4 283	32		(2 228)	(143)	(74)	1 870
Provisions pour impôt	3 424		30	(250)			3 204
Total provisions pour risques et charges courantes	15 478	4 033	5 619	(7 531)	(2 133)	(531)	14 935

2007 Total Provisions	Ouverture retraité	Variations de périmètre	Dotations	Reprises	Autres mouvements	Ecarts de conversion	Clôture
Provisions pour litiges	5 790		2 208	(3 404)		(131)	4 463
Provisions pour garanties			249			2	251
Provisions pour pertes sur contrats	1 332	3 975	1 342	(1 545)	(1 785)	(177)	3 142
Autres provisions pour risques	5 290	6 880	3 900	(1 217)		(866)	13 987
Provisions pour restructurations	5 322	4 693	90	(2 851)	996	(353)	7 897
Provisions pour impôt	3 424		30	(250)			3 204
Total provisions pour risques et charges	21 158	15 548	7 819	(9 267)	(789)	(1 525)	32 944

L'évolution des provisions est essentiellement liée à l'entrée de Xansa dans le périmètre de consolidation. Les provisions sur ces sociétés sont notamment liées aux risques et charges suivants :

- provisions pour remise en état de bâtiment loué, pour un montant de 5 240 milliers d'euros,
- provisions pour restructuration antérieures à l'acquisition par le Groupe et couvrant les coûts de location futurs de locaux non utilisés pour un montant de 4 859 milliers d'euros
- Provisions pour services futurs gratuits à délivrer par XANSA à NHS SBS (voir note 4.4) pour un montant de 1 281 milliers d'euros.

L'évolution des provisions pour restructuration hors sociétés XANSA est essentiellement due à une reprise nette de 1 550 milliers d'euros sur la restructuration de l'Allemagne suite à l'acquisition de Mummert et à une reprise de 680 milliers d'euros sur la réorganisation de l'activité en Scandinavie initiée en 2006.

Par ailleurs, la société Steria SA a fait l'objet d'une vérification de comptabilité portant sur les exercices 2001 et 2002 concernant, notamment, le traitement fiscal de la provision pour dépréciation des titres de participation Integris Italia SPA comptabilisée par Bull Iota SA en 2001 et reprise par Steria SA en 2002. A défaut d'avancées sur ce dossier, la provision pour risque dotée en 2006 a été maintenue à la clôture de l'exercice 2007.

Enfin, les reprises de provisions non utilisées sur l'ensemble des provisions pour risques et charges s'élèvent à 1 421 milliers d'euros dont 367 milliers d'euros de reprises de provisions pour restructuration.

N4.13 Autres passifs non courants

Autres passifs non courants	31/12/06 retraité	Variation de périmètre	Variations nettes de l'exercice	31/12/07
Subvention Publique	19			19
Autres dettes part à plus d'un an		1 490	(969)	521
Ajustement autres dettes		181	(207)	(26)
Produits constatés d'avance part à plus d'un an		719	(265)	454
Total	19	2 390	(1 441)	968

N4.14 Fournisseurs et autres créditeurs

	31/12/07	31/12/06 retraité	31/12/06 publié
Fournisseurs de biens et services et comptes rattachés	175 166	134 984	135 355
Montant brut du aux clients	89 705	46 499	46 674
Avances et acomptes reçus	23 780	12 184	12 184
Passifs d'impôts exigibles, impôt société	20 242	15 709	15 865
Dettes sociales	145 984	113 816	114 447
Dettes fiscales	91 943	71 198	71 509
Intérêts à payer	45		
Relation joint ventures			
Relation avec les autres parties liées			
Dividendes à payer	1 108		
Autres dettes diverses	7 115	3 120	3 121
Total des autres passifs courants	246 106	188 134	189 077
Total fournisseurs et autres créditeurs	554 999	397 510	399 155

Les dettes fournisseurs ne portent pas intérêt et sont majoritairement payables entre 30 et 90 jours en fonction des conditions générales existantes dans les pays. A titre exceptionnel, des conditions de paiements inférieurs à 30 jours peuvent être accordés si elles répondent à des usages locaux.

N4.15 Ventes et prestations de services

	31/12/07	31/12/06 retraité	31/12/06 publié
Ventes de biens	33 472	39 676	39 718
Prestations de services	1 382 692	1 216 906	1 222 328
Ventes et prestations de services	1 416 164	1 256 582	1 262 046

N4.16 Dotations nettes aux provisions

	31/12/07	31/12/06 retraite	31/12/06 publié
Dotations aux provisions	(7 462)	(7 014)	(7 014)
Reprises des provisions	4 158	4 038	4 061
Dotations nettes aux provisions opérationnelles	(3 304)	(2 976)	(2 953)
Dotations sur actif circulant	(929)	(873)	(873)
Reprises sur actif circulant	241	64	64
Dotations nettes sur actif circulant	(688)	(809)	(809)
Dotations nettes aux provisions	(3 992)	(3 785)	(3 762)

N4.17 Autres produits et charges opérationnels

	31/12/07	31/12/06 retraité	31/12/06 publié
Stock-options et autres paiements en action	(3 863)	(2 974)	(2 974)
Cessions d'activités	7 124	235	235
Coûts nets de restructuration et d'intégration	(8 621)	(5 201)	(5 201)
Coûts d'organisation du off-shore (Inde et en Pologne)	(899)		
Autres	(487)	(545)	(544)
Autres produits et charges opérationnels	(6 746)	(8 485)	(8 485)

- Stock-options, actions gratuites et Plan d'Epargne Groupe :

Plans de stocks options et d'action gratuites pris en compte au 31 décembre 2007 :

- Le 20 avril 2004, 197 000 options ont été attribuées au prix de 28,50 € par action. Ces options ne pourront être exercées qu'après la fin d'une période d'indisponibilité de 3 ans et pendant une période de 4 ans commençant le 21 avril 2007 et se terminant le 20 avril 2011. La juste valeur des options à la date d'attribution s'élève à 9,63 € et la charge 2007 à 172 milliers d'euros ;
- Le 13 septembre 2005 le Groupe a mis en place un plan d'attribution d'actions gratuites à ses salariés. Au maximum, 70 000 actions seront attribuées aux salariés présents dans le Groupe au terme de la période d'acquisition, à savoir le 13 septembre 2008. Le nombre d'actions définitif dépend de critères de performance, qui ne sont pas liés au cours de l'action en bourse. Ces actions sont frappées d'une période d'indisponibilité, jusqu'au 13 septembre 2010, pendant laquelle le salarié perçoit les dividendes liés aux titres mais ne peut pas les céder. La juste valeur des actions gratuites à la date d'attribution s'élève à 37,3 € et la charge 2007 à 739 milliers d'euros
- Le 13 septembre 2006 le Groupe a mis en place un plan d'attribution d'actions gratuites à ses salariés. Au maximum, 85 500 actions seront attribuées aux salariés présents dans le Groupe au terme de la période d'acquisition, à savoir le 19 septembre 2009. Le nombre d'actions définitif dépend de critères de performance, qui ne sont pas liés au cours de l'action en bourse. Ces actions sont frappées d'une période d'indisponibilité,

jusqu'au 19 septembre 2011, pendant laquelle le salarié perçoit les dividendes liés aux titres mais ne peut pas les céder. La juste valeur des actions gratuites à la date d'attribution s'élève à 36,51 € et la charge 2007 à 880 milliers d'euros.

- Le 1er juin 2007 le Groupe a mis en place un plan d'attribution d'actions gratuites à ses salariés français. Au maximum, 30 102 actions seront attribuées aux salariés présents dans le Groupe au terme de la période d'acquisition, à savoir le 01 juin 2009. Ces actions sont frappées d'une période d'indisponibilité, jusqu'au 31 mai 2011, pendant laquelle le salarié perçoit les dividendes liés aux titres mais ne peut pas les céder. La juste valeur des actions gratuites à la date d'attribution s'élève à 42,04€ et la charge 2007 à 295 milliers d'euros
- Le 19 décembre 2007 le Groupe a mis en place un plan d'attribution d'actions gratuites à ses salariés. Au maximum, 115 600 actions seront attribuées aux salariés présents dans le Groupe au terme de la période d'acquisition, à savoir le 19 décembre 2010. Le nombre d'actions définitif dépend de critères de performance, qui ne sont pas liés au cours de l'action en bourse. Ces actions sont frappées d'une période d'indisponibilité, jusqu'au 20 décembre 2012, pendant laquelle le salarié perçoit les dividendes liés aux titres mais ne peut pas les céder. La juste valeur des actions gratuites à la date d'attribution s'élève à 22,09€ et la charge 2007 à 24 milliers d'euros.

Autres caractéristiques des plans de stock options et actions gratuites :	Actions gratuites 19/12/07	Actions gratuites 01/06/07	Actions gratuites 13/09/06	Actions gratuites 13/09/05
Cours de l'action	23,71 euros	48,00 euros	39,36 euros	42,10 euros
Prix d'exercice			-	-
Taux sans risque	3,92%	4,43%	3,57%	3%
Dividendes	1%	1%	1%	1%
Volatilité	N/A	N/A	N/A	30%

En conformité avec IFRS 1, seuls les plans postérieurs au 7 novembre 2002 sont évalués et comptabilisés en autres charges opérationnelles. Cinq autres plans de stock options, antérieurs au 7 novembre 2002, existent au 31 décembre 2007. L'évolution de l'intégralité des plans de stock options et d'actions gratuites est résumée dans le tableau ci-dessous :

	2007		2006	
	(1)	(2)	(1)	(2)
Nombre d'actions pouvant être souscrites en début de période	1 459 275	26,55	1 396 235	32,03
Nombre d'options et d'actions annulées durant la période	(186 389)	34,98	(14 250)	38,19
Nombre d'actions souscrites durant la période	(300 092)	31,32	(30 210)	21,14
Nombre d'actions gratuites conditionnelles créées durant la période	194 900	-	107 500	-
Nombre d'actions pouvant être souscrites en fin de période	1 167 694	23,66	1 459 275	26,55

(1) : nombre d'actions ou d'options ; (2) : Prix moyen d'exercice

Enfin, suite à une décision du 2 Février 2007, 411 364 actions ont été souscrites par les salariés du Groupe dans le cadre du Plan d'Epargne Groupe et à des conditions préférentielles. Ces actions sont incessibles jusqu'au 25 août 2012. La juste valeur de l'avantage accordé dans le cadre de cette souscription s'élève à 6.10€ pour la formule classique, à 3,05 € pour la France, Royaume-Uni et la Suisse, à 3.35 € pour la Belgique et l'Espagne à 3.81 pour l'Allemagne, à 1.59 pour la Norvège, Suède et Danemark et le coût total à comptabiliser en charge en 2007 est de 1 580 milliers d'euros.

- Coûts de restructuration et d'intégration :

L'effort de restructuration du Groupe au 31 décembre 2007 a essentiellement porté sur :

Le démarrage de la réorganisation du Groupe suite à l'acquisition de XANSA pour un montant de (6 843) milliers d'euros.

La poursuite de la réorganisation de l'activité en Scandinavie qui entraîne un impact de (988) milliers d'euros.

- Cessions d'activités

Le Groupe a cédé en 2007, sa participation dans la société SOLTRX (voir note 2.1 et 4.4) pour un montant de 3 680 milliers d'euros générant une plus-value de 890 milliers d'euros. Le Groupe a également cédé ses activités liées aux terminaux de paiement en Norvège pour un montant de 6 234 milliers d'euros correspondant à la plus value réalisée.

N4.18 Résultat financier

	31/12/07	31/12/06 retraité	31/12/06 publié
Produits d'intérêts générés par la trésorerie et les équivalents de trésorerie	471	58	73
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie	471	58	73
Charges d'intérêts sur opérations de financement	(13 688)	(4 307)	(4 250)
Coût de l'endettement financier brut	(13 688)	(4 307)	(4 250)
Coût de l'endettement financier net	(13 217)	(4 249)	(4 177)
Gains et pertes de changes nets sur gestion de trésorerie	271	(267)	(267)
Escomptes accordés	(760)	(599)	(599)
Cession de titres de participation (Non consolidés)		(128)	(128)
Autres charges et produits	(3 236)	271	279
Total autres produits et charges financières hors provisions	(3 725)	(723)	(715)
Provisions financières (retraite)	(581)	1 609	1 609
Reprise provisions financières autres	83		
Provisions financières (titres)		120	120
Total autres produits et charges financières	(3 061)	1 006	1 013
Résultat financier	(16 278)	(3 243)	(3 164)

Les autres charges et produits financiers sont essentiellement liés à l'amortissement exceptionnel de frais sur des lignes de crédit remplacées dans le cadre de l'opération Xansa.

N4.19 Résultat par action

Les actions ordinaires potentielles dilutives comprennent notamment les actions gratuites, les stock-options et les bons de souscription d'actions émis lors de l'acquisition de Mummert (BSA d'intéressement).

Dans le cadre du financement de l'acquisition de XANSA, le Groupe a lancé le 12 novembre 2007 une augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription consistant en l'émission de 8 663 204 actions nouvelles au prix de souscription par action de 23,20 euros. L'augmentation de capital a été réalisée le 11 décembre 2007.

Conformément à IAS 33 toute modification, intervenue dans l'exercice, du nombre d'action sans augmentation de ressources doit entraîner un ajustement rétrospectif des résultats par action des périodes précédentes présentées ainsi que de la période au cours de laquelle a lieu la modification si celle-ci intervient en cours d'année. Ainsi un coefficient d'ajustement a été appliqué sur le nombre moyen pondéré d'actions en circulation de 2006. Ce coefficient de 1,089562 est égal au rapport entre la valeur de l'action avant l'opération et la valeur théorique de l'action après l'opération. Ce coefficient a également été appliqué au nombre moyen pondéré d'actions en circulation de 2007, au prorata du temps écoulé entre le 1^{er} janvier et la date de l'augmentation de capital.

Dans le cadre du financement de l'acquisition de XANSA, le Groupe a également lancé le 12 novembre 2007 l'émission d'obligations subordonnées à durée indéterminée et à option de conversion et/ou échange en actions nouvelles. Au 14 novembre 2007, 4 080 549 obligations étaient émises. Ces obligations sont des instruments de capitaux propres au titre des IFRS et intègrent le nombre moyen pondéré des titres de capitaux propres servant de base au résultat dilué par action. Par ailleurs, le coupon versé au titre de ces obligations pour l'exercice 2007 est déduit du résultat Groupe pour déterminer le résultat attribuable aux actionnaires.

	au 31/12/07	au 31/12/06 retraité	au 31/12/06 publié
Numérateur (en milliers d'euros)			
Résultat net part du groupe Groupe (a)	50 018	54 332	54 332
Résultat net attribuable aux actionnaires (b)	49 362	54 332	54 332
Dénominateur			
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation (c)	21 041 241	20 002 032	18 357 865
Nombre moyen pondéré d'actions détenues en auto-contrôle ⁽¹⁾ (d)	(80 247)		
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation hors auto-contrôle (e) = (c)+(d)	20 960 994		18 357 865
Nombre moyen pondéré d'obligations convertibles hybrides subordonnées	510 069		
Effet dilutif des stock-options	139 661	266 389	266 389
Effet dilutif des bons de souscription d'actions Mummert	141 859	280 348	280 348
Effet dilutif des actions gratuites réservées à des salariés	100 688	56 647	56 647
Nombre moyen pondéré de titres de capitaux propres théorique (f)	21 853 271	20 605 416	18 961 248
Résultat par action (euros) (b/e)	2,36	2,72	2.96
Résultat par action dilué (euros) (a/f)	2,29	2,64	2.87

⁽¹⁾ Depuis le 11 décembre 2007, des entités anglaises intégrées dans le périmètre de consolidation détiennent 1 394 767 actions de Groupe Steria SCA.

N4.20 Activités abandonnées

Au 31 décembre 2007, le Groupe est engagé dans un processus de cession de sa filiale Sysinter. Conformément à la norme IFRS 5 « Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées », les actifs et passifs de Sysinter au 31 Décembre 2007 sont présentés séparément dans le bilan et ses résultats 2007 et 2006 sont présentés séparément dans les comptes de résultat 2007 et 2006. Le tableau de flux de trésorerie groupe intègre les éléments de variation de trésorerie liés à l'activité de Sysinter.

L'actif net de Sysinter a été comptabilisé à sa valeur comptable.

<u>ACTIFS</u>	2007
Immobilisations incorporelles	67
Immobilisations corporelles	26
Impôts différés	9
Clients	1 024
Autres actifs courants	26
Part à -1 an des actifs non courants	18
Paiements d'avance	23
Trésorerie et équivalent de trésorerie	57
Actifs non courants destinés à la vente	1 250
<u>PASSIFS</u>	
Emprunts et dettes financières + 1 an	7
Engagement retraite	10
Emprunts et dettes financières à - 1 an	
Fournisseurs et comptes rattachés	165
Autres passifs courants	1 016
Impôts différé	-1
Passifs liés à des actifs non courants destinés à être cédés	1 192
Réserves liées aux actifs cédées à la vente	58
<u>RESULTAT</u>	
Résultat 2007	-117
Abandon de créances reçu dans le cadre du processus de cession	-760
Résultat net des activités en cours de cession	-877

Note 5: effectifs

L'effectif moyen du Groupe s'élève 10 698 personnes dont employées dans les filiales étrangères, au cours de l'année 2007, hors effectif des sociétés du groupe Xansa..

Au 31 décembre 2007, les effectifs du Groupe hors sociétés XANSA sont de 10 834 personnes dont 4 607 employées dans les filiales étrangères. Les effectifs sur les sociétés XANSA sont de 8 005 personnes dont 2 880 au Royaume-Uni et 5 125 en Inde.

Note 6: Engagements hors bilan

Les engagements hors bilan du Groupe donnés et reçus correspondent à :

	au 31/12/07	au 31/12/06		au 31/12/07	au 31/12/06
Engagements donnés			Engagements reçus		
Avals, cautions et garanties	7 173	5 054	Avals		
Contre-garanties de cautions bancaires sur contrats	169 559	150 281	Cautions bancaires sur contrat (cotraitant)		
Garantie de passif	508	2 389	Facilité de caisse (concours bancaires courants)		
Droit Individuel de Formation	2 391	1 538	- autorisé	45 805	37 116
Autres engagements donnés	3 570		- utilisé (bilan)	7 420	2 499
			- non utilisé (hors bilan)	38 385	34 617
			Crédit moyen terme		
			- autorisé	253 000	250 000
			- utilisé (bilan)	21 147	41 000
			- non utilisé (hors bilan)	231 853	209 000
Total des engagements donnés	183 201	159 262	Total des engagements reçus	270 238	243 617

En garantie de ses obligations au titre de la convention de crédit, la Société a consenti aux banques prêteuses le nantissement des actions de Xansa acquises par la Société tant que le leverage ratio est supérieur à 2.0.

Autres engagements hors bilan :

La valeur nominale des loyers futurs au titre de contrats de location simple s'élève à 95 452 milliers d'euros pour les contrats immobiliers et 11 811 milliers d'euros pour les contrats mobiliers. Par ailleurs la valeur nominale des loyers futurs à recevoir sur les sous-locations du Groupe est de 13 207.

Les risques d'exigibilité des dettes financières ont été décrits dans la note N4.10.

Il convient de rappeler que depuis le 17 octobre, date de l'acquisition de Xansa, toutes les sociétés du Groupe bénéficient d'une police Master Responsabilité civile générale et professionnelle intervenant en DIC/DIL des polices locales (Différence de conditions/Différences de limites) et prévoyant une limite contractuelle d'indemnité générale de 85.000.000 euros par sinistre et par année d'assurance.

De même depuis cette date, toutes les sociétés du Groupe bénéficient d'une police dommages et pertes d'exploitation « Master » intervenant en DIC/DIL (Différence de conditions/ Différences de limites) des polices locales et prévoyant une limite contractuelle d'indemnité générale (tous dommages et pertes d'exploitation confondus) de 150 000 000 euros par an et par sinistre pour l'année 2007.

Engagements complexes :

Engagement liés à des transmissions d'entreprises : garanties

- Garanties reçues par Groupe Steria SCA et Steria pour l'acquisition de Mummert Consulting:

Groupe Steria SCA a conclu en sa faveur une garantie de passif conclue à des conditions usuelles.

La garantie de passif a pris fin le 11 janvier 2007, excepté pour les sujets relevant du droit des sociétés et les sujets fiscaux pour lesquels elle expirera en janvier 2015.

Groupe Steria SCA a désigné Steria SA comme « nommée » ; en conséquence les titres Mummert sont désormais détenus par Steria SA qui est subrogée dans tous les droits et obligations souscrits par Groupe Steria dans le cadre du contrat d'acquisition. Groupe Steria SCA reste tenue solidairement au titre des obligations qui incombent désormais à Steria SA.

- Garanties reçues par Steria AB (société suédoise) dans le cadre de l'acquisition de la société locore Business consulting AB :

La société Steria AB bénéficie jusqu'au 9 juillet 2009 d'une garantie bancaire d'un montant de 5.000.000 SEK pour les notifications d'ordre fiscal et social.

Engagements liés à des pactes d'actionnaires

- Engagements donnés et reçus par Stepar dans le cadre de Travelsoft :

Différents engagements ont été donnés pour garantir la valorisation de la participation détenue par Stepar dans Travelsoft (actuellement 23,3 % du capital) notamment en cas d'augmentation du capital et pour permettre la sortie de Stepar.

Les autres engagements donnés ou reçus sont non significatifs.

Note 7 : Transactions avec les parties liées

Les transactions significatives avec les parties liées sont constituées des rémunérations des dirigeants⁽¹⁾ présentées dans le tableau ci-dessous et des relations avec la société NHS SBS comptabilisée selon la méthode de la mise en équivalence (voir note 4.4).

	2007
Rémunération fixe	446 933 €
Rémunération variable	240 693 €
Avantages en nature	1 434 €
Jeton de présence	96 000 €
Honoraires	129 617 €
Autres	47 205 €
total	961 882 €
Actions gratuites	10 000

(1) Gérant et membres du conseil de surveillance

■ 3.2 Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés au 31 décembre 2007

PIMPANEAU ET ASSOCIES
NEXIA INTERNATIONAL
23, rue Paul-Valéry
75116 Paris
S.A.S. au capital de € 120.000

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Paris

ERNST & YOUNG et Autres
41, rue Ybry
92576 Neuilly-sur-Seine Cedex
S.A.S. à capital variable

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles

Groupe Steria S.C.A.

Exercice clos le 31 décembre 2007

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous avons procédé au contrôle des comptes consolidés de la société Groupe Steria S.C.A. relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2007, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par la gérance. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 2.1 bis de l'annexe qui expose le changement de méthode de consolidation de Diamis et le retraitement de l'information comparative 2006.

II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- Votre société a procédé au cours de l'exercice à l'acquisition du Groupe Xansa pour un coût total d'acquisition de 698 millions d'euros. La note 2.2 aux comptes consolidés expose notamment l'affectation du prix d'acquisition du Groupe Xansa selon laquelle un écart d'acquisition de 629 millions d'euros a été reconnu. Dans le cadre de nos appréciations, nous avons pris connaissance et apprécié les procédures mises en œuvre par le groupe quant à l'affectation du prix d'acquisition et notamment revu le rapport établi par l'expert mandaté par la société pour effectuer ce travail ;

- Votre groupe applique la méthode dite « à l'avancement » dans le cadre de la reconnaissance du chiffre d'affaires et du résultat des contrats au forfait, comme cela est exposé en note 1.14 de l'annexe. Nous nous sommes assurés de la correcte application de cette méthode par la revue des procédures existantes au sein de votre société et par la mise en œuvre de revues de contrats avec les responsables financiers et opérationnels ;
- Votre groupe constitue des provisions pour couvrir les risques liés à son activité, et en particulier les risques sur contrats. Notre appréciation des provisions s'est fondée sur l'analyse des processus mis en place par la direction pour identifier et évaluer les risques, sur une revue approfondie des risques identifiés et des estimations retenues, et sur un examen des événements postérieurs venant corroborer ces estimations ;
- Votre groupe retient pour les tests d'évaluation des écarts d'acquisitions, principalement l'actualisation des flux de trésorerie d'exploitation attendus sur la base de données prévisionnelles, comme cela est exposé en note 1.4 de l'annexe. Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis et des estimations retenues par votre société, nous nous sommes assurés du caractère raisonnable des hypothèses retenues pour les données prévisionnelles et de l'évaluation des écarts d'acquisitions qui en résulte ;
- Votre groupe reconnaît des impôts différés actifs sur la base de données prévisionnelles, comme exposé en note 1.10 de l'annexe. Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis et des estimations retenues par votre société, nous nous sommes assurés du caractère raisonnable des hypothèses retenues pour les données prévisionnelles et de l'évaluation des impôts différés actifs qui en résulte.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, à la vérification des informations données dans le rapport sur la gestion du groupe.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Paris et Neuilly-sur-Seine, le 30 avril 2008

Les Commissaires aux Comptes

PIMPANEAU ET ASSOCIES
NEXIA INTERNATIONAL

ERNST & YOUNG et Autres

Olivier Juramie

François Rochmann

Groupe Steria S.C.A.
Exercice clos le 31 décembre 2007

2

■ 3.3 *Comptes sociaux au 31 décembre 2007*

BILAN GROUPE STERIA SCA AU 31/12/2007

ACTIF

En milliers d' euros

Rubriques	Montant brut	Amortissements	31/12/2007	31/12/2006
Capital souscrit non appelé			0	
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement			0	
Frais de recherche et développement			0	
Concessions, brevets et droits similaires	6 056	450	5 606	
Fonds Commercial			0	
Autres immobilisations incorporelles			0	
Avances, acomptes sur immo.incorporelles	102		102	
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains			0	
Constructions			0	
Installations techniques, matériel, outillage			0	
Autres immobilisations corporelles	69	7	62	
Immobilisations en cours			0	
Avances et acomptes			0	
IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
Participations par mise en équivalence	987 718		987 718	305 729
Autres participations	0		0	
Créances rattachées à des participations	0		0	
Autres titres immobilisés	2 034	217	1 817	
Prêts	94 394		94 394	
Autres immobilisations financières	622		622	2 701
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	1 090 995	674	1 090 320	308 430
STOCKS ET ENCOURS				
Matières premières, approvisionnements			0	
En-cours de production de biens			0	
En-cours de production de services			0	
Produits intermédiaires et finis			0	
Marchandises			0	
Avances et acomptes versés sur commande	122		122	
CREANCES D'EXPLOITATION				
Créances clients et comptes rattachés	2 486		2 486	
Autres créances d'exploitation	72 376		72 376	34 883
Autres créances diverses			0	
Capital souscrit et appelé, non versé			0	
DIVERS				
Valeurs mobilières de placement	12 830		12 830	
(dont actions propres) :			0	1
Disponibilités	29		29	
COMPTES DE REGULARISATION				
Charges constatées d'avance	387		387	
TOTAL ACTIF CIRCULANT	88 230	0	88 230	34 884
Charges à répartir sur plusieurs exercices			0	
Primes de remboursement des obligations	0		0	0
Ecart de conversion actif	3 347		3 347	0
TOTAL ACTIF	1 182 571	674	1 181 897	343 314

PASSIF

En milliers d' euros

Rubriques	31/12/2007	31/12/2006
Capital social ou individuel dont versé : 28 155	28 155	18 623
Primes d'émission, de fusion, d'apport	382 623	164 361
Ecarts de réévaluation dont écart d'équivalence : 118 628	118 628	134 961
Réserve légale	2 027	2 027
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées	240	240
Autres réserves	2 673	3 262
Report à nouveau		9 956
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	22 121	-2 127
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées	330	
CAPITAUX PROPRES	556 798	331 303
Produits des émissions de titres participatifs	152 449	
Avances conditionnées		
AUTRES FONDS PROPRES	152 449	0
Provisions pour risques		
Provisions pour charges	721	
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	721	0
DETTES FINANCIERES		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	442 366	13
Emprunts et dettes financières divers		
Avances et acomptes reçus sur commande en cours		
DETTES D'EXPLOITATION		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	14 310	75
Dettes fiscales et sociales	4 866	10 266
Autres dettes d'exploitation	7	
DETTES DIVERSES		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	1 390	1 657
Dettes fiscales-Impôt sur les bénéfices		
Autres dettes diverses		
COMPTES DE REGULARISATION		
Produits constatés d'avance		
TOTAL DETTES	462 940	12 011
Ecart de conversion passif	8 988	
TOTAL PASSIF	1 181 897	343 314

Résultat de l'exercice (en centimes)

22 121 062,74

Total du bilan (en centimes)

1 181 896 745,69

COMPTE DE RESULTAT GROUPE STERIA SCA Exercice clos le 31/12/07

En milliers d' euros

Rubriques	France	Exportation	31/12/2007	31/12/2006
VENTES DE MARCHANDISES				
PRODUCTION VENDUE				
VENTES DE MARCHANDISES			0	
Travaux			0	
Services	14		14	
CHIFFRE D'AFFAIRES NET	14	0	14	0
PRODUCTION STOCKEE				
Encours de production de biens				
Encours de production de services				
Produits				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation				
Reprise sur amortissements et provisions			1	35
Transferts de charges				
Autres produits			6 031	
PRODUITS D'EXPLOITATION			6 046	35
COUT D'ACHAT DES MARCHANDISES VENDUES				
Achats de marchandises (y compris droits de douane)				
Variation de stock de marchandise				
CONSOMMATION EN PROVENANCE DES TIERS			16 277	201
Achats de matières premières				
Achat d'autres approvisionnements				
Variation de stock de matières premières et approvisionnements				
Autres achats et charges externes				
- Achats de sous-traitance				
- Achats non stockés matières premières et fournitures				
- Services extérieurs			16 277	201
- Personnel extérieur				
- Loyer en crédit-bail mobilier				
- Loyer en crédit-bail immobilier				
- Autres services extérieurs			16 277	201
IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES			151	12
Sur rémunération			151	11
Autres impôts et taxes				1
CHARGES DE PERSONNEL			3 109	113
Salaires et traitements			2 179	111
Charges sociales			929	1
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS			1 178	0
Dotations aux amortissements des immobilisations			457	
Dotations aux provisions pour dépréciation des immobilisations				
Dotations aux provisions sur actif circulant				
Dotations aux provisions pour risques et charges			721	
AUTRES CHARGES			1 773	
CHARGES D'EXPLOITATION			22 489	325
RESULTAT D'EXPLOITATION			(16 443)	(290)

COMPTE DE RESULTAT GROUPE STERIA SCA Exercice clos le 31/12/07 (suite)

En milliers d'euros

Rubriques	31/12/2007	31/12/2006
Bénéfice attribué ou perte transférée		
Perte supportée ou bénéfice transféré		
Produits financiers de participation	36 994	5 504
Produits des autres valeurs mobilières de placement et créances de l'actif immobilisé	1 540	
Autres intérêts et produits assimilés	2 835	882
Reprises sur provisions et transferts de charges		
Différences positives de change	6 800	
Produits nets sur cession de valeurs mobilières de placement	620	52
PRODUITS FINANCIERS	48 789	6 438
Dotations financières aux amortissements et provisions	217	
Intérêts et charges assimilés	12 122	
Différences négatives de change	2 907	
Charges nettes sur cession de valeurs mobilières de placement		
CHARGES FINANCIERES	15 247	0
RESULTAT FINANCIER	33 543	6 438
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS	17 100	6 148
PRODUITS EXCEPTIONNELS SUR OPERATIONS DE GESTION		
PRODUITS EXCEPTIONNELS SUR OPERATIONS EN CAPITAL	0	90
Produits des cessions d'éléments d'actif		90
Subventions d'investissement virées au résultat de l'exercice		
Autres		
REPRISES SUR PROVISIONS ET TRANSFERTS DE CHARGES		43
PRODUITS EXCEPTIONNELS	0	133
CHARGES EXCEPTIONNELLES SUR OPERATIONS DE GESTION		
CHARGES EXCEPTIONNELLES SUR OPERATIONS EN CAPITAL		
Valeur comptable des éléments immobiliers et financiers cédés		
Autres		
DOTATIONS EXCEPTIONNELLES AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	330	0
Dotations aux provisions réglementées		
Dotations aux amortissements et autres provisions	330	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	330	0
RESULTAT EXCEPTIONNEL	(330)	133
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise		
Impôts sur les bénéfices	(5 351)	8 408
TOTAL PRODUITS	54 835	6 607
TOTAL CHARGES	32 714	8 734
BENEFICE OU PERTE	22 121	(2 127)

ANNEXE AUX COMPTES SOCIAUX

Au 31 décembre 2007, le bilan avant répartition présente un total de 1.181.896.746 euros. Le compte de résultat de l'exercice 2007, présenté sous forme de liste, fait apparaître un total des produits de 54.835.220 euros, un total des charges de 32.714.157 euros et un bénéfice de 22.121.063 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 1^{er} janvier 2007 au 31 décembre 2007.

Les notes ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Note 1 : Principes et méthodes comptable

1.1 Principes comptables

Les principes comptables généralement admis ont été appliqués, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation ;
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre ;
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques sauf pour les titres de participation.

Il est établi un bilan et un compte de résultat consolidés au niveau de Groupe Steria SCA.

1.2 Méthodes comptables

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

1.2.1 Immobilisations incorporelles

Les logiciels acquis par le groupe sont amortis sur une période de 3 ans en linéaire.

Les brevets et autres immobilisations incorporelles sont amortis sur une période de 3 ans en linéaire.

Les frais de recherche et développement internes sont enregistrés en charges de l'exercice au cours duquel ils ont été engagés.

Les frais d'enregistrement liés à l'acquisition d'un fonds de commerce sont imputés en charges de l'exercice au cours duquel ils ont été constatés.

Les coûts externes engagés pour la réalisation du système d'information sont amortis sur 8 ans en linéaire.

Conformément à la législation en vigueur en France, la Société Groupe Steria SCA applique depuis le 1^{er} janvier 2005, le règlement CRC 2002-10 relatif à l'amortissement et à la dépréciation des actifs ainsi que le règlement CRC 2004-06 relatif à l'évaluation et à la définition des actifs.

1.2.2 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition).

Les amortissements pour dépréciation sont calculés uniquement sur le mode linéaire, en fonction de la durée d'utilité prévue et de la nature du bien.

Les durées d'amortissement retenues pour les immobilisations acquises sont généralement les suivantes :

- | | |
|--|-----------------------|
| ▪ Agencements | 7 à 10 ans – linéaire |
| ▪ Matériel informatique
(micro-ordinateurs type PC, petit matériel de bureau) | 3 ans – linéaire |
| ▪ Autres équipements informatiques | 5 ans – linéaire |

1.2.3 Participations

Dans le souci d'homogénéisation des comptes sociaux et consolidés de Groupe Steria SCA, les titres de participation des sociétés contrôlées de manière exclusive sont comptabilisés pour la quote-part des capitaux propres que ces titres représentent.

L'option pour cette méthode d'évaluation par équivalence est prévue par l'article L. 232-5 du Code de commerce, introduit par la loi du 3 janvier 1985 et le décret d'application du 17 février 1986.

- Le périmètre d'application de la méthode correspond aux sociétés consolidées par intégration globale ;
- Les capitaux propres de ces sociétés sont déterminés sur la base des principes comptables retenus pour la consolidation ;
- Pour l'évaluation d'une filiale, les titres que celle-ci détient dans la société contrôlée de façon exclusive par le Groupe sont valorisés selon la même méthode.

Les titres de participation des sociétés non contrôlées de façon exclusive figurent au bilan à leur coût d'acquisition ou à leur valeur d'utilité si elle est inférieure.

Les frais d'acquisition sont incorporés au coût d'entrée des titres.

1.2.4 Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure.

1.2.5 Produits financiers

Les dividendes des filiales sont constatés dans le résultat financier de l'exercice dès lors que l'Assemblée générale de ces sociétés s'est tenue avant la date de clôture de l'exercice de Groupe Steria SCA et a décidé de la mise en distribution d'un dividende.

1.2.6 Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement sont évaluées à leur valeur d'inventaire. Toute moins-value latente est comptabilisée sous forme d'une provision pour dépréciation.

Dans le cas de titres cotés et d'actions propres, la valeur d'inventaire est déterminée sur la base du cours moyen de bourse du dernier mois de clôture de l'exercice.

1.2.7 Opérations en devises

Les charges et produits en devises sont enregistrés pour leur contre-valeur à la date de l'opération.

Les dettes et créances en devises figurent au bilan pour leur contre-valeur au cours du jour de la clôture de l'exercice. La différence résultant de l'actualisation des dettes et créances en devises à ce dernier cours est portée au bilan en « écart de conversion ».

Les écarts de conversion actifs donnent lieu à une provision pour risques et charges du même montant, à l'exception des opérations dont les termes sont suffisamment voisins. Dans ce cas, les pertes et les gains latents sont considérés comme concourant à une position globale de change, le montant de la dotation est alors limité à l'excédent des pertes sur les gains.

1.2.8 Comptabilisation des engagements de retraite

Les cotisations versées dans le cadre des régimes à cotisations définies sont constatées en charges de l'exercice au cours duquel elles sont encourues.

Les engagements résultant des conventions collectives applicables au sein du groupe sont comptabilisés sous la rubrique « Provisions pour risques et charges ». Ils sont calculés, salarié par salarié, en tenant compte de l'actualisation des salaires, de la probabilité d'espérance de vie et de la présence dans l'entreprise à la date prévue de départ en retraite et au prorata de l'ancienneté acquise rapportée à l'ancienneté future à l'âge de la retraite. Le régime est en régime de retraite avec salaires fin de carrière.

L'engagement est calculé par la méthode des Unités de crédits Projetées.

En application de la recommandation 2003-R01 du CNC, les écarts actuariels font l'objet d'un étalement systématique sur la durée résiduelle moyenne d'activité des participants au régime :

Hypothèses de calcul de la dette actuarielle des indemnités de fin de carrière et médailles du travail	Indemnités de Fin de Carrière (IFC)
	31/12/2007
Taux d'actualisation	5,25%
Taux d'inflation	2,00%
Augmentation des salaires	2,00%
Age de départ à la retraite	63 ans
Dette à la clôture	732
Montants comptabilisés au bilan	Indemnités de Fin de Carrière (IFC)
	31/12/2007
Valeur actualisée de l'obligation financée avec corridor	738
Juste valeur des actifs du régime	0
Différentiel	738
Valeur actualisée de l'obligation financée :	
Pertes actuarielles non comptabilisées (différence)	5
Coût non comptabilisé des services passés	0
Passif net au bilan (provision après dotation de l'année)	732
Montants au bilan :	
Passifs	732
Actifs	
Obligation nette au bilan	732
Montant enregistrés au compte de résultat	Indemnités de Fin de Carrière (IFC)
	31/12/2007
Coût des services rendus au cours de l'exercice	11
Intérêts sur l'obligation	10
Pertes actuarielles nettes comptabilisées au titre de l'exercice	0
Coût des services passés	0
Pertes (profits) sur réductions et liquidations	0
Total porté en « frais de personnel »	20
Rendement réel sur actifs du régime	
Passif net à l'ouverture (avec corridor)	0
Charge nette comptabilisée dans le compte de résultat	20
Cotisations	0
Passifs acquis dans le cadre de regroupements d'entreprise	712
Passif net à la clôture	732

Les tableaux sont présentés en milliers d'euros.

Note 2 : Compléments d'informations et engagements financiers

Tous les tableaux sont présentés en milliers d'euros et les tableaux obligatoires ne sont fournis que dans la mesure où ils donnent une information complémentaire significative par rapport au bilan et au compte de résultat.

Aucune réintégration ne porte sur les catégories de frais généraux visés à l'article 27 de la loi du 12 juillet 1965.

Note 3 : Bilan et compte de résultat

Les bilans et comptes de résultat présentés sont exprimés en Keuros sauf précision contraire.

Faits significatifs

L'augmentation du capital en 2007 de 227.794 K€ est due à :

- des levées d'options de souscription d'actions entraînant l'émission de 300.092 actions pour un montant de 9.096 K€,
- des créations de 435.466 actions dans le cadre du Plan d'Epargne Groupe pour un montant de 17.243 K€,
- des levées de Bons de Souscription d'Actions entraînant l'émission de 133.400 actions pour un montant de 3.669 K€ dont 3.535 K€ suite à l'acquisition Mummert.
- l'augmentation de capital du 11 décembre 2007 de 197.786 K€, nets de 3.305 K€ de frais, nets d'impôt, réalisée dans le cadre du financement de l'acquisition de Xansa. En effet, le Groupe a lancé le 12 novembre 2007 une augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription consistant en l'émission de 8.663.204 actions nouvelles au prix de souscription par action de 23,20 euros.

Groupe Mummert Consulting AG

Dans le cadre de l'acquisition du Groupe Mummert Consulting A.G. en 2005, des BSA donnant droit à un maximum de 452.876 actions Groupe Steria dont la levée était soumise à l'atteinte d'objectifs avaient été émis.

En juin 2007, comme mentionné ci-dessus, 33 titulaires de Bons de Souscription ont exercé leur droit de souscription de 133.400 actions nouvelles et ont libéré leur droit en espèce.

Cette opération a dégagé une création de 133.400 actions nouvelles en date du 29 juin 2007 assortie d'une prime d'émission pour un montant total de 3.535 K€, en contrepartie d'une hausse du compte courant Steria qui a augmenté la valeur des titres de Mummert pour ce même montant.

Garanties reçues par Groupe Steria SCA et Steria SA dans le cadre de l'acquisition de la société allemande Mummert Consulting AG conclue le 30/12/2004 à effet du 1^{er} janvier 2005 :

Groupe Steria SCA a conclu une garantie de passif conclue à des conditions usuelles.

La garantie a pris fin en janvier 2007, excepté pour les sujets relevant du droit des sociétés pour lesquels elle expirera en janvier 2015.

Groupe Steria SCA a désigné Steria SA comme « nominee » ; en conséquence les titres Mummert sont désormais détenus par Steria SA qui est subrogée dans tous les droits et obligations souscrits par Groupe Steria dans le cadre du contrat d'acquisition. Groupe Steria SCA reste tenue solidairement au titre des obligations qui incombent désormais à Steria SA.

Contrat de liquidités avec la Société Générale Securities SAS

En date du 31 octobre 2006, Groupe Steria SCA a signé un contrat de liquidités avec la Société Générale Securities SAS en vue de favoriser sur le Marché la liquidité des transactions, la régularité des cotations des titres et la réduction de la volatilité de la cotation du titre ainsi que d'éviter des décalages de cours non justifiés par la tendance du marché. A cet effet, l'émetteur « Groupe Steria SCA » a mis à disposition de l'Intermédiaire « Société Générale Securities SAS » une somme de 735.000 euros et 17.500 titres.

Au 31 décembre 2007, les moyens suivants figuraient au compte de liquidité :

- 35.983 titres Groupe Steria
- des liquidités pour 656 708,96 euros.

Acquisition du Groupe Xansa pour un montant global de 698.3 M€

Achats de 25,4% des titres Xansa le 30/07/07 pour un montant de 115 M£ soit 170,4 M€

Achats du solde des titres Xansa pour un montant de 348,6 M£ soit 520 M€ (paiements le 17/10/07, le 15/11/07 et le 20/11/07)

A ces montants se sont ajoutés les coûts liés à cette acquisition pour un montant total de 8 M€

Emprunt contracté avec un pool bancaire dans le cadre du financement de l'acquisition

En vue de l'acquisition de Xansa, la Société a conclu une convention de crédit multidevises le 29 juillet 2007, pour un montant d'environ 1 milliard d'euros auprès d'une banque de premier ordre, pour une durée de cinq ans. Ce crédit multidevises a été syndiqué par la suite auprès d'un pool bancaire.

Les termes et conditions particulières négociés avec les banques ont été conjointement présentés et approuvés par le Comité d'Audit et le Conseil de Surveillance du Groupe Steria SCA.

Les opérations de refinancement du quatrième trimestre 2007 couronnées de succès – i.e. l'émission des obligations convertibles hybrides et l'augmentation de capital –, pour un montant global de 352 millions d'euros, ont permis de rembourser intégralement le prêt relais (facilité B1 de 340 millions d'euros du nouveau crédit syndiqué) en Décembre 2007.

La répartition au 31 décembre 2007 des **lignes de la convention de crédit multidevises** est détaillée ci-dessous :

	Montant		Utilisation au 31 déc.2007		Taux d'utilisation au 31 déc. 2007	Échéance	Taux ** au 31 déc. 2007
	en M€	en M£	en M€	en M£			
Crédit syndiqué							
Facilité A1 A	274		274		100%	Amortissable 2012	5.69%
Facilité A1 B		46		46	100%	Amortissable 2012	7.20%
Facilité A2		54		54	100%	Amortissable 2012	7.20%
Facilité B2	11		11		100%	2008	5.39%
Facilité C	53		0		0%	In Fine 2012	N/A
Crédit renouvelable	200			16	11%	In Fine 2012	7.20%
Total par devises	538	100	285	116			
Total équivalent €*	674		443		66%		6.21%

* au 31 déc. 2007 : 1 EUR = 073335 GBP

** taux : taux d'utilisation de la ligne = taux interbancaire de la monnaie de tirage concernée + marge fixe

Les taux d'intérêt sur le crédit syndiqué égalent le taux interbancaire de la monnaie concernée au moment des tirages, plus une marge définie pour une période de six mois en fonction du ratio de levier (leverage).

En garantie de ses obligations au titre de la convention de crédit, la Société a consenti aux banques prêteuses le nantissement des actions de Xansa acquises par la Société tant que le leverage ratio est supérieur à 2.0.

Covenants Bancaires

La convention de crédit contient l'engagement pour la Société de respecter deux ratios financiers, calculés semestriellement sur la base des comptes consolidés publiés, sur une base glissante de 12 mois.

Le premier ratio financier, dit **ratio de levier** (leverage) qui calcule le rapport **dettes financières nettes / EBITDA** ne doit pas dépasser à chaque date de calcul le niveau suivant :-

Décembre 2007	2.75
Juin 2008	2.75
Décembre 2008 à décembre 2012	2.25

Les dettes financières nettes désignent sur une base consolidée, l'ensemble des emprunts et dettes financières assimilées (excluant les dettes intra-groupes), plus les déficits de fonds de pensions net d'impôts, diminué de la trésorerie et équivalents de trésorerie disponibles.

L'EBITDA est la marge opérationnelle consolidée majorée des dotations aux amortissements et provisions courantes.

Pour les périodes se terminant le 31 décembre 2007 et le 30 juin 2008, L'EBITDA pris en compte pour le calcul des ratios sera un EBITDA pro forma intégrant l'EBITDA de Xansa et de ses filiales pour les périodes correspondantes.

Au 31 décembre 2007 le ratio dettes nettes / EBITDA est largement respecté et se calcule de la façon suivante :

Dettes Financières nettes (y compris engagements de retraite)

Emprunts & dettes financières (< 1 an)	66.2 M€
Emprunts & dettes financières (> 1 an)	387.8 M€
Trésorerie & équivalents de trésorerie	(147.2) M€
Engagement de retraite	68.5 M€
IDA sur engagement de retraite	(14.5) M€
Total dettes nettes	360.9 M€

EBITDA

Steria (hors Sociétés Xansa)	123.8 M€
Xansa 12 mois Proforma	47.2 M€
Total proforma EBITDA	171.0 M€

Ratio Dettes nettes / EBITDA **2.11**

Le second ratio financier, dit **ratio de couverture** des intérêts (interest coverage) qui calcule le rapport **EBIT / coût de l'endettement financier net**, net doit pas être inférieur, à chaque date de calcul, au niveau suivant :

Décembre 2007	3.75
Juin 2008	3.75
Décembre 2008	3.75
Juin 2009 à décembre 2012	5.00

L'EBIT est la marge opérationnelle consolidée.

Le coût de l'endettement financier net est celui publié dans les comptes consolidés semestriels.

Au 31 décembre 2007 le ratio EBIT / coût de l'endettement financier net est largement respecté et se calcule de la façon suivante :

EBIT

Steria (hors sociétés Xansa)	94.5 M€
Xansa 12 mois Proforma	34.0 M€
Total proforma EBIT	128.5 M€

Coût de l'endettement financier Net

Steria (hors sociétés Xansa)	11.6 M€
Xansa Proforma	5.1 M€
Total proforma coût de l'endettement net	16.7 M€

Ratio EBIT / coût de l'endettement net **7.69****Émission d'Obligations Hybrides Subordonnées à durée indéterminée.**

Le 12 novembre 2007, Groupe Steria a lancé l'émission d'obligations subordonnées à durée indéterminée et à option de conversion et/ou échange en actions nouvelles ayant pour objet de participer au remboursement partiel d'une des deux tranches du prêt relais mis en place pour l'acquisition de XANSA. Cette opération a été concomitante à l'augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription consistant en l'émission de 8 663 204 actions nouvelles au prix de souscription par action de 23,2 € (soit une augmentation de capital de 197 786 K€).

La valeur unitaire des Obligations a été fixée à 37,36 € avec une prime d'émission de 25% et un intérêt annuel jusqu'au 31/12/12 de 5,7%. A partir du 1^{er} janvier 2013, les Obligations non converties en actions ou non remboursées par anticipation cesseront d'être convertibles et porteront des intérêts trimestriels au taux annuel Euribor 3mois + 8%.

Au 14 novembre 2007, 4 080 549 obligations ont été émises pour un montant total de 152,4 M€.

La somme reçue le 20/11/07 par la société est de 149,5 M€ et représente le montant nominal de 152,4 M€ diminué des commissions dues aux garants s'élevant à 3 M€.

Au 31 décembre 2007 aucune obligation n'a été remboursée.

Suite à l'augmentation de capital et à l'émission des obligations convertibles hybrides, le Groupe a remboursé le crédit relais.

Groupe Steria SCA fait partie d'un groupe d'intégration fiscale dont elle est tête de groupe.

Les sociétés concernées sont : Steria SA, Stepar, U-Services, Sysinter, Sternet.

Transfert de personnel.

Transfert - par modification des conditions de travail - de 65 collaborateurs Steria vers la société Groupe Steria SCA au 1^{er} octobre 2007. Cession de différents logiciels, notamment l'ERP «OFA », à la valeur nette comptable soit 5.459 K€, dont 4.888 K€ pour l'ERP. L'ensemble des engagements liés à ce personnel a été repris par Groupe Steria SCA.

Politique de couverture de change et de taux

La société n'utilise pas de couverture de change au 31 décembre 2007.

Le Groupe a souscrit à plusieurs contrats d'échange de conditions d'intérêts (swaps de taux et cap synthétiques - ie. swaps associés à des floors-), afin de se prémunir contre les fluctuations de taux d'intérêts.

La société n'utilise pas de couverture de matières premières au 31 décembre 2007.

La juste valeur de ces engagements financiers est présentée ci-dessous :

En millions d'euros	
<u>Juste valeur des instruments financiers au 31 décembre 2007</u>	
Dérivés de taux	3.4
Dérivés de change	0.0
Dérivés de matières premières	0.0
Total	3.4

Evènement postérieur à la clôture de l'exercice

Cession de la filiale Steria Polska détenue par Steria SA à Groupe Steria SCA en date du 5 février 2008 pour un montant de 100 K€.

Note 4 : Explications sur les états financiers sociaux

4.1 Immobilisations

L'évolution des immobilisations s'analyse comme suit :

	31/12/2006	Augmentations	Diminution	31/12/2007
Immobilisations incorporelles		6 056		6 056
Immobilisations corporelles		171		171
Participations évaluées par mise en équivalence	305 729	698 322	16 333	987 718
Autres participations				0
Autres titres immobilisés		2 034		2 034
Prêts		94 394		94 394
Autres immobilisations financières	2 701		2 079	622
Valeurs brutes	308 430	800 977	18 412	1 090 995

Les immobilisations incorporelles correspondent aux coûts externes activés pour le système d'information (4.888 K€).

AMORTISSEMENTS	31/12/2006	Dotations	Reprises	31/12/2007
Immobilisations incorporelles		450		450
Immobilisations corporelles		7		7
Participations évaluées par mise en équivalence		330		330
Valeurs brutes	0	787	0	787
Exploitation		457		
Exceptionnel		330		

4.2 Actif immobilisé financier : Participation évaluée par mise en équivalence

	31/12/2006	Augmentation	Diminution	31/12/2007
Coût d'acquisition	170 768	698 322	0	869 090
Ecart de réévaluation	0	0	0	0
Valeur d'équivalence	305 730	681 988	0	987 718
Ecart équivalence	134 962	(16 334)	0	118 628

4.3 Créances

4.3.1 Créances d'exploitation

Les créances d'exploitation au 31 décembre 2007 sont toutes à moins d'un an et se décomposent de la manière suivante :

	31/12/2007
Clients	1 774
Factures à émettre	712
Fournisseurs Débiteurs	872
Personnel et organismes sociaux	33
Etat et collectivités	4 606
Comptes courants	66 860
Swap à recevoir	6
Total	74 863

4.3.2 Produits à recevoir

	31/12/2007
Avoirs à recevoir	872
Intérêts courus à recevoir	292
Total	1 163

4.4 Eléments fongibles de l'Actif

Conformément à l'avis 98-D du CNC, s'agissant d'opérations de courte durée, les actions propres détenues par Groupe Steria SCA en vue de régulariser son marché boursier sont comptabilisées en titres de placement.

Le nombre d'actions propres détenues au 31 décembre 2007 est de 72.648.

	31/12/2007	
	Valeur de marché	Valeur d'acquisition
Actions propres	1 817	2 034
Valeurs mobilières de placement		
Total	1 817	2 034

La variation en mouvements des actions propres sur l'exercice se décompose en 445.026 achats et 425.555 ventes.

4.5 Composition du Capital Social

Situation au 31/12/2007	Nombre de titres	Valeur nominale
Actions Ordinaires	28 155 419	1 Euro

- le capital social de GROUPE STERIA SCA est de 28 155 419 euros au 31 12 2007. Il est divisé en 28 155 419 actions d'une valeur nominale de 1 euro chacune.

- Augmentations de capital réalisées au cours de l'exercice par émission d'actions nouvelles ordinaires :

Décision de la Gérance du 2 février 2007: augmentation de capital réservée aux salariés du groupe sur délégation consentie par l'Assemblée générale mixte du 14 juin 2006, d'un montant de 435 466 euros de nominal (prime d'émission de 16 807 844,69 €) par émission de 435 466 actions nouvelles de 1 euro de nominal.

Décision de la Gérance du 18 avril 2007: augmentation de capital de 122 847 euros de nominal (prime d'émission de 4 532 220 euros) par émission de 122 847 actions nouvelles de 1 euro de nominal chacune en conséquence de la levée d'options de souscription d'actions.

Décision de la Gérance du 28 mai 2007: augmentation de capital de 39 828 euros de nominal (prime d'émission de 1 271 882,99 euros) par émission de 39 828 actions nouvelles de 1 euro de nominal chacune en conséquence de la levée d'options de souscription d'actions.

Décision de la Gérance du 29 juin 2007: augmentation de capital de 133 400 euros de nominal (prime d'émission de 3 535 100 euros prise en charge par la société) par émission de 133 400 actions nouvelles de 1 euro de nominal chacune en conséquence de l'exercice de Bons de Souscription d'Actions émis par décision de Gérance du 11 janvier 2005.

Décision de la Gérance du 27 août 2007: augmentation de capital de 62 186 euros de nominal (prime d'émission de 1 420 391,38 euros) par émission de 62 186 actions nouvelles de 1 euro de nominal chacune en conséquence de la levée d'options de souscription d'actions.

Décision de la Gérance du 31 octobre 2007: augmentation de capital de 75 231 euros de nominal (prime d'émission de 1 874 859,23 euros) par émission de 75 231 actions nouvelles de 1 euro de nominal chacune en conséquence de la levée d'options de souscription d'actions.

Décision de la gérance du 11 décembre 2007: augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription dans les limites de la délégation consentie par l'Assemblée générale mixte du 14 juin 2006, d'un montant nominal de 8 663 204 euros (prime d'émission de 192 323 128,80 euros) par émission de 8 663 204 actions nouvelles de 1 euro de nominal chacune.

4.6 Variation des Capitaux Propres

La variation des capitaux propres est détaillée ci-après :

	31/12/2006	Affectation du résultat 2006	variation	Résultat 2007	31/12/2007
Capital social	18 623	0	9 532	0	28 155
Prime d'émission	69 707	0	218 262	0	287 969
Prime fusion	4 842	0	0	0	4 842
Prime d'apport	89 813	0	0	0	89 813
Réserves	15 485	-2 127	-8 416	0	4 942
Ecart de réévaluation (mise en équivalence des titres)	134 962	0	-16 334	0	118 628
Résultat de l'exercice	-2 127	2 127	0	22 121	22 121
Provisions réglementées	0	0	330	0	330
Total	331 304	0	203 374	22 121	556 799
Dividendes		7 874			

4.7 Provisions pour Risques et Charges

Rubriques	Provisions au début de l'exercice	Augmentations au cours de l'exercice	Diminutions Montants Utilisés au cours de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
Provision Retraite	0	721	0	721
Total	0	721	0	721

4.8 Dettes

4.8.1 Emprunts et dettes financières

	Montant Brut	A moins d'1 an
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit à 1 an maximum à l'origine	0	0
à plus d'1 an à l'origine	442 366	55 610
Total	442 366	55 610

4.8.2 Dettes d'exploitation

	Montant Brut	A moins d'1 an
Fournisseurs de biens et services et comptes rattachés	14 310	14 310
Personnel et comptes rattachés	2 629	2 629
Sécurité Sociale et autres organismes sociaux	975	975
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	7	7
Etat : Impôts sur les bénéfices	0	0
Etat : autres impôts et taxes assimilés	1 261	1 261
Groupe et Associés	18	18
Autres Dettes Diverses	1 373	1 373
Total	20 573	20 573

4.8.3 Charges à payer

	Montant Brut	A moins d'1 an
Factures non parvenues	2 072	2 072
Dettes fiscales	37	37
Dettes sociales	3 932	3 932
Intérêts courus sur compte courant bloqué	91	91
Total	6 133	6 133

4.9 Fiscalité

4.9.1 Modalité de répartition de l'impôt sur les sociétés assises sur le résultat de l'ensemble du Groupe

Conformément aux dispositions de l'article 223A du CGI, Groupe Steria SCA est seule redevable de l'impôt sur les sociétés, des contributions additionnelles assises sur l'impôt sur les sociétés et de l'imposition forfaitaire annuelle dus par le groupe formé par elle-même et ses filiales.

Les filiales doivent verser à Groupe Steria SCA à titre de participation le montant de l'IS, des contributions additionnelles à l'IS, IFA dont elles auraient dû s'acquitter auprès du Trésor public si elles n'avaient pas été membres du groupe intégré.

Ces charges d'IS et de contributions additionnelles à l'IS sont déterminées à partir de l'état 2058-A bis c'est-à-dire en particulier après imputation, dans les conditions de droit commun, des déficits, crédits d'impôts, créances sur le Trésor, etc.

4.9.2 Ventilation de l'impôt sur les bénéfices entre le résultat courant et exceptionnel

	Global	Courant	Exceptionnel
Résultat avant impôt	16 770	17 100	(330)
Participation des salariés			
Sous-total	16 770	17 100	(330)
Impôt brut de GROUPE STERIA SCA			
Impôt négatif sur l'imputation des déficits antérieurs			
Provision pour impôt			
Incidence de l'intégration fiscale sur l'impôt	5 351		5 351
Sous-total impôt sur le bénéfice	5 351	0	5 351
Résultat net	22 121	17 100	5 021

NB : sur la rubrique « incidence de l'intégration fiscale sur l'impôt » : le cpte 69 d'un montant de 5 351 K€ ne concerne pas que l'intégration fiscale.

Economie enregistré par le groupe = 7 016 K€ c'est-à-dire contribution de Steria de 13 808 K€ moins l'impôt groupe à verser au Trésor de 6 793 K€

4.9.3 Allègement de la dette future d'impôt

	Base	Impôt
Provisions pour risques et charges	0	
Provisions pour Retraite	721	
Total	721	248
Moins - values à long terme		0

4.9.4 Nature et contenu de l'impôt sur les bénéfices

L'économie nette d'impôts sur les sociétés, qui résultera de l'application du régime de fiscalité de groupe pour un exercice donné, sera immédiatement acquise à Groupe Steria SCA à la clôture de cet exercice.

	Impôt
Charge d'IS décaissée par le Groupe	6 793
Contribution versée par Steria	13 808
Total de l'économie d'impôt	(7 015)

4.9.5 Différence entre l'impôt comptabilisé et l'impôt supporté si absence d'intégration fiscale

	Impôt
Impôt comptabilisé suite à l'intégration fiscale	6 793
Impôt supporté si absence d'intégration fiscale	0
Total écart	6 793

4.9.6 Déficits reportables

	montant
Date de clôture 31/12/2006 déficits reportables	0
Date de clôture 31/12/2007 imputation des déficits	0
Total des déficits reportables	0

4.10 Liste des filiales et participations

Dénomination	Capital Capitaux propres	Quote-part Dividendes	Valeur brute titres Valeur d'équivalence	Prêts, Avances Cautions	Chiffre d'affaires Résultat
FILIALES (+ de 50 %)					
- STERIA SA 12 rue Paul Dautier 78140 VELIZY	13 317 291 800	99,99 % 36 994	1 69 626 3 19 977	54 295	5 44 240 39 082
- STEP AR 12 rue Paul Dautier 78140 VELIZY	950 -237	99,99 % 0	1 141 -142	2 357	0 0
- Xansa PLC 420 THAMES VALLEY PARK DRIVE BERKSHIRE, RG61PU GRANDE BRETAGNE	1 108	100,00 % 0	698 322 667 882	94 393	0 (4 393)

4.11 Rémunération organes de direction

Les rémunérations des organes d'administration et de direction s'élève à 655 milliers d'euros, et les jetons de présence à 96 milliers d'euros.

4.12 Capacité d'Autofinancement

	31/12/2007	31/12/2006
Résultat net	22 121	(2 127)
Dotation nette aux amortissements	1 725	0
Dotation nette aux provisions financières	0	(78)
Capacité d'autofinancement	23 846	(2 205)

4.13 Tableau de financement

EMPLOIS	31/12/2007	31/12/2006	RESSOURCES	31/12/2007	31/12/2006
Distrib. Mise en paiement en cours d'exercice		5 614	Capacité d'autofinancement de l'exercice	23 846	-2 205
Acquisitions éléments actif immobilisé			Cessions éléments actif immobilisé		
- Immobilisations incorporelles	6 056		- Immobilisations incorporelles		
- Immobilisations corporelles	171		- Immobilisations corporelles		
- Immobilisations financières	793 092		- Immobilisations financières	422	
Charges à répartir sur plusieurs exercices					
Valeur brutes			Valeur brutes		
- Capital ou apports			- Capital ou apports	9 532	502
- Autres capitaux propres	8 417	5 827	- Autres capitaux propres	218 262	12 211
Remboursements des dettes financières			Augmentations des dettes financières		
- Emprunt moyen long terme	0		- Emprunt moyen long terme	594 686	
- Compte Courant associé	31 979	18 529	- Compte Courant associé	0	5 614
Total Emplois	839 715	29 970	Total Ressources	846 748	16 122

Ressources Nettes	7 033		Emplois Nets		13 848
--------------------------	--------------	--	---------------------	--	---------------

VARIATION DU FONDS DE ROULEMENT NET GLOBAL	BESOINS (B)	DEGAGEMENTS (D)	31/12/2007 (D) - (B)	31/12/2006
VARIATIONS D' EXPLOITATION				
Variations des actifs d'exploitation				
- Stocks et encours				
- Avances et acomptes versés sur commandes	122			
- Créances clients, comptes rattachés et autres créances	11 731			
Variations des dettes d'exploitation				
- Avances et acomptes reçus sur commandes		17 831		
- Dettes fournisseurs, comptes rattachés et autres dettes				
TOTAUX EXPLOITATION	11 852	17 831		10 471
A - VARIATION NETTE EXPLOITATION			5 979	10 471
VARIATIONS HORS EXPLOITATION				
- Variations des autres débiteurs	6			
- Variations des autres créditeurs	266			
TOTAUX HORS EXPLOITATION	271	0		1 493
B - VARIATION NETTE HORS EXPLOITATION			-271	1 493
TOTAL (A) - (B) DEGAGEMENT NET DE FONDS DE ROULEMENT				
VARIATIONS TRESORERIE				
- Variations des disponibilités	12 857			
- Variations concours bancaires courants, soldes crédit.banques		117		
TOTAUX TRESORERIE	12 857	117		1884
C - VARIATION NETTE TRESORERIE			(12 740)	1884
VARIATION FONDS DE ROULEMENT NET GLOBAL (A+B+C) : RESSOURCE NETTE			(7 033)	13 848

4.14 Historique des attributions de toutes natures en faveur des salariés au 31 décembre 2007

Options de souscriptions d'actions

	Date d'assemblée : 18/12/1998				Date d'assemblée 28/05/2002	
Date d'attribution par la Gérance	Plan n° 2	Plan n° 3	Plan n° 4	Plan n° 5	Plan n° 6	Plan n° 7
	07.02.2000	05.09.2000	10.04.2001	14.05.2002	11.04.2003	20.04.2004
Nombre total d'options pouvant être souscrites :	249.570(1)	23.700(1)	236.640(1)	741.100	230.000	200.000
Nombre d'options pouvant être souscrites par :						
- les mandataires sociaux(2)	10 350	/	10 950	48 000	14 500	11.000
- les dix premiers attributaires salariés(3)	24 795	7 950	25 500	143 000	77 500	75 200
Point de départ d'exercice des options	08.02.2003	06.09.2003	11.04.2004	14.05.2005	12.04.2006	21.04.2007
Date d'expiration	07.02.2007	05.09.2007	10.04.2008	13.05.2009	11.04.2010	20.04.2011
Prix de souscription €	43,33(1)	53,33(1)	43,33(1)	36	13	28,50
Modalités d'exercice (lorsque le plan comporte plusieurs tranches)	/	/	/	/	/	/
Nombre d'actions souscrites au 31/12/2007	25 921	néant	21 049	105 992	93 780	11 500
Options de souscription d'actions annulées à la date du 31/12/2007	223 649	23 700	53 925	221 500	37 900	32 400
Options de souscription d'actions restantes	0	0	161 666	413 608	98 320	156 100

(1) en tenant compte de la division par 3 du nominal de l'action.

(2) mandataires de Groupe Steria SCA

(3) du Groupe

Il n'existe pas d'options d'achats d'actions, ni d'instruments optionnels.

Attribution d'actions gratuites

Date d'Assemblée Générale	15.06.2005				
	Plan n°1	Plan n°2	Plan n°3	Plan n°4	Plan n°5
Date d'attribution par la Gérance	13.09.2005	13.09.2006	15.12.2006	01.06.2007	19.12.2007
Nombre total d'actions attribuées	70 000	100 000	7 500	30 102	115 600
Nombre d'actions attribuées aux :					
- mandataires sociaux	12 500	7 500	7 500	0	10 000
- 10 premiers salariés	20 500	26 100	0	60	35 500
Date d'attribution définitive*	13.09.2008	13.09.2009	15.12.2009	01.06.2009	19.12.2010
Expiration de la période de conservation	13.09.2010	13.09.2011	15.12.2011	01.06.2011	19.12.2012
Actions annulées au 31.12.2007	8 000	35 700	0	13 098	0
Actions restantes au 31.12.2007	62 000	64 300	7 500	17 004	115 600

*sous réserve des conditions de performance attachées

Bons de souscription d'actions

Dans le cadre de l'acquisition de la société allemande Mummert et sur décision de l'Assemblée Générale extraordinaire du 30 décembre 2004, la Gérance a, par décision en date du 11 janvier 2005, procédé à l'émission de 490 566 BSA de la société en deux tranches 1 et 2, dont 189 460 BSA au titre de la tranche 2. En conséquence et compte tenu des annulations, il reste au 31 décembre 2007 145 590 bons à exercer.

Les BSA de la tranche 2 ont été exercés entre le 1er et le 31 janvier 2008 conformément aux modalités prévues, et la Gérance, par décision en date du 31 janvier 2008, a constaté la souscription de 145 590 actions nouvelles par la levée de 145 590 des 189 460 BSA tranche 2.

Dans le cadre de l'augmentation de capital réservée aux salariés du groupe décidée par la Gérance le 2 février 2007, sur délégation de l'Assemblée Générale extraordinaire du 14 juin 2006, il a été procédé à l'émission de 49 198 bons de souscription d'actions (BSA) de Groupe Steria SCA. Ces BSA ont été souscrits par le compartiment « Steria BSA 2007 » du FCPE « Groupe STERIACTIONS » au bénéfice des salariés allemands en substitution de la décote de 20%.

Il n'existe pas d'autres titres donnant accès au capital.

4.15 Solde des opérations réalisées avec les sociétés du Groupe

	31/12/2007	31/12/2006
Immobilisations financières	863 483	225 358
Clients	712	0
Comptes courants débiteurs	66 860	34 882
Fournisseurs	2 895	0
Comptes courants créditeurs	0	1
Produits financiers (y compris dividendes reçus)	41 294	6 387
Charges financières	0	0

4.16 Inventaire des valeurs mobilières

Sociétés	Nombre de titres	Valeur brute	Valeur d'équivalence	Valeur de marché
Actions Propres	72 648	2 034	2 034	1 817
Steria SA	887 784	169 626	319 977	0
Stepar	126 631	1 141	-142	0
Xansa Plc	356 666 144	698 322	667 882	0
Total	357 753 207	871 123	989 751	1 817

La valeur de marché est calculée sur la base du cours moyen de bourse du dernier mois précédent la clôture.

4.17 Engagements hors bilan :

Toutes les sociétés du Groupe bénéficient d'une police Master Responsabilité civile générale et professionnelle intervenant en DIC/DIL des polices locales (Différence de conditions/Différences de limites) et prévoyant une limite contractuelle d'indemnité générale de 85.000.000 d'euros par sinistre et par année d'assurance.

De même, toutes les sociétés du Groupe bénéficient d'une police dommages et pertes d'exploitation « Master » intervenant en DIC/DIL (Différences de conditions/ Différences de limites) des polices locales et prévoyant une limite contractuelle d'indemnité générale (tous dommages et pertes d'exploitation confondus) de 150 000 000 euros par an et par sinistre pour l'exercice 2007.

Les dépenses liées au DIF ne sont pas provisionnées puisque, comme le précise l'avis rendu sur la question par le Conseil National de la Comptabilité le 13 octobre, l'entreprise par l'accord qu'elle passe avec son salarié va pouvoir retirer de la formation un avantage futur. Le crédit DIF disponible en heures est de 715 pour un montant de 52 K€ au 31 décembre 2007.

I) TABLEAU DES ENGAGEMENTS

Engagements donnés		Engagements reçus	
- Avals		- Avals	
- Cautions bancaires sur baux	0	- Cautions bancaires/contrat (co-contractants)	0
- Cautions bancaires sur contrats accordées par les banques	0	- Contre-Garanties	0
- Contre-garanties bancaires données aux filiales	0	- Facilités de caisse (Concours Bancaires Courants)	
- Abandons de créances avec clause de retour à meilleure fortune		* autorisé	0
* relations intra-groupe		* utilisé (bilan)	6
* relations tiers		* non utilisé (hors bilan)	-6
- Effets escomptés non échus	0	- <i>Crédit moyen terme</i>	
- Dailly		* autorisé	253 000
* autorisé	0	* utilisé (bilan)	21 147
* utilisé (bilan)	0	* non utilisé (hors bilan)	231 853
* non utilisé (hors bilan)	0	- Affacturage	
- Nantissement de titres		* autorisé	0
- Immobilier	0	* utilisé (bilan)	0
- Mobilier	0	* non utilisé (hors bilan)	0
<i>Total</i>		- Abandons de créances avec clause de retour à meilleure fortune	
Engagements donnés		* relations intra-groupe	0
- DIF**	0	* relations tiers	0
- Retraite	0	<i>Total</i>	231 847
<i>Total</i>			
		A moins d'1 an	De 1 à 5 ans
			Plus de 5 ans
- Avals			
- Cautions bancaires sur baux	0	0	0
- Cautions bancaires/contrats accordées par banques	0	0	0
- Contre-garanties bancaires données aux filiales	0	0	0
- Immobilier	0	0	0
- Mobilier	0	0	0
- Total	0	0	0

II) TABLEAU RECAPITULATIF DES OBLIGATIONS ET ENGAGEMENTS

Autres engagements		A moins d'1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
- Lettres de support	0	0	0	0
- Garanties données sur contrats	21 068	0	21 068	0
- Garanties non bancaires sur baux et crédits baux	0	0	0	0
- Risques RH				
- provisionnés				
- non provisionnés				
- Risques Contrats / projets				
- provisionnés				
- non provisionnés				
- Risques Financiers				
- provisionnés				
- non provisionnés				
<i>Total</i>	21 068	0	21 068	0

En garantie de ses obligations au titre de la convention de crédit, la Société a consenti aux banques prêteuses le nantissement des actions de Xansa acquises par la Société tant que le leverage ratio est supérieur à 2.0.

4.18 Engagements complexes :

Engagements liés à des transmissions d'entreprises : garanties

- Garanties reçues par Groupe Steria SCA et Steria pour l'acquisition de Mummert Consulting:

Groupe Steria SCA a conclu en sa faveur une garantie de passif conclue à des conditions usuelles.

La garantie a pris fin en janvier 2007, excepté pour les sujets relevant du droit des sociétés et les sujets fiscaux pour lesquels elle expirera en janvier 2015.

Groupe Steria SCA a désigné Steria SA comme « nommée » ; en conséquence les titres Mummert sont désormais détenus par Steria SA qui est subrogée dans tous les droits et obligations souscrits par Groupe Steria dans le cadre du contrat d'acquisition. Groupe Steria SCA reste tenue solidairement au titre des obligations qui incombent désormais à Steria SA.

Les autres engagements donnés ou reçus sont non significatifs.

Note 5 : Effectif moyen

	31/12/2007	31/12/2006
Cadres	17	0
Non cadres	0	0
Total	17	0

L'effectif au 31 décembre 2007 est de 63.

Au 1er octobre 2007, les fonctions d'animation et de coordination du Groupe ont été transférées de Steria SA à Groupe Steria SCA. Cette entité regroupe les Directions fonctionnelles, principalement la Communication, la Stratégie, le Marketing, le contrôle des Risques et l'Audit, les Ressources Humaines, les Systèmes d'Information, la Direction Financière et la Direction Juridique. Groupe Steria SCA fournit par ailleurs, dans un souci d'efficacité, certaines prestations centralisées aux filiales qui donnent lieu à refacturation.

3.4 Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes sociaux au 31 décembre 2007

PIMPANEAU ET ASSOCIES
NEXIA INTERNATIONAL
23, rue Paul-Valéry
75116 Paris
S.A.S. au capital de € 120.000

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Paris

ERNST & YOUNG et Autres
41, rue Ybry
92576 Neuilly-sur-Seine Cedex
S.A.S. à capital variable

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles

Groupe Steria S.C.A. Exercice clos le 31 décembre 2007

Rapport général des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2007, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société Groupe Steria S.C.A., tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par la gérance. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Votre société applique la méthode dite d'évaluation par équivalence prévue par l'article L. 232-5 du Code de commerce pour la comptabilisation des titres de participation, comme exposé dans la note 1.2.3 de l'annexe. L'évaluation des valeurs d'équivalence de ces titres est établie sur la base des règles et des méthodes comptables utilisées pour l'établissement des comptes consolidés du groupe.

Pour apprécier cette évaluation, nous nous sommes appuyés sur le résultat des diligences que nous avons mises en œuvre dans le cadre de l'audit des comptes consolidés du groupe pour l'exercice 2007. Nos travaux nous ont permis de nous assurer du caractère satisfaisant de l'application de cette option comptable.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur :

- la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion de la gérance et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels,
- la sincérité des informations données dans le rapport de gestion relatives aux rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux concernés ainsi qu'aux engagements consentis en leur faveur à l'occasion de la prise, de la cessation ou du changement de fonctions ou postérieurement à celles-ci.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Paris et Neuilly-sur-Seine, le 30 avril 2008

Les Commissaires aux Comptes

PIMPANEAU ET ASSOCIES
NEXIA INTERNATIONAL

ERNST & YOUNG et Autres

Olivier Juramie

François Rochmann

■ 3.5 Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions réglementées

PIMPANEAU ET ASSOCIES
NEXIA INTERNATIONAL
23, rue Paul-Valéry
75116 Paris
S.A.S. au capital de € 120.000

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Paris

ERNST & YOUNG et Autres
41, rue Ybry
92576 Neuilly-sur-Seine Cedex
S.A.S. à capital variable

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles

Groupe Steria S.C.A.

Exercice clos le 31 décembre 2007

Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

1. Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence de conventions et engagements, mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de ceux dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient selon les termes de l'article R. 225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention ni d'aucun engagement conclus au cours de l'exercice et soumis aux dispositions de l'article L. 226-10 du Code de commerce.

Par ailleurs, en application du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, approuvés au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours du dernier exercice.

1. Avec la société Steria S.A.

Nature et objet

Votre société a conclu une convention de sous-location, pour votre filiale Steria S.A. d'un local à Vélizy (Yvelines) à l'usage de votre société.

Modalités

Steria S.A. a consenti cette sous-location à titre gracieux jusqu'au 30 septembre 2007.

2. Avec la société Tecnet Participations

a. *Nature et objet*

Votre société a conclu une convention de prestation de services par laquelle M. Jacques Bentz assiste la société Steria S.A. (filiale contrôlée par votre société) et ses filiales dans son développement, en particulier à l'international lors des acquisitions et des conclusions de partenariat.

Modalités

La société Tecnet Participations a facturé à votre société un montant de € 22.813 hors taxes et à la société Steria S.A. un montant de € 61.658 au cours de l'exercice 2007.

b. Nature et objet

Steria S.A. (filiale contrôlée par votre société) a conclu une convention de domiciliation par laquelle elle fournit à la société Tecnet Participations des locaux à Issy-les-Moulineaux (Hauts-de-Seine) et un ensemble de services liés au travail de bureau.

Modalités

Steria S.A. a consenti cette convention de domiciliation à titre gracieux aux cours de l'exercice 2007.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

2. Nous vous présentons également notre rapport sur les conventions et engagements soumis aux dispositions de l'article L. 225-42 du Code de commerce.

En application de l'article L. 823-12 de ce code, nous vous signalons que ces conventions et engagements n'ont pas fait l'objet d'une autorisation préalable de votre conseil de surveillance.

Il nous appartient, sur la base des informations qui nous ont été données, de vous communiquer, outre les caractéristiques et les modalités essentielles de ces conventions et engagements, les circonstances en raison desquelles la procédure d'autorisation n'a pas été suivie.

Avec la société Eric Hayat Conseil

Membre du conseil de surveillance concerné

M. Eric Hayat.

Nature et objet

Votre société a conclu une convention de prestation de service par laquelle M. Eric Hayat effectue au profit de la société Steria S.A. (contrôlée par votre société) des prestations de conseils en stratégie et en particulier en politique d'acquisition de l'Area Unit France.

Modalités

La société Eric Hayat Conseil a facturé à la société Steria S.A. un montant de € 44.000 hors taxes au cours de l'exercice 2007.

Nous vous précisons que, lors de sa réunion du 8 avril 2008, votre conseil de surveillance a décidé d'autoriser a posteriori cette convention.

Paris et Neuilly-sur-Seine, le 30 avril 2008

Les Commissaires aux Comptes

PIMPANEAU ET ASSOCIES
NEXIA INTERNATIONAL

ERNST & YOUNG et Autres

Olivier Juramie

François Rochmann

Groupe Steria S.C.A.
Exercice clos le 31 décembre 2007

2

■ 3.6 Responsables du contrôle des comptes

3.6.1 Mandats

	Date de première nomination	Date de fin de mandat (Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes arrêtés au)
Titulaires Pimpaneau & Associés Représenté par Monsieur Olivier Juramie 23 rue Paul Valéry 75016 PARIS Ernst & Young & Autres ¹¹ Ernst & Young Représenté par Monsieur François Rochmann 11 allée de l'Arche 92037 LA-DEFENSE CEDEX	18 décembre 1998 17 juin 1993	31 décembre 2011 31 décembre 2010
Suppléants Monsieur Roger Pihet 23 rue Paul Valéry 75016 PARIS Madame Brigitte Geny Tour Franklin 92042 PARIS LA DEFENSE CEDEX	14 juin 2006 4 juin 2003	31 décembre 2011 31 décembre 2010

¹¹ Continuation du mandat attribué le 17 juin 1993 à PGA sous le nom de Barbier Frinault & Associés puis sous le nom de Barbier Frinault & Cie puis Barbier Frinault et Autres puis Ernst & Young & Autres.

3.6.2 Honoraires des Commissaires aux comptes 2007

En milliers d'euros	Ernst & Young				Pimpaneau & Associés			
	Montant		%		Montant		%	
	2007	2006	2007	2006	2007	2006	2007	2006
Audit								
- Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés annuels et semestriels								
Emetteur	210	40	9	4	65	18	33	12
Filiales intégrées globalement	1572	1 042	66	96	130	134	67	88
- Autres missions accessoires et autres missions d'audit								
Emetteur	241		10					
Filiales intégrées globalement	242		10					
<i>Sous-total</i>	2 265	1 082	94	-	195	152	100	100
Autres prestations								
Juridique, fiscal et social								
Emetteur								
Filiales intégrées globalement	132		6					
<i>Sous-total</i>	132		6					
TOTAL	2 397	1 082	100	100	195	152	100	100

4 Gouvernance d'Entreprise et Contrôle Interne

Groupe Steria, société holding du Groupe, a, depuis 1996, le statut juridique de Société en Commandite par Actions (SCA) où coexistent deux types d'associés : les associés commanditaires (les actionnaires) et les associés commandités qui chez Steria est unique et représenté par la collectivité des salariés actionnaires du Groupe.

Groupe Steria a, en effet, choisi d'utiliser le cadre juridique défini pour la société en commandite par actions comme moyen de mettre en œuvre un **système de gouvernance participative** de nature à renforcer l'attractivité du Groupe et à développer l'esprit entrepreneurial de ses collaborateurs.

L'originalité de la structure du Groupe repose notamment sur :

- **un Gérant, non commandité**, nommé par l'assemblée des actionnaires sur proposition du Conseil de surveillance et après accord du Commandité pour 6 ans maximum, renouvelable. Il est révocable selon la procédure fixée par les Statuts décrite à la partie 5 du présent document.

Le Gérant assure la direction de Groupe Steria SCA. Il dirige le Groupe et agit dans l'intérêt général de la Société, et ce tant, dans la limite de son objet social, que dans le respect des pouvoirs qui sont attribués par la loi ou les Statuts au Conseil de surveillance, aux Assemblées générales des Actionnaires et à l'Associé Commandité. Les orientations stratégiques et les décisions majeures du Gérant telles que définies dans les Statuts (acquisitions, cessions, investissements importants) sont soumises à l'accord préalable du Conseil de surveillance et du Commandité. Ce point est détaillé au paragraphe 4.1.1, ci-après.

La gérance de Groupe Steria est assurée par François Enaud.

La rémunération du Gérant est présentée et approuvée en Assemblée Générale. Le Comité des rémunérations du Conseil de surveillance se réunit pour apprécier la performance du Gérant et donner son avis au Conseil sur la rémunération variable du Gérant.

Dans tous les cas de vacance de la Gérance qui résulteraient des cas visés par les statuts, la Gérance est assurée de plein droit par le Commandité qui peut alors déléguer tout ou partie des pouvoirs nécessaires pour la gestion de la Société jusqu'à la nomination du ou des nouveaux Gérants, étant entendu que dès sa prise de fonction à la Gérance de la Société, le Commandité devra mettre en œuvre au plus tôt la procédure de nomination ou de renouvellement.

Outre les cas de vacance, des délégations de pouvoirs sont mises en place par fonction afin d'assurer la gestion quotidienne de la société.

- **un Commandité, Soderi SAS, société à capital variable qui regroupe l'ensemble des salariés actionnaires de Groupe Steria.** Soderi SAS est dirigée par un Président assisté d'un Conseil d'administration composé à ce jour de 15 membres élus par l'Assemblée générale de Soderi. Tout salarié actionnaire peut se présenter comme candidat dans la mesure où il est actionnaire, détenant un certain nombre de titres et est salarié depuis plus de 2 ans. Les candidatures sont soumises au vote de l'Assemblée générale, étant entendu que tout actionnaire quel que soit son nombre de voix est limité à 15 000 voix. A ce jour, le Conseil est composé de scandinaves, d'anglais, d'allemand et de français. Les mandats au Conseil d'Administration de Soderi sont renouvelables par moitié tous les 2 ans. Le Conseil d'administration élit en son sein un Président pour le représenter. Depuis le 1^{er} février 2007, **Yves Rouilly est le Président de Soderi.**

▪ **Le Conseil de surveillance**

Le Conseil de surveillance assure le contrôle permanent de la gestion de la société pour le compte des actionnaires. Le Conseil de surveillance est actuellement composé de :

- **Jacques Bentz (Président)**
 - Patrick Boissier,
 - Séverin Cabannes,
 - Elie Cohen,
 - Pierre-Henri Gourgeon,
 - Eric Hayat,
 - Charles Paris De Bollardière,
 - Jacques Lafay (représentant du FCPE).
- Jean Carteron, Président d'honneur du Conseil, Fondateur du Groupe

Différents Comités existent au sein du Conseil de Surveillance :

- Comité stratégique
Ce Comité est constitué de :
 - Eric Hayat, Président du Comité,
 - Jacques Bentz,
 - Patrick Boissier,
 - Elie Cohen.
- Comité des rémunérations et des nominations
Ce Comité est constitué de :
 - Pierre-Henri Gourgeon, Président du Comité,
 - Jacques Bentz,
 - Charles Paris De Bollardière.
- Comité d'audit
Ce Comité est constitué de :
 - Charles Paris De Bollardière, Président du Comité,
 - Jacques Bentz,
 - Séverin Cabannes.

Concernant le gouvernement d'entreprise, Groupe Steria SCA se conforme aux règles de gouvernance applicables en France telles que définies par les rapports AFEP/MEDEF.

A ce titre, sont précisés ci-après, dans le rapport du Président du Conseil de surveillance :

- la composition, les missions et le fonctionnement du Conseil de surveillance ;
- une présentation des mandataires sociaux et des précisions concernant la rémunération des dirigeants ;
- le contrôle interne.

■ 4.1 Rapport du Président du Conseil de surveillance

Conformément à l'article L. 621-18-3 du Code monétaire et financier, nous vous présentons le Rapport du Président. L'objet de ce rapport est de rendre compte des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil ainsi que des procédures de contrôle interne mises en place par la société.

Le présent rapport a été préparé par le Président du Conseil de surveillance en collaboration avec les directions fonctionnelles concernées.

4.1.1 Conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil de surveillance

4.1.1.1 Composition du Conseil

Au 31 décembre 2007, le Conseil de surveillance est composé de :

	Date de première nomination	Echéance	Nombre d'actions détenues	Age
Jacques Bentz (Président) Gérant de Tecnet Participations	08/2000	06/2008	13 232	66 ans
Eric Hayat (Vice Président) Administrateur de Syntec Informatique	03/1999	06/2008	158 378	67 ans
Patrick Boissier Directeur Général de CEGELEC	06/2004	06/2010	300	58 ans
Elie Cohen ** Directeur de Recherche au CNRS-Sciences-PO-CAE	05/2000	06/2008	7 570 ⁽¹⁾	58 ans
Pierre-Henri Gourgeon** Directeur Général du Groupe Air France	06/2004	06/2010	150	62 ans
Charles Paris De Bollardièrè ** Trésorier du Groupe Total	05/2000	06/2008	150	52 ans
Séverin Cabannes Directeur des Ressources et membre du Comité Exécutif de la Société Générale	02/2007	06/2011	150	49 ans
Jacques Lafay Président du FCPE du Groupe , représentant actionnaires - salariés	06/2006	06/2008	2 604	60 ans

(** membres indépendants)

(¹) Mr et Mme

Groupe Steria SCA a choisi d'avoir un Conseil pluridisciplinaire, composé de personnalités ayant des compétences et des expériences différentes. Les membres dudit Conseil sont donc choisis pour leur compétence, leur expertise, leur diversité et leur disponibilité. L'apport d'expertise financière et industrielle est apparu notamment clef.

Parmi les huit membres du conseil de surveillance, trois sont indépendants en application des critères formulés ci-après et un, salarié de Steria, représente le FCPE du Groupe.

Un membre du Conseil de surveillance est considéré comme indépendant lorsqu'il n'entretient aucune relation de quelle que nature que ce soit avec la société, son groupe ou sa direction, qui puisse compromettre l'exercice de sa liberté de jugement.

Les critères appliqués sont les suivants :

- ne pas être salarié ou mandataire social de la société, salarié ou mandataire social de sa société mère ou d'une société qu'elle consolide et ne pas l'avoir été au cours des 5 années précédentes ;
- ne pas être mandataire social d'une société dans laquelle la société détient directement ou indirectement un mandat d'administrateur ou dans laquelle un salarié désigné en tant que tel ou un mandataire social de la société (actuel ou l'ayant été depuis moins de 5 ans) détient un mandat d'administrateur ;
- ne pas être lié ou avoir été lié au cours du dernier exercice directement ou indirectement à un client, fournisseur, banquier d'affaires, banquier de financement, significatif de la société ou de son groupe, ou pour lequel la société ou son groupe représente une part significative de l'activité ;
- ne pas avoir de lien familial proche (au sens de l'article R 621-43-1 du code monétaire et financier) avec un mandataire social ;
- ne pas avoir été auditeur de l'entreprise au cours des 5 années précédentes ;
- ne pas être administrateur de l'entreprise depuis plus de 12 ans.

Il n'existe pas de limite statutaire au renouvellement des mandats.

En vertu des dispositions statutaires, les membres du Conseil doivent détenir au minimum 150 actions de la société. La moitié au moins des membres doit être âgée de moins de 65 ans.

Les mandats exercés par chacun figurent dans la partie [4.3 – Mandataires sociaux et Dirigeants] du présent document de référence.

L'actionnariat salarié est représenté au sein du Conseil de surveillance par la présence, comme membre du Conseil, du président du FCPE, telle que prévue par la loi, en sus de la représentation de l'actionnariat salarié via le commandité Soderi.

4.1.1.2 Missions

Le Conseil de surveillance assure le contrôle permanent de la gestion de la société.

Il peut, à cet effet, se faire communiquer par la Gérance, toute information ou tout document utile pour l'exercice de sa mission générale de contrôle.

Il fait à l'Assemblée générale ordinaire annuelle un rapport sur la conduite des affaires sociales et sur les comptes de l'exercice. Il fait également un rapport à toute Assemblée générale extraordinaire.

Il peut convoquer l'Assemblée générale des Actionnaires.

Il intervient également dans les circonstances suivantes :

- il examine les comptes sociaux et les comptes consolidés, ainsi que le budget ; il auditionne les commissaires aux comptes ;
- il émet un avis sur toute augmentation ou réduction de capital proposée par la Gérance aux actionnaires ;
- il peut proposer au cours de l'existence de la société, sauf cas de vacance, la nomination ou le renouvellement de tout gérant qui sera décidée par l'Assemblée générale ordinaire après accord de l'Associé commandité ;
- il peut avoir l'initiative de la demande de révocation de tout gérant, demande qui doit alors être notifiée à l'Associé commandité et suivre les règles et procédures prévues aux statuts ;
- il propose, sur avis du Comité des rémunérations, la rémunération de la Gérance à l'Assemblée générale ordinaire des Actionnaires, qui approuve ou non la proposition ;
- il fixe, sur avis du Comité des rémunérations, la rémunération des membres du Comité exécutif ;
- il émet un avis préalable auprès de la Gérance, sur :

- a) les grandes orientations stratégiques de la Société : plans à moyen et long terme, budgets consolidés, politique d'acquisition, acquisitions significatives, investissements significatifs ;
 - b) les opérations ayant une incidence notable sur le capital, les financements et la trésorerie de la Société et de ses filiales ;
 - c) les opérations affectant significativement la répartition du capital social de la Société.
- il donne son accord préalable avant tous les engagements importants tels qu'énumérés ci-après :
- a) tout emprunt de la société dès lors que la totalité des emprunts excède 50 % du montant de la situation nette comptable consolidée du groupe Steria, telle qu'elle résulte des comptes consolidés établis à partir des derniers comptes approuvés (la "Situation Nette") ;
 - b) la constitution de toutes cautions, avals et garanties et de tous gages et hypothèques sur les biens de la société, dès lors que l'ensemble des créances garanties représentent plus de 50% du montant de la Situation Nette,
 - c) toute constitution de société ou prise de participation dans toutes opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières, immobilières ou autres, sous quelle que forme que ce soit, dès lors que le montant de l'investissement en cause représente plus de 20 % du montant de la Situation Nette,
 - d) toute décision ayant pour objet ou pour effet d'entraîner, immédiatement ou à terme, la perte de la majorité dans le capital d'une filiale, directe ou indirecte, de la société représentant plus de 10 % du chiffre d'affaires consolidé de Groupe Steria SCA, tel que ce chiffre d'affaires résulte des derniers comptes consolidés du Groupe.

Il vérifie que les conditions prévues par l'article 1 des statuts, pour que la Société Soderi soit ou reste Associée commandité de la société Groupe Steria SCA sont remplies.

4.1.1.3 Fonctionnement

Le Conseil de surveillance fonctionne selon des usages bien établis.

Le Conseil s'est réuni neuf fois au cours de l'année écoulée. Afin de permettre à chaque membre du Conseil une disponibilité maximale, le planning des réunions est fixé en fin d'année pour l'année suivante et la date de la réunion suivante est rappelée lors de chaque Conseil.

Les convocations ont été adressées au moins 8 jours avant chaque réunion.

Le taux de participation, au cours de l'année 2007, a été de 87,5 %. Ce taux a été de 85 % en ce qui concerne les membres indépendants. Le cas échéant, l'identité des membres absents figure dans chaque procès verbal.

Les commissaires aux comptes assistent aux réunions du Conseil de surveillance portant notamment sur l'examen des comptes annuels et semestriels.

Depuis le 13 octobre 2005, date d'entrée de Groupe Steria SCA dans l'Unité Economique et Sociale (U.E.S.) du Groupe, le Comité d'Entreprise est invité à chaque réunion, conformément à la réglementation en vigueur.

La durée moyenne, en 2007, des réunions de Conseil a été de 3 heures. En 2007, la société a communiqué aux membres du Conseil préalablement aux réunions le procès verbal de la séance précédente, de même que les éléments nécessaires à l'ordre du jour proposé.

Le Conseil est assisté d'un secrétaire permanent en la personne du Directeur Juridique du Groupe.

Chaque réunion, en fonction de la période à laquelle elle a lieu, fait l'objet d'un ordre du jour standard minimum. En 2007, le Conseil de surveillance a principalement eu à traiter des sujets suivants :

- examen et arrêté des comptes sociaux et consolidés ;
- examen des comptes semestriels consolidés ;
- point sur l'activité ;
- prévisions ;
- budget ;
- stratégie ;

- situation financière ;
- acquisition Xansa ;
- opération de financement.

Le Conseil est particulièrement attentif aux résultats, au suivi de la trésorerie, à l'élaboration du budget, aux projets de croissance externe et à la stratégie du Groupe.

Le Conseil a souhaité créer en son sein 3 Comités :

- Le Comité stratégique,
- Le Comité des nominations et rémunérations,
- Le Comité d'audit

Chaque comité a nommé un Président et un secrétaire de séance. Les comptes-rendus sont rédigés par le secrétaire. Ils sont approuvés, remis au Président et conservés à la Direction juridique du Groupe.

Le Conseil de surveillance a adopté une Charte et un Règlement Intérieur décrivant tant la déontologie et les règles à respecter par ses membres (loyauté, bonne foi, confidentialité, assiduité, professionnalisme), que la mission, les obligations et les règles de fonctionnement du Conseil (conditions de nomination des membres, information, description des trois comités créés au sein du conseil). Lesdits documents définissent également la notion de « membre indépendant » et rappellent les règles liées aux informations privilégiées.

▪ **Comité stratégique**

Pour faciliter ses travaux, le Conseil a créé un Comité stratégique le 8 avril 2002.

Il est, au 31 décembre 2007, constitué des membres du Conseil de surveillance suivants :

- Eric Hayat, Président du Comité,
- Jacques Bentz,
- Patrick Boissier,
- Elie Cohen,

Les membres de ce Comité ont été renouvelés et/ou nommés, par le Conseil de surveillance du 28 février 2007 pour une durée de 3 années, sous réserve de la durée de leur mandat au Conseil.

Ce Comité examine les orientations de développement à moyen et long terme du Groupe :

- Acquisitions/cessions
- Métiers,
- Offres,
- Business model.

Cet examen tient effectivement compte, pour autant qu'on les connaisse ou qu'on puisse les estimer, des hypothèses de développement de la concurrence, ainsi que des perspectives d'évolution des marchés concernés. Il examine et évalue les conséquences financières des hypothèses étudiées.

Le Comité stratégique ne dispose d'aucun pouvoir de décision et ne rend compte qu'au Conseil de surveillance sous la forme de recommandations ou d'informations.

Le Comité stratégique s'est réuni à six reprises en 2007 et a eu à traiter les sujets suivants :

- La vision, les objectifs et le positionnement du Groupe ;
- La stratégie concernant plus particulièrement le périmètre du groupe, les offres, l'offshore,
- La croissance externe (acquisition Xansa).

Chaque compte rendu de réunion du Comité stratégique est remis au Président du Conseil de surveillance.

▪ **Comité des rémunérations et des nominations**

Le Comité des rémunérations et des nominations a été créé lors de la réunion du Conseil de surveillance du 9 juin 2004.

Les membres de ce Comité ont été renouvelés et/ou nommés, par le Conseil de surveillance du 28 février 2007 pour une durée de 3 années, sous réserve de la durée de leur mandat au Conseil.

Ce Comité est, au 31 décembre 2007, constitué de :

- Pierre-Henri Gourgeon (Président du Comité),
- Jacques Bentz,
- Charles Paris De Bollardière,

Le Comité des rémunérations et des nominations ne dispose d'aucun pouvoir de décision et ne rend compte qu'au Conseil de surveillance sous la forme de recommandations ou d'informations.

Il se réunit aussi souvent que nécessaire. Il peut entendre le Gérant, tout membre du comité exécutif, tout dirigeant de filiale ainsi que le Directeur des ressources humaines du Groupe. Il peut également entendre toute personne susceptible de l'aider dans sa mission. Il rend compte au Conseil de surveillance de ses travaux en temps utile pour permettre au Conseil de délibérer utilement et lui présenter ses avis, propositions et recommandations. Il ne peut engager de frais externes sans l'accord de la Gérance et du Conseil de surveillance.

La mission du Comité est de :

- i) éclairer le Conseil de surveillance sur les rémunérations globales et avantages de toutes natures des membres du Comité exécutif du Groupe et formuler toutes recommandations utiles pouvant être transmises au Président du Conseil de surveillance ;
- ii) éclairer, faire toutes propositions au Conseil de Surveillance sur la rémunération de la gérance ;
- iii) étudier toute candidature au poste de membre du Conseil de surveillance de la société, s'assurer de leur compétence et de leur disponibilité, comme de leur honorabilité, formuler des avis et recommandations au Conseil ;
- iv) faire toutes propositions au Conseil sur la composition et le fonctionnement des autres Comités ;
- v) étudier les plans de souscription ou d'achat d'actions, ainsi que les plans d'attributions d'actions gratuites de la société et formuler toute propositions, recommandations et avis au Conseil.

La société met à la disposition du Comité des rémunérations et des nominations les moyens nécessaires à la tenue de l'organisation des réunions et lui assure, si nécessaire, le concours des différents services du Groupe.

Au cours de l'année 2007, ce comité s'est réuni à deux reprises en vue de traiter les sujets suivants :

- Attribution d'actions gratuites ;
- Rémunération de la Gérance ;
- Nomination et rémunération des membres du Comité Exécutif.

Les comptes rendus des réunions du Comité des rémunérations et des nominations sont remis au Président du Conseil de surveillance.

▪ **Comité d'audit**

Un Comité d'audit a été créé par décision du Conseil de surveillance du 5 avril 2004.

Sa composition et son mode de fonctionnement ont été précisés lors du Conseil de surveillance du 9 juin 2004.

Ce Comité est, au 31 décembre 2007, constitué de :

- Charles Paris De Bollardière, Président du Comité,
- Jacques Bentz,
- Séverin Cabannes,

Les membres de ce Comité ont été renouvelés et/ou nommés, par le Conseil de surveillance du 28 février 2007 pour une durée de 3 années, sous réserve de la durée de leur mandat au Conseil.

Le Comité d'audit ne dispose d'aucun pouvoir de décision et ne rend compte qu'au Conseil de surveillance sous la forme de recommandations ou d'informations.

Le Comité d'audit se réunit aussi souvent que nécessaire, à l'initiative de son Président, et au moins deux fois par an pour examiner les comptes semestriels et annuels avant que ces comptes ne soient soumis au Conseil de surveillance.

Le Comité d'audit peut entendre la Gérance, ainsi que les membres du Comité exécutif, le directeur financier et les membres de la direction financière, des services de la trésorerie et des services d'audit interne de Steria ou des principales filiales du Groupe. Il peut également entendre tout membre de la direction des filiales de la société Groupe Steria SCA. Il recueille les observations des commissaires aux comptes éventuellement hors la présence de la Gérance ou des dirigeants des filiales. Il peut se faire communiquer et discuter avec eux leur programme de vérification des comptes sociaux et consolidés.

Le Comité d'audit rend compte au Conseil de surveillance de ses travaux en temps utile pour permettre au Conseil d'examiner les comptes et lui présente ses avis, propositions et recommandations.

Le Comité d'audit ne peut engager de frais externes sans l'accord de la Gérance et il doit également recueillir l'accord du Conseil de surveillance.

La mission du Comité est principalement de :

- i.) s'assurer de la pertinence et de la permanence des méthodes comptables adoptées pour l'établissement des comptes sociaux et consolidés ainsi que du traitement adéquat des opérations significatives au niveau du Groupe, examiner le périmètre des comptes consolidés et, le cas échéant, les raisons conduisant à ne pas y inclure certaines sociétés ;
- ii.) vérifier que sont définies des procédures internes de collecte et de contrôle des informations garantissant la fiabilité de celles-ci ; examiner le programme d'audit interne du Groupe et le plan des interventions des commissaires aux comptes ;
- iii.) approfondir les connaissances du Conseil de surveillance en matière d'identification, de traitement et d'évaluation raisonnable des principaux risques encourus par le Groupe, examiner les risques et les engagements hors bilan significatifs ;
- iv.) donner un avis sur le renouvellement ou la nomination des commissaires aux comptes, la fixation de leurs honoraires, proposer les candidatures et veiller au respect des règles visant à préserver l'indépendance des commissaires aux comptes, se faire communiquer le montant de l'ensemble des honoraires de toutes natures versés aux commissaires aux comptes et, le cas échéant, aux réseaux auxquels ils appartiennent.

Au cours de l'exercice 2007, le Comité d'audit s'est réuni quatre fois pour traiter notamment des sujets suivants :

- Etude des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2006 et des comptes semestriels ;
- Projets de communication financière ;
- Montant des dividendes à verser au titre de l'exercice 2006 ;
- Etude d'un projet de note sur les devoirs et obligations des initiés ;
- Point d'actualisation sur les procédures d'audit interne et de suivi des risques,
- Point sur la procédure de contrôle interne.

Les comptes rendus des réunions du Comité d'audit sont remis au Président du Conseil de surveillance.

4.1.1.4 Principes et règles de détermination des rémunérations accordées aux mandataires sociaux

La Gérance :

La rémunération versée à François Enaud, Gérant non commandité, est fixée par l'Assemblée générale, sur proposition du Conseil de surveillance après avis du Comité des rémunérations.

Cette rémunération comporte une part fixe et une part variable en fonction des objectifs annuels fixés par le Conseil de surveillance.

Les objectifs liés à la partie variable pour 2007 ont été fixés par le comité des rémunérations du Conseil de surveillance : 70 % du montant est lié à la performance du groupe et 30 % à des objectifs qualitatifs à savoir la stratégie du groupe.

La rémunération perçue par le Gérant en 2007 s'est élevée à 538 767 euros dont 347 333 euros de rémunération fixe et 142 795 euros de rémunération variable.

Conformément à l'autorisation donnée par l'Assemblée Générale mixte des actionnaires commanditaires du 15 juin 2005, le Conseil de surveillance a autorisé l'attribution de 10 000 actions gratuites au Gérant selon les critères de performances définies par le Conseil de surveillance.

La rémunération du Gérant est détaillée au 4.3.3 du présent Document.

Les Membres du Conseil de surveillance :

Jetons de présence

L'enveloppe des jetons de présence alloués au Conseil de surveillance est votée en Assemblée Générale. La répartition des jetons de présence est décidée par le Conseil de surveillance sur avis du Comité des rémunérations.

Les jetons de présence sont constitués d'une partie fixe, différente selon les membres et d'une partie variable liée à la présence au Conseil de surveillance et aux comités.

L'enveloppe globale fixée par l'Assemblée générale pour 2007 était de 100 000 €.

Les membres salariés du Groupe

Monsieur Jacques Lafay a perçu, en 2007, au titre de son contrat de travail, une rémunération fixe de 99 600 € et une rémunération variable de 29 562 €.

Au titre d'un contrat de prestations de services conclu avec la société Eric Hayat Conseil, dont Monsieur Eric Hayat est gérant, cette dernière a facturé la somme totale de 44 000 euros au titre de l'exercice 2007.

Le montant des rémunérations exposées ci-dessus est indiqué dans le rapport de la Gérance ainsi que dans le document de référence (paragraphe 4-3-3).

4.1.2 Procédures de contrôle interne

4.1.2.1 Périmètre et référentiel du contrôle interne

Ce rapport présente de manière descriptive le système de contrôle interne du Groupe (incluant la société Groupe Steria SCA, holding, et les sociétés qu'elle contrôle et qui sont consolidées selon la méthode de l'intégration globale).

Le groupe Steria retient la définition et l'approche du contrôle interne du Cadre de Référence de l'Autorité des Marchés Financiers en matière de contrôle interne publié en janvier 2007.

Selon la définition de l'Autorité des Marchés Financiers, le contrôle interne est un dispositif de la société, défini et mis en œuvre sous sa responsabilité, qui vise à assurer :

- la conformité aux lois et règlements ;
- l'application des instructions et des orientations fixées par la Direction Générale ;
- le bon fonctionnement des processus internes de la société, notamment ceux concourant à la sauvegarde de ses actifs ;
- la fiabilité des informations financières ;

Toutefois, le contrôle interne ne peut fournir une garantie absolue que les objectifs de la société seront atteints.

Préalablement à ce choix, Steria a conduit en 2007 une autoévaluation de sa situation par rapport au Cadre de Référence de l'AMF, sur la base d'un questionnaire élaboré à partir du guide d'application relatif au contrôle interne publié par l'AMF. Ce questionnaire a été adressé à toutes les entités du Groupe, avec une méthode documentée d'évaluation. Les résultats ont été consolidés puis présentés au Comité d'Audit du Conseil de surveillance, avec la recommandation d'adopter pour le contrôle interne de Steria le Cadre de Référence de l'AMF.

Cette démarche a permis d'identifier les axes d'amélioration nécessaires du dispositif de contrôle interne en place, qui font l'objet de plans d'action pour 2008.

4.1.2.2 Objectifs du groupe Steria en matière de contrôle interne

Les procédures de contrôle interne en vigueur chez Steria ont pour objet :

- d'une part, de veiller à ce que les opérations, les actes de gestion ainsi que les comportements des personnels s'inscrivent dans les orientations données par les organes sociaux, et respectent les lois et règlements applicables ainsi que les valeurs, normes et règles internes à l'entreprise ;
- d'autre part, de vérifier que les informations comptables, financières et de gestion communiquées aux organes sociaux de la société reflètent avec sincérité l'activité et la situation de la société.

D'une façon générale, le dispositif de contrôle interne de la société contribue à la maîtrise de ses activités, à l'efficacité de ses opérations et à l'utilisation efficiente de ses ressources.

Le dispositif de contrôle interne de Steria prévoit :

- une organisation comportant une définition claire des responsabilités, disposant des ressources et des compétences adéquates et s'appuyant sur des procédures, des systèmes d'information, des outils et des pratiques appropriés ;
- la diffusion en interne d'informations pertinentes, fiables, dont la connaissance permet à chacun d'exercer ses responsabilités ;
- un système visant à recenser et analyser les principaux risques de la société;
- des activités de contrôle destinées à réduire les risques pouvant affecter la réalisation des objectifs de Steria;
- une surveillance permanente du dispositif de contrôle interne ainsi qu'un examen régulier de son fonctionnement.

4.1.2.3 Description synthétique du dispositif de contrôle interne mis en place

Organisation et responsabilités

En cohérence avec l'organisation de Steria, les acteurs responsables du contrôle interne au sein du groupe sont :

- La Gérance assistée du Comité Exécutif du groupe. En matière de contrôle interne, le Comité exécutif a pour responsabilité de définir le cadre des règles du Groupe (le « CORE ») et d'en superviser la mise en place en coordination étroite et avec le support de la Direction du Contrôle interne, de l'Audit et des Risques du Groupe.

- Les Directions fonctionnelles Groupe (Ressources Humaines, Finances, Opérations...) en charge, dans leurs domaines respectifs, de formaliser les procédures de contrôle interne en accord avec le cadre Groupe et d'animer leur mise en application.
- Les entités opérationnelles locales chargées, sous la responsabilité du Directeur financier local, de mettre en place une politique de contrôle interne cohérente avec le cadre défini par le Groupe.

La Direction du Contrôle Interne, de l'Audit et des Risques est en charge du pilotage global et de la cohérence du dispositif de contrôle interne du Groupe.

Le Conseil de surveillance de Groupe Steria SCA est également un acteur du contrôle interne du Groupe eu égard à sa mission en tant qu'organe social, de même que le Comité d'audit créé en son sein.

Les procédures de contrôle interne mises en place par Steria

Les procédures de contrôle interne mises en place par le Groupe s'inscrivent dans un environnement de contrôle interne dont les éléments fondamentaux sont :

- L'organisation (cf. ci-dessus «Les acteurs responsables du contrôle interne ») opérationnelle décentralisée assistée par des directions fonctionnelles Groupe ;
- La formalisation de l'ambition de l'entreprise et de ses valeurs à travers un document («Corporate Mission Statement»), établi collectivement puis diffusé dans toutes les entités du Groupe. Cette Ambition se décline suivant le triple point de vue, des clients, des actionnaires, des collaborateurs. Elle s'appuie sur des valeurs (les « Core Values ») clairement identifiées, cadre de référence de l'action.

Les procédures de contrôle interne encadrant les modes opératoires du Groupe sur l'ensemble de ses processus reposent sur trois piliers :

- Des procédures de délégation de pouvoir et de responsabilité, établies par la Direction Générale sous le pilotage de la Direction Juridique, en relation avec les autres directions fonctionnelles compétentes, dont la Direction des Ressources Humaines. Ces procédures définissent les limitations de pouvoir et de responsabilité des différents niveaux de management du Groupe, notamment en matière d'engagements vis-à-vis des clients, des fournisseurs, des partenaires et des collaborateurs ;
- Des processus clés formalisés au niveau du Groupe, le « CORE », ainsi que les points de contrôle obligatoires associés. Le CORE est complété par des directives émises par la Direction Générale destinées à en préciser l'application en tant que de besoin ;
- Des Systèmes de Management par la Qualité au niveau des Area Units, qui implémentent le « CORE » et les directives de la Direction Générale en les traduisant en procédures locales adaptées. Il faut noter, à cet égard, que tous les Systèmes Qualité des sociétés du Groupe (Steria et ses filiales européennes) sont certifiés ISO 9001:V2000.

Le Cadre de contrôle interne de Steria n'est actuellement que partiellement mis en œuvre dans les activités de Xansa, rachetées en octobre 2007. Son déploiement se fera au cours des exercices 2008 et 2009, parallèlement au processus d'harmonisation des systèmes d'information.

4.1.2.4 Information et Communication

Les outils d'information et de communication interne du Groupe sont essentiellement constitués :

- de l'intranet du Groupe ;
- de l'intranet local de chaque pays ou Area Unit ;
- des espaces collaboratifs facilitant les synergies entre Areas et le partage d'information ;
- de la base de gestion de connaissance du Groupe appelée « Highway ».

L'intranet du Groupe constitue un portail d'information homogène pour l'ensemble des collaborateurs du Groupe. Il permet un accès facile aux outils courants tels que les informations Groupe, l'annuaire interne, « Highway », le « CORE » et les directives de la Direction Générale. Il est doté d'un moteur de recherche sur l'ensemble des intranets des Areas.

Chaque pays possède en outre un intranet local sur lequel sont accessibles le Système de Management par la Qualité du pays ainsi que les directives locales.

Les Directions fonctionnelles Groupe organisent régulièrement des réunions de coordination avec les responsables fonctionnelles des entités opérationnelles, qui sont l'occasion d'échanges sur l'actualité du Groupe et sur l'alignement des pratiques avec le "CORE" des règles au sein des familles de métiers concernées.

Le Groupe rassemble par ailleurs deux fois par an ces 100 principaux managers et une fois par an ses 400 principaux managers. Ces événements sont mis à profit pour partager les principales valeurs du Groupe, en communiquer les orientations majeures et procéder à la diffusion des messages relatifs au respect et à l'application des règles Groupe.

4.1.2.5 Recensement et évaluation des risques

Pour ce faire, le Groupe dispose de deux processus complémentaires et menés en parallèle :

- une revue mensuelle des "risques opérationnels", tels par exemple les risques sur projets ou encore les litiges clients,
- une revue, semestrielle à partir de 2008, des "risques majeurs" du Groupe, tels par exemple l'évolution de dispositions majeures du cadre juridique, la qualité et le respect des procédures de continuité d'activité ou encore la qualité de nos systèmes de prévision

Risques opérationnels

Le Groupe suit et actualise l'ensemble de ses risques opérationnels via la remontée des informations lors de Comités Risques Opérationnels mensuels rassemblant les directeurs fonctionnels Groupe (Contrôle de Gestion, Finance, Juridique, Ressources Humaines, Opérations, Système d'Information, Contrôle interne).

Sur la base d'un modèle commun, chaque entité opérationnelle établit un « reporting » de risques en amont de la réunion du Comité Risques Groupe. Chaque directeur fonctionnel analyse les risques de son champ fonctionnel et les partage lors du Comité. Le Comité transmet une synthèse à la Direction Générale accompagnée de plans d'action.

Risques majeurs

Le recensement et l'évaluation de ces risques se fait essentiellement à travers :

- des entretiens menés avec les Directions fonctionnelles Groupe,
- des revues spécifiques conduites avec les entités opérationnelles,
- les évaluations relatives à la mise en œuvre du contrôle interne complétées par les rapports des missions d'audit internes conduites dans le Groupe

Ce processus donne lieu à l'établissement d'un rapport de synthèse accompagné de plan d'actions présenté à la Direction Générale.

4.1.2.6 Activités de contrôle

Les activités de contrôle sont constituées des procédures et moyens mis en place afin de maîtriser l'activité du Groupe. La majeure partie de ces activités de contrôle est effectuée en entité opérationnelle, sous la responsabilité du Directeur Général de l'entité-

Comme détaillé au paragraphe 4.1.2.3, le référentiel de contrôle est formalisé par le « CORE », précisant les jalons et les points de contrôle obligatoires (« Incontournables ») pour chaque processus, et complété par les directives de la Direction Générale publiées sur l'intranet du Groupe. Le Système Qualité de chaque entité opérationnelle implémente ces contrôles communs obligatoires ; il les complète si nécessaire pour les adapter au contexte local de l'entité. Toutes les entités opérationnelles sont certifiées ISO 9001 ; à ce titre, elles mettent en place des plans d'audit interne de leurs opérations.

En matière de contrôle interne comptable et financier, comme indiqué au paragraphe 4.1.2.8, les CFO des entités opérationnelles sont responsables du respect des procédures et règles comptables du Groupe ; ils ont également la responsabilité de mettre en place les processus de contrôle pour assurer la fiabilité de l'information fournie. Les CFO et les CEO des entités opérationnelles cosignent avant chaque publication des comptes une lettre d'affirmation de la sincérité des comptes de leur entité.

4.1.2.7 Pilotage et surveillance du contrôle interne

Le pilotage et la surveillance du contrôle interne de Steria repose :

- sur une information des principaux acteurs de l'entreprise des règles existantes à travers la disponibilité de l'information sur les intranets et d'échanges lors de réunions de coordination organisées par les Directions fonctionnelles du Groupe
- une animation continue des plans de progrès sur la base d'autoévaluations régulières
- un contrôle indépendant de la qualité du contrôle interne à l'occasion de missions d'audit internes; pour renforcer son action en la matière, le Groupe a décidé, à partir de 2008, de confier certaines missions à un cabinet externe de renommée internationale

L'animation de ce processus est assurée et coordonnée par la Direction du Contrôle Interne, de l'Audit et des Risques. Elle dispose en matière opérationnelle d'un soutien fort de la Direction des Opérations, qui intègre en son sein une Direction des risques Opérations.

4.1.2.8 Contrôle interne relatif à l'élaboration de l'information financière et comptable du groupe Steria

Les procédures de contrôle interne comptable et financier de Steria prennent en compte le cadre de référence de l'Autorité des Marchés Financiers, d'une manière adaptée au contexte décentralisé du Groupe.

Dispositions générales

Le pilotage de l'organisation comptable et financière de Steria est assuré par le Directeur financier du Groupe reporté directement au Gérant-

Chaque entité opérationnelle comprend une fonction comptable décentralisée, rattachée hiérarchiquement au Directeur Général de l'entité opérationnelle et reportant fonctionnellement au Directeur Financier Groupe.

Le Directeur Consolidation et Contrôle de Gestion Groupe, rattaché au Directeur Financier du Groupe, anime fonctionnellement les équipes comptables et du contrôle de gestion des entités opérationnelles. Il dispose de contrôleurs de gestion dédiée par Zone géographiques qui s'assurent de la cohérence des informations reçues et de l'application des principes de gestion.

Les sociétés intégrées dans le périmètre de consolidation du Groupe utilisent un manuel de principes et de procédures comptables unique élaboré par la Direction du Contrôle de Gestion et de la Consolidation.

L'ensemble des filiales effectue une clôture semestrielle et des arrêtés mensuels. Le calendrier des arrêtés et clôtures est défini annuellement par la Direction Consolidation et Contrôle de Gestion Groupe.

Le Groupe dispose d'un processus de prévisions structuré, au cours duquel chaque entité opérationnelle revoit mensuellement sa vision du déroulement de l'exercice et ses implications sur les principaux indicateurs financiers de l'entreprise. Ces informations, une fois discutées et validées lors de la revue mensuelle de performance, sont ensuite agrégées au niveau Groupe et communiquées à la Direction Générale.

Le Système d'information comptable et financière du Groupe s'appuie sur des progiciels du marché :

- un PGI (Progiciel de Gestion Intégrée) commun à l'ensemble des entités du Groupe, à l'exception de la filiale allemande Steria Mummert et des entités du groupe Xansa, pour la saisie, le calcul et la restitution des informations comptables et de gestion. Ce système traite les données liées aux projets, aux clients et aux fournisseurs. Cette solution permet d'avoir un paramétrage unique pour toutes les règles de gestion, les contrôles et les états du Groupe. Seuls restent spécifiques les paramétrages des règles statutaires, fiscales ou légales propres à chaque pays ; la filiale allemande Steria Mummert, entrée dans le périmètre du Groupe en 2005, et les entités du Groupe Xansa entrées dans le périmètre du groupe fin 2007, localisées essentiellement au Royaume-Uni et en Inde, utilisent un PGI du marché différent de celui du Groupe ;
- un outil de reporting dont une part importante des données est interfacée avec le PGI ;
- un outil de consolidation des comptes.

Le plan de compte utilisé dans le système d'information est également commun à tout le Groupe, à l'exception de la filiale allemande Steria Mummert et des entités du Groupe Xansa. Afin d'assurer l'homogénéité des informations financières et comptables,

- Steria Mummert utilise dans son PGI un plan de comptes et des règles comptables compatibles avec les données IFRS utilisées pour le reporting et la consolidation ;
- De même le Groupe Xansa, qui était précédemment coté à la bourse de Londres, utilise dans son PGI des règles comptables conformes aux règles IFRS.

Les différents acteurs impliqués dans les processus d'élaboration des informations comptables et financières sont en premier lieu les responsables de la production de l'information financière au niveau de chaque entité juridique, c'est-à-dire les CFO des entités opérationnelles qui sont pleinement responsables du respect des procédures et règles comptables du Groupe, et de la réglementation comptable, juridique et fiscale locale.

Les informations financières de chaque entité, traitées sur le système d'information comptable et financier du Groupe, sont disponibles et accessibles à l'ensemble des acteurs du Groupe dûment habilités.

Application et maîtrise des règles comptables

Les sociétés intégrées dans le périmètre de consolidation du Groupe se doivent, sous la responsabilité de leurs Directeurs financiers, d'appliquer les principes et de procédures comptables du Groupe.

Des échanges réguliers ont lieu entre les équipes comptables centrales et les équipes des entités opérationnelles pour s'assurer de la bonne compréhension et d'une juste application des normes. En cas d'évolutions majeures du référentiel, le Groupe met en place des modules spécifiques de formation.

Le Système d'informations du Groupe intègre des contrôles et traitements permettant de garantir l'application de certaines normes, soit par automatisation complète de certaines entrées, soit par la génération d'alertes en cas d'incohérence.

Le système de contrôle interne du Groupe, qui donne lieu à des auto-évaluations régulières complétées par des missions d'audit interne, comporte des contrôles spécifiques portant sur l'application des règles comptables les plus sensibles.

Les Directeurs financiers et les Directeurs généraux des entités opérationnelles cosignent, par ailleurs, annuellement, un document certifiant de l'application des normes comptables du Groupe et de l'exactitude des informations fournies.

Organisation et sécurité du système d'information comptable et financière

Une équipe de maîtrise d'ouvrage, rapportant au Directeur Consolidation et Contrôle de Gestion Groupe, a pour objectif d'assurer que le système d'information comptable et financière répond en permanence aux besoins et aux exigences fonctionnelles du Groupe et au référentiel comptable IFRS.

La maîtrise d'œuvre, qui reporte au Directeur Financier du Groupe, a en charge la réalisation des évolutions fonctionnelles et la maintenance et l'exploitation opérationnelle du système.

Aucune modification ne peut être apportée au système :

- Directement par les entités opérationnelles du Groupe
- Sans la validation préalable de l'équipe maîtrise d'ouvrage
- Sans l'intervention de l'équipe maîtrise d'ouvrage

La maîtrise d'œuvre réunit mensuellement un comité de pilotage des évolutions, auquel participent la maîtrise d'ouvrage et les Directeurs financiers des principaux pays du Groupe. Tous les trimestres, ce même comité fait le point sur les adaptations nécessaires, l'avancement des chantiers annuels et sur la qualité de service.

Trois types d'évolutions peuvent être nécessaires :

- Les corrections d'anomalies relevées en exploitation, qui sont livrées au fil de l'eau après une phase de test sur un environnement informatique différent du système en exploitation ;
- Les évolutions, qu'elles soient liées à des demandes des utilisateurs, à l'évolution du Groupe ou de la réglementation, font l'objet d'un processus de demande d'évolution et de traitement. Un outil logiciel soutient et documente ce processus.
- Les expressions de besoin en terme d'évolutions fonctionnelles sont produites par l'équipe de maîtrise d'ouvrage de la Direction Contrôle de Gestion et Consolidation (pour veiller notamment à ce que les contrôles clés nécessaires au respect des règles comptables soient intégrés dans le système), en collaboration avec les représentants des utilisateurs des entités opérationnelles.
- Ces éléments sont ensuite pris en compte par la maîtrise d'œuvre qui en assure la traduction technique sous forme de spécifications (pour garantir la cohérence technique du système). Le paramétrage du PGI, ainsi que les éventuels développements, sont assurés par une équipe de maintenance applicative de l'organisation industrielle de Steria. Les livraisons sont organisées en paliers et font l'objet d'une recette utilisateurs sur un environnement informatique différent du système en exploitation avant de passer en production informatique.
- Les projets de grande ampleur, tels les migrations d'entités opérationnelles, font l'objet d'une organisation ad hoc associant la maîtrise d'ouvrage et les pays concernés.

L'exploitation du système est confiée à l'organisation industrielle globale de Steria, de manière à bénéficier des facilités liées à l'environnement de sécurité physique, à la conservation des données et à la continuité de l'exploitation.

La procédure d'exploitation pour les clôtures mensuelles comprend un certain nombre d'étapes avec des points de contrôle et des alertes sur le déroulement du processus, ceci afin de respecter le calendrier de clôture et les contrôles fixés par la maîtrise d'ouvrage.

Le Groupe porte une attention particulière au renforcement continu de la maîtrise des droits d'accès à son système d'information comptable et financier. En entités opérationnelles, la gestion des accès est sous la responsabilité du Directeur financier.

Une revue et une mise à jour systématique des droits d'accès est faite annuellement en début d'exercice en complément des évolutions permanentes réalisées en cours d'année pour répondre aux mouvements opérés dans les équipes.

Par ailleurs, toute intervention sur le système est horodatée dans un journal avec l'identification de l'utilisateur.

Contrôle budgétaire et de gestion

Le contrôle budgétaire et de gestion interne s'appuie sur un processus de revues mensuelles (« Reporting Reviews ») tenus à chaque niveau opérationnel de l'organisation :

- Au niveau entités opérationnelles, organisé par le Directeur Général et le Directeur Financier pour analyser avec les responsables des secteurs la situation de leur entité ;
- Au niveau Groupe, organisé par le Directeur du Contrôle de Gestion et de la Consolidation Groupe, en présence du Directeur Général CEO et du Directeur financier d'entité, du Directeur Financier Groupe et du Gérant afin de faire une revue de la marche des affaires de l'entité. La situation des différentes entités opérationnelles est synthétisée chaque mois au niveau Groupe dans un rapport établi par le Directeur du Contrôle de Gestion Groupe.

Lors de ces revues de performances, les indicateurs clés de pilotage de l'activité sont systématiquement analysés et comparés aux objectifs budgétaires :

- Le détail de la situation financière de l'entité considérée et sa comparaison au budget ;
- L'évolution du chiffre d'affaires, des marges et de la rentabilité ;
- Le taux d'emploi des ressources facturables et le taux de structure ;
- La synthèse de l'activité commerciale ;
- Le suivi des risques ;
- Evolution, de la trésorerie.

Le suivi des indicateurs de trésorerie et de gestion du cash donnent lieu à une revue détaillée complémentaire mensuelle pour chaque entité opérationnelle.

Ces différentes revues intègrent systématiquement un processus de réestimation des projections.

Procédures d'élaboration de la consolidation des comptes

La Direction du Contrôle de Gestion et de la Consolidation réalise des comptes consolidés trimestriels.

- Les procédures comptables communes à toutes les filiales intégrées conformément aux règles IFRS et le « mapping » des plans de compte avec le plan de compte unique de consolidation garantissent la fiabilité et l'homogénéité de l'information financière et comptable ;
- La remontée de l'information et son traitement en consolidation s'appuient sur des solutions informatiques du marché. Les filiales du Groupe complètent leur liasse de consolidation. Cette liasse standard leur permet de contrôler la cohérence de leurs états financiers, de détailler les flux comptables de l'exercice et de fournir des informations complémentaires (échéanciers, engagements hors bilan, effectifs, informations fiscales...);
- Des instructions de consolidation sont envoyées trimestriellement : elles détaillent le planning de consolidation de la période, les travaux que doivent effectuer les filiales lors des arrêts et rappellent le fonctionnement de la liasse de consolidation. Les travaux de consolidation à effectuer par le service de consolidation sont détaillés dans un manuel de procédure de consolidation.

Intervention des commissaires aux comptes

La Direction du Contrôle de Gestion et de la Consolidation valide le calendrier et le plan d'audit (procédure et points d'audit) des commissaires aux comptes du Groupe :

- Elle assure le suivi des travaux d'audit externe des commissaires aux comptes, la coordination des travaux des commissaires aux comptes locaux et examine le compte rendu de ces travaux.
- Elle coordonne les missions accessoires en s'assurant de leur cohérence avec les réglementations en vigueur ;
- Elle centralise les budgets d'intervention.

Contrôles des comptes consolidés avant publication

En préparation de la publication des comptes consolidés, la Direction Générale :

- Prend connaissance auprès des commissaires aux comptes de leurs travaux et de leurs conclusions ;
- Présente les principales options de clôture ;

- Définit la stratégie de communication financière et les termes des communiqués financiers ;

Le Conseil de surveillance prend connaissance de l'ensemble des éléments ci-dessus qu'il valide avant publication des comptes. Il s'appuie sur les travaux préparatoires du Comité d'Audit.

4.1.2.9 Perspectives – suite des travaux

Steria est engagé dans un processus d'amélioration continue de son contrôle interne. Dans ce cadre, la société prévoit essentiellement en 2008 :

- de renforcer son l'environnement de contrôle interne avec la diffusion du code d'éthique ;
- De revisiter son référentiel de règles pour en accroître la facilité de mise en œuvre et s'assurer de son adéquation au nouveau contexte du Groupe suite au rachat de Xansa
- D'étendre progressivement son application aux activités de Xansa
- De renforcer l'efficacité de son Audit interne en externalisant une partie des missions auprès d'un prestataire externe de renommée internationale

Le Président du Conseil de surveillance
Jacques Bentz

4.2 Rapport des Commissaires aux comptes sur le rapport du Président

PIMPANEAU ET ASSOCIES
NEXIA INTERNATIONAL
23, rue Paul-Valéry
75116 Paris
S.A.S. au capital de € 120.000

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Paris

ERNST & YOUNG et Autres
41, rue Ybry
92576 Neuilly-sur-Seine Cedex
S.A.S. à capital variable

Commissaire
Membre de
régionale

Groupe Steria S.C.A.

Exercice clos le 31 décembre 2007

Rapport des commissaires aux comptes sur le rapport du président du conseil de surveillance de la société Groupe Steria S.C.A., pour ce qui concerne les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

A la suite de la demande qui nous a été faite et en notre qualité de commissaires aux comptes de la société Groupe Steria S.C.A., nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le président de votre société relatif aux procédures de contrôle interne au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2007.

Il appartient au président de rendre compte, dans son rapport, notamment des conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil de surveillance et des procédures de contrôle interne mises en place au sein de la société conformément aux dispositions de l'article L. 621-18-3 du Code monétaire et financier.

Nous vous présentons les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du président, concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Nous avons effectué nos travaux conformément à la norme d'exercice professionnel applicable en France. Celle-ci requiert la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations contenues dans le rapport du président, concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du président ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président du conseil de surveillance.

Paris et Neuilly-sur-Seine, le 30 avril 2008

Les Commissaires aux Comptes

PIMPANEAU ET ASSOCIES
NEXIA INTERNATIONAL

ERNST & YOUNG et Autres

Olivier Juramie

François Rochmann

Groupe Steria S.C.A.
Exercice clos le 31 décembre 2007

2



4.3 Mandataires sociaux et dirigeants

4.3.1 Mandats et fonctions

La Gérance

François Enaud

48 ans

Fonctions actuelles

Gérant de Groupe Steria SCA

Mandats en cours

GRUPE STERIA :

Président Directeur Général et administrateur de Steria SA
Administrateur de Steria Holdings Limited (Royaume-Uni)
Administrateur de Steria Limited (Royaume-Uni)
Administrateur de Steria UK Limited (Royaume-Uni)
Président et administrateur de Steria Iberica (Espagne)
Membre du conseil de surveillance de Steria Mummert Consulting AG (Allemagne)

HORS GROUPE STERIA :

Administrateur d'Arkema (France)
Membre du Conseil d'administration de l'Agence Nouvelle des Solidarités Actives (France)

Précédentes Fonctions et Formation

Directeur Général de Steria ;
Directeur de la Division Télécoms ;
Directeur de la Division Transport ;
Directeur technique.

Polytechnicien et Ingénieur civil des Ponts et Chaussées

Mandats échus
exercés au cours des cinq dernières années

GRUPE STERIA :

Président et administrateur de Steria Solinsa (Espagne)
Cogérant de Steria GmbH Langen (Allemagne)
Président Directeur Général et administrateur de Steria Infogérance
Représentant permanent de Steria au Conseil d'administration de Steria Infogérance
Représentant permanent de Steria au Conseil d'administration d'Imelios
Représentant permanent de Steria au Conseil d'administration de Steria Iota
Administrateur de Diamis (participation)

HORS GROUPE STERIA :

Administrateur de Harrison & Wolf SA

Le Conseil de surveillance

Jacques BENTZ (Président du Conseil de surveillance)

66 ans

Fonctions actuelles

Gérant de Tecnet Participations eurl (depuis 1996),

Précédentes Fonctions et Formation

Président de Tecsi (1996-2000),
Président de GSI (1993-1995).
Directeur Général de GSI (1986-1993)

Ancien élève de l'école Polytechnique ;
Chevalier de la Légion d'honneur

Mandats en cours

GROUPE STERIA :

Président du Conseil de surveillance de Groupe Steria SCA ;
Président du Conseil de surveillance de Steria Mummert Consulting AG [groupe Steria] ;

HORS GROUPE STERIA :

Président du Conseil de surveillance de Danet GmbH

Gérant de SAI-Danet GmbH [groupe Danet]
Président du Conseil de Surveillance de Danet GmbH
Administrateur d'Ipanema Technologies SA
Administrateur de TDF SA

Président du Conseil de surveillance de Linedata Services Membre du
Comité directeur de l'Institut Montaigne.

Mandats échus

exercés au cours des cinq dernières années

HORS GROUPE STERIA :

Membre du Conseil d'administration de Danet SA,
Vice-Président et membre du Conseil de Ineum
Conseil et Associés
Administrateur de SVP Management &
Participations

Eric HAYAT

65 ans

Fonctions actuelles

Président (depuis 1997) de la Fédération Syntec (Conseil, management, ingénierie, formation, informatique) ;
Président du Groupe de propositions et d'actions (GPA) innovation (depuis 1999) du Conseil national du patronat français (CNPF) devenu (1998) Mouvement des entreprises de France (Medef) ;
Président du groupement d'intérêt public (GIP) modernisation des déclarations sociales (depuis 2000), du Centre d'observation économique (COE) (depuis 2001)
puis Censeur (1996) de France Télécom

Précédentes Fonctions et Formation

Vice-Président (1989), Président (1991 – 1997) de Syntec Informatique, Chambre Syndicale des Sociétés de service et d'ingénierie informatique (SSII),
Cofondateur (1969), Directeur commercial (1976),
Directeur général adjoint (1979) de Steria SA.

Ingénieur diplômé de l'Ecole Supérieure
d'Aéronautique

Mandats en cours

GROUPE STERIA :

Vice Président et Membre du Conseil de surveillance de Groupe Steria SCA
Président du Comité stratégique au sein de Groupe Steria SCA
Administrateur de Steria SA
Représentant permanent de Steria SA au Conseil d'administration de Medsoft (Tunisie)

HORS GROUPE STERIA :

Administrateur de Syntec Informatique représentant Steria SA
Président du Groupement d'Intérêt Public «Modernisation des déclarations sociales»
Membre élu de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Paris (CCIP)
Président du Centre d'Observation Economique de la CCIP
Administrateur de Rexecode
Vice-Président du CODIL (Comité d'habilitation) de la FNTC (Fédération Nationale des Tiers de Confiance)
Membre du Conseil de surveillance de l'ACOSS
Administrateur de l'Agence Nationale des Services à la Personne
Membre de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Paris.

Mandats échus

exercés au cours des cinq dernières années

GROUPE STERIA :

Président du Conseil de surveillance de Groupe Steria SCA

HORS GROUPE STERIA :

Président de la Fédération Syntec
Président du Groupe de propositions et d'actions
« Innovation Recherche et nouvelles technologies »
du MEDEF
Membre du Conseil exécutif du MEDEF
Président d'I-Space (association pour l'innovation, la promotion et le développement des utilisations de l'espace)
Administrateur puis Censeur au Conseil
d'administration de France Télécom

Patrick BOISSIER

57 ans

Fonction actuelle

Directeur Général de CEGELEC

Mandats en cours

Membre du Conseil de surveillance de Groupe Steria SCA

HORS GROUPE STERIA :

Membre du Directoire de Cegelec Holding SAS
Membre du Conseil de surveillance de Vallourec, SA à directoire et Conseil de surveillance
Membre du Conseil d'administration de l'Institut Français de la Mer, association reconnue d'utilité publique par décret du 15/06/1979
Membre du Conseil d'administration de SPERIAN Protection (ex Bacou Dalloz)
Président Directeur Général de deux sociétés du Groupe Alstom :
Chantiers de l'Atlantique
Alstom Leroux Naval
Ateliers de Montoir.

Précédentes Fonctions et Formation

Président-Directeur Général des Chantiers de l'Atlantique (de 1997 à 2007)
Vice-Président Directeur Général de Tréfimétaux (1987-1993)
Directeur Général de la branche chauffage et climatisation d'Elfi (1994-1997)
Président du Conseil de surveillance de Chaffoteaux & Maury (1994-1997)

Ancien élève de l'école polytechnique

Mandats échus

exercés au cours des cinq dernières années

HORS GROUPE STERIA :

Membre du Conseil d'administration de la Société Nationale de Sauvetage en Mer, reconnue comme établissement d'utilité publique par décret du 30/04/1970
Membre du Conseil d'administration de l'Ecole des Mines de Nantes
Président de la Chambre des Constructeurs de Navires
Membre du Conseil d'administration d'AKER YARD SA

Charles PARIS de BOLLARDIERE

51 ans

Fonction actuelle

Trésorier du Groupe Total

Mandats en cours

Membre du Conseil de surveillance de Groupe Steria SCA

HORS GROUPE STERIA :

Président de Total Treasury SAS
Président de Total Finance SAS
Président Directeur Général de Sofax Banque SA
Président Directeur Général de Total Capital SA
Président de Socap SAS (depuis le 21/12/2006)
Administrateur de Société Financière d'Auteuil SA
Président de Petrofina International Group (Belgique)
Administrateur de Petrofina (Belgique)
Administrateur de Total Pensions Belgium (Belgique)
Conseiller Régional de la Banque de France (Hauts-de-Seine)
Président de Total Finance Exploitation SAS (depuis 11/2007)
Administrateur de Total Capital Canada Ltd (depuis 04/2007)

Précédentes Fonctions et Formation

Directeur Général adjoint d'Elf Impex (fin de mandat 2002)
Président Directeur Général de Valorisation et Gestion Financière SAS
Président de Financière Haussmann Messine SAS (fin mandat 12/2007)
Gérant de Rouvray Immobilier SARL (fin de mandat 11/2007)
General Attorney Constance International Ltd (Iles vierges britanniques) (fin de mandat 06/2007)

Ingénieur diplômé de l'Ecole Supérieure d'Electricité

Mandats échus

exercés au cours des cinq dernières années

HORS GROUPE STERIA :

Administrateur de Sogelfa (fin de mandat 2002)
Administrateur de Total Finance Nederland (Pays-Bas)
Administrateur de Fina Life (Belgique)
Administrateur de Socap Ltd (Jersey)

Pierre-Henri GOURGEON

61 ans

Fonction actuelle

Directeur Général Exécutif du groupe Air France

Précédentes Fonctions et Formation

Directeur des programmes militaires (1985-1988) à la Société nationale d'études et de constructions de moteurs d'avions (Snecma)

Conseiller pour l'aéronautique civile du cabinet de Michel Delebarre (Ministre de l'Équipement, du Logement, des Transports et de la Mer) (1988-1990)

Directeur Général de l'aviation civile (CEAC) (1993)

Au sein du groupe Air France : Président-Directeur Général du groupe Servair (1993-1996), d'Estere (1996-1997) ; Conseiller du Président-Directeur Général (1996-1997) ; Directeur Général adjoint, chargé des affaires internationales et du développement (1997-1998) ; Directeur Général exécutif (depuis 1998)

Ancien élève de l'École Polytechnique ; Ingénieur de l'École nationale supérieure de l'aéronautique

Mandats en cours

Membre du Conseil de surveillance de Groupe Steria SCA

HORS GROUPE STERIA :

Directeur Général du groupe Air France

Directeur Général délégué du groupe Air France-KLM

Représentant d'Air France-KLM au Conseil d'administration d'Air France

Vice Président d'Amadeus GTD (Société Espagnole).

Mandats échus

exercés au cours des cinq dernières années

Administrateur de Steria SA

HORS GROUPE STERIA :

Président du Conseil de surveillance d'Amadeus France SNC

Président Directeur Général et Administrateur d'Amadeus de

France Service SA

Administrateur de Thales

Administrateur des Autoroutes du Sud de la France

Jacques LAFAY

59 ans

Fonction actuelle

Directeur du Développement Transport de Steria

Précédentes Fonctions et Formation

Salarié du groupe Steria depuis 1973

Ingénieur Electronicien (ISEP) – 1970

Ingénieur spécialisé de l'ENSAE (École Supérieure Nationale de l'Aéronautique et de l'Espace) – 1971

Master of Science Engineering Economics Systems Dept, Stanford University (USA) – 1973

Mandats en cours

Membre du Conseil de surveillance de Groupe Steria SCA

Président du Conseil de surveillance du Fond Commun de Placement Entreprise Steria (depuis mars 2006)

HORS GROUPE STERIA :

Président de PROAVIA (French Airport & ATC Technology Trade Association).

Mandats échus

exercés au cours des cinq dernières années

Elie COHEN

57 ans

Fonctions actuelles

Chercheur scientifique, Directeur de recherche au CNRS
Professeur à-Sciences PO
Directeur de recherche (1991) au groupe d'analyse des politiques publiques puis au Cevipof du Centre national de la recherche scientifique (CNRS),

Mandats en cours

Membre du Conseil de surveillance de Groupe Steria SCA

HORS GROUPE STERIA :

Administrateur de Pages Jaunes
Administrateur d'EDF Energies Nouvelles

Précédentes Fonctions et Formation

Vice-président du Haut conseil du secteur public (1996),
Membre du Conseil d'analyse économique du Premier Ministre (1997).

Diplômé de l'Institut Politique de Paris – Docteur en
Gestion Docteur – en Sciences politiques

Mandats échus

exercés au cours des cinq dernières années

HORS GROUPE STERIA :

Administrateur d'A.R.E.S.
Administrateur de Vigeo
Administrateur d'Orange
Membre du Conseil d'administration de France Télécom (1991-1995),

Séverin CABANNES

48 ans

Fonctions actuelles

Membre du Comité exécutif de la Société Générale
Directeur des Ressources du Groupe Société Générale

Mandats en cours

GROUPE STERIA

Membre du Conseil de surveillance de Groupe Steria SCA

HORS GROUPE STERIA :

Président du Comité d'audit et Membre du Conseil de surveillance de la Komerčni Banca (République Tchèque)
Administrateur de GENEFIMMO,
Administrateur du CREDIT DU NORD,
Administrateur de FIDITALIA (Italie),
Administrateur de la Société Générale Globale Solution Centre (Inde).

Précédentes Fonctions et Formation

Directeur Général délégué de Steria SA et Directeur Général du Groupe Steria (2002 à fin 2006)
Directeur financier et membre du Comité de Direction générale du Groupe Société Générale (2001-2002)
Directeur de la Stratégie, puis Directeur Général Adjoint, Directeur Financier du Groupe La Poste (1997-fin 2001)
A occupé différentes fonctions chez Elf et au Crédit National

Polytechnicien, Ingénieur civil des Mines

Mandats échus

exercés au cours des cinq dernières années

GROUPE STERIA

Directeur Général délégué de Steria SA
Président et administrateur de Steria Iberica (Espagne)
Président et administrateur de Steria Solinsa (Espagne)
Président et administrateur de Steria Suisse
Administrateur de Steria SA/NV (Belgique)
Administrateur de Steria Benelux SA/NV (Belgique)
Administrateur de Steria Infogerance
Administrateur d'Imelios
Administrateur de Steria A/S (Danemark)
Administrateur de Steria A/S (Norvège)
Administrateur de Steria A/B (Suède)
Représentant permanent de Steria SA au conseil d'administration d'Imelios
Représentant permanent de Steria SA au conseil d'administration de BSGL CONSEIL
Représentant titulaire de Steria SA aux assemblées générales du GIE EUROCIS
Administrateur de Steria SA
Membre du Conseil de surveillance de Steria Mummert Consulting AG
Administrateur de Steria Holdings Limited
Administrateur de Steria Limited

HORS GROUPE STERIA :

Administrateur de NAPAC SA.

4.3.2 Renseignements particuliers concernant les mandataires sociaux et dirigeants.

Liens familiaux

François Enaud, Gérant de Groupe Steria SCA et Patrick Boissier, Membre du Conseil de Surveillance sont cousins germains.

Absence de condamnation pour fraude, d'association à une faillite, d'incrimination et /ou de sanction publique

A la connaissance de la société, aucun membre de la gérance ou du Conseil de surveillance n'a :

- fait l'objet d'une condamnation pour fraude prononcée au cours des 5 dernières années ;
- été associé à une faillite mise sous séquestre ou liquidation ;
- fait l'objet d'une incrimination et/ou sanction publique officielle prononcée par des autorités statutaires ou réglementaires ;
- n'a été empêché par un tribunal d'agir en qualité de membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance ou d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'un émetteur au cours des cinq dernières années.

Absence de Conflits d'intérêts

A la connaissance de la société, au jour de la rédaction du présent document, aucun des membres de la Gérance ou du Conseil de surveillance n'est en conflit d'intérêt potentiel entre les devoirs à l'égard de la société, des membres du Conseil de surveillance et de la Gérance et leurs intérêts privés ou d'autres intérêts.

Absence d'arrangements ou d'accords avec les principaux actionnaires, clients ou fournisseurs

A la connaissance de la société, et au jour de la rédaction du présent document, il n'existe pas d'arrangement ou d'accord conclu avec les principaux actionnaires, les clients ou les fournisseurs aux termes desquels l'un des membres du Conseil de surveillance ou la Gérance a été sélectionné en cette qualité.

Absence de restriction à la cession de participation dans le capital

A la connaissance de la société, et au jour de la rédaction du présent document, il n'existe aucune restriction acceptée par les membres du Conseil de surveillance ou la Gérance concernant la cession de leur participation dans le capital de la société, autre que celle attachée aux actions qui leur ont été attribuées gratuitement, comme indiqué au paragraphe 4.3.3 ci-après.

Conventions passées entre la société et l'un des membres du Conseil de surveillance ou la Gérance

A l'exception des conventions mentionnées dans le rapport spécial des Commissaires aux comptes, aucune convention n'a été passée entre la société et les membres du Conseil de surveillance ou la Gérance.

4.3.3: Rémunérations et avantages accordés aux mandataires sociaux et principaux dirigeants du Groupe

Ont perçu au cours de l'exercice écoulé :

Le commandité (Soderi SAS)

En contrepartie de la responsabilité indéfinie et solidaire de SODERI, Associé Commandité et afin de lui permettre d'animer et d'encourager l'esprit entrepreneurial au sein de l'entreprise en s'appuyant sur l'actionnariat salarié et une gouvernance innovante, une rémunération spécifique est prévue par les Statuts (l'article 19). Cette rémunération est fixée à 1% du bénéfice net consolidé (part du Groupe) de Groupe Steria SCA pour l'exercice jusqu'à ce que ce prélèvement atteigne six cent mille euros (600 000 euros), et à 0,5 % au-delà. Pour l'exercice 2007 cette rémunération s'élève ainsi à 500 180 euros.

Le bénéfice distribuable est constitué par le bénéfice de l'exercice, diminué du report à nouveau déficitaire, augmenté du report à nouveau bénéficiaire et, en tant que de besoin, diminué des sommes nécessaires pour constituer le fonds de réserve légale en application de la loi.

La Gérance :

François Enaud, gérant non commandité :

	Rémunération versée en 2007	Rémunération versée en 2006		Rémunération au titre de l'exercice 2007	Rémunération au titre de l'exercice 2006
Rémunération fixe ⁽¹⁾	347 333 €	318 000 €	Rémunération fixe ⁽¹⁾	347 333 €	318 000 €
Rémunération variable année N-1	142 795 €	136 297 €	Rémunération variable année N	211 131 €	142 795 €
Avantages en nature	1 434 €	1 384 €	Avantages en nature	1 434 €	1 384 €
Autre prime	47 205 €	38 703 €	Autre prime	47 205 €	38 703 €
total	538 767 €	494 384 €	total	607 103 €	500 882 €
Actions gratuites	10 000	7 500	Actions gratuites	10 000	7 500 €

(1) rémunération provenant exclusivement de la société Groupe Steria SCA, aucune rémunération n'étant versée des sociétés contrôlées ou contrôlantes.

La rémunération de François Enaud, Gérant non commandité, est présentée et approuvée en Assemblée Générale.

L'Assemblée générale du 1^{er} février 2007 a approuvé, outre les actions gratuites qui lui sont attribuées par délégation d'autorisation de l'Assemblée générale et approbation du Comité des rémunérations, une rémunération annuelle globale de 590.000 euros dont 350 000 euros de rémunération fixe et 240 000 euros de rémunération variable en fonction des objectifs annuels atteints fixés par le Conseil de surveillance en référence au budget. En cas de dépassement des objectifs fixés, le montant de la rémunération variable est plafonné à 300 000 euros.

Les objectifs liés à la partie variable pour 2007 ont été fixés par le comité des rémunérations du Conseil de surveillance : 70 % du montant est lié à la performance du groupe et 30 % à des objectifs qualitatifs à savoir la stratégie du groupe.

La part variable de rémunération attribuée à François Enaud pour l'exercice 2007 payable en 2008 est de 211 131 euros.

La rémunération totale au titre de l'exercice 2007 est donc de 607 103 euros.

Concernant les actions gratuites, conformément l'autorisation donnée par l'Assemblée Générale mixte des actionnaires commanditaires du 15 juin 2005, le Conseil de surveillance a autorisé l'attribution de 10 000 actions gratuites au Gérant selon les critères de performance définis par le Conseil de surveillance.

Aucune prime d'arrivée n'a été versée et aucune prime de départ, autre que légale ou conventionnelle, n'est contractuellement prévue.

De même, aucun plan de retraite complémentaire spécifique n'est en vigueur.

Les Membres du Conseil de surveillance :

Jetons de présence

Détail des jetons de présence perçus par des membres du Conseil de surveillance en 2007 :

Elie Cohen	Charles Paris de Bollardière	Patrick Boissier	Pierre-Henri Gourgeon	Séverin Cabannes	Yves Rouilly
2007	2007	2007	2007	2007	2007
25 000 €	21 000	19 000 €	16 000	8 000 €	7 000 €

L'enveloppe des jetons de présence est votée en Assemblée Générale. L'enveloppe autorisée par l'Assemblée Générale du 1^{er} février 2007 est de 100 000 euros pour 2007. La répartition des jetons de présence est décidée par le Conseil de surveillance sur avis du Comité des rémunérations.

Les jetons de présence sont constitués d'une partie fixe, différente selon les membres et d'une partie variable liée à la présence au Conseil de surveillance et aux comités.

Eric Hayat, ancien salarié de Groupe Steria, Jacques Lafay, salarié de Steria SA et Jacques Bentz, président du Conseil, ne perçoivent pas de jetons de présence.

Au titre d'un contrat de prestations de services conclu avec la société Tecnet Participations, dont Monsieur Jacques Bentz est gérant, cette dernière a facturé la somme totale de 85 616,66 euros au titre de l'exercice 2007.

Au titre d'un contrat de prestations de services conclu avec la société Eric Hayat Conseil, dont Monsieur Eric Hayat est gérant, cette dernière a facturé la somme totale de 44 000 euros au titre de l'exercice 2007.

Les membres salariés du Groupe

Monsieur Jacques Lafay a perçu, en 2007, au titre de son contrat de travail, une rémunération fixe de 99 600 € et une rémunération variable de 29 562 €.

5 Renseignements de caractère général concernant Groupe Steria SCA et son capital

■ 5.1 Renseignements juridiques concernant la société

Dénomination et siège social

Groupe Steria SCA
12, rue Paul Dautier - 78140 Vélizy-Villacoublay.

Forme juridique (article 1 des statuts)

Société en commandite par actions de droit français (SCA).

La société existe sous la forme de société en commandite par actions entre :

- ses associés commanditaires, et
- son Associé commandité, la société Soderi, société par actions simplifiée à capital variable, dont le siège social est au 46 rue Camille Desmoulins – 92130 Issy les Moulineaux immatriculée sous le n° 404 390 486 RCS Nanterre, représentée, conformément à ses statuts, soit par son Président, soit par son Directeur Général. Les associés de Soderi s'engagent à posséder directement ou par l'entremise du ou des Fonds communs de placement d'Entreprise un nombre d'actions de Groupe Steria SCA représentant ensemble au moins 5 % du capital de la société Groupe Steria SCA. Si cette condition cessait à être respectée les modalités prévues à la clause 14.2 des statuts seraient appliquées.

Date de création de la société

La société Groupe Steria a été constituée le 18 février 1988 sous forme de Société anonyme. Elle a été transformée en Société en commandite par actions par décision de l'Assemblée générale extraordinaire en date du 18 juillet 1996.

Durée

La durée de la société est de 99 ans à compter de la date de création, sauf dissolution anticipée ou prorogation.

Registre du commerce et des sociétés

RCS Versailles 344 110 655 (88 B 00 665)

Code Ape – Code Naf

6202 A

Acte constitutif et Statuts

Une copie des Statuts de la société Groupe Steria SCA adoptés par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 1^{er} février 2007 figure en Annexe du présent Document de Référence.

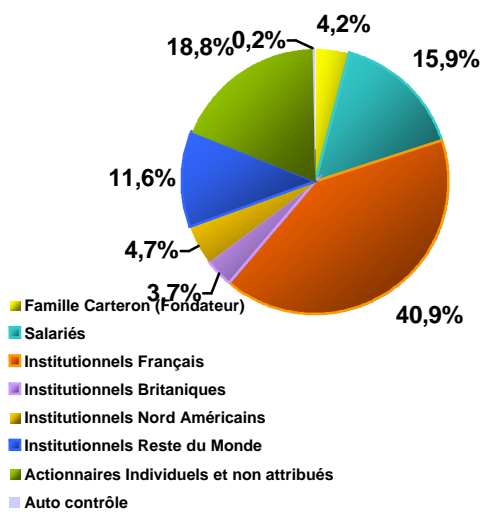
■ 5.2 Renseignements concernant le capital

5.2.1 Capital social

Au 28 février 2008, le montant du capital social est de 28 301 009 divisé en 28 301 009 actions de 1 euro de nominal chacune.

5.2.2 Répartition du capital social

a) Répartition actuelle au 28 février 2008



Répartition du capital au 28/02/2008

5.2.3 Répartition actuelle du capital et des droits de vote : évolution au cours des trois dernières années

Actionnariat	Situation au 28/02/2008			Situation au 31/03/2007			Situation au 31/03/2006			Situation au 31/03/2005		
	Nombre d'actions	% du capital	% des droits de vote	Nombre d'actions	% du capital	% des droits de vote ⁽¹⁾	Nombre d'actions	% du capital	% des droits de vote	Nombre d'actions	% du capital	% des droits de vote
FCPE	2 346 635	8,29	11,92	2 091 865	11,23	17,19	2 034 065	11,22	17,92	2 514 328	13,99	20,65
XANSA Employees Trust	1 300 000	4,59	4,05									
Famille CARTERON (fondateur) ⁽²⁾	1 184 642	4,18	7,38	1 414 870	7,60	12,38	1 414 870	7,80	12,47	1 426 070	7,93	11,79
Financière de l'Echiquier	2 465 892 ⁽⁶⁾	8,71	7,87	1 009 367 ⁽³⁾	5,42	4,42	983 000 ⁽⁴⁾	5,42	4,33	981 066 ⁽⁵⁾	5,46	4,06
Groupe Steria SCA (auto détention)	110 505	0,39	0,34	42 336	0,23	0	59 665	0,33	0	59 665	0,33	0
Public	20 893 335	73,82	65,15	14 064 819	75,52	66,01	13 637 702	75,23	65,28	12 997 244	72,29	63,50
TOTAL	28 301 009	100	100	18 623 257	100	100	18 129 302	100	100	17 978 373	100	100

(1) total droits de vote (théoriques) : 32 067 123

(2) titres détenus en pleine propriété et en usufruit (famille).

(3) source Thomson Financial juillet 2006

(4) source Thomson mars 2006

(5) selon déclaration de franchissement de seuil du 22/01/2004

(6) TPI 28/02/2008.

Un droit de vote double est conféré aux actions inscrites nominativement au nom du même actionnaire depuis 2 ans au moins. Le nombre total de droits de vote au 31 mars 2008 s'élevait à 32 064 683

A la connaissance de la société, il n'existe pas d'autres actionnaires détenant directement, indirectement ou de concert, 5 % ou plus du capital ou des droits de vote.

5.2.4 Historique : Evolution du capital social de Groupe Steria SCA depuis 5 ans

Date de réalisation	Type d'opération Augmentation du capital par	Nominal	Prime de l'opération par action	Nombre de titres créés	Nombre cumulé d'actions	Evolution du capital
26 juin 2002	souscription d'actions émises au profit des salariés	1 €	6,62 €	73 800	16 278 990	16 278 990 €
26 juin 2002	exercice par Bull du bon de souscription UK	1 €	au nominal	1 122 930	17 401 920	17 401 920 €
20 décembre 2002	exercice des options de souscription d'actions émises au profit des salariés	1 €	6,62 €	6 750	17 408 670	17 408 670 €
31 juillet 2003	exercice des options de souscription d'actions émises au profit des salariés	1 €	6,62 €	17 450	17 426 120	17 426 120 €
	souscription des FCPE et par souscription directe des salariés	1 €	10,50 €	310 224	17 736 344	17 736 344 €
6 octobre 2003	exercice des options de souscription d'actions émises au profit des salariés	1€	6,62 €	5 850	17 742 194	17 742 194 €
16 février 2004	exercice des options de souscription d'actions émises au profit des salariés	1€	6,62 €	19 450	17 761 644	17 761 644 €
21 juin 2004	exercice des options de souscription d'actions émises au profit des salariés	1€	6,62 €	40 100	17 801 744	17 801 744 €
10 août 2004	souscription du FCPE et par souscription directe des salariés	1€	22 €	119 957	17 921 701	17 921 701 €
	exercice des options de souscription d'actions émises au profit des salariés	1€	6,62 €	1 600	17 923 301	17 923 301 €
20 octobre 2004	exercice des options de souscription d'actions émises au profit des salariés	1€	6,62 €	29 572	17 952 873	17 952 873 €
7 janvier 2005	exercice des options de souscription d'actions émises au profit des salariés	1€	6,62 €	25 500	17 978 373	17 978 373 €
15 juin 2005	exercice des options de souscription d'actions émises au profit des salariés	1€	6,62 €	17 050	17 995 423	17 995 423 €
12 août 2005	souscription du FCPE et par souscription directe des salariés	1€	24 €	96 501	18 091 924	18 091 924 €
	exercice des options de souscription d'actions émises au profit des salariés	1€	6,62 €	3 150	18 095 074	18 095 074 €
17 octobre 2005	exercice des options de souscription d'actions émises au profit des salariés	1€	6,62 €	26 578	18 121 652	18 121 652 €
16 janvier 2006	exercice des options de souscription d'actions émises au profit des salariés	1€	6,62 €	7 650	18 129 302	18 129 302 €
16 juin 2006	exercice des options de souscription d'actions émises au profit des salariés	1 €	6,62 €	5 850	18 139 452	18 139 452 €
		1 €	42,33 €	300		
		1 €	35 €	4 000		
	exercice de bons de souscription d'actions émis au profit de certains titulaires	1 €	au nominal	136 839	18.276.291	18.276.291 €
25 août 2006	exercice des options de souscription d'actions émises au profit des salariés	1 €	42,33 €	138	18 278 201	18 278 201 €
		1 €	35 €	1 772		
		1 €	31,70 €	334.556		
23 octobre 2006	exercice des options de souscription d'actions émises au profit des salariés	1 €	35 €	7 500	18.623.257	18.623.257 €
		1 €	12 €	3 000		
		1 €	42,33 €	58.122		
		1 €	35 €	48.995		
18 avril 2007	suite à la levée d'options de souscription consenties aux collaborateurs	1 €	42,33 €	5.550	18.746.104	18.746.104
		1 €	35 €	48.995		
		1 €	12 €	10.180		
		1 €	42,33 €	25.445		
28 Mai 2007	suite à la levée d'options de souscription consenties aux collaborateurs	1 €	42,33 €	258	18.785.932	18.785.932
		1 €	35 €	625		
		1 €	12 €	13.500		
		1 €	26,50 €	133.400		
29 juin 2007	Augmentation du capital par exercice de bons de souscription d'actions émis au profit de certains titulaires	1 €	26,50 €	133.400	18.919.332	18.919.332
		1 €	42,33 €	476		
		1 €	42,33 €	4.310		
		1 €	35 €	23.000		
		1 €	12 €	34.400		
		1 €	37,38 €	70.285		
		1 €	37,38 €	18.353		
		1 €	37,38 €	1.180		
		1 €	37,38 €	840		
		1 €	37,38 €	227.949		
		1 €	37,38 €	12.476		
		1 €	37,38 €	22.324		
		1 €	37,38 €	2.678		
		1 €	46,97 €	55279		
1 €	0 €	49.198				
31 octobre 2007	Augmentation de capital réservée à Calyon	1 €	37,38 €	24.102	19.416.984	19.416.984
		1 €	42,33 €	10.931		
		1 €	35 €	20.100		
		1 €	12 €	31.200		
		1 €	27,50 €	11.500		
11 décembre 2007	Augmentation de capital suite à la levée d'options de souscription consenties aux collaborateurs	1 €	12 €	1.500	19.492.215	19.492.215
		1 €	22,20 €	8.663.204		
		1 €	22,20 €	8.663.204		
		1 €	22,20 €	8.663.204		

5.2.5 Capital potentiel

Options de souscription d'actions, Actions gratuites, Bons de souscription d'actions

L'ensemble des informations concernant le capital potentiel, y inclus les options de souscription d'actions ou octroyées ou exercées, les actions gratuites et/ou bons de souscription d'actions durant l'exercice 2007, figurent aux Annexes des comptes sociaux et comptes consolidés.

Obligations à Options de Conversion et/ou d'échange en Actions nouvelles ou existantes.

Par décisions en date des 12, 13 et 16 novembre 2007, le Gérant, faisant usage des délégations de compétence qui lui ont été conférées par l'Assemblée générale extraordinaire du 14 juin 2006, a émis 4 080 549 obligations subordonnées à durée indéterminée à option de conversion et/ou d'échange en actions ordinaires nouvelles ou existantes, pour une valeur unitaire nominale de 37,36 euros, soit un montant nominal total de l'emprunt de 152 449 310,64 euros.

L'ensemble des éléments concernant ladite obligation figure en Annexe des comptes sociaux et en note 2.2 des comptes consolidés de la société.

Il n'existe pas d'autre titre donnant accès au capital.

Synthèse des informations relatives à la dilution potentielle du capital à la date du 31 décembre 2007

Capital : 28 155 419 euros

Nature des instruments potentiellement dilutifs	Date d'attribution ou d'émission (a)/date d'autorisation (A) si non encore attribuées	Prix d'exercice En euros	Identité des détenteurs de ces instruments	Période d'exercibilité par détenteur	Solde du Nb d'actions auxquelles donnent droit ces instruments*	Dilution potentielle pouvant résulter de l'exercice de ces instruments En % du capital actuel
1. Options de souscription d'actions attribuées	13/05/2002 (a)	33,04 ****	Salariés	Du 14/5/2005 au 13/5/2009	413 608****	1,46
	11/04/2003 (a)	11,93****	Salariés	Du 12/04/2006 au 11/04/2010	98 320****	0,34
	20/04/2004 (a)	26,16****	Salariés	Du 21/04/2007 au 20/04/2011	156 100****	0,55
Total 1					668 028	
2. Bons de souscription d'actions	30/12/2004 (a)		Salariés Mummert (acquisition)	Du 01/01/2008 au 31/01/08	189 460	0,67
	27/08/2007 (a)	47,97	Groupe Steriactions" (salariés)	Du 27/08/2007 au 03/09/2012	49 198	0,17
3. Actions gratuites	13/09/2005 (a) (attribution conditionnelle)	Gratuit	Certains salariés et mandataires du Groupe	- Date d'attribution : 13/09/2008 ** - Durée de conservation : 2 ans (libre disponibilité à partir du 13/09/2010)	62 000	0,22
	13/09/2006(a) (attribution conditionnelle)			- date d'attribution : 19/09/2009 ** - Durée de conservation : 2 ans (libre disponibilité à partir du 19/09/2011)	73 600	0,26
	15/12/2006 (a) (attribution conditionnelle)			- date d'attribution : 15/12/2009 **- - Durée de conservation : 2 ans (libre disponibilité à partir du 15/12/2011)	7 500	0,02
	01/06/2007(a) (attribution conditionnelle)			- date d'attribution : 01/06/2009 **- - Durée de conservation : 2 ans (libre disponibilité à partir du 01/06/2011)	17 004	0,06
	19/12/2007 (a) (attribution conditionnelle)			- date d'attribution : 20/12/2010 **- - Durée de conservation : 2 ans (libre disponibilité à partir du 20/12/2012)	115 600	0,41
Dilution potentielle totale					1 182 390	4,20

** sous conditions de présence et de résultat

*** le montant est un montant maximum ne prenant pas en compte les hypothèses de calcul du résultat par action en normes IFRS. Ces hypothèses entraînent une réduction du caractère dilutif de ces instruments.

****valeurs des options et nombre d'options restantes ajustées après augmentation de capital avec DPS du 11 décembre 2007

Ce pourcentage de dilution potentielle est un pourcentage maximum ne prenant pas en compte les hypothèses de calcul du résultat par action en normes IFRS ; Ces Hypothèses entraînent une réduction du caractère dilutif de ces instruments ;

Au regard des normes IFRS le pourcentage de dilution potentielle au 31 décembre 2007 est de 4,26 %

5.2.6 Capital autorisé mais non émis

Le tableau, ci-après, récapitule les délégations d'autorisation d'augmentation de capital en cours de validité accordées par l'Assemblée générale des actionnaires à la Gérance dans le domaine des augmentations de capital et faisant apparaître l'utilisation de ces délégations au cours de l'exercice.

Décisions	Echéance	Montant ou pourcentage du capital autorisé	Utilisation ou attribution faite au cours de l'exercice	Autorisation résiduelle au 31/12/2007
AG Mixte du 15/06/2005 Délégation donnée à la Gérance en vue d'attribuer des actions gratuites	30/06/2008	2 % du capital	145 702 actions gratuites	0,23 %
AG Mixte du 14/06/2006 délégation consentie à la gérance pour faire appel au marché avec maintien du droit préférentiel de souscription	14/08/2008	13.000.000 € (valeur nominale) au titre de l'émission de valeurs mobilières 325.000.000 € (valeur nominale) au titre de l'émission de titres d'emprunt	Emission d'actions ordinaires pour un montant de 8 663 204 € (valeur nominale°) Néant	4 336 796 € Totalité
AG Mixte du 14/06/2006 délégation consentie à la gérance pour faire appel au marché avec suppression du droit préférentiel de souscription	14/08/2008	5.400.000 € (valeur nominale) au titre de l'émission de valeurs mobilières 250.000.000 € (valeur nominale) au titre de l'émission de titres d'emprunt	néant Emission d'obligations subordonnées à durée indéterminée 148 499 985,04 €	En totalité 101 500 014,96€
AG Mixte du 14/06/2006 Autorisation donnée à la gérance d'augmenter le nombre de titres en cas d'augmentation de capital réalisée en vertu des délégations ci-dessus	14/08/2008	15% de l'émission initiale	Emission complémentaire d'obligations subordonnées à durée indéterminée 3 949 325,26 €	
AG Mixte du 14/06/2006 Autorisation donnée à la Gérance pour augmenter le capital en vue de rémunérer des apports en nature	14/08/2008	10 % du capital	Néant	Totalité
AG Mixte du 05/06/2007 Autorisation donnée à la Gérance pour augmenter le capital en vue de rémunérer des apports de titres en cas d'offre publique d'échange	04/08/08	5.400.000 € (valeur nominale) au titre de l'émission de valeurs mobilières 250.000.000 € (valeur nominale) au titre de l'émission de titres d'emprunt	Néant	En totalité
AG Mixte du 5/06/2007 Autorisation donnée à la Gérance pour procéder à des augmentations de capital en faveur des salariés	01/11/2009	550 000 € (nominal)	Néant	Totalité
AG Mixte du 5/06/2007 Autorisation donnée à la gérance de procéder à des augmentations de capital réservées dans le cadre de l'actionariat salarié	01/11/2009	550 000 € (nominal)	Néant	Totalité
AG Mixte du 5 juin 2007 Autorisation donnée à la gérance de procéder à des augmentations de capital réservées en faveur de toutes entités ayant pour objet exclusif de détenir et céder des actions de la société ou autres instruments financiers dans le cadre de l'actionariat salarié	01/11/2009	550 000 € (nominal)	Néant	Totalité

5.2.7 Programme de rachat d'actions

L'assemblée générale mixte du 5 juin 2007 a autorisé le Gérant à mettre en œuvre un programme de rachat d'actions pour une période de 18 mois.

Nombre de titres et part du capital détenus par la société

Au 31 mars 2008, le capital de la société était composé de 28 301 009 actions.

A cette date, la société détenait 80 827 actions propres, soit 0,28% du capital.

- Répartition par objectif des titres détenus par la société.

Au 31 mars 2008, les actions propres détenues par la société étaient réparties comme suit par objectif:

Mise en œuvre au profit des salariés et/ou mandataires sociaux de tout plan d'options d'achat d'actions de la Société, dans le cadre des dispositions des articles L. 225-177 et suivants du Code de commerce, de tout plan d'épargne Groupe conformément aux articles L. 443-1 et suivants du Code de commerce ou mise en œuvre au profit des salariés et/ou mandataires sociaux de toute attribution gratuite d'actions dans le cadre des dispositions des articles L. 225-197-1 et suivants du Code de commerce	30 000
Attribution d'actions aux titulaires de titres de créances convertibles en actions de la société	6 507
Achat d'actions par Groupe Steria SCA pour conservation et remise ultérieure à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe	158
Animation du marché secondaire ou la liquidité de l'action Groupe Steria SCA par l'intermédiaire d'un prestataire de services d'investissement intervenant en toute indépendance dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AFEI reconnue par l'AMF	44 162
TOTAL	80 827

VII- Bilan du programme – Tableau de déclaration synthétique

Les tableaux ci-dessous détaillent les opérations réalisées au titre du précédent programme de rachat :

TABLEAU DECLARATION SYNTHETIQUE
Situation au 31 mars 2008

Pourcentage de capital auto-détenu de manière directe et indirecte	0,28%
Nombre d'actions annulées au cours des 24 derniers mois	Néant
Nombre de titres détenus en portefeuille	80 827 actions
Valeur comptable du portefeuille	2 461 432,80 €
Valeur de marché du portefeuille	1 681 201,60€ (cours de fermeture)

	Flux bruts cumulés pour la période du 31 mars 2007 au 31 mars 2008		Positions ouvertes au 31 mars 2008			
	Achats	Ventes / Transferts	Positions ouvertes à l'achat		Positions ouvertes à la vente	
			Options d'achat achetées	Achats à terme	Options d'achat vendues	Ventes à terme
Nombre de titres	464 580	450 254				
Echéance maximale moyenne			-	-	-	-
Cours moyen de la transaction	34,71	34,82€				
Montants en euros	16 125 571,80€	15 677 844,28€				

La société n'a pas utilisé de produits dérivés au cours du précédent programme. Le groupe n'utilise de produits dérivés que dans le cadre de la gestion de son risque de taux.

5.2.7.1 Mise en œuvre du programme de rachat d'actions

Contrat de liquidité

Par contrat en date du 30 octobre 2006 et pour une durée d'un an renouvelable par tacite reconduction, le Groupe Steria a confié à SG Securities (Paris) SAS, société par actions simplifiée au capital de 2.400.000 euros, dont le siège social est Tour Société Générale, 17 cours Valmy, 92987 Paris La Défense Cedex, immatriculée sous le numéro d'identification unique 784 198 483 RCS Nanterre, la mise en œuvre d'un contrat de liquidité portant sur les actions ordinaires conforme à la Charte de déontologie de l'AFEI datée du 14 mars 2005 et approuvée par l'AMF par décision du 22 mars 2005, publiée au Bulletin des Annonces Légales Obligatoires du 1er avril 2005.

Au 31 décembre 2007, les moyens suivants figuraient au compte de liquidité

- 35 983 titres Groupe Steria SCA,
- Des liquidités pour un montant de 656 708,96 €

Attribution d'actions gratuites

Au cours de l'exercice 2007 il a été décidé par la Gérance que 30 102 actions auto détenues et affectées à l'objectif de « mise en œuvre au profit des salariés et/ou mandataires sociaux de tout plan d'options d'achat d'actions de la Société, dans le cadre des dispositions des articles L. 225-177 et suivants du Code de commerce, de tout plan d'épargne Groupe conformément aux articles L. 443-1 et suivants du Code de commerce ou de toute attribution gratuite d'actions dans le cadre des dispositions des articles L. 225-197-1 et suivants du Code de commerce » seraient utilisées en vue de leur attribution gratuite au profit de salariés de certaines sociétés composant l'Unité Economique et Sociale du groupe STERIA. Cette attribution a eu lieu le 1^{er} juin 2007 au bénéfice de 5017 salariés et moyennant une période d'acquisition de 2 ans et de conservation de 2 ans sous réserve du respect de critères, notamment de présence.

■ 5.3 Groupe Steria SCA et la Bourse

5.3.1 Données boursières

Groupe Steria SCA est une société cotée depuis le 4 juin 1999, actuellement cotée sur Euronext, sur le compartiment B d'Euronext Paris.

- Codes et classification du titre Groupe Steria SCA

Code ISIN : FR 0000072910
Mnemo : RIA
Code Euronext : FR 0000072910
Marché : Euronext Paris - Euronext - Valeurs locales
CFI : ES (E=equity ; S=shares)
Type : Action - Action ordinaire – Continu
Compartiment B (Mid-caps)

- Caractéristiques du titre Groupe Steria SCA

Industrie: 9000, Technologie
Super secteur: 9500, Technologie
Secteur: 9530, Logiciels et services informatiques
Sous secteur: 9533, Services informatiques

Eligibilité au PEA (Plan d'Epargne en Actions) : Oui
Eligibilité au Service à Règlement Différé (SRD) : Oui
local : 7291

- Principaux tickers du titre Groupe Steria SCA

Euronext : RIA
Bloomberg : RIA FP
Reuters : TERI.PA

- Principaux indices auxquels appartient le titre Steria

CAC ALL SHARES,
CAC MID&SMALL 190,
CAC MID 100,
CAC Soft&CS,
CAC Technology,
EURONEXT FAS IAS,
Indice Général SBF 120,
SBF 250,
SBF 80,
IT CAC,
NEXT 150

L'évolution du cours de bourse de Groupe Steria SCA depuis le 1^{er} janvier 2004 est indiquée ci-après.

DONNÉES BOURSIERES
pour le Document de Référence

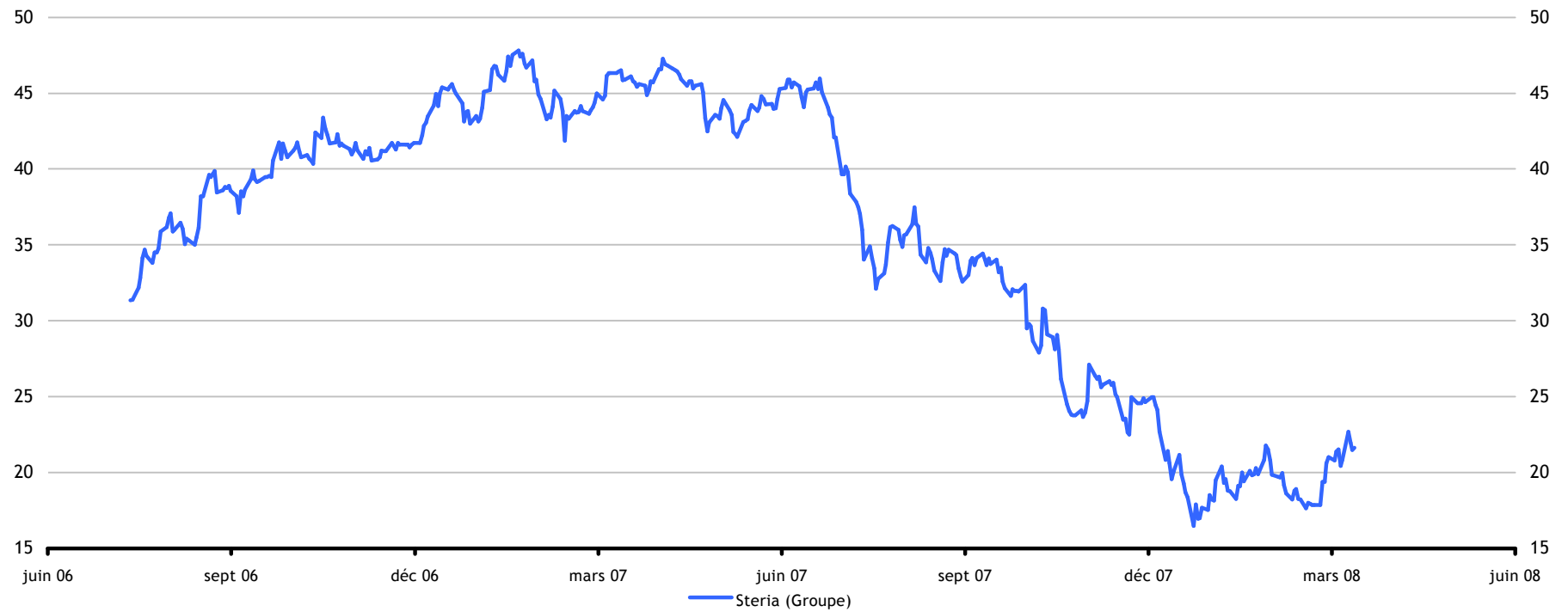
2004	01	02	03	04	05	06	07	08	09	10	11	12
Volume moyen échangé/jour	35 102	47 829	53 781	72 107	41 982	38 757	28 211	19 305	49 356	41 724	35 342	26 478
Plus haut €	33,78	32,07	31,90	30,92	28,50	29,45	29,00	26,50	25,70	30,00	30,20	29,53
Plus bas €	30,00	28,29	24,22	26,90	24,73	26,57	23,53	21,73	20,45	25,25	28,01	27,90
Capitaux en millions d'euros (1)	23,29	29,07	34,29	41,67	23,77	24,34	16,38	10,31	25,59	24,07	22,81	17,47
2005	01	02	03	04	05	06	07	08	09	10	11	12
Volume moyen échangé/jour	45 577	145 965	48 238	71 328	30 031	75 103	66 839	62 480	91 471	58 095	60 816	41 301
Plus haut €	32,17	34,30	32,11	33,00	31,00	32,33	35,71	39,50	46,50	46,19	43,85	44,05
Plus bas €	29,70	31,12	28,41	28,85	29,32	28,62	31,71	36,00	38,00	39,41	39,75	40,20
Capitaux en millions d'euros (1)	29,43	94,24	31,19	46,76	20,15	49,77	47,58	54,60	86,02	53,03	56,57	36,31
2006	01	02	03	04	05	06	07	08	09	10	11	12
Volume moyen échangé/jour	62 383	50 451	56 998	36 784	67 928	55 815	64 894	59 416	48 429	49 928	60 879	46 734
Plus haut €	48,05	47,33	50,65	50,45	48,74	43,99	41,71	40,95	43,45	46,25	48,38	45,99
Plus bas €	42,10	44,50	45,25	45,00	40,27	39,10	31,37	31,33	38,01	40,20	43,51	43,80
Capitaux en millions d'euros (1)	62,77	46,29	63,18	32,50	66,85	50,86	50,27	49,32	41,64	47,80	61,33	39,83
2007	01	02	03	04	05	06	07	08	09	10	11	12
Volume moyen échangé/jour	70 119	85 106	76 706	58 367	92 319	93 154	89 976	146 575	68 210	101 585	346 597	276 844
Plus haut €	49,67	47,87	46,33	46,72	47,27	45,42	46,02	41,01	37,77	35,18	30,84	27,33
Plus bas €	45,51	43,14	41,76	44,15	42,27	41,85	37,69	31,30	32,45	29,42	23,25	22,37
Capitaux en millions d'euros (1)	74,39	85,61	81,22	55,25	99,5	92,98	93,37	130,88	51,37	82,06	201,72	131,28
2008	01	02	03	04	05	06	07	08	09	10	11	12
Volume moyen échangé/jour	257 798	201 115	145 657									
Plus haut €	25,20	21,99	21,20									
Plus bas €	15,53	17,65	17,40									
Capitaux en millions d'euros (1)	107,63	84,0	52,9									

Source EURONEXT

(1) Montant des capitaux échangés dans le mois

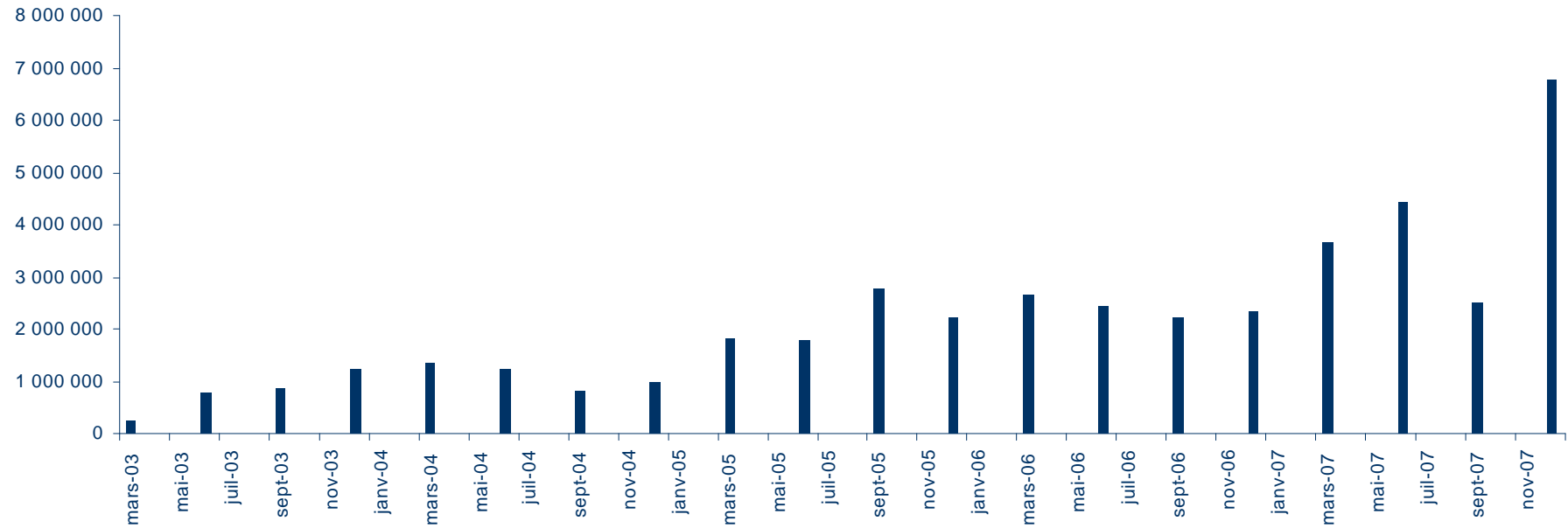
Evolution du cours du titre Steria depuis juin 2006 (cours au 10 avril 2008)

FACTSET

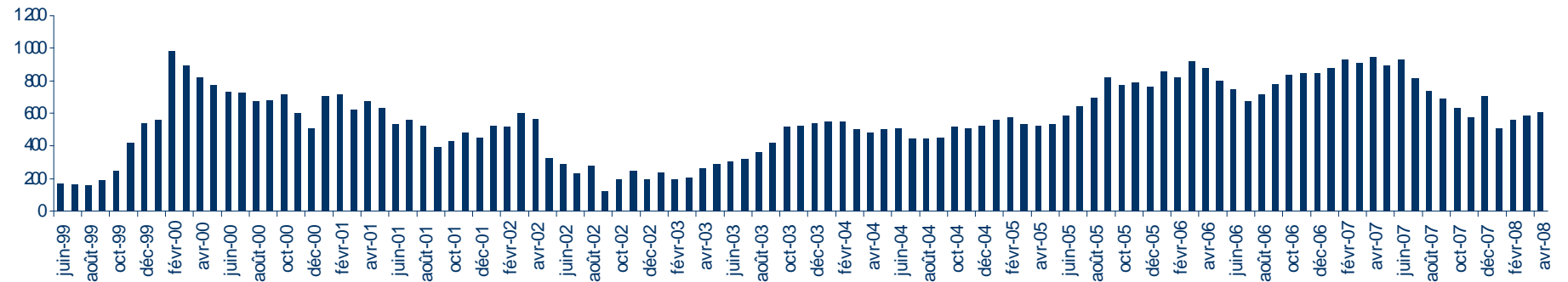


Source : Facset

Evolution des capitaux moyens échangés par jour (en €)



Capitalisation boursière Groupe Steria SCA depuis juin 1999 (en M€)



Source : Facset

5.3.2. Politique de distribution de dividendes

5.3.2.1 Dividendes versés au titre des trois derniers exercices

Montants versés aux actionnaires commanditaires (en euros) :

Exercice	Dividende net par action	Avoir fiscal/réfaction
2004	0,25 €	Réfaction au taux en vigueur à cette date
2005	0,30 €	Réfaction au taux en vigueur à cette date
2006	0,42 €	Réfaction au taux en vigueur à cette date

5.3.2.2 Proposition de dividendes au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2007 – sous réserve de l'approbation de l'Assemblée générale du 6 juin 2008.

Proposition de dividende aux associés commanditaires qui sera soumise à l'approbation de l'Assemblée générale mixte du 6 juin 2008:

Exercice	Dividende net par action	Réfaction
2007	0,42 €	Réfaction au taux en vigueur à cette date

5.3.3. Information financière

Responsable de l'information financière :

Monsieur Olivier Psaume
Direction de la Stratégie et des Relations Investisseurs
Steria – 46 rue Camille Desmoulins – 92130 Issy les Moulineaux

Tél. : +33 1.34.88.55.60
Fax : +33 1.34.88.62.00
E-mail : olivier.psaume@Steria.com

Site Internet : www.Steria.com

Calendrier de l'information financière :

15/02/2008 (avant bourse) : chiffre d'affaires annuel 2007
25/03/2008 (après bourse) : résultats de l'année 2007
15/05/2008 (avant bourse) : chiffre d'affaires du 1^{er} trimestre 2008
6/06/2008 : Assemblée générale annuelle (à 14h00)
14/08/2008 (avant bourse) : chiffre d'affaires du 2^{ème} trimestre 2008
29/08/2008 (après bourse) : résultats du 1^{er} semestre 2008
14/11/2008 (avant bourse) : chiffre d'affaires du 3^{ème} trimestre 2008

■ 5.4 Responsable du document de référence

Responsable du document de référence

Monsieur François Enaud, Gérant de Groupe Steria SCA.

Attestation du responsable du document de référence

« J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent Document de Référence sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et le rapport de gestion figurant en page 56 du présent document présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats, et de la situation financière de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

J'ai obtenu des contrôleurs légaux des comptes une lettre de fin de travaux dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes données dans le présent document de référence ainsi qu'à la lecture d'ensemble du document de référence.

Les informations financières historiques présentées dans ce document ont fait l'objet de rapports des contrôleurs légaux.

Sans remettre en cause l'opinion qu'ils ont exprimée sur les comptes, les contrôleurs légaux, dans leur rapport sur les comptes consolidés au 31 décembre 2007 ont attiré l'attention des actionnaires sur la note 2.1 bis de l'annexe qui expose le changement de méthode de consolidation de Diamis et le retraitement de l'information comparative 2006»

François ENAUD

Gérant

6 Documents accessibles au public

Les documents juridiques (statuts, procès verbaux d'assemblées générales, rapports des commissaires aux comptes...) peuvent être consultés à la Direction Juridique Groupe, 46 rue Camille Desmoulins – 92130 Issy les Moulineaux.

Communiqués de presse

Résultats annuels 2007	25/03/2008	Site internet Steria/ Site AMF
Chiffre d'affaires 4eme trimestre 2007	14/02/2008	Site internet Steria/ Site AMF
Ajustement des conditions de conversion des obligations subordonnées à durée indéterminée et à option de conversion et/ou d'échange en actions nouvelles ou existantes jusqu'au 31/12/20012	01/02/2008	Site internet Steria/ Site AMF
Augmentation de capital de 201 millions d'euros sur-suscite	06/12/2007	Site internet Steria/ Site AMF
Exercice de l'option de sur-allocation et fin de la période de stabilisation. Le montant de l'émission d'obligations convertibles hybrides subordonnées est porté à 152,45 millions d'euros.	16/11/2007	Site internet Steria/ Site AMF
Succès du placement de 148,50 millions d'euros d'obligations convertibles hybrides subordonnées	13/11/2007	Site internet Steria/ Site AMF
Lancement simultané d'une émission d'obligations hybrides subordonnées donnant accès au capital et d'une augmentation de capital avec droits préférentiels de souscription pour un montant total d'environ 349 millions d'euros.	13/11/2007	Site internet Steria/ Site AMF
Refinancement en capitaux propres prévu d'ici fin 2007 intégrant l'émission d'une convertible hybride subordonnée	06/11/2007	Site internet Steria/ Site AMF
Refinancement en capitaux propres prévu d'ici fin 2007 intégrant l'émission d'une convertible hybride subordonnée	06/11/2007	Site internet Steria/ Site AMF
Chiffre d'affaires 9 premiers mois 2007	30/10/2007	Site internet Steria/ Site AMF
Acquisition réussie de XANSA	17/10/2007	Site internet Steria/ Site AMF
Offre recommandée de Steria sur Xansa : vote favorable de l'Assemblée Générale extraordinaire de Xansa.	20/09/2007	Site internet Steria/ Site AMF
Offre publique recommandée de Steria sur Xansa : envoi de la documentation relative au « scheme of arrangement » par Xansa Plc à ses actionnaires	30/08/2007	Site internet Steria/ Site AMF
Acquisition de titres Xansa	08/08/2007	Site internet Steria/ Site AMF
Assemblée Générale Mixte : résultats des votes	22/08/2007	Site internet Steria/ Site AMF
Chiffre d'affaires 2 ^{ème} trimestre, résultat semestriel	30/07/2007	Site internet Steria/ Site AMF
Avis de convocation de l'Assemblée Générale mixte du 5 juin 2007	16/05/2007	Site internet Steria/ Site AMF
Augmentation de capital réservée aux salariés du groupe	15/05/2007	Site internet Steria/ Site AMF
Chiffre d'affaires 1 ^{er} trimestre 2007	02/05/2007	Site internet Steria/ Site AMF

Autres documents déposés auprès de l' Autorité des Marchés Financiers

Note d'opération relative à l'émission et l' admission sur le marché Eurolist by Euronext d'actions de groupe Steria SCA dans le cadre d'une augmentation de capital en numéraire avec maintien du droit préférentiel de souscription d'un montant de 200 986 332,80 euros par émission de 8 663 204 actions nouvelles au prix unitaire de 23,20 euros à raison de 4 actions nouvelles pour 9 actions existantes du 15 novembre au 28 novembre 2007	12/11/2007	Site internet Steria/ Site AMF
Note d'opération relative à l'émission et à l'admission sur le marché d'Eurolist by Euronext d'un emprunt d'un montant nominal d'environ 148,5 millions d'euros représenté par des obligations subordonnées à durée indéterminée et à option de conversion et/ou d'échange en actions nouvelles ou existantes jusqu'au 31 décembre 2007	12/11/2007	Site internet Steria/ Site AMF
Actualisation du Document de référence 2006	12/11/2007	Site internet Steria/ Site AMF
Rapport financier semestriel 2006	30/08/2007	Site internet Steria/ Site AMF

Document de référence 2006	18/04/2007	Site internet Steria/ Site AMF
Déclarations d'opérations sur titres par les dirigeants	02/01/2008	Site AMF/Siège administratif STERIA
Déclaration d'opérations sur titres par les dirigeants	28/12/2007	Site AMF/Siège administratif STERIA
Déclaration d'opérations sur titres par les dirigeants	07/12/2007	Site AMF/Siège administratif STERIA
Déclarations d'opérations sur titres par les dirigeants	04/12/2007	Site AMF/Siège administratif STERIA
Déclarations d'opérations sur titres par les dirigeants	30/11/2007	Site AMF/Siège administratif STERIA
Déclarations d'opérations sur titres par les dirigeants	23/01/2007	Site AMF/Siège administratif STERIA
Déclarations d'opérations sur titres par les dirigeants	18/09/2007	Site AMF/Siège administratif STERIA
Déclarations d'opérations sur titres par les dirigeants	13/04/2007	Site AMF/Siège administratif STERIA
Déclaration d'opérations sur titres par les dirigeants	06/04/2007	Site AMF/Siège administratif STERIA
Déclaration d'opérations sur titres par les dirigeants	02/02/2007	Site AMF/Siège administratif STERIA
Déclarations d'opérations sur titres par les dirigeants	31/01/2007	Site AMF/Siège administratif STERIA
Déclarations d'opérations sur titres par les dirigeants	23/01/2007	Site AMF/Siège administratif STERIA
Déclaration d'opérations sur titres par les dirigeants	19/01/2007	Site AMF/Siège administratif STERIA
Déclaration d'opérations sur titres par les dirigeants	05/01/2007	Site AMF/Siège administratif STERIA
Déclarations d'opérations sur titres par les dirigeants	04/01/2007	Site AMF/Siège administratif STERIA

Autres documents déposés sur le site Steria

Droits de vote mensuels mars 2008	01/04/2008	Site Internet Steria
Droits de vote mensuels février 2008	04/03/2008	Site Internet Steria
Droits de vote mensuels janvier 2008	07/02/2008	Site Internet Steria
Droits de vote mensuels décembre 2007	04/01/2008	Site Internet Steria
Droits de vote mensuels novembre 2007	03/12/2007	Site Internet Steria
Droits de vote mensuels octobre 2007	05/11/2007	Site Internet Steria
Droits de vote mensuels septembre 2007	05/10/2007	Site Internet Steria
Droits de vote mensuels août 2007	06/09/2007	Site Internet Steria
Droits de vote mensuels juillet 2007	03/08/2007	Site Internet Steria
Droits de vote Assemblée générale du 5 juin 2007	05/06/2007	Site Internet Steria
Droits de vote mensuels mai 2007	31/05/2007	Site Internet Steria
Droits de vote mensuels avril 2007	02/05/2007	Site Internet Steria

Bilan semestriel du Contrat de liquidité	28/01/2008	Site Internet Steria
--	------------	----------------------

Informations publiées au Bulletin des Annonces Légales Obligatoires

Chiffre d'affaires 2007	22/02/2008
Ajustement des conditions de conversion des Obligations subordonnées à durée indéterminée et à option de conversion et/ou d'échange en actions nouvelles ou existantes jusqu'au 31/12/2012	02/01/2008
Avis de réunion valant avis de convocation de l'Assemblée générale mixte du 5 juin 2007	25/04/2007
Comptes 2006	30/04/2007
Chiffre d'affaires 1 ^{er} trimestre 2007	11/05/2007
Comptes sociaux et affectation du résultat 2006	18/06/2007
Droits de vote relatifs à l'Assemblée générale du 5 juin 2007	22/06/2007
Publication des comptes annuels dans « la semaine de l'Ile de France » du 26/06/2007	
Rapport semestriel	19/10/2007
Avis aux titulaires d'options de souscription d'actions Groupe Steria SCA (suspension de la faculté d'exercice)	22/10/2007
Chiffre d'affaires du 3 ^{ème} trimestre 2007	07/11/2007
Augmentation de capital en numéraire avec maintien du droit préférentiel de souscription	14/11/2007
Emission d'un emprunt d'un montant nominal d'environ 148,5 millions d'euros susceptible d'être porté à un montant nominal maximum de 170,7 millions d'euros, représenté par des obligations subordonnées à durée indéterminée et à option de conversion et/ou d'échange en actions nouvelles ou existantes	16/11/2007
Avis aux titulaires d'options de souscription d'actions Groupe Steria SCA (levée de la suspension de la faculté d'exercice)	28/12/2007

STATUTS
DE
GROUPE STERIA SCA

**(Statuts mis à jour
le 31 Janvier 2008)**

TITRE I

LA SOCIÉTÉ

ARTICLE 1 – FORME

La société anonyme dénommée « Groupe Steria », dont le siège social est à Vélizy-Villacoublay (78140) – 12, rue Paul Dautier, constituée par acte sous seing privé en date du 18 février 1988, a été transformée en société en commandite par actions (« SCA »), par décision de l'Assemblée générale extraordinaire en date du 18 juillet 1996. Elle a adopté les présents statuts par décision de l'Assemblée générale extraordinaire en date du 1^{er} février 2007.

La société existe sous la forme de société en commandite par actions entre :

- ses associés commanditaires (désignés aux présentes les « Actionnaires »), et
- son Associé commandité (désigné aux présentes l'« Associé commandité » ou le « Commandité »), la société Soderi, société par actions simplifiée à capital variable, dont le siège social est au 46 rue Camille Desmoulins – 92130 Issy les Moulineaux, immatriculée sous le n° 404 390 486 RCS Nanterre, représentée, conformément à ses statuts, soit par son Président, soit par son Directeur Général. Les associés de Soderi s'engagent à posséder directement ou par l'entremise du ou des Fonds communs de placement d'Entreprise un nombre d'actions de Groupe Steria SCA représentant ensemble au moins 5 % du capital de la société Groupe Steria SCA. Si cette condition cessait à être respectée les modalités prévues à la clause 14.2 des présents statuts seraient appliquées.

Il est ici précisé que les termes les « Associés » désigne aux présentes collectivement le Commandité et les Actionnaires commanditaires.

Elle est régie par les dispositions législatives et réglementaires en vigueur relatives aux sociétés en commandite par actions et par les présents statuts.

ARTICLE 2 – OBJET

La société a pour objet, dans tous pays, directement ou indirectement :

- la promotion, la gestion, la recherche et l'application des projets et des services dans le domaine des technologies de l'information et de la gestion d'entreprises, ainsi que l'acquisition et la gestion de toutes participations dans des sociétés de même nature ;
- la direction, l'animation du Groupe, y inclus des prestations de conseil et d'assistance notamment dans les domaines juridique, social, financier, administratif ;
- la participation de la société dans toutes opérations

commerciales ou industrielles pouvant se rattacher à l'objet précité par voie de création de sociétés nouvelles, d'apports, commandites, souscriptions, ou rachats de titres ou droits sociaux, fusion, alliance, association en participation ou autrement ;

- et, généralement toutes opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières se rattachant, même indirectement, à l'objet ci-dessus et pouvant contribuer à son développement.

ARTICLE 3 – DÉNOMINATION SOCIALE

La dénomination sociale de la société est : « Groupe Steria ».

Cette dénomination devra, dans tous actes ou documents émanant de la société, être précédée ou suivie immédiatement des mots « société en commandite par actions », ou des initiales « S.C.A. » et de l'indication du montant de son capital.

ARTICLE 4 – SIÈGE SOCIAL

4.1. Siège

Le siège social est fixé à Vélizy-Villacoublay (78140), 12 rue Paul Dautier.

4.2. Transfert

Il pourra être transféré en tout autre lieu du même département ou d'un département limitrophe, par décision de la Gérance, qui pourra modifier en conséquence le texte du présent article, sous réserve de ratification de cette décision par l'Assemblée générale ordinaire suivante, et partout ailleurs, par décision de l'Assemblée générale extraordinaire.

4.3. Établissements secondaires

Des agences, succursales, bureaux ou autres établissements secondaires pourront être créés, transférés ou supprimés sur simple décision de la Gérance.

ARTICLE 5 – DURÉE

La durée de la société reste de 99 ans à compter de la date de sa création, sauf dissolution anticipée ou prorogation.

Le commandité et les commanditaires devront être consultés sur la prorogation éventuelle de la société un an au moins avant l'expiration de cette dernière.

TITRE II

LE CAPITAL – LES ASSOCIÉS

ARTICLE 6 – CAPITAL SOCIAL

6.1. Montant

Le montant du capital social est de 28.301.009 euros, et est divisé en 28.301.009 actions d'une valeur nominale de 1 euro chacune.

6.2. Modifications

Le capital social peut être augmenté, réduit ou amorti, dans les conditions prévues par la loi, soit par l'émission d'actions ordinaires ou d'actions de préférence, soit par majoration du montant nominal des titres de capital existant, par l'Assemblée générale extraordinaire des Actionnaires, après avoir reçu l'accord de l'Associé Commandité. L'Assemblée générale peut déléguer cette compétence à la Gérance. L'Assemblée générale qui a décidé d'une augmentation de capital peut également déléguer à la Gérance le pouvoir de fixer les modalités de l'émission.

La Gérance a tous pouvoirs pour procéder à la modification des statuts résultant d'une augmentation ou d'une réduction de capital et aux formalités consécutives.

Dans le cadre des décisions de l'Assemblée générale, la Gérance procède aux appels de fonds nécessaires à la libération des actions.

Tout versement en retard sur le montant des actions porte intérêt de plein droit en faveur de la société au taux d'intérêt légal majoré de 3 points, sans qu'il soit besoin d'une demande en justice ou d'une mise en demeure, sans préjudice de l'action personnelle que la société peut exercer contre l'actionnaire défaillant et des mesures d'exécution forcées prévues par la loi.

6.3. L'Associé commandité, Soderi SAS a fait apport de son industrie à la société, en contrepartie de sa quote part dans les bénéfices.

ARTICLE 7 – FORME DES ACTIONS

7.1. Les actions émises par la société sont nominatives jusqu'à leur entière libération. Les actions entièrement libérées sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire. Elles donnent lieu à une inscription en compte dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi. Notamment les actions des membres du Conseil de surveillance sont obligatoirement nominatives.

7.2. La société peut, à tout moment, conformément aux dispositions légales et réglementaires, demander au dépositaire central, ou à tout organisme chargé de la compensation des titres, des renseignements lui permettant d'identifier les détenteurs de titres conférant, immédiatement ou à terme, le droit de vote aux Assemblées, ainsi que la quantité de titres détenus par chacun d'eux et, le cas échéant, les restrictions dont les titres peuvent être frappés.

ARTICLE 8 – TRANSMISSION DES ACTIONS

La transmission des actions est libre. Elle s'opère dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi.

ARTICLE 9 – DROITS ATTACHÉS À CHAQUE ACTION

9.1. Droits sur l'actif et les bénéfices

Chaque action donne droit dans la propriété de l'actif social et dans le partage des bénéfices revenant aux Actionnaires, en vertu de l'article 19, à une part proportionnelle à la quotité du capital social qu'elle représente, compte tenu, s'il y a lieu, du capital amorti et non amorti, libéré et non libéré, du montant nominal des actions, des droits des actions de catégories différentes ; notamment et sous ces réserves, toute action donne droit, en cours de société comme en cas de liquidation, au règlement de la même somme nette pour toute répartition ou tout remboursement, de sorte qu'il sera, le cas échéant, fait masse entre toutes les actions indistinctement de toute exonération fiscale, comme de toutes taxations susceptibles d'être prises en charge par la société.

9.2. Regroupements

Chaque fois qu'il sera nécessaire de posséder plusieurs actions pour exercer un droit quelconque – notamment en cas d'échange ou d'attribution de titres provenant d'une opération telle que : regroupement ou division des actions, réduction du capital, augmentation du capital par incorporation de réserves, fusion, scission, apport partiel, etc... donnant droit à un titre nouveau contre remise ou justification de la propriété de plusieurs actions anciennes - les titres isolés ou en nombre inférieur à celui requis ne donneront aucun droit à leurs porteurs contre la société, les Actionnaires ayant à faire leur affaire personnelle du groupement du nombre des actions nécessaires ou des droits y attachés, de la cession ou de l'acquisition des actions ou des droits formant rompus.

9.3. Droits de vote

Sous réserve du droit de vote double ci-après prévu, le droit de vote attaché aux actions de capital ou de jouissance est proportionnel à la quotité du capital qu'elles représentent. Chaque action donne droit à une voix.

Un droit de vote double, est attribué à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il sera justifié d'une inscription nominative depuis deux ans au moins au nom du même actionnaire, soit de nationalité française, soit ressortissant d'un État membre de l'Union Européenne.

La conversion au porteur d'une action, le transfert de sa propriété, la perte par son propriétaire de la qualité de ressortissant d'un État membre de l'Union Européenne, fait perdre à l'action le droit de vote double susvisé.

Néanmoins, le transfert par suite de succession, de liquidation de communauté de biens entre époux ou de donation entre vifs au profit d'un conjoint ou d'un parent au degré successible ne fait pas perdre le droit acquis et n'interrompt pas les délais prévus ci-dessus.

En outre, en cas d'augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes d'émission, le droit de vote double pourra être conféré, dès leur émission, aux actions nominatives attribuées gratuitement à un actionnaire à raison d'actions anciennes pour lesquelles il bénéficie de ce droit.

Excepté en ce qui concerne le droit de vote ou la date de jouissance, toutes les actions nouvelles créées au cours de vie de la Société seront entièrement assimilées aux actions anciennes de même catégorie, les différents impôts et taxes qui pourront devenir exigibles en cas de remboursement total ou partiel du capital effectué en cours de Société ou lors de sa liquidation devant être supportés uniformément, compte tenu de leur valeur nominale respective, par toutes les actions existantes lors du remboursement et y participant, de sorte que chacune d'elles reçoive de la Société, pour une même valeur nominale, une même somme nette, et ce quelle que soit son origine ou la date de sa création.

9.4. Amortissement

Les actions pourront être amorties en totalité ou en partie, suivant décision de l'Assemblée générale ordinaire, et tant qu'elles ne seront pas entièrement amorties, elles continueront à être inscrites en compte comme actions de capital ; il sera fait mention sur ce compte du remboursement opéré. Lorsqu'elles auront été amorties en totalité, elles seront inscrites en compte comme actions de jouissance.

9.5. Indivisibilité

Chaque action de la société est indivisible vis-à-vis de la société.

Les copropriétaires d'actions indivises sont tenus de se faire représenter auprès de la société et aux Assemblées générales par l'un d'eux, par son conjoint ou par un mandataire unique actionnaire.

En cas de désaccord entre co-indivisaires, le mandataire choisi parmi les Actionnaires est désigné par le Président du Tribunal de Commerce statuant en référé à la demande du copropriétaire le plus diligent.

9.6. Démembrements

Sauf convention contraire notifiée à la société, les usufruitiers d'actions représentent valablement les nus-propriétaires à l'égard de la société.

Toutefois, le droit de vote appartient à l'usufruitier dans les Assemblées générales ordinaires et au nu-propriétaire dans les Assemblées générales extraordinaires ou spéciales.

ARTICLE 10 – INFORMATION SUR LES PRISES DE PARTICIPATIONS SIGNIFICATIVES – FRANCHISSEMENTS DE SEUILS

Toute personne physique ou morale, agissant seule ou de concert, qui viendrait à posséder un nombre d'actions dépassant les seuils prévus par l'article L. 233.7 du Code de Commerce devra satisfaire à l'obligation d'information prévue à l'article L. 233.7 du Code de Commerce.

TITRE III

LA GERANCE

ARTICLE 11 – GÉRANCE

11.1. Les Gérants

La société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants, personne physique ou personne morale, Associé commandité ou étrangers à la société. Dans le cas de plusieurs gérants, toute disposition des présents statuts visant « le gérant » ou « la Gérance » s'applique à chacun d'eux qui peuvent agir ensemble ou séparément, sauf lorsqu'il est prévu leur accord unanime par d'autres dispositions des présents statuts.

11.2. Durée des fonctions

Les fonctions de gérant sont d'une durée maximum de six années qui prennent fin à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé et qui se tiendra dans l'année au cours de laquelle expire le mandat.

11.3. Nomination, renouvellements

Au cours de l'existence de la société, et sauf cas de vacance, la nomination ou le renouvellement de tout gérant est décidé(e) par l'Assemblée générale ordinaire, sur proposition du Conseil de surveillance, après accord de l'Associé commandité.

11.4. Cessation des fonctions, révocation

Les fonctions du gérant prennent fin par l'arrivée du terme de son mandat, le décès, l'incapacité, l'interdiction, le redressement ou la liquidation judiciaire, la révocation, la démission ou le dépassement de l'âge de 65 ans.

La société n'est pas dissoute en cas de cessation des fonctions d'un gérant pour quelque cause que ce soit.

Le gérant qui démissionne doit prévenir l'Associé commandité et le Conseil de surveillance six mois au moins à l'avance, par lettre recommandée, sauf accord donné par l'Associé commandité, après avoir recueilli l'avis du Conseil de surveillance pour réduire le délai de ce préavis.

La révocation de tout gérant peut être demandée à l'initiative soit du Conseil de surveillance, soit de l'Associé commandité soit d'un ensemble d'actionnaires conformément à l'article 17.3 des présents statuts.

Dans le cas d'une initiative de l'Associé commandité, celui-ci ne peut prendre sa décision sans avoir recueilli l'avis du Conseil de surveillance, qui doit être donné dans les vingt jours de la notification du projet de révocation faite par le Commandité au président du Conseil de surveillance.

Dans le cas d'une initiative du Conseil de surveillance, celui-ci

saisit l'Associé commandité.

En cas de désaccord, le Congrès, tel que défini à l'article 18 des présents Statuts, devra être réuni afin de rechercher un consensus.

Si le désaccord perdure dans les quarante jours à compter de la notification du projet de révocation, la décision finale revient à l'Associé commandité.

11.5. Vacance de la Gérance

Dans tous les cas de vacance de la Gérance qui résulteraient des cas visés à la clause 11.4 des statuts, la Gérance est assurée de plein droit par le Commandité qui peut alors déléguer tout ou partie des pouvoirs nécessaires pour la gestion de la Société jusqu'à la nomination du ou des nouveaux gérants. Dès sa prise de fonction à la Gérance de la société, le Commandité devra mettre en œuvre au plus tôt la procédure de nomination et/ou de renouvellement visée à la clause 11.3 des Statuts.

11.6. Rémunération

La rémunération de la Gérance est fixée sur proposition du Conseil de surveillance par l'Assemblée générale ordinaire des Actionnaires. Les gérants ont également droit au remboursement de leurs frais et débours et frais de représentation.

ARTICLE 12 – POUVOIRS DE LA GÉRANCE

12.1. Rapports avec les tiers

Le gérant est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la société. Il les exerce dans les limites de l'objet social et sous réserve de ceux expressément attribués par la loi au Conseil de surveillance et aux Assemblées générales d'Actionnaires, comme sous réserve des avis ou accords nécessaires du commandité et/ou du Conseil de surveillance selon ce qui est prévu aux présents statuts.

12.2. Rapports entre les associés

Dans les rapports entre les associés, la Gérance détient les pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes de gestion mais seulement dans l'intérêt de la société et dans le respect des pouvoirs attribués par les présents statuts à l'Associé commandité et au Conseil de Surveillance.

En particulier, la Gérance devra recueillir l'avis préalable et/ou l'accord préalable du Commandité et du Conseil de surveillance pour les décisions visées aux clauses 14.9 et 14.10 des présents statuts, et dans les conditions prévues aux clauses et à la clause 13.10.

12.3. Délégations

La Gérance peut procéder, sous sa responsabilité, à toutes délégations de pouvoirs qu'elle juge nécessaire au bon fonctionnement de la société et de son Groupe, notamment pour les périodes d'indisponibilités temporaires. Elle peut également procéder à une délégation générale, comportant ou non des limitations, à un ou plusieurs cadres de la société qu'elle peut également autoriser à faire usage du titre de Directeur général

ou de celui de Directeur général délégué.

12.4. Rapports

La Gérance devra présenter au Commandité et au Conseil de surveillance, aussi souvent que l'intérêt de la société le requiert et au moins quatre fois par an, un rapport sur l'activité de la société et du Groupe au cours de la période écoulée.

TITRE IV LE CONSEIL DE SURVEILLANCE

ARTICLE 13 – CONSEIL DE SURVEILLANCE

13.1. Composition

Il est institué un Conseil de surveillance, composé d'au moins trois membres, personnes physiques ou personnes morales.

Aucun membre du Conseil de surveillance ne peut avoir la qualité de commandité, de gérant ou de représentant légal de la Société, Associée commanditée du Groupe Steria SCA.

La moitié au moins des membres du Conseil de Surveillance doivent être âgés de moins de 65 ans à la date de l'Assemblée générale ordinaire approuvant les comptes du dernier exercice clôturé.

Chaque membre du Conseil devra être propriétaire d'au moins cent cinquante actions de la société. Les actions des membres du Conseil de surveillance sont obligatoirement nominatives.

13.2. Nomination – Durée des fonctions

Les membres du Conseil de surveillance sont nommés par l'Assemblée générale ordinaire, pour une durée maximum de six années prenant fin lors de l'Assemblée générale ordinaire de la société appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé et qui se tiendra dans l'année au cours de laquelle expire le mandat. Tout membre du Conseil de surveillance est rééligible sans limitation.

13.3. Révocation

Les membres du Conseil de surveillance sont révocables à tout moment par décision de l'Assemblée générale ordinaire, statuant soit à l'initiative des Actionnaires selon les conditions de l'article 17 des présents statuts, soit sur proposition faite par le Conseil de surveillance. La révocation peut être décidée même si elle ne figure pas à l'ordre du jour de la réunion. Un Actionnaire ayant la qualité de Commandité ne peut participer ni à leur élection, ni à leur révocation.

13.4. Représentant permanent

Toute personne morale nommée membre du Conseil de surveillance doit, lors de sa nomination, désigner un représentant permanent qui est soumis aux mêmes conditions et obligations et qui encourt les mêmes responsabilités que s'il était membre du Conseil de surveillance en son nom propre, sans préjudice de la responsabilité solidaire de la personne morale qu'il représente. Si la personne morale révoque le mandat de son représentant, elle est tenue de notifier cette révocation à la société, sans délai, par lettre recommandée, ainsi que l'identité de son nouveau représentant permanent. Il en est de même en cas de décès, démission ou empêchement prolongé du représentant permanent.

13.5. Vacance

Si un ou plusieurs sièges de membres du Conseil deviennent vacants, le Conseil de surveillance peut pourvoir provisoirement à la nomination de nouveaux membres ; il est tenu de le faire dans les quinze jours si le nombre de ses membres est devenu inférieur à trois. Ces nominations provisoires sont soumises à ratification lors de la plus prochaine Assemblée générale ordinaire. A défaut de ratification, les délibérations prises et les actes accomplis par le Conseil de surveillance n'en demeurent pas moins valables.

Le membre remplaçant ne demeure en fonction que pendant le temps restant à courir du mandat de son prédécesseur.

13.6. Bureau et réunions du Conseil de Surveillance

Le Conseil nomme un Président parmi ses membres et un secrétaire qui peut être pris en dehors de son sein. Il peut également élire un ou deux vice-présidents. En l'absence du Président, le vice-président présent le plus âgé préside le Conseil, à défaut celui-ci élit son président de séance.

Le Conseil se réunit sur la convocation de son Président, de la moitié de ses membres, de la Gérance, ou de l'Associé commandité, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige, et au moins quatre fois par an, pour entendre le rapport de la Gérance, soit au siège social, soit en tout autre endroit indiqué dans la lettre de convocation.

Les convocations sont adressées par lettres simples, ou par tout moyen établissant preuve en matière commerciale, huit jours au moins avant la date prévue pour la réunion, sauf cas d'urgence où le Conseil pourra être convoqué par tout moyen et avec un délai moindre. Dans toute la mesure du possible, l'auteur de la convocation envoie préalablement au Conseil les documents sur lesquels le Conseil sera amené à délibérer ou qui sont nécessaires à ses délibérations.

Le Conseil ne délibère valablement que si la moitié, au moins, de ses membres est présente.

Tout membre du Conseil de surveillance peut se faire représenter par un autre membre du Conseil, chaque membre du Conseil ne pouvant recevoir qu'un seul mandat.

Les délibérations sont prises à la majorité des membres présents ou représentés.

La Gérance doit être convoquée et peut assister aux séances du Conseil, mais sans voix délibérative.

Le fondateur de la Société est également invité et peut assister aux séances du Conseil, sans voix délibérative.

Sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité, les membres du Conseil de surveillance qui participent à la réunion au travers de moyens de communication permettant aux membres de suivre les débats et d'y participer de vive voix, telle que communication téléphonique, visioconférence ou tout autre moyen de télétransmission permettant leur identification. Lorsqu'un membre n'est pas physiquement présent, il appartient au Président de vérifier l'identité du membre participant à la réunion.

Lorsque des membres ont participé à la réunion sans être présents physiquement, mention expresse en est faite au procès-verbal.

Le Conseil de surveillance peut s'entourer et désigner en son sein des Comités spécialisés tels que prévus à l'article 13.8 des présents statuts.

13.7. Procès-verbaux

Les délibérations du Conseil sont constatées par des procès-verbaux inscrits sur un registre spécial, signés par le Président et le secrétaire ou par la majorité des membres présents.

13.8. Règlement intérieur

Le Conseil de surveillance peut établir un règlement intérieur pour préciser les modalités de son fonctionnement et, s'il en juge ainsi, établir tous comités qui seraient utiles.

13.9. Jetons de présence

Il peut être alloué par l'Assemblée générale au Conseil de surveillance une rémunération fixe annuelle, à titre de jetons de présence, dont le montant est porté en frais généraux. La répartition des jetons de présence entre les membres du Conseil de surveillance est décidée par le Conseil.

13.10. Pouvoirs du Conseil de surveillance

Le Conseil de surveillance assure le contrôle permanent de la gestion de la société.

13.10.1. Il peut, à cet effet, se faire communiquer par la Gérance, toute information ou tout document utile pour l'exercice de sa mission générale de contrôle.

13.10.2. Avis préalables

Le Conseil de Surveillance, de par son rôle de contrôle, émet un avis préalable auprès de la Gérance, sur :

- les grandes orientations stratégiques de la Société : plans à moyen et long terme, budgets consolidés, politique d'acquisition, acquisitions significatives, investissements significatifs ;
- les opérations ayant une incidence notable sur le capital, les financements et la trésorerie de la Société et de ses filiales ;
- les opérations affectant significativement la répartition du capital social de la Société.

13.10.3. Accord préalable sur certaines décisions

La Gérance doit requérir, outre l'accord préalable de l'Associé commandité, celui du Conseil de surveillance avant tout engagement important tels qu'énumérés ci-après :

- a) tout emprunt de la société dès lors que la totalité des emprunts excède 50 % du montant de la situation nette comptable consolidée du Groupe Steria, telle qu'elle résulte des comptes consolidés établis à partir des derniers comptes approuvés (la "Situation Nette") ;
- b) la constitution de toutes cautions, avals et garanties et de tous gages et hypothèques sur les biens de la société, dès lors que l'ensemble des créances garanties représentent plus de 50% du montant de la Situation Nette ;
- c) toute constitution de société ou prise de participation dans toutes opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières, immobilières ou autres, sous quelque forme que ce soit, dès lors que le montant de l'investissement en cause représente plus de 20 % du montant de la Situation Nette ;
- d) toute décision ayant pour objet ou pour effet d'entraîner, immédiatement ou à terme, la perte de la majorité dans le capital d'une filiale, directe ou indirecte, de la société représentant plus de 10 % du chiffre d'affaires consolidé de Groupe Steria SCA, tel que ce chiffre d'affaires résulte des derniers comptes consolidés du Groupe.

Il fait à l'Assemblée générale ordinaire annuelle un rapport sur la conduite des affaires sociales et sur les comptes de l'exercice. Il fait également un rapport à toute Assemblée générale extraordinaire.

Il peut convoquer l'Assemblée générale des Actionnaires.

Il vérifie que les conditions prévues par l'article 1 des présents statuts, pour que la Société Soderi soit ou reste Associée commandité de la société Groupe Steria SCA sont remplies.

13.11. Responsabilité

Les fonctions du Conseil de surveillance n'entraînent aucune immixtion dans la Gérance, ni aucune responsabilité à raison

des actes de la gestion et de leurs résultats.

TITRE V

L'ASSOCIÉ COMMANDITÉ

ARTICLE 14 – RESPONSABILITÉ, NOMINATION, COMPOSITION ET POUVOIRS DE L'ASSOCIÉ COMMANDITÉ

14.1. Responsabilité et droits

L'Associé commandité est tenu indéfiniment et solidairement des dettes sociales envers les tiers.

Les droits attachés à la qualité d'Associé commandité sont attribués intuitu personae. Ils ne sont pas cessibles.

14.2. Composition

L'Associé commandité est la société Soderi SAS, dont les associés doivent à tout moment, à titre de condition déterminante du statut d'Associé commandité, respecter (I) l'ensemble des conditions posées à l'article 1^{er} des statuts de Soderi SAS et (II) la condition posée à l'article 1 des présents statuts de détention directement ou par l'entremise du ou des Fonds communs de placement d'Entreprise d'un nombre d'actions de Groupe Steria SCA représentant ensemble au moins 5 % du capital de la société Groupe Steria SCA, et ce sauf à perdre de plein droit la qualité d'Associé commandité.

La société Groupe Steria SCA pourra à tout moment demander à la Société Soderi SAS de rapporter la preuve que ses associés répondent à cette double condition.

Si cette preuve n'est pas rapportée dans un délai de deux mois de la demande formulée, la Gérance sera tenue de convoquer, dans un délai d'un mois, une Assemblée générale extraordinaire ayant pour objet : soit la modification de la condition définie à l'article 1, soit la désignation d'un nouvel Associé commandité, soit la transformation de la forme juridique de la société Groupe Steria SCA.

Faute par la Gérance de procéder à la convocation de ladite Assemblée dans le délai prévu, celle-ci pourra être convoquée par le Conseil de Surveillance ou un mandataire nommé à cet effet par Monsieur le Président du Tribunal de Commerce statuant en référé.

14.3. Nomination

La nomination d'un ou plusieurs nouveaux Associés Commandités est décidée par l'Assemblée générale extraordinaire des Actionnaires sur proposition du commandité, sauf les cas prévus à l'article 23, lorsqu'il n'y a plus d'Associé commandité.

14.4. Retrait

Tout Associé commandité peut à tout moment se retirer de la société et perdre ainsi sa qualité de commandité, sans préjudice de ses droits éventuels en qualité de commanditaire. Pour ce faire, il doit notifier sa décision avec un préavis de trois mois à la Gérance, et au président du Conseil de Surveillance.

14.5. Le commandité non gérant, ne participe pas directement à la gestion de la société. Il exerce les prérogatives prévues par la loi et les présents statuts. Notamment, il peut obtenir de la Gérance toutes informations et documents qu'il estimerait nécessaires.

14.6. Pouvoir de nomination et de révocation du gérant

L'Associé commandité donne son accord sur la nomination du gérant conformément aux dispositions prévues à l'article 11 des présents statuts. L'Associé commandité a le pouvoir de révoquer tout gérant, dans les conditions prévues au même article.

14.7. Vacance de la Gérance

En cas de vacance de la Gérance, le commandité non gérant devient de plein droit gérant de la société, pendant le temps nécessaire à la nomination du ou des nouveaux gérants, selon ce qui est prévu à l'article 11 des présents statuts.

14.8. Décisions collectives

Une délibération en Assemblée Générale de la Société ne peut entrer en vigueur qu'avec l'accord du Commandité.

A ce titre, le Commandité donne son accord, si possible préalable, à toute décision relevant d'une Assemblée générale des Actionnaires, qu'elle soit ordinaire ou extraordinaire, telle que visée à l'article 17 des présents Statuts, sauf pour celles relatives à la nomination des membres du Conseil de surveillance, à la nomination des Commissaires aux comptes, à leur révocation et à la fixation ou modification de la rémunération du Gérant.

14.9. Avis préalables

L'Associé commandité :

- a) peut émettre des avis auprès de la Gérance sur toutes questions d'intérêt général pour le Groupe ;
- b) est l'interlocuteur de la Gérance pour tout ce qui concerne l'actionnariat salarié ;
- c) émet un avis préalable auprès de la Gérance sur :
 - les grandes orientations stratégiques de la Société : plans à moyen et long terme, budgets consolidés, politique

d'acquisition, acquisitions significatives, investissements significatifs ;

- les opérations ayant une incidence notable sur le capital, les financements et la trésorerie de la Société et de ses filiales ;
- les opérations affectant significativement la répartition

14.10. Accord préalable sur certaines décisions

La Gérance doit préalablement à tout engagement important tel qu'énuméré ci-après, outre l'accord du Conseil de surveillance, recueillir l'accord de l'Associé commandité :

- a) tout emprunt de la société dès lors que la totalité des emprunts excède 50 % du montant de la situation nette comptable consolidée du Groupe Steria, telle qu'elle résulte des comptes consolidés établis à partir des derniers comptes approuvés (la "Situation Nette") ;
- b) la constitution de toutes cautions, avals et garanties et de tous gages et hypothèques sur les biens de la société, dès lors que l'ensemble des créances garanties représentent plus de 50 % du montant de la Situation Nette ;
- c) toute constitution de société ou prise de participation dans toutes opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières, immobilières ou autres, sous quelque forme que du capital social de la Société.

ce soit, dès lors que le montant de l'investissement en cause représente plus de 20 % du montant de la Situation Nette ;

- d) toute décision ayant pour objet ou pour effet d'entraîner, immédiatement ou à terme, la perte de la majorité dans le capital d'une filiale, directe ou indirecte, de la société représentant plus de 10 % du chiffre d'affaires consolidé de Groupe Steria SCA, tel que ce chiffre d'affaires résulte des derniers comptes consolidés du Groupe.

14.11. Procès-verbaux

Toute décision de l'Associé commandité est constatée par un procès-verbal reporté sur un registre.

14.12. Droit du Commandité sur les résultats

Du fait de ses missions et responsabilités, l'Associé Commandité perçoit la quote-part des bénéfices sociaux fixée à l'article 19 des présents Statuts.

TITRE VI ACTIONNAIRES - ASSEMBLÉES DES ACTIONNAIRES

ARTICLE 15 – DROITS ET RESPONSABILITÉ DES ACTIONNAIRES

Les droits des Actionnaires sont proportionnels au nombre d'actions qu'ils détiennent. En leur qualité de commanditaires, ils ne sont tenus des pertes qu'à concurrence de leurs apports.

ARTICLE 16 – DÉCISIONS COLLECTIVES, RÈGLES GÉNÉRALES

Les décisions des associés ne sont opposables aux associés, à la société et aux tiers qu'après constatation de la concordance de la volonté exprimée par le Commandité avec le vote de l'Assemblée générale des Actionnaires.

Cette concordance résulte soit d'un procès-verbal dressé, soit simplement de la signature du commandité sur le procès-verbal de l'Assemblée générale. Toutefois, cette concordance de la volonté du Commandité avec les décisions de l'Assemblée générale n'est pas requise pour les nominations et révocations des membres du Conseil de surveillance, la nomination, la révocation des commissaires aux comptes, et la fixation ou modification de la rémunération du gérant.

Les procès-verbaux des décisions du Commandité et de l'Assemblée des Actionnaires, ainsi que le certificat de concordance établi par la Gérance, comme il est dit ci-dessus, sont établis les uns à la suite des autres sur le registre spécial des

délibérations d'associés, conformément à l'article 10 du décret du 23 mars 1967.

Toutes les décisions des Actionnaires sont prises en Assemblée.

ARTICLE 17 – ASSEMBLÉES D'ACTIONNAIRES

Les dispositions applicables aux Assemblées d'Actionnaires sont celles prévues par la loi pour les assemblées générales d'actionnaires des sociétés anonymes.

17.1. Nature des Assemblées

Les Assemblées Générales Ordinaires sont celles qui sont appelées à prendre toutes les décisions qui ne modifient pas les statuts.

Les Assemblées Générales Extraordinaires sont celles appelées à décider ou autoriser des modifications directes ou indirectes des statuts. L'Assemblée Générale Extraordinaire délibère valablement sur toute modification des statuts, y inclus notamment, sans que cette liste soit limitative :

- toute modification du capital social de la société ;
- la modification des conditions de cession des titres émis par la société ;
- la modification de l'objet social, de la durée, du siège social sous réserve des pouvoirs conférés au Gérant, la transformation de la société en une forme différente ;
- la dissolution de la société ;

- la fusion ou la scission de la société.

Les Assemblées spéciales réunissent les titulaires d'actions d'une catégorie déterminée pour statuer sur une modification des droits des actions de cette catégorie.

Les délibérations des Assemblées Générales obligent tous les Actionnaires, même absents, dissidents ou incapables.

17.2. Convocation

Les Actionnaires sont réunis chaque année, dans les six mois de la clôture de l'exercice social en Assemblée Générale Ordinaire. Les Assemblées Générales, soit ordinaires réunies extraordinairement, soit extraordinaires, peuvent en outre être réunies à toute époque de l'année.

Les Assemblées Générales sont convoquées au siège social ou en tout autre lieu indiqué dans l'avis de convocation par la Gérance, le Conseil de surveillance, l'Associé commandité ou, à défaut par le ou les commissaires aux comptes ou un mandataire désigné par le Président du Tribunal de commerce statuant en référé et à la demande, soit de tout intéressé en cas d'urgence, soit d'un ou plusieurs Actionnaires réunissant le minimum du capital social requis par la réglementation en vigueur, soit d'une association d'Actionnaires répondant aux conditions légales requises.

La convocation est faite quinze jours avant la date de l'Assemblée, soit par lettre simple ou recommandée adressée à chaque actionnaire, soit par un avis inséré dans un journal d'annonces légales du département du siège social. En cas de convocation par insertion, chaque actionnaire doit également être convoqué par lettre simple ou sur sa demande et à ses frais, par lettre recommandée.

17.3. Ordre du jour

L'ordre du jour est arrêté par l'auteur de la convocation.

Un ou plusieurs Actionnaires, représentant au moins la quotité du capital social requise et agissant dans les conditions et délais fixés par la loi, ont la faculté de requérir, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception, l'inscription à l'ordre du jour de l'Assemblée de projets de résolutions.

17.4. Admission – Tenue des Assemblées

Sauf dans les cas expressément prévus par la loi, tout actionnaire a le droit d'assister aux Assemblées générales et de participer aux délibérations, personnellement ou par mandataire ou en votant par correspondance, quel que soit le nombre d'actions qu'il possède, sur justification de son identité et de la propriété de ses titres, sous la forme, soit d'une inscription nominative, soit du dépôt de ses titres au porteur aux lieux mentionnés dans l'avis de convocation : le délai au cours duquel ces formalités doivent être accomplies expire 5 jours avant la date de réunion de l'Assemblée.

Ce délai peut être abrégé par le Conseil de surveillance.

Un actionnaire ne peut se faire représenter que par son conjoint

ou par un autre actionnaire justifiant d'un mandat.

Peuvent également assister aux Assemblées toutes personnes invitées par la Gérance ou le président du Conseil de surveillance, et l'Associé commandité.

La Gérance assiste et participe à l'Assemblée Générale.

L'Assemblée générale est présidée par le Président du Conseil de Surveillance. En cas d'absence du Président du Conseil de Surveillance, l'Assemblée désigne elle-même son président.

Toutefois, dans le cas de convocation par une autre personne spécialement habilitée par la loi, l'Assemblée est présidée par l'auteur de la convocation.

Les fonctions de scrutateurs sont remplies par les deux membres de l'Assemblée, présents et acceptants, qui disposent du plus grand nombre de voix.

Le bureau désigne un secrétaire, lequel peut être choisi en dehors des Actionnaires.

Il est tenu une feuille de présence, dûment émarginée par les participants et certifiée exacte par le bureau de l'Assemblée.

Les procès-verbaux constatant les délibérations de l'Assemblée sont signés par les membres du bureau.

Les copies ou extraits des procès-verbaux sont certifiés par l'un des gérants ou par un membre du Conseil de Surveillance.

17.5. Quorum, majorité et vote

17.5.1. Assemblée Générale Ordinaire

L'Assemblée Générale Ordinaire réunie sur première convocation ne délibère valablement que si les actionnaires présents ou représentés possèdent le nombre minimum d'actions ayant le droit de vote prévu par l'article L. 225-98 du Code de commerce. Pour le calcul de ce quorum, il est tenu compte des formulaires de vote par correspondance reçus par la Société avant réunion de l'Assemblée, dans les conditions et délais fixés par les textes réglementaires en vigueur.

Sur deuxième convocation, aucun quorum n'est requis.

Les décisions sont prises à la majorité des voix dont disposent les actionnaires présents ou représentés. En cas de vote par correspondance, les formulaires de vote par correspondance ne donnant aucun sens de vote ou exprimant une abstention sont considérés comme des votes négatifs.

A l'exception des délibérations concernant les décisions visées à l'article 14, une délibération ne peut être adoptée lors d'une assemblée générale ordinaire, qu'avec l'accord unanime et préalable du ou des commandités. Ledit accord doit être recueilli par la gérance, préalablement à la réunion de ladite assemblée générale ordinaire.

17.5.2. Assemblée Générale Extraordinaire

L'Assemblée Générale Extraordinaire ne peut délibérer valablement que si les actionnaires présents ou représentés possèdent, sur première et sur seconde convocation, le nombre minimum d'actions ayant le droit de vote prévu par l'article L. 225-96 du Code de commerce.

Pour le calcul du quorum, il est tenu compte des formulaires de vote par correspondance qui ont été reçus par la société avant la réunion de l'assemblée, dans les conditions et délais fixés par les textes réglementaires en vigueur.

Les décisions sont prises à la majorité des deux-tiers dont disposent les actionnaires présents ou représentés ou ayant votés par correspondance. En cas de vote par correspondance, les formulaires ne donnant aucun sens de vote ou exprimant une abstention sont considérés comme des votes négatifs. S'il s'agit de décider ou d'autoriser la gérance à réaliser l'augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfiques ou primes d'émission, le quorum nécessaire n'est que du quart sur première convocation. La délibération est valable sur seconde convocation, quel que soit le nombre des actions représentées.

Une délibération ne peut être adoptée lors d'une assemblée générale extraordinaire qu'avec l'accord unanime et préalable du ou des commandités ; toutefois, en cas de pluralité de commandités, les délibérations requises pour décider la transformation de la société en société anonyme ou en société à responsabilité limitée ne nécessiteront l'accord préalable que de la majorité de ceux-ci.

L'accord du ou des commandités devra être recueilli par la Gérance, préalablement à la réunion de l'assemblée générale extraordinaire concernée.

17.5.3. Chaque membre de l'Assemblée a autant de voix que lui confèrent les actions qu'il possède ou représente.

TITRE VII LE CONGRÈS

ARTICLE 18 – CONGRÈS DU CONSEIL DE SURVEILLANCE ET DE L'ASSOCIÉ COMMANDITÉ

18.1. Composition et convocation

Il est institué un congrès du Conseil de surveillance de la société et de l'Associé Commandité (le « Congrès »).

Dans tous les cas où les présents statuts prévoient que le Congrès, doit être réuni ou à chaque fois que cela sera nécessaire dans l'intérêt de la société, la Gérance, ou le président du Conseil de surveillance ou le Commandité convoquent ou peuvent décider de convoquer le Congrès.

Les convocations sont faites par tous moyens établissant preuve en matière commerciale, 7 jours ouvrables au moins avant la réunion. Ce délai peut être réduit avec accord unanime du président du Conseil de surveillance ou du Commandité.

Le Congrès est composé à parts égales de membres du Conseil de surveillance, non salarié, de la société et de membres désignés par le Commandité, et est convoqué selon des modalités décidées d'un commun accord par le représentant légal du commandité et le président du Conseil de surveillance. Ces modalités sont, en tant que de besoin, précisées par le règlement intérieur de la société.

18.2. Réunion et bureau

Le Congrès se réunit au lieu indiqué sur l'avis de convocation. Il est présidé par le président du Conseil de surveillance de la société ou, en cas de son absence, par un vice-président du Conseil de surveillance de la société ou, à défaut, par le membre du Conseil de surveillance présent le plus âgé.

Le gérant peut être convoqué et participer sans voix délibératives aux réunions du Congrès, sur décision commune du Conseil de surveillance et du Commandité.

Le Congrès désigne en son sein un secrétaire.

18.3. Rôle

Le Congrès est un organe qui permet l'échange entre Associé commandité et Conseil de surveillance, de même qu'il peut être le lieu de consensus.

Il connaît de toutes questions qui lui sont soumises par l'auteur de la convocation ou dont il se saisit, sans pouvoir pour autant se substituer en matière de prises de décisions aux organes auxquels ces pouvoirs sont attribués par la loi ou les statuts de la

Société.

Il peut à ce titre être saisi par la Gérance de questions particulières.

18.4. Procès-verbaux

Les délibérations des réunions du Congrès sont consignées dans un procès-verbal signé par les présidents des deux Conseils qui le composent et son secrétaire, lequel est reporté dans un registre spécial.

TITRE VIII COMPTES – AFFECTATION DU RÉSULTAT – CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES

ARTICLE 19 – ANNÉE SOCIALE – COMPTES SOCIAUX – BÉNÉFICES

19.1. Chaque exercice social commence le premier janvier et expire le trente et un décembre.

19.2. A la clôture de chaque exercice, les comptes annuels et leurs annexes sont arrêtés et établis dans les conditions prévues par les dispositions légales et réglementaires en vigueur.

19.3. Sur le bénéfice distribuable tel que défini ci-après, l'Associé commandité a droit à un prélèvement égal à 1% du bénéfice net consolidé (part du Groupe) de Groupe Steria SCA pour l'exercice clos jusqu'à ce que ce prélèvement atteigne six cent mille euros (600 000 euros), et 0,5 % au-delà.

Les droits des actionnaires portent sur le solde du bénéfice distribuable de l'exercice après ce prélèvement.

Le solde est réparti entre les actionnaires au prorata du nombre de leurs actions.

19.4. Affectation du résultat

Le bénéfice distribuable est constitué par le bénéfice de l'exercice, diminué du report à nouveau déficitaire, augmenté du report à nouveau bénéficiaire et, en tant que de besoin, diminué des sommes nécessaires pour constituer le fonds de réserve légale en application de la loi.

Sur ce bénéfice distribuable, il est d'abord prélevé la somme revenant aux commandités es-qualités tel que défini à l'article 19.3 ci-dessus.

Le solde est réparti entre les actionnaires au prorata du nombre de leurs actions.

Il peut être accordé à chaque actionnaire, pour tout ou partie du dividende ou de l'acompte sur dividende mis en distribution, une option entre le paiement de celui-ci en numéraire ou en actions dans les conditions prévues par la loi.

L'Assemblée générale peut, sur proposition de la Gérance,

décider le prélèvement sur la part revenant aux propriétaires d'actions dans le solde des bénéfices, des sommes qu'elle juge convenables de fixer pour être reportées à nouveau au profit desdits Actionnaires sur l'exercice suivant, ou pour être portées à un ou plusieurs fonds de réserves extraordinaires, généraux ou spéciaux, non productifs d'intérêts, sur lesquels l'Associé commandité n'a, en cette qualité, aucun droit.

L'Assemblée générale peut, en outre, décider la mise en distribution de toutes sommes prélevées sur les réserves dont elle a la disposition, en indiquant expressément les postes des réserves sur lesquels les prélèvements sont effectués.

Cette distribution sera effectuée dans la mesure où les réserves distribuées auront été constituées au moyen de prélèvements effectués sur la part de bénéfices revenant aux seuls Actionnaires, proportionnellement au nombre d'actions appartenant à chacun d'eux.

Hors le cas de réduction de capital, aucune distribution ne peut être faite aux Actionnaires lorsque les capitaux propres sont, ou deviendraient, à la suite de celle-ci, inférieurs au montant du capital, augmenté des réserves que la loi ou les statuts ne permettent pas de distribuer. L'écart de réévaluation n'est pas distribuable. Il peut être incorporé en tout ou partie au capital.

ARTICLE 20 – CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES

Les conventions visées à l'article L. 226-10 du Code de commerce sont autorisées ou approuvées dans les conditions prévues par la loi.

TITRE IX COMMISSAIRES AUX COMPTES

ARTICLE 21 – COMMISSAIRES AUX COMPTES

Les comptes de la société sont contrôlés par un ou plusieurs commissaires aux comptes et ce, dans les conditions prévues par la loi.

TITRE X DISPOSITIONS FINALES

ARTICLE 22 – DISSOLUTION – LIQUIDATION

La société est dissoute et liquidée dans les conditions prévues par la loi.

Le produit net de la liquidation après règlement du passif, est employé à rembourser le capital libéré et non amorti des actions.

Le solde, s'il en existe, est réparti entre l'Associé commandité et les Actionnaires, dans les proportions fixées à l'article 19 ci-dessus. La part de l'Associé commandité étant prélevée sur le boni de liquidation, déduction faite du report à nouveau positif, s'il existe, et de toutes autres réserves.

ARTICLE 23 – DÉCÈS, INTERDICTION, FAILLITE PERSONNELLE, REDRESSEMENT OU LIQUIDATION JUDICIAIRE D'UN ASSOCIÉ

23.1. Actionnaires

Le décès, l'interdiction la faillite personnelle, le redressement ou la liquidation judiciaire d'un Actionnaire n'entraîne pas la dissolution de la société.

23.2. Associé commandité

23.2.1. L'interdiction d'exercer une profession commerciale, la faillite personnelle, le redressement ou la liquidation judiciaire de l'Associé commandité, qui perd alors automatiquement et de plein droit sa qualité d'Associé commandité, n'entraîne pas la dissolution de la société.

23.2.2. Dans tous les cas où la société ne comporte plus d'Associé commandité, elle n'est pas dissoute. L'Assemblée générale extraordinaire des Actionnaires doit néanmoins être réunie dans les meilleurs délais, soit pour désigner un ou plusieurs Associés commandités nouveau, soit pour modifier la forme de la société. Cette modification n'emporte pas création d'un être moral nouveau.

L'Associé commandité qui perd cette qualité a droit, au versement par la société, prorata temporis, de son droit aux bénéfices jusqu'au jour de la perte de sa qualité.

ARTICLE 24 – CONTESTATIONS

Les contestations relatives aux affaires sociales survenant pendant la durée de la société au cours de sa liquidation, soit entre les Actionnaires, l'Associé commandité, la Gérance et la société, soit entre les Actionnaires et/ou l'Associé commandité lui-même, sont soumises au Tribunal de Commerce compétent.

7 Table de concordance

Afin de faciliter la lecture du présent rapport annuel déposé comme document de référence, la table thématique suivante permet d'identifier les principales informations visées à l'annexe 1 du règlement (CE) n° 809 : 2004.

INFORMATIONS	RAPPORT ANNUEL Pages
PERSONNES RESPONSABLES	192
CONTROLEURS LEGAUX DES COMPTES	148 et 149
INFORMATIONS FINANCIERES SELECTIONNEES	3 et s., 24, 56 et s.
FACTEURS DE RISQUE	40 et s.
INFORMATIONS CONCERNANT L'EMETTEUR	183 et s.
▪ Histoire et évolution de la société	11 et s., 19 et s.
▪ Investissements	25
APERCU DES ACTIVITES	22 et s.
▪ Principales activités	22 et s.
PRINCIPAUX MARCHES	18 et s.
ORGANIGRAMME	15 et 16
PROPRIETE IMMOBILIERES, USINES ET EQUIPEMENTS	N/A
▪ Immobilisation corporelle importante existante ou planifiée (propriétés immobilières louées, charges majeures pesant dessus)	90
▪ Questions environnementales influençant l'utilisation des immobilisations corporelles	N/A
EXAMEN DE LA SITUATION FINANCIERE ET DU RESULTAT	56 et s.
TRESORERIE ET CAPITAUX	97, 133
RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT, BREVETS ET LICENCES	N/A
INFORMATION SUR LES TENDANCES	59 et s.
PREVISIONS OU ESTIMATIONS DU BENEFICE	59 et s.
ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE ET DIRECTION GENERALE	150 et s.
▪ Informations concernant les membres des organes de direction et de surveillance	169 et s.
o lien familial existant entre ces personnes.	174 et s.
▪ Mandats exercés au cours des 5 derniers exercices	169 et s.
▪ Déclaration au cours des 5 dernières années	174
▪ Conflits d'intérêts au niveau des organes d'administration, de direction et de surveillance et de la direction générale	174
REMUNERATIONS ET AVANTAGES	175 et s.
FONCTIONNEMENT DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION	150 et s.
SALARIES	4, 34 et s.
PRINCIPAUX ACTIONNAIRES	178 et s.
OPERATIONS AVEC DES APPARENTES	17
INFORMATIONS FINANCIERES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIERE ET LES RESULTATS DE L'EMETTEUR	
▪ Informations financières historiques	63 et s., 116 et s.

INFORMATIONS	RAPPORT ANNUEL Pages
▪ Informations financières pro forma	N/A
○ Rapport élaboré par des comptables ou des contrôleurs légaux de comptes	N/A
▪ Etats financiers annuels consolidés	63 et s.
▪ Vérification des informations financières historiques annuelles	1
▪ Dates des dernières informations financières	63 et s., 116 et s.
▪ Informations financières intermédiaires et autres	58 et s.
▪ Politique de distribution des dividendes	191
▪ Procédures judiciaires et d'arbitrage	48
▪ Changement significatif de la situation financière ou commerciale	56
INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES	
▪ Capital social	178 et s.
▪ Acte constitutif et statuts	195 et s.
CONTRATS IMPORTANTS	25
INFORMATIONS PROVENANT DE TIERS, DECLARATION D'EXPERTS ET DECLARATIONS D'INTERETS	N/A
DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC	193
INFORMATIONS SUR LES PARTICIPATIONS	90, 136